

1. Bilan de législature du Conseil d'Etat 2005-2009

Le 5 décembre 2007, le Conseil d'Etat publiait un bilan de mi-législature pour rendre compte de manière lisible de l'action menée en 2006 et 2007 au regard des objectifs fixés dans le discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, confirmés et précisés dans le cadre de la présentation des deux plans de mesures P1 et P2. Au terme de la législature 2005-2009, le Conseil d'Etat présente un bilan actualisé portant sur ces quatre années.

La législature a été marquée par un grand nombre de réformes fondamentales qui se situent dans le droit fil des axes définis dans le discours de Saint-Pierre.

- L'assainissement des finances publiques a bénéficié des effets d'une maîtrise rigoureuse et durable de l'évolution des charges.
- Des progrès déterminants ont été obtenus en matière de transparence et de professionnalisation de la gestion de l'Etat ; le processus de modernisation de la gestion des ressources humaines a connu des avancées très significatives.
- L'efficacité des politiques de l'emploi et de l'aide sociale a été considérablement renforcée.
- L'école publique a été réunifiée et pacifiée et la politique cantonale en matière de culture renforcée.
- La nouvelle politique du logement a fait l'objet d'un consensus inédit.
- Des projets majeurs ont été conduits en matière d'aménagement et de transports.
- La politique en matière de soins a été rendue plus transparente, mieux coordonnée et plus efficace.

Au-delà de l'action gouvernementale, la législature écoulée a vu une évolution extrêmement contrastée de la conjoncture internationale. Après une période exceptionnelle de très haute conjoncture, le retournement était certes attendu. Il s'est produit un peu plus tard que prévu, avec une ampleur et une brutalité que personne n'avait anticipées. A Genève, cependant, la réserve conjoncturelle constituée dans le cadre de la politique anticyclique menée entre 2006 et 2008 devrait permettre de supporter les

effets du renversement de conjoncture durant les années 2010 et 2011.

Le Conseil d'Etat a présenté le 29 avril 2009 son dispositif pour l'économie et l'emploi qui vise à soutenir le tissu économique local, l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages, en déployant ses effets positifs tant sur les entreprises et les familles que sur les demandeurs d'emploi. Le dispositif privilégie la rapidité et l'efficacité. Il inclut le renforcement et l'accélération de la stratégie d'investissement, ainsi qu'une série de mesures orientées en direction du tissu économique local.

L'allègement de la charge fiscale pesant sur les couples et les familles (projet de loi 9903 voté par le Grand Conseil le 12 juin 2009 et approuvé en référendum cantonal le 27 septembre 2009) s'inscrit dans ce contexte et constitue une mesure de soutien à la consommation. La politique ambitieuse du Conseil d'Etat en matière d'investissements et l'allègement de la charge fiscale représentent, dans la situation actuelle, des mesures à caractère clairement anticyclique.

Restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat

Réforme de la politique des ressources humaines

«La qualité du service public dépend – autant que des budgets – de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateurs. A ce titre, une politique du personnel axée sur la valorisation des compétences, la formation, le perfectionnement et la participation constituent autant de leviers nécessaires.»

Discours de Saint-Pierre prononcé le 5 décembre 2005 par M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat.

- La maîtrise des charges de personnel était l'un des objectifs prioritaires fixés par le Conseil d'Etat lors du discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005. La gestion rigoureuse des effectifs jointe aux efforts de réorganisation et de réattribution de postes pour répondre aux besoins nouvellement identifiés ont permis de réduire le nombre total de postes dans l'administration. Pour le «petit Etat», 273 des 313

postes dont la suppression a été demandée aux départements ont été effectivement supprimés, soit 87%. La marge de manœuvre ainsi gagnée a permis durant la législature la création de 238 postes destinés à des besoins prioritaires, soit 76 postes pour le corps enseignant, 50 pour le pouvoir judiciaire, 56 pour le personnel pénitentiaire et la police, 3 pour le secrétariat général du Grand Conseil et 53 pour le personnel administratif des départements (enseignement spécialisé, projet Praille Acacias Vernets, projet d'agglomération, réorganisation du service du commerce).

- La signature en 2006 de deux accords avec les représentants du personnel de l'Etat a été le préalable à la concrétisation de modifications fondamentales de la loi et des règlements relatifs au personnel de l'administration. Ces modifications sont toutes en vigueur depuis janvier 2009, date d'entrée en force du dernier règlement modifié. Les réformes concernent en particulier l'allègement de la procédure de fin des rapports de service pour motif fondé, la délégation de compétences en matière de nomination et de résiliation, ainsi que la meilleure protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.
- La modification de dispositions réglementaires en mars 2007 a permis l'engagement du personnel dans sa classe de fonction définitive et la réduction à deux ans de la période probatoire des personnes nouvellement engagées.
- La rigueur dans la gestion des effectifs a permis de réaliser d'autres objectifs stratégiques en matière de ressources humaines. Ainsi les mécanismes salariaux ont-ils été rétablis et un nouveau système de rémunération a été introduit.
- La mise en œuvre début 2009 de ce nouveau système de rémunération, approuvé fin 2008 par le Grand Conseil, a permis de remplacer la désuète et peu motivante prime de fidélité par un véritable 13^e salaire versé à tous les employés dès leur engagement.
- Dans le cadre du nouveau règlement sur la protection de la personnalité, le «groupe de confiance» a été constitué en 2009. Il s'agit d'un dispositif indépendant, rapide et flexible de prise en charge des cas potentiels de harcèlement psychologique ou sexuel.
- La signature, le 16 décembre 2009, d'un protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et le Groupement des associations de la police – incluant les gardiens de prison –, négocié

durant la législature, a permis de renforcer dès janvier 2010 la sécurité, de revaloriser le métier de policier et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

- La poursuite de la réforme globale de la gestion des ressources humaines, au travers de la refonte du répertoire des emplois de référence au sein de l'Etat, a été le préalable à la réalisation d'un nouveau système d'évaluation des fonctions qui permettra notamment de mieux définir la position et le rôle des *managers* au sein de l'Etat.
- La réalisation en 2008-2009 d'un projet pilote relatif à la gestion de l'absentéisme a permis de diminuer de quelque 20% les absences de courte durée dans les sept services ayant participé à l'expérience. Ce projet sera étendu à l'ensemble de l'Etat.
- Dans le cadre du nouveau système de retraite anticipée conforme au droit fédéral, qui remplacera l'actuel PLEND et entrera en vigueur début 2011, des propositions ont été élaborées en vue des négociations avec les représentants du personnel.
- Le processus de fusion des caisses de prévoyance publiques (CIA, CEH, CP) a été lancé en mai 2007 en vue de préserver durablement leur avenir au regard de l'évolution démographique à long terme et des changements légaux annoncés. La structure juridique et le plan de prestations ont déjà fait l'objet de rapports des groupes de travail au comité de pilotage.

Satisfaction des besoins et attentes de la population

«Restaurer la confiance, c'est réformer les institutions, améliorer leur fonctionnement, notamment au plan des rapports que l'Etat et ses services entretiennent avec la population.»

- Le programme d'administration en ligne (AeL) a été lancé, bénéficiant d'un crédit d'investissement de 26,35 millions de francs adopté le 26 juin 2008 par le Grand Conseil. Ce programme identifie dix prestations d'impulsion, à réaliser prioritairement, et sept prestations complémentaires, permettant ainsi à l'Etat de rendre ses services plus accessibles à ses usagers et d'améliorer son fonctionnement interne. L'AeL permet non seulement de faciliter l'accès des prestations de l'Etat aux citoyens par le biais d'Internet, mais implique aussi que l'administration repense ses processus et optimise ses prestations. Elle illustre en outre

une administration moderne, dynamique et efficace, parfaitement en phase avec le développement des technologies de l'information.

- L'administration fiscale cantonale a mis en ligne, fin 2008, un formulaire de déclaration de l'impôt à la source comme première prestation du programme d'administration en ligne (AeL). En 2009 a été mis en ligne le «guichet manifestations», avec la possibilité de solliciter en ligne une autorisation de manifestation festive, sportive ou commerciale. D'autres prestations ont été réalisées dans le domaine des impôts entre fin 2009 et début 2010, à savoir la demande de modification d'acomptes et de délais de paiement, ainsi que la déclaration fiscale en ligne. Le programme AeL se poursuivra avec la mise en œuvre de nouvelles prestations.
- Dix-neuf procédures administratives cantonales ont été simplifiées et sont présentées sur le site internet de l'Etat dans le cadre du guichet universel.
- Le plan cantonal de promotion de la santé et prévention a été adopté et mis en œuvre dès septembre 2006, mettant l'accent sur la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière, la mise en œuvre du concept de l'Alliance contre la dépression et la prévention de la consommation précoce d'alcool chez les jeunes.
- La loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2008. Elle favorise le maintien à domicile, encourage la participation des familles ainsi que des proches à la prise en charge et apporte le soutien nécessaire afin de préserver l'autonomie des personnes dont l'état de santé et/ou de dépendance exige de l'aide et/ou des soins. Le règlement d'application a été adopté en décembre 2009.
- Dans le cadre du projet «e-toile», la loi sur le réseau communautaire d'informatique est entrée en vigueur en avril 2009. Elle prévoit la mise en place d'un dossier médical informatique partagé entre plusieurs partenaires de soins. Des économies sensibles seront ainsi possibles. Un contrat d'association a été signé en septembre 2009 avec La Poste pour réaliser un projet pilote en vue de l'exploitation finale de ce réseau, dans le cadre d'un partenariat public-privé.
- Un suivi trimestriel des prestations de santé à Genève a été lancé en mai 2009, afin d'aboutir avec tous les partenaires du réseau de soins à une meilleure maîtrise des coûts de la santé. La publication est accessible par le biais du site www.ge.ch/couts_sante.
- Un réseau des urgences réunissant les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Hôpital de la Tour, la Clinique des Grangettes, la Clinique de Carouge et le Groupe médical d'Onex a été mis en place en juin 2009. Ce partenariat public-privé vise à offrir une rationalisation des soins, à améliorer la réponse et la qualité dans la prise en charge des urgences, à réduire les interventions non justifiées et les délais d'attente pour les patients.
- La possibilité de verser l'impôt fédéral direct par acomptes a été introduite dès 2007 par l'administration fiscale. Cette prestation a rencontré un vif succès auprès des contribuables. Elle a par ailleurs des impacts positifs sur la gestion de la trésorerie de l'Etat.
- La loi sur la perception, permettant de rémunérer les paiements rapides ou excédentaires effectués par les contribuables, est entrée en vigueur en 2009.
- Des directions et des conseils d'établissement ont été créés dans l'enseignement primaire, pour assurer une direction de proximité et introduire une plus grande autonomie au sein des établissements. Il s'agit ainsi d'améliorer le pilotage et la régulation par le renforcement du partenariat entre tous les acteurs de l'école (parents, enseignants, etc.). La première élection des conseils d'établissements s'est déroulée le 28 février 2009. Ces conseils seront mis en place dans l'enseignement secondaire durant l'année scolaire 2009-2010.
- Dans un but de simplification, de cohérence et d'efficacité accrues, le service des étrangers et Confédérés, le service des passeports et de la nationalité, la direction cantonale de l'état civil et le service cantonal des naturalisations ont été regroupés en 2008 dans un même lieu, dans le cadre de l'office cantonal de la population.
- Suite à l'approbation en votation populaire de l'initiative 137 «pour l'interdiction des races de chiens d'attaque et autres chiens dangereux», une révision totale de la loi sur les chiens ainsi qu'un projet de révision partielle de la loi sur les contributions publiques ont été adoptés en août 2009.
- Le projet de loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a été plébiscité par plus de 80% des Genevois le 27 septembre 2009. La loi et son règlement sont entrés en vigueur le 31 octobre 2009.

- Suite à la découverte d'amiante au cycle d'orientation (CO) du Foron, une cartographie de la présence d'amiante dans les bâtiments publics a été initiée. Un appel d'offres pour l'enlèvement de l'amiante a été lancé au printemps 2008. La première série de priorité, portant sur l'expertise des bâtiments abritant le service médico-pédagogique (SMP) et des centres médico-pédagogiques (CMP), a été achevée. La deuxième série de priorité concernant les bâtiments scolaires est en cours ; 80% des expertises sont terminées. La planification et l'organisation des travaux de dépollution des bâtiments de priorité 1 et 2 pour l'année 2010 sont en cours. Les travaux de désamiantage au CO du Foron sont terminés, de même que dans plusieurs autres bâtiments du département de l'instruction publique.

Consolidation de la politique en matière de sécurité et de droits humains

«Restaurer la confiance, c'est soigner la démocratie qui se juge naturellement à la sauvegarde des libertés, ce qui exige le respect des lois et des règles dont seule la démocratie peut être le garant.»

- En application de la planification pénitentiaire, l'établissement de détention de la Brenaz – d'une capacité de 68 places – a été mis en service. La poursuite des réalisations s'effectue avec la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé dit «Curabilis», permettant un regroupement des structures offrant aux détenus une prise en charge thérapeutique. Un rapport sur la politique pénitentiaire a été présenté en fin de législature, détaillant les projets d'extension de Champ-Dollon, de la Brenaz et des capacités de détention administrative.
- Afin de mieux décliner les missions et les prestations en matière de droits et de sécurité des personnes, un office des droits humains a été créé en avril 2008, regroupant le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), le Bureau du Délégué aux violences domestiques et le service de solidarité internationale.
- La protection des droits des citoyens contre d'éventuels abus de l'administration a été améliorée par la concrétisation en avril 2008, au niveau cantonal, de l'article 29a de la Constitution fédérale, impliquant notamment l'extension de l'accès au juge et la création d'une commission cantonale de recours en matière administrative.

- Une modification de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD), intégrant de nouvelles règles en matière de protection des données, a été adoptée en octobre 2008. Elle renforce le droit de chacun à la défense de sa sphère personnelle. Dans ce cadre, un poste de préposé cantonal à la protection des données et à la transparence a été créé.
- Suite à l'apparition à l'étranger de cas de grippe pandémique A H1N1 et à l'annonce par l'Organisation mondiale de la santé, le 25 avril 2009, d'une «urgence de santé publique de portée internationale», le plan OSIRIS a été déclenché le 30 avril 2009 pour protéger efficacement la population genevoise. Près de 80'000 Genevois ont été vaccinés gratuitement.
- Après 19 ans d'occupation illicite, le squat Rhino a été évacué par les forces de l'ordre le 23 juillet 2007. Les travaux de réhabilitation des immeubles sis 24, boulevard des Philosophes et 12-14, boulevard de la Tour ont ainsi pu être engagés conformément aux autorisations de construire délivrées. Dix-neuf logements totalisant 117 pièces ont pu être mis sur le marché.

Retrouver la liberté pour innover

Assainissement des finances publiques

«L'assainissement des finances publiques est le premier levier – et non le moindre – pour retrouver des espaces de liberté pour agir, des conditions pour la création et l'innovation, des ressources pour la solidarité et la cohésion sociale.»

- En mars 2006 était lancé un plan de mesures visant – par des gains d'efficacité et d'efficacité – à dégager les moyens d'une politique d'innovation et de modernisation, tout en maîtrisant la croissance des charges. En automne 2006, ce premier plan (P1) était complété par un second (P2). Le plan P1 a porté dans la période 2006 à 2009 et devait dégager des économies annuelles récurrentes de l'ordre 100 millions de francs. Cet objectif a été largement dépassé. L'économie nette induite au niveau de l'ensemble de l'administration dépasse 134 millions de francs. Le second plan de mesures (2007-2009) a engendré des économies nettes supérieures à 30 millions de francs. Le bouclage de ce deuxième plan devrait intervenir dans l'année 2010. Ces

deux plans continueront à produire leurs effets dans le futur, dès lors que la plupart des économies réalisées ont une portée permanente. Toutes les étapes du suivi de ces mesures ont été présentées aux commissions parlementaires des finances et de contrôle de gestion, ainsi qu'à la Cour des comptes. Cela sera également le cas s'agissant de l'évaluation finale.

- Grâce au respect des objectifs en matière de plafonnement des charges et aux gains d'efficacité obtenus au travers des deux plans de mesures, l'Etat a pu retrouver une solide assise financière durant les années de haute conjoncture. Les importants excédents enregistrés entre 2006 et 2008 ont permis de constituer une réserve conjoncturelle de près de 750 millions de francs, ceci malgré les impacts importants engendrés par l'introduction, dès 2008, des normes comptables IPSAS et de la nouvelle péréquation financière inter-cantonale (RPT). L'exercice 2009 a encore permis de dégager un excédent de recettes conséquent, qui est détaillé et commenté dans les Comptes d'Etat.
- Les objectifs du Conseil d'Etat en matière de désendettement ont été tenus. La dette publique a ainsi diminué de deux milliards de francs entre fin 2005 et fin 2009, en tenant compte de la reprise de l'emprunt de près de 163 millions de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE.
- Au vu des performances financières de l'Etat de Genève, la note à long terme attribuée au canton a été relevée de A à A+ fin 2008 et est assortie d'une perspective stable par l'agence Standard & Poors.
- La loi générale sur l'administration des finances de l'Etat (LGAF) a connu des modifications notables. Le contreprojet à l'initiative «anti-dette» – accepté par le peuple le 30 novembre 2008 – subordonne l'adoption d'un budget déficitaire à l'accord d'une majorité absolue au Grand Conseil et à la présentation d'un plan de retour à l'équilibre. En outre, en cas de déficit du compte de fonctionnement sur deux exercices consécutifs, le peuple est appelé à arbitrer entre des mesures d'économies et des hausses d'impôts, selon le mécanisme constitutionnel adopté en votation populaire au début de la législature.
- D'autre part, l'adoption par le Grand Conseil, le 6 novembre 2009, d'un projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la LGAF permet de prendre en compte l'existence de la réserve conjoncturelle prélevée sur le résultat durant

les années de bonne conjoncture. Grâce à ce mécanisme anticyclique, le budget peut être déficitaire à hauteur de la réserve conjoncturelle.

- La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGE) a été dissoute et mise en liquidation au 1^{er} juin 2008, conformément à la loi du 29 avril 2008. La fondation instituée le 19 mai 2000 afin de liquider au mieux des intérêts de l'Etat les mauvaises affaires cédées par la BCGE a atteint ses objectifs plus tôt que prévu et est parvenue à minimiser les pertes de l'Etat. Un collège de liquidateurs a été chargé d'achever la liquidation des ultimes actifs cédés par la banque jusqu'à fin 2009.

Promotion de l'emploi, de la réinsertion et de la formation

«Une nouvelle stratégie de formation et de qualification de la main-d'œuvre sera nécessaire afin d'assurer une adéquation entre la demande et l'offre. Il faut impérativement favoriser la création d'emplois durables, en particulier pour les chômeurs de longue durée et les jeunes, quelles que soient leurs compétences.»

- La loi cantonale en matière de chômage a été profondément modifiée. Le but visé étant d'accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi et de lutter contre l'exclusion sociale, notamment par la création de nouveaux emplois de solidarité. La loi, votée en décembre 2007 par le peuple et entrée en vigueur le 1^{er} février 2008, a d'ores et déjà permis de réduire l'écart entre Genève et les autres cantons en matière de traitement du chômage, et de faire baisser sensiblement le chômage de longue durée et la durée moyenne du chômage.
- L'année 2009 a été marquée, sur le front de l'emploi, par l'impact de la crise économique mondiale. Le nombre de chômeurs a augmenté à Genève de 23,2% entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009. Cette progression, qui est de loin la plus faible de tous les cantons suisses (moyenne nationale de 45,5%), a mobilisé tous les dispositifs que permet la nouvelle loi en matière de chômage. C'est ainsi que le nombre de personnes arrivant chaque mois en fin de droits était inférieur en 2009 aux années précédentes (409 contre 445 en 2008, 504 en 2007 et 523 en 2006).
- Afin d'anticiper l'impact à plus long terme de la crise sur l'emploi, un projet de loi visant à

renforcer la réinsertion professionnelle des chômeurs de très longue durée et des bénéficiaires de l'aide sociale a été élaboré. Envoyé en procédure de consultation le 15 juin 2009, ce projet de loi remplace le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) par un dispositif plus dynamique dans la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI). Ce projet de loi a été déposé au Grand Conseil après quelques modifications pour la session des 3 et 4 décembre 2009. L'objectif est une entrée en vigueur fin 2010 ou début 2011, période à laquelle des personnes ayant perdu leur emploi au début de cette crise économique auront épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage.

- Un autre chantier législatif important ouvert en 2009 concerne les *working poor*, à savoir les foyers travaillant à des taux d'occupation d'au moins 40% pour une personne ou 90% pour deux personnes et dont les revenus du travail ne suffisent pas à assurer une existence décente. Le projet de loi introduisant des prestations complémentaires familiales a été déposé. Ces prestations s'adresseront aux familles dont les détenteurs de l'autorité parentale exercent une activité lucrative sans toutefois parvenir à assumer les charges liées à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants. Aujourd'hui, ces situations sont traitées par l'aide sociale délivrée par l'Hospice général.
- Plusieurs projets ont été mis en place pour atteindre l'objectif de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), à savoir élever le taux de certification au secondaire postobligatoire à 95% d'une classe d'âge d'ici 2015. Parmi les principaux projets : Réussir +, le dispositif de transition et la gestion du suivi individualisé.
- Des travaux en vue d'instaurer la validation des acquis de formation entre les différentes filières de la formation générale ou professionnelle du secondaire II ont été lancés.
- Sept pôles de formation professionnelle, organisés par famille de métiers, ont été créés lors de la rentrée scolaire 2007. Cette nouvelle organisation valorise et améliore la qualité ainsi que l'efficacité de la formation professionnelle.
- La Haute école de musique (HEM) - Conservatoire supérieur de musique, rattachée aux Hautes écoles spécialisées (HES), a été fondée en 2008.
- Les écoles d'ingénieurs ont fusionné pour former la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).
- La Haute école d'art et de design (HEAD) a été créée suite à la fusion de l'École supérieure des beaux-arts et de la Haute école d'arts appliqués.
- L'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ), structure inter-facultaire qui remplace l'IFMES, a été créé en 2009.
- L'enseignement primaire a été réuni, offrant désormais un seul système d'enseignement et d'évaluation dans tout le canton.
- Le cadre de l'enseignement secondaire obligatoire a été consolidé et clarifié suite à l'acceptation en votation le 17 mai 2009 du contreprojet du gouvernement sur le cycle d'orientation et au retrait de l'initiative IN 138. Un système de sections associé à un renforcement des dispositifs destinés à préserver l'égalité des chances, à offrir des passerelles et à améliorer l'orientation à l'issue de la scolarité obligatoire a été réintroduit.
- Un nouveau dispositif coordonné de suivi et de transition scolaire et professionnelle des élèves en difficulté d'insertion au terme de la scolarité obligatoire a été mis en œuvre dès la rentrée 2009. Le dispositif d'accueil des migrants a été réorganisé.

Amélioration de l'aide sociale, de la solidarité et de l'égalité des chances

«La vie au sein de la collectivité impose le partage des droits, mais aussi des devoirs. Il n'y a pas de vraie solidarité sans confiance et pas de confiance sans respect de l'autorité.»

- Les contrôles pour lutter contre les abus d'aide sociale ont été renforcés, permettant dès 2007 une forte augmentation des restitutions d'aides indûment perçues (assistance ou assurance chômage).
- Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a été réformé depuis le 1^{er} juillet 2007, afin d'assurer la pérennité de ses activités.
- Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) en juillet 2006, l'aide sociale a été modernisée tandis que des mécanismes incitatifs de réinsertion ont été introduits.
- Le revenu déterminant unique (RDU) visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales a été introduit en 2007.
- Les effets de seuil en matière de politique

sociale relevant des compétences cantonales (effets de seuil négatifs dans les domaines de l'aide sociale et des subsides d'assurance maladie) ont été progressivement éliminés depuis 2008.

- Le règlement relatif à la loi sur l'aide sociale individuelle a été modifié en juin 2009 afin que les ménages dont les revenus dépassent de justesse le barème permettant de bénéficier de l'aide sociale ne soient pas moins bien lotis que ceux qui y ont droit. La modification a également permis de corriger les effets contre-incitatifs des aides exceptionnelles octroyées aux jeunes adultes. Tandis que les dispositions concernant les personnes séjournant en EMS ou EPH qui se sont dessaisies de leur fortune ou biens immobiliers au profit d'un parent ont été durcies. Il n'est pas admissible qu'il suffise de se dessaisir de ses biens pour que la collectivité assume tous les coûts de séjour en EMS ou EPH.
- Un réseau d'enseignement prioritaire (REP) dans l'enseignement primaire a été mis en place et élargi afin de soutenir les établissements scolaires dans les quartiers en rupture de mixité sociale. Les autorités communales et cantonales accompagnent ce projet par une politique de la ville tournée vers l'égalité des chances. Une première déclaration entre la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville d'Onex a été signée en février 2008. Trois autres déclarations communes ont été signées en 2009 avec les communes de Lancy, Vernier et Genève. Cela les engage à un ensemble d'actions concrètes et transversales dans les domaines du logement, de la sécurité des enfants, des relations entre l'école et les familles, de l'accès aux activités sportives et culturelles ainsi qu'en matière de promotion de la santé.
- Un centre d'analyse territoriale des inégalités a été mis en place avec pour objectif de cerner les inégalités liées aux nouveaux phénomènes urbains.
- De nouvelles missions ont été attribuées à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), afin d'œuvrer en faveur de la réinsertion des jeunes en rupture de formation et d'assister de manière personnalisée les mineurs ayant eu affaire à la justice.
- Le dispositif lié à l'enseignement spécialisé a été renforcé avec notamment la mise en place, en septembre 2008, d'un comité de projet et la nomination d'un chef de projet

pour la mise en œuvre de la réorganisation de l'enseignement spécialisé.

- La loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées a été profondément modifiée. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, elle a permis la création des établissements publics pour l'intégration (EPI), regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques.

Développement coordonné de la construction et des transports

«En matière de logement, le gouvernement entend promouvoir des projets rapidement réalisables, tout d'abord dans les zones de développement prévues dans le plan d'aménagement et aussi sur le site de la Praille-Acacias.»

- Une nouvelle politique du logement a été mise en place, concrétisée par l'accord sur le logement signé le 1^{er} décembre 2006 avec les membres du groupe de concertation logement. Cette politique repose sur quatre piliers : l'assouplissement des contraintes en zone de développement (abandon de la règle dite des «deux tiers - un tiers» : construction de deux-tiers de logements subventionnés et d'un tiers de logements à loyer libre), la constitution d'un socle de logements d'utilité publique (LUP) à hauteur de 15% du parc locatif du canton (augmenté à 20% en 2009), le maintien des aides personnalisées et le développement de la propriété individuelle et de la coopérative.
- La nouvelle loi sur les logements d'utilité publique (LLUP) est entrée en vigueur en juillet 2007. Plusieurs projets de logements selon les dispositions de la LLUP ont déjà été réalisés (Tambourine, ex-Maison Blardone). Par ailleurs, des immeubles rachetés sont entrés dans le parc des LUP. Au 1^{er} janvier 2009, pour la première fois depuis vingt ans, la proportion de logements sociaux a augmenté à Genève. En 2008, près de 1'200 logements ont été ajoutés au stock de base des LUP (+20%). En février 2009, l'offre de LUP s'est encore accrue de 850 unités, grâce à l'acquisition de 93% du capital-actions de la Rente immobilière SA. La LLUP a été modifiée en 2009, en réponse indirecte à l'initiative 133. Le parc de LUP a été porté à hauteur de 20% (contre 15% auparavant) – sans limite dans le temps – et le budget consenti a été fixé à 35 millions de francs par an jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.
- Faisant suite à un accord avec les partenaires

concernés, la loi sur les nouveaux gabarits des immeubles, adoptée par le peuple en février 2009, autorise un ou deux étages supplémentaires en zones 2 et 3.

- En matière de responsabilisation des mandataires professionnellement qualifiés, la loi supprimant la procédure de permis d'habiter ou d'occuper pour certaines constructions a été adoptée par le Grand Conseil le 17 septembre 2009. Les permis délivrés par l'administration sont remplacés par des attestations de conformité signées par les mandataires professionnellement qualifiés ou, cas échéant, par les bénéficiaires des autorisations de construire.
- En matière d'accélération et de simplification des procédures d'autorisation de construire, les travaux menés en étroite collaboration entre les associations professionnelles (FAI), les principaux services administratifs qui préavisent les demandes d'autorisations et l'office des autorisations de construire ont abouti à de nombreuses mesures concrètes dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de la nature et du paysage, et de la police du feu, permettant de simplifier et d'accélérer l'instruction des dossiers d'autorisation. Certaines mesures sont d'ores et déjà en vigueur, d'autres sont prévues pour début 2010.
- Le nombre de logements faisant l'objet d'une requête en autorisation de construire a crû de manière importante, puisqu'il est passé de 1'964 en 2007 à 2'243 en 2008 (+14,2%, soit environ 560 logements par trimestre), atteignant son plus haut niveau depuis 1997. En 2009, ce niveau est demeuré élevé puisque près de 500 logements par trimestre ont été enregistrés, si bien qu'il devrait y avoir plus de 2'000 logements prévus dans les requêtes. Le nombre de logements autorisés a également augmenté de façon significative : 269 logements par trimestre prévus dans les autorisations en 2007 ; 396 par trimestre en 2008 et 527 par trimestre pour les trois premiers trimestres 2009. Le contrôle du respect du délai de 30 jours pour préavisier une autorisation de construire a été renforcé.
- De janvier 2006 à décembre 2009, 58 plans localisés de quartier (PLQ) ont été adoptés, correspondant à un potentiel de plus de 5'200 logements. 40% de ce potentiel fait l'objet d'une autorisation de construire déposée ou déjà accordée.
- Le déclassement des communaux d'Ambilly (4'240'000 m²) a été adopté en juin 2008. Il s'agit du plus important déclassement jamais réalisé dans le canton. Le plan directeur de quartier a été validé en août 2008. Un premier PLQ de 610 logements, l'ensemble des espaces publics du quartier ainsi que le maillon routier nécessaire à l'accès au nouveau quartier seront mis à l'enquête publique début 2010. Globalement, le périmètre d'aménagement Mon Idée - Communaux d'Ambilly offre un potentiel de 4'000 logements.
- Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté en mars 2009 une résolution relative au projet de développement du quartier Praille Acacias Vernets (PAV), acte qui définit, en amont de la loi de modification du régime des zones de construction, les options d'aménagement essentielles à respecter. Pour l'essentiel, ces options portent sur la mixité du périmètre PAV, la part forte faite au logement, la qualité des espaces publics, une ambition soutenue en termes de qualité environnementale. Parallèlement, l'avant-projet de loi de déclassement a été communiqué aux communes concernées de Genève, Carouge et Lancy, dont les conseils municipaux ont tous émis des préavis favorables. Deux d'entre eux ont donné lieu au lancement de référendums municipaux, dont seul celui lancé en Ville de Genève a abouti. Une négociation entre l'Etat, les communes concernées et les représentants du comité référendaire est parvenue à un accord début mars 2010. L'avant-projet de loi sera amendé en fonction des accords qui seront trouvés. Sur le plan opérationnel, de nombreuses études techniques ont été engagées.
- Des études d'aménagement des extensions urbaines aux Vergers (Meyrin), à la Plaine de l'Aire, à Bernex-Est et aux Grands-Esserts/Plateau de Vessy à Veyrier (potentiel de plus de 7'500 logements) ont été menées.
- L'extension du réseau de tramway a été soutenue : inauguration de la branche du Grand-Lancy au printemps 2006 ; inauguration du TCMC (Cornavin-Meyrin-CERN) jusqu'aux Avanchets en décembre 2007 ; lancement des travaux du TCOB (Cornavin-Onex-Bernex) en janvier 2009 ; prolongation du TCMC jusqu'à Meyrin-Gravière en décembre 2009. Depuis 2003 et l'inauguration du tram Sécheron, 13,8 kilomètres de double voie ont été construits. Avec les deux prochaines étapes prévues, soit le troisième tronçon du TCMC jusqu'au CERN puis l'inauguration du TCOB, 22 kilomètres de double voie auront été construits en moins de dix ans.
- L'offre des Transports publics genevois (TPG) a globalement augmenté de 50%, tandis que

la fréquentation a grimpé de 65% entre 2002 et 2010.

- La préparation du projet d'infrastructure ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA) s'est concrétisée au niveau des procédures administratives. Par décision du 5 mai 2008, l'Office fédéral des transports (OFT) a accordé à la direction du projet CEVA l'autorisation de construire la liaison de 14 km de double voie entre la gare de Cornavin et la frontière franco-suisse. Cette décision a fait l'objet de recours et l'effet suspensif accordé par le Tribunal administratif fédéral (TAF) empêche le démarrage rapide des travaux. La totalité des travaux principaux de génie civil a cependant pu être mise en soumission. Dimanche 29 novembre 2009, les Genevois ont accepté en votation populaire le crédit complémentaire de 113 millions de francs adopté en février 2009 par le Grand Conseil pour la construction de CEVA. Par ailleurs, le Tribunal fédéral a définitivement invalidé, le 28 avril 2009, l'initiative dite «anti-CEVA».

Développement à l'échelle régionale

«Construire à Genève, c'est aussi construire le développement de la région à travers le projet d'agglomération.

Ce développement sera celui de l'harmonie, qui doit s'inscrire dans le cadre du développement durable.»

- Le Projet d'agglomération franco-valdogenoïse a été lancé en 2007, avec une concrétisation dès 2008 par la mise en place de huit périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), pour lesquels des études sont en cours. L'enjeu consiste à être en mesure d'accueillir dans l'ensemble de l'agglomération transfrontalière quelque 200'000 personnes et 100'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030, en respectant les principes du développement durable. 40% des investissements prévus à cet effet entre 2011 et 2014, soit 186 millions de francs, seront pris en charge par la Confédération.
- Un protocole d'accord avec le gouvernement vaudois, visant à désengorger le trafic ferroviaire et routier entre Lausanne et Genève et à maintenir la compétitivité et la qualité de vie de la région lémanique, a été signé le 2 avril 2009. L'accord prévoit notamment le préfinancement à brève échéance par les deux cantons des projets CFF sur ce tronçon, pour un montant de 300 millions de francs. Il prévoit aussi une entrée du canton de Vaud dans le capital-actions de Palexpo SA pour un montant de 10 millions de francs, renforçant

de la sorte le potentiel de développement de cette infrastructure essentielle pour toute la région. Dans le prolongement de ce protocole d'accord, une convention-cadre relative au développement de l'offre ferroviaire sur la ligne Lausanne–Genève–Aéroport a été négociée entre les deux cantons, l'Office fédéral des transports et les CFF, aboutissant à une signature le 21 décembre 2009.

- Baptisée «Greater Geneva-Berne Area», une promotion économique exogène commune à toute la Suisse occidentale a été fondée pour la prospection d'entreprises et la promotion de l'image de la région à l'étranger. Le nouveau modèle de promotion économique régionale, finalisé en décembre 2009, devait être opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2010.
- Le processus d'harmonisation dans le domaine de la formation et de la scolarité obligatoire s'est poursuivi avec l'adoption en 2008, de lois relatives à l'harmonisation de la scolarité obligatoire, à la convention scolaire romande et à l'accord intercantonal en matière de pédagogie spécialisée. Par ailleurs, l'adhésion du canton de Genève à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande est intervenue en février 2009.
- En 2007, lors du débat sur le transfert de charges de la culture entre Etat et communes, une proposition exigeait le désengagement complet de l'Etat. Les artistes et acteurs culturels se sont mobilisés au sein du Rassemblement des artistes et acteurs culturels de Genève (RAAC). Une commission d'experts a été créée en 2009 pour rédiger un avant-projet de loi sur les arts et la culture afin de renforcer le rôle de l'Etat en ce domaine et de lui insuffler une nouvelle ambition, créatrice de richesses pour la région.
- La collaboration entre les polices cantonales a été renforcée, notamment en matière de formation, mais également au niveau opérationnel.

Maintien d'un cadre favorable pour l'économie et la société

«Le second levier afin d'atteindre nos objectifs est de nous donner les moyens indispensables pour offrir les conditions du développement. Cela nécessite un climat favorable pour les investisseurs et, particulièrement dans notre région, pour l'innovation, la recherche et le développement.»

- La loi adaptant le droit genevois à la réforme fiscale fédérale en matière d'imposition des

entreprises, avec notamment l'introduction d'un régime privilégié en cas de cessation d'activité lucrative indépendante et une imposition partielle des dividendes de participations, a été adoptée par le Grand Conseil et en votation populaire le 17 mai 2009.

- La loi sur l'imposition des personnes physiques a été adoptée par le Grand Conseil le 12 juin 2009 et en votation populaire le 27 septembre 2009. La nouvelle loi allège sensiblement la charge fiscale pesant sur les couples (introduction du *splitting*) et les familles, et introduit un correctif à l'imposition de la fortune par un «bouclier» similaire à celui qui est appliqué dans le canton de Vaud, de manière à préserver la compétitivité fiscale de notre canton.
- Le nouveau système de péréquation financière intercommunale visant à un meilleur équilibre et à une plus grande équité entre les communes a été adopté par le Grand Conseil le 3 avril 2009. L'accompagnement et le suivi des travaux ont été menés sous l'égide de l'Association des communes genevoises jusqu'à l'adoption de la loi.
- Afin d'offrir aux commerçants un guichet unique pour l'ensemble des démarches administratives et des demandes d'autorisations, un service du commerce (SCOM) a été créé en novembre 2007, issu de la fusion du service des autorisations et patentes (SAP) et de l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC). Ce regroupement a aussi permis de simplifier les procédures administratives des professions et activités soumises à autorisations, liées au domaine du commerce. Depuis sa création, le SCOM a réduit les délais de traitement des requêtes d'autorisation et intensifié les contrôles sur l'ensemble des législations surveillées.
- Issu de la fusion de l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), le nouvel Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) a été inauguré en janvier 2008 et contribue au rayonnement de l'excellence de Genève en termes de formation supérieure et compétence internationale.
- Le retour d'ITU Telecom World à Genève en 2009 et 2011, après un passage à Hong Kong en 2006, a permis de renforcer la position de la Genève internationale.
- Un nouveau concept touristique cantonal, «Vision 2015», a été mis en place en mars 2008 afin de profiler Genève comme une destination de choix dans l'offre touristique mondiale, tant pour le tourisme de villégiature, le tourisme d'affaires que l'écotourisme.
- Le plan directeur 2007-2011 pour l'Aéroport international de Genève (AIG) a été adopté, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal, en vue notamment d'améliorer l'accueil des passagers. L'extension du terminal principal a été inaugurée en octobre 2009, après trois ans et demi de chantier et 250 millions de francs d'investissements financés sur les ressources propres de l'AIG. L'AIG a ainsi pu augmenter de 40% ses surfaces commerciales, créer une nouvelle zone pour les contrôles de sécurité au départ et achever la mise en œuvre du dispositif *one stop security*. L'inauguration a permis également à Genève de rappeler à la Confédération l'importance stratégique de son aéroport pour toute la région.
- La structure juridique de Palexpo a été transformée en SA de droit privé, afin d'ouvrir son capital à des participations privées minoritaires pour assurer le financement durable de sa modernisation. La loi a été adoptée en novembre 2007 et le contrat de fusion des trois entités (Palais des expositions, Halle 6 et Orgexpo) dans la nouvelle Palexpo SA a été signé le 3 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Palexpo a poursuivi ses investissements dans le cadre de son programme «Vision 20XX», entamé en 2008, qui prévoit quelque 100 millions de francs d'investissement pour la transformation ambitieuse du site.
- Dans le cadre de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN), entrée en vigueur en janvier 2008, les sanctions en cas de recours à du personnel non déclaré ou clandestin et d'escroquerie aux assurances sociales ont été renforcées. Parmi les plus efficaces d'entre elles, l'interdiction de marchés publics pour les entreprises convaincues de violations graves de la LTN. Après une première étape axée sur la prévention et l'information, en 2008, qui a conduit un nombre important d'employeurs à régulariser leur situation, l'année 2009 a été marquée par l'application de sanctions fermes. Ces interdictions font l'objet d'une publication sur le site internet du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Genève est le premier canton suisse à avoir fourni au Seco des listes d'entreprises sanctionnées (dix-sept fin 2009).
- Entre 2005 et 2009, l'Etat a investi 2 millions de francs dans un programme d'efficacité

énergétique. L'économie financière réalisée pendant cette période grâce à ces mesures s'élève à 13,4 millions de francs, ce qui représente 2,66 millions de kWh pour l'électricité (-2,9%), 25,6 millions de kWh pour le chauffage (-13,1%), 88'376 m³ d'eau (-6,5%) et 6'000 tonnes de CO₂. Ce programme sera complété par un «plan enveloppe» consacré à la réfection des enveloppes des bâtiments (façades, fenêtres et toiture). A terme, ces nouvelles mesures doivent permettre une réduction de 15% des coûts et de la consommation d'énergie thermique, tout en augmentant la valeur du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève.

- Un plan directeur de l'énergie décrivant les actions à mener pour mettre en œuvre la «société à 2000 watts sans nucléaire» a été adopté en mars 2008. Par ailleurs, la loi sur l'énergie a été révisée en octobre 2008. Elle vise à renforcer les dispositions en matière de construction et d'assainissement des bâtiments et rend obligatoire le standard «Minergie» pour les projets d'envergure.
- Un programme de subventions à la rénovation énergétique des bâtiments – *chèque2009énergie* – a été mis en place. Il a fait l'objet de plus de 3'000 requêtes, dans le cadre duquel 24 millions de francs ont été alloués. Ces subventions ayant un puissant effet de levier, ce sont au final près de 100 millions de francs qui ont été investis dans le cadre de travaux à Genève en 2009. Ces subventions seront reconduites en 2010 dans le cadre d'un programme prévu pour dix ans.
- Un nouveau plan de mesures d'assainissement de l'air a été adopté en juillet 2008. Il prévoit notamment l'introduction d'un périmètre de restriction du trafic motorisé au centre ville. Des études juridiques, techniques et économiques ont été menées dans cette perspective en 2009.
- Un programme de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments de l'Etat de Genève est à l'étude. Le but de cette démarche est de produire 7% de la consommation totale d'électricité de l'Etat, soit 7 GWh, grâce à 70'000 m² de panneaux photovoltaïques. L'investissement est estimé à 20 millions de francs pour la première étape.
- Quatre importants projets visant à accroître les investissements ont été anticipés dans le cadre des mesures de soutien à l'économie : rénovation de l'Hôpital des enfants, cinquième étape du Centre médical universitaire, établissement «Curabilis» et Maison de la Paix.

- Une loi ouvrant un crédit d'investissement de 48 millions de francs pour la réalisation d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives, et de 12,8 millions de francs pour le nouveau port de l'Etat a été adoptée par le Grand Conseil en décembre 2009. L'inauguration est prévue en 2013.
- L'organisation réussie de l'EURO 2008, fréquenté par 700'000 Genevois et visiteurs, a permis d'expérimenter concrètement des collaborations fructueuses à plusieurs niveaux (international, intercantonal, interdépartemental, communal).

Gouverner autrement

Clarification des responsabilités et relations avec les entités subventionnées

«Restaurer la confiance, c'est clarifier les rapports entre les différentes entités publiques, étatiques et communales, petites ou grandes, qui doivent réapprendre le bien vivre ensemble.»

- Le transfert des bâtiments, installations et équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent (transferts d'actifs vers l'Aéroport international de Genève, les Transports publics genevois et les Services industriels de Genève) a permis de clarifier les rôles et d'améliorer la responsabilité entrepreneuriale de ces entités. Les diverses lois relatives ont été adoptées en votation populaire le 17 juin 2007.
- Le dispositif légal de gestion des indemnités et aides financières (LIAF), introduisant la planification quadriennale assortie de contrats de prestation, a été mis en œuvre. Des contrats ont été établis en 2007 entre l'Etat et l'Hospice général, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et les institutions d'aide et de soins à domicile.
- Le secteur subventionné des établissements médico-sociaux (EMS), qui compte 52 établissements dans le canton, évolue désormais sous le régime de la nouvelle loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA). La LGEPA permettra dès 2010 de clarifier les principes de gestion de ce secteur. Des standards de construction accéléreront les étapes conduisant de l'élaboration d'un projet d'établissement à sa mise à la disposition du public ; des règles claires sur la rémunération des fonds propres préserveront les intérêts financiers de l'Etat et des résidents

tout en maintenant l'attrait pour des investisseurs privés ; des critères précis permettront un calcul du prix de pension équitable.

- Adoption en votation populaire en novembre 2008 de la loi sur l'Université, qui renforce l'autonomie de l'institution et améliore son pilotage sous le contrôle des autorités politiques.
- Le projet de loi visant à réformer globalement les règles de gouvernance des établissements et fondations de droit public, à clarifier et à moderniser les structures dirigeantes et à renforcer l'efficacité du contrôle a été mis en consultation à l'automne 2009.

Professionnalisation et harmonisation de la gestion et des outils de pilotage

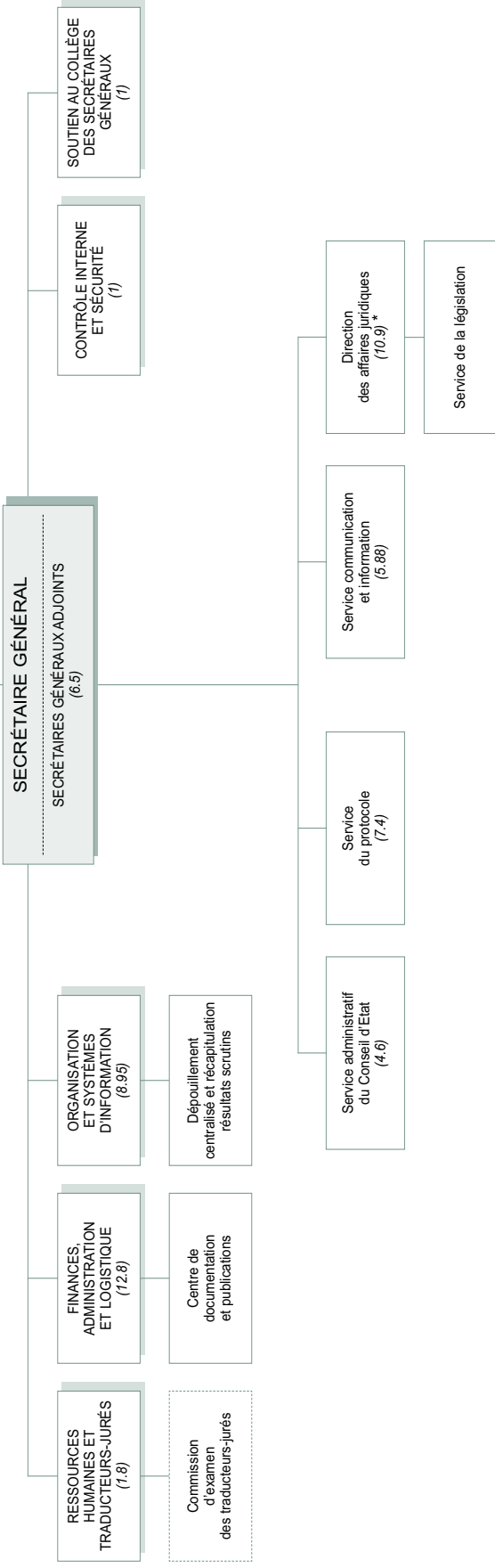
«Le Conseil d'Etat entend gouverner en appliquant systématiquement une approche décloisonnée, transversale et globale, c'est-à-dire en faisant primer l'action du gouvernement sur celle des départements.»

- Le processus de centralisation de la gestion des flux de liquidités, débuté en 2007, a permis d'optimiser la gestion de la trésorerie. Après avoir été mis en œuvre au niveau du «petit Etat», le *cash pooling* s'est étendu aux entités du «grand Etat», avec notamment l'intégration en 2007 des Transports publics genevois et de l'Hospice général, puis celle en 2008 de la Fondation d'animation socioculturelle, des Hôpitaux universitaires de Genève et de l'Université de Genève et, l'année suivante, des fondations immobilières de droit public.
- Un office payeur unique pour gérer de manière unifiée les rémunérations des fonctionnaires a été mis en place début 2007.
- Le nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'Etat a été progressivement développé, avec la mise en œuvre de modules permettant de gérer la paie, le temps et les absences et, depuis juin 2008, les postes. Ces mesures contribuent de manière importante à améliorer le pilotage en matière de gestion des ressources humaines.
- Un système de contrôle interne structuré et généralisé a été progressivement mis en place au sein de l'Etat, accompagné d'un

manuel du contrôle interne et d'un ambitieux plan de formation. L'établissement de cartographies des risques a été effectué en 2009.

- Un projet de loi visant au renforcement et à la réorganisation globale du contrôle et de la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat a été déposé en octobre 2007.
- Le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale a été modifié en juin 2008, introduisant une simplification et une harmonisation des organigrammes départementaux et instaurant des «collèges spécialisés» en charge de la coordination de chacune des grandes fonctions transversales (ressources humaines, finances, contrôle interne, logistique et systèmes d'information).
- Une réflexion sur l'occupation de locaux par les services de l'administration a été engagée afin d'optimiser l'occupation des surfaces dont l'Etat est propriétaire ou qui sont louées à des tiers. Le rapport final du groupe de travail sur l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG) ainsi que le scénario d'optimisation préconisé ont été adoptés. La prochaine étape consiste en la mise sur pied d'un plan d'action.
- L'ensemble des directives d'application des normes comptables IPSAS adoptées en 2007 ont été introduites dès la présentation des comptes 2008 de l'Etat, de manière à offrir une image plus fidèle, plus transparente et plus complète des états financiers.
- Les travaux en vue d'une présentation du budget par prestations se sont poursuivis tout au long de la législature. En novembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté une déclinaison du projet de budget 2009 par politiques publiques. L'année suivante, un budget par groupes de prestations homogènes a été présenté en annexe au projet de budget 2010. Ces travaux sont en phase avec la modification de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, votée le 15 mai 2009 par le Grand Conseil, qui prévoit que le budget sera établi par programme et par prestation et voté par programme dès 2011. La lisibilité de l'action publique et l'analyse de son efficacité par le parlement et par le gouvernement en seront fortement accrues.

CHANCELIER



* dont 1 poste de greffière à la cour d'appel de la magistrature selon la loi instituant un conseil supérieur de la magistrature et une cour d'appel de la magistrature (E 2 20).

Organigramme général de la Chancellerie d'Etat

Nombre de postes au budget 2009: 68.83 dont 2 postes au groupe de confiance et 6 postes au service du préposé à la protection des données, tous deux administrativement rattachés à la Chancellerie selon le règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (B 5 05.10) d'une part et la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (A 2 08) d'autre part.

2. Chancellerie d'Etat

Outre ses missions permanentes d'état-major du gouvernement, la chancellerie d'Etat s'est fortement impliquée en 2009 dans l'organisation d'ITU Telecom World 2009, qui a eu lieu à Palexpo du 5 au 9 octobre. L'autre dossier d'importance porté par la chancellerie d'Etat qui a rencontré une évolution positive en 2009 est celui du vote électronique, avec son adoption dans la constitution genevoise – approuvée en référendum obligatoire –, débouchant sur une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques adoptée par le Grand Conseil.

Depuis le début de la législature, les principales réformes réalisées par la chancellerie d'Etat sont, par domaine :

Législation

- Nouvelle législation sur les données personnelles, concrétisée par l'adoption par le Grand Conseil, le 9 octobre 2008, de la loi 9870 modifiant et complétant la LIPAD (A 2 08). Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, avec la création du poste de préposé-e à la protection des données. L'adoption d'un règlement d'application interviendra au cours de l'année 2010.
- Nouvelle loi sur les commissions officielles (A 2 20) adoptée par le Grand Conseil le 18 septembre 2009, abrogeant la précédente qui datait de 1965, et qui constitue une «partie générale» des principes applicables à l'ensemble des commissions extra-parlementaires, réforme législative qui sera complétée par un règlement d'application au cours de l'année 2010.

Droits politiques

- Développement du vote par Internet avec, notamment, l'adoption de l'article constitutionnel autorisant le vote électronique (article 48, al. 2 et 4 à 6 de la Constitution genevoise – A 2 00) par le Grand Conseil le 28 août 2008, puis par le Conseil général le 8 février 2009, ainsi que la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques du 27 août 2009.

Mise en œuvre des politiques publiques décidées par le gouvernement

- Coordination et organisation des fonctions transversales dévolues au collège des secrétaires généraux. Création de cinq collèges spécialisés qui correspondent aux fonctions transversales que sont les ressources humaines, les finances, les systèmes d'information, le contrôle interne et la logistique (arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007).
- Création de deux postes d'attachées aux questions fédérales pour apporter le soutien nécessaire au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de sa stratégie d'appui des intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux majeurs (2009).
- Création d'un Groupe de confiance rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat dans le cadre du dispositif de protection de la personnalité, prévu dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux du 23 mars 2007.

Plan de mesures

Dès la promulgation des plans de mesures, la chancellerie a immédiatement pris en compte les dispositions décidées par le Conseil d'Etat au niveau de son budget, ce qui a permis d'atteindre pleinement les objectifs fixés et de réaliser un gain cumulé sur la législature 2006-2009 à hauteur de 6,5 millions de francs.

L'application des plans de mesures ainsi que les dispositions organisationnelles résultant des travaux du groupe efficence ont permis d'atteindre la réduction de 5% des effectifs en chancellerie d'Etat.

Au total, l'ensemble de ces mesures dégage une économie cumulée de 7 millions de francs sur la période considérée, soit 1,75 million de francs par année. Toutes ces mesures sont récurrentes et continueront de déployer leurs effets.

CHA – effet financier des plans de mesures sur la législature 2006-2009	
mesures P1	
12. Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat	600'000
16. Réduire de 25% en quatre ans les dépenses globales de communication	880'000
17. Limiter le nombre de communiqués et d'annonces que l'Etat publie dans les quotidiens et utiliser la FAO	64'000
24. Lutter contre la surconsommation et l'accroissement de demandes abusives suite aux rabais obtenus	195'534
35. Réduire les dépenses liées au protocole	3'840'000
mesures P2	
2. Regrouper au sein d'un pool du personnel à disposition du Conseil d'Etat pour des renforts temporaires	180'000
4. Facturer les prestations de services fournies par des fonctionnaires selon un taux horaire unifié en fonction du statut de l'intervenant	30'000
38. S'assurer que le montant des émoluments couvre les charges réelles (coûts de personnel, dépenses générales et 15% de frais d'infrastructure)	696'000
Gain financier total :	6'485'534

Réalisation par domaine d'action et par type de prestation publique

Etat-major du gouvernement

Secrétariat du Conseil d'Etat

En 2009, la chancellerie d'Etat a assuré la gestion administrative et le suivi de 45 séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles 7'300 objets ont figuré à l'ordre du jour. Par ailleurs, la chancellerie a également traité l'enregistrement et l'attribution des quelque 2'000 courriers adressés au gouvernement.

Mise en œuvre des structures transversales et appui au collège des secrétaires généraux

La volonté du gouvernement et les ordres de missions sont notamment transmis aux départements dans le cadre du collège des secrétaires généraux, présidé par le chancelier d'Etat et dont le secrétariat est assuré par la chancellerie d'Etat. Le collège des secrétaires généraux a collaboré étroitement avec les cinq collèges spécialisés, correspondant aux fonctions ressources humaines, finances, systèmes d'information, contrôle interne et logistique.

En 2009, les modalités de la collaboration entre le collège des secrétaires généraux et les collèges spécialisés ont été précisées : rencontres régulières entre le collège des secrétaires généraux in corpore et les président-e-s des collèges spécialisés; validation annuelle d'une feuille de route pour chaque collège spécialisé selon l'importance des projets; collaboration entre le collège des secrétaires généraux et les collèges spécialisés sur les dossiers transversaux prioritaires.

En 2009, le collège des secrétaires généraux s'est réuni 19 fois indépendamment des réunions hebdomadaires destinées à la préparation administrative des dossiers du Conseil d'Etat. Des thèmes transversaux prioritaires tels que le budget par politique publique, les compétences clés des fonctions managériales, le plan de mobilité, les rapports transversaux de la Cour des comptes ont ainsi fait l'objet de décisions ou de préavis du collège. Tous collèges spécialisés confondus, 98 séances ont eu lieu sur l'année 2009.

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat ont développé et renforcé, en 2009, leurs activités en matière de conseil, de contrôle et d'élabora-

tion des projets d'actes normatifs (lois, règlements, rapports). Cette activité d'assistance de technique législative, destinée aux différents acteurs du processus législatif, se concrétise par le biais de la relecture et de la correction formelle de centaines de textes à caractère juridique soumis chaque année au Conseil d'Etat, mais aussi par des conseils personnalisés aux départements, dans une optique de collaboration décloisonnée.

Le service de la législation a eu notamment l'occasion de corriger 724 textes de portée juridique pour l'année 2009 et de préparer 511 projets d'arrêtés de publication soumis au Conseil d'Etat puis publiés dans la Feuille d'avis officielle (158 arrêtés de publication, 186 arrêtés de promulgation, 114 règlements et 53 arrêtés d'un autre type).

Permanence et qualité des relations du Conseil d'Etat

En plus de ses activités courantes sur le plan protocolaire (organisation de déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie d'ambassadeurs, réceptions ad hoc, prestations de serment de la police et des gardiens de prison, fêtes patriotiques, visites confédérales), la chancellerie a apporté son soutien au Conseil d'Etat :

- dans la tradition d'accueil de hautes personnalités atterrissant sur territoire genevois, telle que les arrivées des présidents français, brésilien et iranien, respectivement M. Nicolas Sarkozy, M. Luis Inacio da Silva et M. Mahmoud Ahmadinejad, de la présidente argentine, Mme Cristina Kirchner, ou encore des ministres américains et russes, Mme Hilary Clinton et M. Sergei Lavrov;
- dans des manifestations de grande envergure telles que l'Energy Pact (mars 2009), la Conférence de réexamen de Durban (avril 2009), les 90 ans de l'Organisation internationale du travail (juin 2009), la session principale du conseil économique et social l'ECOSOC (juillet 2009), la Conférence mondiale sur le climat (septembre 2009), ITU Telecom World 2009 (octobre 2009) et la Conférence ministérielle de l'OMC (décembre 2009);
- en organisant des rencontres entre le Conseil d'Etat et des directeurs d'organisations internationales récemment nommés tels que Rolf Heuer, directeur général du CERN, ou Navi Pillay, haut commissaire de l'ONU aux réfugiés;

- en gérant les invitations transmises au Conseil d'Etat ainsi que les réceptions organisées ou les visites de courtoisie.

Chiffres clés

	2007	2008	2009
Invitations au Conseil d'Etat	676	628	694
Réceptions organisées	59	49	57
Repas organisés	39	31	29
Visites de courtoisie	51	54	30
Visites confédérales	à Appenzell	en Argovie; de Schaffhouse	à Zoug d'Argovie

Suivi des dossiers fédéraux

Depuis début 2009, la chancellerie d'Etat compte deux attachées aux questions fédérales, dont la mission est d'apporter l'appui nécessaire au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de sa stratégie de soutien des intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux majeurs.

Leurs tâches s'articulent autour de trois piliers : ordres de mission confiés directement par le Conseil d'Etat ; veille informative sur les dossiers qui concernent Genève ; organisation de rencontres et événements. Une opération de promotion a été organisée au Palais fédéral à Berne à l'occasion de la fête de l'Escalade, en présence du président du Conseil d'Etat et des présidentes du Conseil national et du Conseil des Etats.

Communication

La chancellerie d'Etat assure la cohérence et la diffusion des communiqués des départements et du Conseil d'Etat, ainsi que la consolidation des textes de synthèse pour le point de presse hebdomadaire du Conseil d'Etat.

	2006	2007	2008	2009
Communiqués	200	210	213	300
Points de presse	41	41	40	38

La chancellerie veille à la cohérence du portail Internet de l'Etat, composé de quelque 500'000 pages qui ont été visionnées, en 2009, par près de 800'000 visiteurs uniques.

Par ailleurs, lors de l'application du plan pandémie Etat-employeur dans le contexte de la grippe A H1N1, la chancellerie a coordonné la communication aux collaborateurs de l'Etat selon les indications du groupe opérationnel pandémie, présidé par la direction générale de l'office du personnel de l'Etat.

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat, le Groupe de confiance met en œuvre

depuis le 1^{er} janvier le règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers), adopté le 18 juin 2008 par le Conseil d'Etat. Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit les personnes en toute confidentialité, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

Chiffres clés 2009

Nombre de situations	118
Nombre d'entretiens	222
Nombre de médiations initiées	19
Nombre de séances de médiation effectuées	10
Nombre de propositions de mesures individuelles	27
Nombre de recommandations d'intervention collective	5
Nombre d'ouvertures d'investigations	2
Nombre d'auditions dans le cadre d'une investigation	21

Le périmètre d'intervention initial prévu par le RPPers concerne le personnel des sept départements, de la chancellerie, du Pouvoir judiciaire et du secrétariat général du Grand Conseil. Fin 2009, les établissements publics pour l'intégration (EPI) et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) y ont adhéré, moyennant une participation financière calculée au prorata du nombre de leurs employés-e-s.

Promotion de Genève

ITU Telecom World 2009

Du 5 au 9 octobre 2009, ITU Telecom World a eu lieu à Palexpo Genève. Le retour de cette manifestation dans notre canton, après un détour par Hong Kong en 2006, est le résultat de l'offre innovante déposée en 2006 par la chancellerie d'Etat auprès de l'Union internationale des télécommunications. La mise en œuvre des termes de cette offre et la gestion de l'accueil d'ITU Telecom World ont été une nouvelle fois confiées à la chancellerie d'Etat par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, les exposants et visiteurs ont bénéficié de la gratuité des transports publics sur le réseau UNIRESO et d'une assistance pour l'obtention de visas pour la Suisse, tandis qu'un quota de chambres d'hôtel a été mis à disposition des participants à Telecom avec un prix plafond par nuit.

Le contexte économique international n'a pas permis que cette édition d'ITU Telecom World attire autant d'exposants et de visiteurs que par le passé. Cependant, les exposants ont exprimé

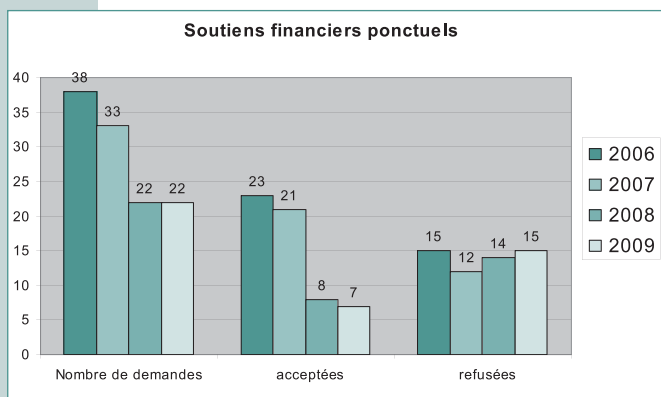
une satisfaction générale quant à la qualité des contacts noués durant cette manifestation. Par ailleurs, le programme pour chefs d'Etats, ministres et autorités de régulation des télécommunications a attiré de nombreux VIP à Genève, et les hôtels du canton et de la riviéra lémanique ont affiché complet aux dates de Telecom.

Enfin, l'Union internationale des télécommunications a annoncé, le 26 février 2009, que l'édition du quarantième anniversaire de Telecom se tiendra à Genève en 2011.

Accueil des organisations non gouvernementales à Genève

Dans le cadre du Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI), la chancellerie d'Etat se charge de l'accueil des organisations non gouvernementales (ONG). Un guide ONG a été mis en ligne en 2009 pour améliorer l'information.

La section ONG de la chancellerie a collaboré à l'implantation ou au transfert à Genève de 29 secrétariats d'ONG dans les principaux domaines d'excellence de la Genève internationale (droits humains, environnement, santé). 22 demandes de soutien financier en faveur de projets ponctuels ont été examinées – avec réponse favorable pour sept d'entre elles – dans le cadre de la loi sur le financement de la solidarité internationale et son règlement d'application.



Portes ouvertes de l'Hôtel de Ville

Le 5 septembre 2009, en partenariat avec le secrétariat général du Grand Conseil, la chancellerie d'Etat a organisé une journée portes ouvertes à l'attention de la population genevoise. Des visites ont été organisées dans les salles historiques de l'Hôtel de Ville, tandis que des expositions présentant les activités de la chancellerie d'Etat et du Grand Conseil ont

été montées. Quelque 4'000 personnes ont participé à cet événement dont l'objectif était de rapprocher les instances politiques cantonales des citoyennes et des citoyens.

Droits politiques

Elections cantonales

La chancellerie d'Etat a organisé les opérations de dépouillement centralisé des élections du Grand Conseil (11 octobre 2009) et du Conseil d'Etat (15 novembre 2009) avec la collaboration du service des votations et élections (SVE), du centre des technologies de l'information (CTI), de l'Université de Genève et de la Haute école de gestion (HEG). Deux éditions tous ménages de la Feuille d'avis officielle ont été publiées à l'attention de la population genevoise afin de lui présenter les candidats en lice ainsi que les enjeux de ces élections.

Les opérations de dépouillement qui ont eu lieu à Uni Mail ont nécessité le déploiement de quelque 15 serveurs, 200 PC, 30 imprimantes et 10 écrans plasma, ainsi que la participation de quelque 800 jurés.

Prestation de serment

En collaboration avec le secrétariat général du Grand Conseil et divers partenaires, la chancellerie d'Etat a organisé le 7 décembre 2009 en la cathédrale St-Pierre la séance de prestation de serment des conseillers et conseillères d'Etat élus le 15 novembre, lors d'une séance extraordinaire du Grand Conseil.

Avancées du vote électronique en 2009

En 2009, le vote par internet a été proposé à 20% de l'électorat cantonal pour chacune des quatre votations. Pour la première fois, les quelque 17'000 Suisse-sse-s de l'étranger inscrits sur les rôles électoraux genevois ont pu voter par internet les 27 septembre et 29 novembre.

Dans le cadre du projet fédéral de vote électronique, le canton de Bâle-Ville a signé avec la Confédération et le canton de Genève une convention lui permettant d'utiliser le système de vote électronique genevois pour les quelque 6'000 Suisses de l'étranger du canton de Bâle-Ville qui ont pu voter par internet sur le système genevois pour la votation du 29 novembre.

Mais 2009 a surtout vu l'intégration, acceptée par plus de 70% des électeurs lors de la votation populaire du 8 février 2009, du vote par internet dans la Constitution cantonale, avec l'introduction du vote électronique aux côtés du vote à l'urne et du vote par correspondance.

Prestations pour le public

Centenaires du canton de Genève

La chancellerie organise les fêtes d'anniversaire des habitant-e-s du canton de Genève qui atteignent l'âge de 100 ans. Les communes de domicile sont associées à cette démarche.

Evolution des centenaires pour le canton de Genève de 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
Hommes	9	6	3	6
Femmes	45	39	42	44
Total	54	45	45	50

Contrats de partenariats cantonaux

La chancellerie établit les contrats de partenariats cantonaux. Depuis l'entrée en vigueur du partenariat fédéral le 1^{er} janvier 2007, le nombre de demandes provenant de couples homosexuels a fortement baissé. En revanche, les couples hétérosexuels sont toujours aussi nombreux à souscrire au partenariat cantonal genevois. Cela provient notamment du fait que le partenariat fédéral est uniquement destiné aux couples homosexuels.

Evolution des partenariats pour le canton de Genève de 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
H/F	20	17	25	24
F/F	9	1	5	
H/H	30	4	1	1
Total	59	22	31	25

Traducteurs/trices-juré-e-s

Compte tenu des nouvelles assermentations réalisées chaque année et également des radiations, qui interviennent le plus souvent à la demande des traducteurs/trices-juré-e-s, leur nombre reste relativement stable.

Année	Nombre de langues	Nombre de traducteurs jurés
2006	32	81
2007	32	80
2008	32	77
2009	32	76

Création du bureau des préposées à la protection des données et à la transparence

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), adoptée le 9 octobre 2008 par le Grand Conseil, la fonction de préposé-e cantonal-e à la protection des données et à la transparence a été créée. Bien que jouissant d'une large autonomie fonctionnelle, cette entité est rattachée administrativement à la chancellerie d'Etat.

Suite à un processus de recrutement mené par la chancellerie d'Etat, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil deux candidatures, qui ont été acceptées par élection lors de la session parlementaire des 17 et 18 septembre 2009 pour un mandat de quatre ans. Le bureau des préposées est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2010, parallèlement à l'entrée en vigueur de la nouvelle LIPAD.

Législation

Dans une perspective de transparence, la chancellerie a amélioré les prestations accessibles depuis le site internet de la législation. Le recueil systématique genevois est désormais présenté sur internet en version «consolidée» actualisée en continu, offrant ainsi l'état du droit en vigueur le plus récent. Cette offre vient en complément du système d'information sur la législation (SIL). Le SIL offre à chaque collaborateur de l'Etat, qu'il soit juriste ou non, une bibliothèque électronique juridique comportant des milliers de références, non seulement du droit genevois, mais aussi du droit fédéral, du droit des cantons latins, de la doctrine et de la jurisprudence du Tribunal fédéral ou de certains tribunaux supérieurs.

En 2009, la chancellerie a enrichi son offre électronique au public en mettant à jour le «Droit genevois 1997-2009», permettant une vision «historique» de la législation genevoise en rendant accessible sur un seul support l'équivalent de toutes les versions successives du recueil systématique genevois et du recueil officiel chronologique parues de 1997 à 2009, soit 48 versions différentes.

CONSEILLER D'ÉTAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS (32.6)

DIRECTION DE SUPPORT (83.55)

PLANIFICATION
ET CONTRÔLE INTERNE

COORDINATION
DU SPORT

FINANCES

RESSOURCES
HUMAINES

LOGISTIQUE

ORGANISATION ET
SYSTÈMES
D'INFORMATION

OFFICE
DES AUTORISATIONS
DE CONSTRUIRE (60.2)

Service juridique
Service des autorisations de construire
Service d'inspection des chantiers

OFFICE
DU LOGEMENT (51.8)

Service technique
Service immobilier
Service des locataires
Service information et logistique

OFFICE
DES BÂTIMENTS (251.4)

Direction des investissements, du patrimoine et des actifs
Direction de la gestion et de l'exploitation
Opérations foncières

OFFICE DU PATRIMOINE
ET DES SITES (29.69)

Fonds cantonal monuments, nature et sites
Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire
Service d'archéologie
Service des monuments et sites

OFFICE
DU GÉNIE CIVIL (150.85)

Direction des routes
Direction des ouvrages d'art
Direction de la voirie cantonale
CEVA

OFFICE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE (63)

Service de la protection civile
Service formation
Service logistique
Service de l'inspection du feu
Service de la police du feu
Service de l'administration de la protection de la population

CENTRE
DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION (336.4)

Direction générale
Sécurité/architecture et événements spéciaux
Programme AEL
Pôle clients
Centre de solutions
Infrastructures
Services

REGISTRE FONCIER (33.4)

DIRECTION GÉNÉRALE
PROJET PRAILLE-
ACACIAS-VERNETS (PAV) (0)

Organigramme général du département des constructions et des technologies de l'information
(avec postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2009)

6. Département des constructions et des technologies de l'information

La législature 2005-2009 a été marquée par plusieurs réformes importantes conduites par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ce dernier a également réorganisé plusieurs offices dans un souci constant de gain d'efficacité et de simplification de l'administration.

Nouvelle politique du logement

Dans la suite des engagements pris à l'occasion du discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat a mis en place une nouvelle politique du logement. Cette réforme importante est née d'un accord historique avec les acteurs du logement à Genève. On attend des logements prévus et autorisés durant la législature 2005-2009 qu'ils produisent leurs effets en 2010. L'un des piliers de cette nouvelle politique concerne le développement de la propriété individuelle. Le contrôle des prix en zone de développement des logements sous le régime de la propriété par étage (PPE) est un instrument efficace à cet égard puisqu'il permet l'accès à la propriété pour une partie significative de la population. La part de logements PPE prévus indique l'adéquation de cette politique et de l'instrument avec les besoins de la population.

Facilitation de l'acte de construire

Une autre réforme importante concerne l'accélération et la simplification des procédures d'autorisation de construire. Des travaux ont été menés en étroite collaboration avec les associations professionnelles (FAI), les principaux services administratifs qui préavisent les demandes d'autorisation et l'office des autorisations de construire.

De nombreuses mesures concrètes dans les domaines notamment de l'énergie, de l'eau, de la nature et du paysage, de la police du feu, permettant de simplifier et d'accélérer l'instruction des dossiers d'autorisation, ont été retenues. Elles sont appliquées depuis septembre 2009.

D'autres mesures ont d'ores et déjà été adoptées. Elles portent sur le respect du délai de 30 jours prévu par la loi pour qu'une instance rende son préavis, l'instruction simultanée des dossiers auprès des diverses instances de préavis, l'absence de consultation de la commission des monuments, de la nature et des

sites (CMNS) lorsque celle-ci n'est pas imposée par la loi, la limitation des demandes de compléments et la suppression de la double consultation CMNS-commission d'architecture (CA).

En matière de responsabilisation des mandataires professionnellement qualifiés, le Conseil d'Etat a adopté le 16 janvier 2008 un projet de loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses. Celui-ci supprime certains permis d'habiter ou d'occuper aujourd'hui délivrés par le DCTI au profit d'une attestation de conformité signée par un mandataire professionnellement qualifié, le cas échéant par le bénéficiaire de l'autorisation de construire. Ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 17 septembre 2009. Un projet de règlement prévoyant les dispositions particulières d'exécution de la loi est en cours d'élaboration.

Administration en ligne

Pour répondre à l'objectif défini par le Conseil d'Etat, à savoir «un citoyen, un résident, une entreprise ne devraient transmettre qu'une seule fois aux autorités les informations dont elles ont besoin, par Internet pour ceux qui le souhaitent», et pour faciliter le lien entre le citoyen et l'administration, un programme d'impulsion d'un montant de 26 millions de francs a été adopté le 26 juin 2008. Il est actuellement en cours de développement.

Le programme d'administration en ligne (AeL) modifie en profondeur la relation du citoyen avec l'Etat. Tout d'abord parce qu'il rationalise et simplifie les relations entre l'usager et l'administration, augmentant ainsi l'efficacité des services administratifs, mais surtout parce que l'AeL ouvre la voie à de nouveaux modes relationnels Etat-usagers, au travers notamment de la valorisation des ressources dont dispose l'administration.

Dix prestations d'impulsion sont prévues dans un premier temps. Trois d'entre elles sont d'ores et déjà opérationnelles : impôt à la source, impôts en ligne et autorisation de manifestation.

Réorganisations internes

Plusieurs offices et directions du département ont connu des réorganisations au cours de la législature. Celles-ci se traduisent par les mesures suivantes :

- création d'une direction de support en 2007 qui regroupe les finances, les ressources humaines, l'organisation et les systèmes d'information, ainsi que la logistique;
- réorganisation de l'office du logement dans le but d'améliorer le traitement du dossier;
- réorganisation de l'office des bâtiments avec la création de deux directions distinctes : celle des investissements, du patrimoine et des actifs et celle de la gestion et de l'exploitation;
- nouvelle organisation au sein du centre des technologies de l'information découpé en quatre directions;
- réflexion sur une réorganisation structurelle de l'office des autorisations de construire;
- réorganisation du registre foncier.

Suivi du plan de mesures

Le DCTI a mis en œuvre la totalité des mesures P1 et P2. Certaines sont maintenant terminées, d'autres se poursuivent. Des résultats concrets ont déjà été atteints.

Parmi les mesures du P1, citons celle portant le numéro 54, «faire des économies d'énergie», dont la mise en place a permis une réduction de la facture énergétique de l'ordre de 13 millions de francs depuis 2005, ou encore la mesure 19, «développer la e-administration», à l'origine du projet d'envergure d'administration en ligne. Dans le cadre du deuxième train de mesures, les mesures 12 («optimiser l'occupation par l'Etat de ses locaux administratifs, qu'ils soient en location ou en pleine propriété») et 13 («vendre les biens immobiliers que l'intérêt public n'impose pas de conserver») ont également permis des réalisations majeures. Donnant suite à la mesure 12, l'Etat de Genève s'est doté de normes d'occupation et d'attribution de locaux permettant à terme une meilleure utilisation de ses surfaces administratives ; un scénario d'optimisation avec une mise en œuvre à moyen terme est également prévu. Enfin, l'exécution de la mesure 13 a permis la réalisation d'environ 11 millions de francs de plus-value sur les ventes des biens immobiliers identifiés.

Gestion par domaine d'action

Assurer la direction générale du département

L'année 2009 a été placée sous le signe de la consolidation de la structure de support créée en 2007. L'accent a été mis sur l'amélioration du pilotage des activités et des projets ainsi que sur le renforcement du système de contrôle interne.

Par ailleurs, la direction de support a fortement contribué aux travaux du groupe transversal chargé de mettre en place et de suivre les mesures de soutien à l'économie et à l'emploi en accélérant les investissements dans les infrastructures publiques.

Pilotage et coordination du système de contrôle interne (SCI) départemental

Toutes les directions ont participé à un travail d'envergure afin de procéder à l'identification et à la cartographie des risques des programmes sous la responsabilité du département. Ce travail a été effectué en appliquant la démarche définie au niveau transversal par le collège spécialisé du contrôle interne. Il sera poursuivi et complété par l'identification des mesures de traitement des risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCI, le DCTI poursuit son travail de documentation des prestations identifiées comme prioritaires. Cela se concrétise par la formalisation dans un document standard des processus, des risques et des contrôles.

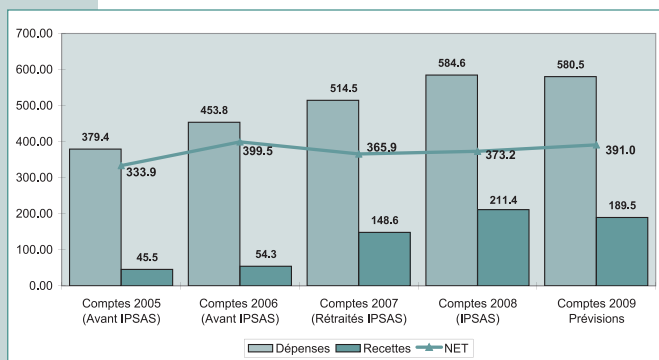
Pilotage des ressources financières du département

De nombreux changements impliquant des travaux importants ont été menés. A titre d'exemple, mentionnons le bouclage intermédiaire des comptes à mi-2009, la préparation du budget par prestations, la réalisation d'un projet-pilote de dématérialisation des commandes et factures dans le secteur de la construction, l'activation des charges salariales du personnel mobilisé sur les projets d'investissement, ainsi que plusieurs propositions visant à faciliter la délimitation entre charges de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Gestion financière et comptable de l'Etat en matière d'investissements et d'immobilisations

En l'espace d'une législature, les dépenses d'investissement ont fortement augmenté, traduisant ainsi la volonté du Conseil d'Etat de réaliser les infrastructures publiques dont le canton a besoin pour assurer durablement son développement. Cette politique d'investissement, qui met l'accent sur la réalisation de nouveaux projets dans divers domaines (transports, éducation, santé et sécurité), contribue significativement au soutien de l'économie et de l'emploi dans notre région, en particulier dans les secteurs de la construction et du génie civil. La tendance amorcée depuis 2006 se poursuivra durant les années à venir avec un niveau prévisionnel d'investissements en forte croissance.

Evolution des investissements (hors transferts d'actifs) - Comptes 2005-2009



Pilotage des ressources humaines du département

Dans la perspective de modernisation de la fonction ressources humaines (RH), les principales actions ont été menées à deux niveaux. A l'interne d'une part, avec la redistribution des rôles et compétences, l'élaboration de la «charte RH», la formalisation des processus et des procédures RH. A l'externe d'autre part, avec des mesures telles que l'accompagnement des hiérarchies lors du processus de recherche et de sélection de collaborateurs, la mise à disposition de grilles et d'outils de sélection, une participation effective et professionnelle aux entretiens de recrutement en appui aux directions et services opérationnels ou encore la mise en application de l'adéquation poste/profil/performance.

Conseil et support en matière de système d'information et assistance à la maîtrise d'ouvrage (SI)

Le lancement de différents chantiers a été réalisé en fonction des priorités définies telles que l'élaboration en urgence d'un instrument de suivi des mesures du dispositif pour l'économie et l'emploi à Genève et le démarrage de deux projets d'envergure (administration en ligne [AeL] et système d'information du logement [SIDLO]), selon la nouvelle méthode de gestion de projet Hermès. Parmi les autres actions notables, on mentionnera l'initialisation de plusieurs petits projets tels que le système de gestion de l'information des recensements patrimoniaux de l'office du patrimoine et des sites, la migration de l'application Capitastra du registre foncier ou le programme d'assainissement de l'amiante à l'office des bâtiments.

Appui logistique aux services du département

Après l'externalisation de la prestation de distribution du courrier, une réflexion a été menée et

des propositions formulées en vue d'organiser la reprise des activités courrier pour l'ensemble de l'Etat. Par ailleurs, un projet de transformation du rez-de-chaussée du bâtiment David-Dufour a été élaboré selon les normes de l'optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG) afin d'y installer une réception des usagers, des salles de conférences, la centrale téléphonique et la distribution du courrier. Cette opération permettra de regrouper sous le même toit la quasi-totalité des services généraux du DCTI afin de tirer parti des synergies entre ces activités connexes.

Conformité des constructions et des chantiers

Début 2009, une réflexion a été engagée sur une réorganisation structurelle de l'office des autorisations de construire. L'objectif principal est d'améliorer le traitement des demandes tant sur le plan quantitatif (délais) que sur le plan qualitatif (suivi, coordination et cohérence). Les lignes générales du futur schéma organisationnel sont définies. Le processus de travail se traduira par une mise en œuvre de la nouvelle structure à fin 2010.

En date du 30 juillet, la police du feu a été transférée de l'office de la sécurité civile à celui des autorisations de construire. Cette intégration permet de développer de nouvelles synergies dans le cadre de l'instruction des requêtes en autorisation de construire et, partant, d'en accélérer le traitement.

Un groupe de travail composé de représentants du DCTI et de l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) a été mis sur pied pour procéder à la révision de l'article 109 de la LCI, relatif à l'accessibilité des constructions. Le projet de loi tient compte de la législation fédérale applicable, de l'évolution des mentalités ainsi que des besoins des personnes concernées. Il devrait être déposé au Grand Conseil début 2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi permettant la surélévation des bâtiments, le Conseil d'Etat a adopté les cartes indicatives auxquelles sont soumises les surélévations dans les quartiers de Sécheron-est, Grand-Pré-Servette-Prairie, Saint-Jean-Les Délices, Jonction, Arve-Acacias, Carouge-est, Roseraie-Champel et Malagnou-Les Vollandes.

Une campagne d'assainissement concernant treize anciens sites industriels abritant près de 400 PME a été mise sur pied par la police du feu en collaboration avec l'office cantonal de l'inspection et des relations au travail (OCIRT)

et la direction générale de l'environnement. Une deuxième campagne portant sur les voies d'évacuation et les sorties de secours dans les établissements scolaires postobligatoires a également été menée.

En matière d'administration en ligne, une étude a été engagée concernant un guichet pour le dépôt des demandes d'autorisation de construire. Ce projet vise à réaliser un outil destiné à faciliter le dépôt et le traitement des dossiers d'autorisation et à permettre l'instruction de ceux-ci sous forme dématérialisée. Ce guichet sera disponible fin 2010.

Autorisations de construire	2008	2009
Demande d'autorisations de construire déposées	3'484	3'300
Réponses positives	2'974	3'074
Requêtes en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	368	373
Dossiers relatifs aux décisions de constatation à coordonner aux décisions de la commission foncière agricole en application du droit foncier rural	20	24
Procédures de recours contre des décisions LCI et LDTR	339	310
Infractions aux législations et réglementations	208	205
Rendez-vous pour l'organisation de chantiers	4'879	4'484
Inspections	14'476	14'535
Ouvriers formés	407	485

Gestion et développement de l'offre de logements

Organisation

Dans la logique de la réorganisation mise en place en 2006, l'office du logement a préparé la fusion des services immobilier et technique qui interviendra en 2010. L'objectif essentiel est d'améliorer le traitement du dossier, vu de manière suivie et globale plutôt que séquentielle. A l'interne, la nouvelle structure vise à permettre un développement des compétences de manière à assurer la meilleure adéquation possible entre le poste et le profil. A relever que, depuis 2006, le nombre de services au sein de l'office est passé de sept à trois. Le travail d'organisation a permis au projet de refonte du système d'information du logement (SIDLO) d'être déployé dans de meilleures conditions. Le projet est arrivé à la fin de la première phase de conception qui permettra, sur la base des modélisations des processus et des règles métiers, d'effectuer début 2010 un appel d'offres pour la réalisation de la nouvelle application.

En 2009, 46,3% des dossiers traités ont porté sur des logements subventionnés de type LGL (168 logements HBM, 109 logements HLM, 629 logements HM) et 53,7% sur des logements non

subventionnés (365 logements locatifs et 686 logements PPE).

Logement	2008	2009
Logements ayant reçu un accord de principe	1'087	1'957
Evolution	+83,6%	+80%

Aide à la personne en matière de logement

Mesures d'aides à la personne

L'augmentation du nombre de demandeurs de logement enregistrés à l'office du logement et au secrétariat des fondations immobilières de droit public (FIDP), constatée depuis 2003, s'est poursuivie en 2009. La diminution des montants perçus à titre de surtaxe, constatée entre 2004 et 2007, ne s'est pas confirmée.

Par ailleurs, le nombre de procédures judiciaires a diminué, passant de 21 à 15. De nombreux locataires ont été reçus, ce qui a limité les incompréhensions liées aux décisions rendues par l'office. De surcroît, un important travail sur les réclamations a été effectué. Le Tribunal administratif (TA) a confirmé dans tous les cas les décisions prises par l'office.

Mesures d'aide à la personne	2008	2009
Demandes de logements	> 4'900	> 5'000
Evolution	+11%	+2,3%
Foyers bénéficiant d'allocations de logement	5946	6'058
Montants versés (en CHF)	18'100'000	20'300'000
Evolution	-5%	-0,8%
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en CHF)	7'100'000	7'300'000
Evolution	+16%	+14%
Foyers surtaxés	1'803	1'815
Montants alloués	8'300'000	9'300'000
Nombre de procédures judiciaires	21	15

Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Organisation

En vue d'améliorer son fonctionnement, l'office des bâtiments a réorganisé ses structures en 2008, dont l'entrée en force s'est poursuivie en 2009. Les recrutements, conformes à la nouvelle organisation, se sont échelonnés tout au long de l'année et ont permis de doter l'office de ressources nouvelles pour relever les défis qui l'attendent.

Investissements, patrimoine et actifs

La direction des investissements, du patrimoine et des actifs est chargée de proposer et de mettre en œuvre les politiques d'investissement (bâtiments neufs et maintien en l'état du parc immobilier) ; de participer aux projets d'étude et

de construction portant sur des bâtiments neufs, des maintenances, des rénovations et des réhabilitations de bâtiments existants.

Les objectifs fixés pour 2009 ont été atteints, à savoir :

Constructions achevées : EC Aimée-Stitelmann ; Collège Sismondi 1^{ère} étape ; Maison du Terroir ; EMS Les Bruyères ; EMS La Poterie.

Constructions en cours : CO Drize ; CMU 5^e étape ; Hôpital des enfants 3^e étape ; HUG Maternité 3^e étape (phase 3.1) ; HUG (sécurité incendie) ; EPI Thônex II ; EMS Les Avanchets ; EMS Vandelle ; EMS Bessonette ; EMS Drize ; EMS rue de Lausanne ; EMS Les Mouilles ; EMS Butini ; Curabilis Champ-Dollon.

Etudes achevées : Maternité 3^e étape (phase 3.3) ; EMS Les Marronniers ; Parking OMC, P+R Sécheron.

Etudes en cours : Collège de Frontenex ; transfert des installations sportives des Fourches ; CMU 6^e étape ; Bâtiment des lits 2 ; NHP étapes 2 et 3 ; rénovation-extension de la Clinique Joli-Mont.

Chantiers du crédit de programme en 2009 :

Constructions réalisées : Genève-Plage (rénovation) ; 6, rue de l'Hôtel-de-Ville (rénovation) ; Collège de Candolle (classes provisoires) ; DIP-Pôles (1^{ère} étape) ; SAN (pistes d'essais) ; Stade de Balexert (terrain synthétique, rénovation) ; CRER 2 (rééducation des enfants) ; EEJE à Chêne-Bougeries (rénovation) ; CMU (aménagement de locaux) ; diverses écoles et bâtiments publics (installations de sécurité).

Etudes en cours : Uni-Dufour (rénovation) ; centre sécurité de la police du lac ; stationnement militaire à Mategnin (agrandissement) ; centre de police sécurité internationale ; Manège Colladon (rénovation et affectation) ; CO Budé (rénovation) ; 8, rue Charles-Bonnet (réfection générale) ; 7, rue des Granges (rénovation) ; 4, rue de la Prairie (implantation d'un pavillon) ; Les Tattes (rénovation) ; 17, chemin de la Verseuse à Aire (réaménagement) ; 13, chemin de la Marbrerie à Carouge (rénovation) ; Hôtel des finances (transformations) ; Palais de justice.

Constructions en cours : CO Florence (rénovation) ; Palais de justice (aménagements) ; Collège Calvin (rénovation) ; La Pastorale (agrandissement et rénovation) ; Uni-Mail ; Champ-Dollon (transformations et rénovation) ; Vieil Hôtel de Police (réaménagements inté-

rieurs) ; 20, rue du Stand (transformations et rénovation).

Etudes réalisées : ascenseurs (modernisation du parc) ; La Pastorale (agrandissement du bâtiment principal) ; Uni-Bastions, ex-Ecole de chimie et Ecole de médecine (rénovation des bâtiments).

Gestion et exploitation

La direction de la gestion et de l'exploitation est chargée de proposer et de mettre en œuvre les politiques d'exploitation (travaux courants et gestion administrative du parc immobilier), de mener les activités liées à la gérance, à l'entretien courant et au nettoyage des bâtiments. Elle met notamment des locaux ou des terrains à disposition des services de l'Etat, des associations à but non lucratif, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ou des organismes à buts sociaux. Elle se charge également de la gestion des soutiens financiers aux missions des pays moyennement avancés (PMA) ainsi qu'à celles de la fondation du centre international de Genève (FCIG).

Le parc immobilier représente un total de 2'927 parcelles (environ 13% de la surface du canton), 1'585 bâtiments pour un état locatif de 81 millions de francs. Les locations « extérieures » ont évolué comme suit : 48 millions de francs en 2007, 43 millions de francs en 2008 et 49 millions de francs en 2009. On constate une stabilisation du nombre de locations, malgré les locations nécessaires pour soutenir des évolutions législatives (Justice 2010).

Les transferts d'actifs de l'Aéroport international de Genève sont en voie de finalisation et plusieurs droits de superficie sont en cours de négociation concernant des fondations immobilières de droit public (logement) ou en cours de renouvellement.

Opérations foncières

Le service des opérations foncières est responsable de la gestion de toutes les transactions foncières de l'Etat de Genève, soit les aliénations, acquisitions et échanges de bien-fonds. Il est étroitement associé au traitement des opérations ouvrant la faculté d'exercice par l'Etat de son droit de préemption légal. Il assure également la gestion et le suivi de tous les dossiers de servitudes liés à la mise en œuvre de dossiers publics et privés.

Concernant les acquisitions, il a été recensé principalement huit opérations pour un total de

11,4 millions de francs, dont trois concernaient le logement, deux la zone de développement industriel et artisanal, une un projet routier, une la zone agricole et la dernière le secteur Praille Acacias Vernets (PAV).

Par ailleurs, le nombre d'opérations soumises à l'éventuel exercice du droit de préemption de l'Etat a diminué d'environ 30% par rapport à 2008. L'Etat de Genève n'a exercé en 2009 qu'une seule fois son droit de préemption sans contester le prix arrêté.

Poursuivant une politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu, au cours de l'année 2009, quatre objets pour un total de 4,15 millions de francs. Deux opérations ont été conclues avec des acteurs publics (fondation communale et caisse publique de pension), les deux autres avec des particuliers.

Le service des opérations foncières est également intervenu dans les opérations suivantes : octroi et radiation de droits de superficie (14 opérations dont celle d'IKEA), TCMC, TCOB, CEVA, renaturation de la Seymaz et de l'Aire et sécurisation du village de Lully, assainissement routier du domaine public cantonal et PAV.

Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Mesures de protection

Le Conseil d'Etat a adopté deux plans de site, l'un pour la cité du Lignon (Vernier), l'autre pour la cité-jardin Le Bouchet (Vernier). Par ailleurs, le plan de site des Squares de Montchoisy est entré en force après un recours auprès des tribunaux. Cinq arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été pris : Grand-Saconnex, Morillon-Parc ; Genève-Plainpalais, ex-Ecole de chimie ; Chancy, chemin des Carrés 5 ; Cologny, temple de Cologny ; Carouge, poids public.

Requêtes en autorisation de construire, conseils et suivis de chantiers

L'instruction des requêtes en autorisation de construire a généré 2'888 préavis. Les collaborateurs du service des monuments et des sites ont recueilli un préavis par requête auprès de la CMNS et de la commission du Vieux-Carouge (CVC). Au chapitre des transformations de bâtiments villageois en zone protégée, citons celles de l'ancienne laiterie, route de Gy 31 à Meinier, ou l'agrandissement d'un ancien rural, rue Virginio-Malnati 46 à Meyrin. Parmi les interventions sur des immeubles urbains, mentionnons

la surélévation de l'immeuble place du Cirque, rue Bovy-Lysberg 2.

Subvention à la restauration de bâtiments

Trente-trois dossiers de demande de subvention ont été adressés au département, avant l'ouverture des travaux, sur des bâtiments protégés et destinés à de l'habitation (SRB). La commission d'attribution de la subvention s'est réunie à sept reprises et a statué sur 25 cas. Un montant de plus de 1,5 million de francs a été engagé, alors qu'une somme d'environ 1,9 million de francs a été payée aux propriétaires concernés à l'issue des travaux.

Archéologie

L'année 2009 a été marquée par l'inauguration du nouveau site archéologique aménagé sous le temple de Saint-Gervais. Le vernissage des nouvelles salles d'archéologie régionale au Musée d'art et d'histoire consacre une collaboration de cette institution avec l'Université de Genève et le service cantonal d'archéologie.

Les fouilles archéologiques entreprises sur l'emplacement du château de Rouelbeau ont connu une nouvelle campagne qui a permis d'approfondir nos connaissances de ce site exceptionnel. En dehors des nombreuses interventions ponctuelles, une série de chantiers archéologiques de grande importance ont été réalisés en relation avec des projets d'aménagement ou de construction. Citons notamment Carouge-Val d'Arve (CEVA) ou le suivi des travaux du TCOB qui a permis des interventions en certains endroits du chantier.

Inventaire des monuments d'art et d'histoire

Le manuscrit du prochain volume des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève a été achevé et remis à la Société d'histoire de l'art en Suisse, pour publication fin 2010.

Infrastructures routières et de transports publics

L'office du génie civil est en charge de la réalisation des infrastructures pour le réseau des transports publics, de la construction et de l'entretien des routes cantonales ainsi que de l'assainissement du bruit induit par celles-ci. Il mène aussi le projet CEVA pour le compte de l'Etat ainsi que le projet de traversée du lac. Il collabore avec l'office fédéral des routes (OFROU) à l'entretien des routes nationales ainsi qu'à différentes études d'aménagement ou de réhabilitation du réseau en service et de ses équipements.

CEVA

La demande de levée d'effet suspensif des recours contre l'approbation des plans de la ligne ferroviaire CEVA déposée par les maîtres d'ouvrage a été rejetée successivement en janvier par le Tribunal administratif fédéral puis en août par le Tribunal fédéral. Aucune de ces instances n'a retenu le motif d'urgence de débiter les travaux invoqué par les maîtres d'ouvrage. Ces décisions ne préjugent en rien sur le fond des recours pendants et ne remettent pas en cause le projet.

Le 26 juin 2009, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi sur les coûts complémentaires du CEVA. Ces coûts reposent sur l'autorisation de construire délivrée par l'office fédéral des transports et sur la rentrée des offres mises en soumission jusqu'en décembre 2008. Au montant initial de 106,93 millions de francs, la commission des travaux a ajouté deux amendements portant sur le renforcement des mesures de lutte contre les vibrations et le son solidien (son transmis par un solide) ainsi que sur le renforcement de la dalle de couverture, en vue du passage d'un tram. Ces amendements se sont élevés à 6,54 millions de francs. Le crédit complémentaire voté par le Grand Conseil a ainsi atteint 113,47 millions de francs. Le référendum lancé contre ce crédit complémentaire ayant abouti, le peuple a été amené à se prononcer sur cette loi ; 61,2% des votants ont confirmé la décision du parlement.

Transports publics

La deuxième étape des travaux du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), soit le tronçon Avanchets-Meyrin-Gravière, a été inaugurée le 12 décembre 2009. Les travaux de la troisième étape ont débuté et se poursuivent en direction du CERN, conformément au programme général. De leur côté, les travaux de l'important projet de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui avaient débuté en novembre 2008, continuent conformément au programme. L'inauguration est prévue en décembre 2011.

Traversée du lac

Les études et les investigations sur le terrain, dont de nombreux sondages géotechniques, se sont poursuivies en vue de déposer un rapport devant le Grand Conseil fin 2010. La position du canton de voir intégrer le plus vite possible la traversée du lac dans les compléments au réseau des routes nationales a été retranscrite dans le premier message relatif au programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales. Le

Conseil fédéral a déposé ce message devant l'Assemblée fédérale en novembre 2009.

Routes nationales

La mise en service du nouveau système de gestion centralisée du trafic, les études de l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney et le complément de jonction de la Milice se poursuivent.

Routes cantonales

Le pont de Lully a été démolé puis reconstruit et inauguré en septembre 2009. Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. Les études engagées pour la reconstruction de la route de Drize, entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, ainsi que pour la nouvelle jonction route de Jussy-chemin de Myrani, en liaison avec les Communaux d'Ambilly, se poursuivent. Une étude a été engagée pour le déplacement de la route de Challex en coordination avec la renaturation des bords du Rhône et le plan localisé de quartier «le plan du Rhône». Les projets de gros entretien du viaduc et des plate-formes devant l'aérogare ainsi que le viaduc de l'avenue d'Aïre ont été finalisés. Les travaux y relatifs débiteront courant 2010.

Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement continue conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644. La mise en place des décisions approuvées se poursuit, avec notamment des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. A ce jour, quarante dossiers sont en cours d'étude, dont une vingtaine a été approuvée par les services compétents ou est en voie de l'être. Des dossiers ont été engagés en priorité pour se coordonner avec les chantiers de tramways en cours.

Sécurité civile

Organisation

L'année été marquée par le transfert du service de la police du feu de l'office de la sécurité civile à celui des autorisations de construire. Sur le plan opérationnel, c'est l'arrivée de la pandémie de grippe A (H1N1) qui a mis à forte contribution l'office ainsi que les organisations communales de protection civile, notamment avec la mise en place et l'exploitation technique d'un centre de vaccination à la caserne des Vernets.

Le détachement des spécialistes en dépiégeage (DSD) a effectué 253 interventions en 2009.

Protection de la population

Dans le cadre du projet d'analyse des risques «KATAPLAN», 37 dangers ont été recensés pour le canton. Sur cette base, 53 scénarios ont été élaborés, afin d'évaluer leur probabilité d'occurrence ainsi que leur classe de dommages.

Protection civile

Le 3 septembre, le règlement d'exécution de la loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile est entré en vigueur, mettant un terme au volet normatif de la réforme de la protection civile.

Le centre de recrutement de Lausanne a incorporé, pour Genève, 434 nouveaux miliciens. Huit contrôles organisationnels et opérationnels ont été menés dans les organisations de protection civile. 9'408 jours de service ont été effectués, soit 1'601 jours d'intervention (17%) et 7'807 jours de cours de répétition (83%). 3'126 nouvelles places protégées pour la population ont été réalisées et 259 places désaffectées.

Protection civile	2008	2009
Personnes instruites et actives	4'705	4'753 +48
Places protégées du canton Evolution	354'205	357'072 +2867

Inspection du feu

Fin décembre, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 2'002 personnes, dont 117 femmes, répartis dans les 46 compagnies communales (1'664 personnes) et neuf corps d'entreprises (338 personnes). Cela représente une augmentation de 97 personnes par rapport à 2008. L'effectif du service (professionnel) d'incendie et de secours (SIS) était de 184 hommes et femmes en uniforme. Les sapeurs-pompiers volontaires des communes sont intervenus à 1'943 reprises, dont 1'233 en collaboration avec le SIS (63%). En outre, 21 inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

En 2009, quelques 227 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, dont 21 ont nécessité une extension; 126 exercices d'évacuation ont été supervisés par les inspecteurs dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 660 dossiers relatifs à des manifestations éphémères, 150 ont nécessité un suivi; 550 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées et

362 déclarations de conformité ont été enregistrées et classées; 52 dossiers de chutes de matériaux ont été traités, dont 17 ont nécessité un suivi.

Inspection du feu	2008	2009
Sapeurs-pompiers volontaires Evolution	1'905	2'002 +97
Installations répertoriées Evolution	16'275	16'461 +186

Formation

Soixante-neuf cours de prévention incendie ont été dispensés en collaboration avec le service de l'inspection du feu et le service de la police du feu pour un total de 1'451 participants.

Formation	2008	2009
Nombre de cours de protection civile	66	75 (824 participants)
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	28	31 (693 participants)

Développement et gestion des systèmes informatiques

Organisation

La nouvelle organisation mise en place en 2009 avait comme objectif principal de «placer le client au centre» et de faire du centre des technologies de l'information (CTI) un partenaire reconnu tant à l'intérieur de l'Etat qu'à l'extérieur. Quatre directions ont ainsi été créées : pôle clients, centre de solutions, direction infrastructures et direction services. Les processus fondamentaux de gestion (métiers, finances, RH et juridique) ont été revus et un travail de fond entrepris pour augmenter et améliorer l'adéquation entre compétences et fonctions.

Administration en ligne

Le CTI a principalement participé au développement des premières prestations de l'administration en ligne (AeL) : impôt à la source, autorisation d'organiser une manifestation festive, portail PME Genève, autorisations de construire et demandes de renseignements, impôts en ligne. Ces travaux ont notamment été orientés par la mise en place de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR).

Un très gros effort a été entrepris dans l'accompagnement au changement. En effet, la mutation de l'administration dans les années à venir sera décisive. Chaque prestation doit être précédée d'une réflexion sur les nouvelles organisations et d'une préparation au changement pour que demain, l'administration soit encore

davantage connectée avec les citoyens, devenus coacteurs et coresponsables.

Plan stratégique des systèmes d'information

Le centre a participé avec le collège spécialisé des systèmes d'information (CSSI) à la préparation d'un plan stratégique des systèmes d'information de l'Etat afin de tendre peu à peu à une véritable gouvernance des technologies de l'information et des systèmes d'information au sein de l'administration cantonale.

Exploitation courante

Le CTI a également assumé les travaux standards inhérents à ses missions, à savoir assurer l'exploitation d'un réseau comprenant les éléments suivants :

Exploitation courante	2008	2009
Postes de travail	23'756	22'800
Boîtes aux lettres électroniques	29'000	28'860
Téléphones	24'000	22'500
Courriels échangés	55'000'000	59'000'000
Pages sorties des imprimantes de masse	22'000'000	22'000'000

Garantie des droits réels liés aux immeubles et des transactions immobilières

Le registre foncier poursuivra en 2010 sa réorganisation par l'établissement d'un nouvel organigramme et de cahiers des charges adaptés. Un nouveau règlement sur le tarif des émoluments devrait être adopté. Il est projeté de diffuser en ligne les données librement accessibles. Le projet de numérisation, dans le cadre de la mesure P2-44, sera également initié. En revanche, l'introduction de la nouvelle version de l'application Capitastra (gestion du processus lié à l'inscription et à la gestion des droits réels) a été différée à 2012, les tests effectués ayant démontré que celle-ci n'était pas stabilisée.

Registre foncier	2008	2009
Réquisitions traitées		14'000
Extraits délivrés	< 10'000	> 15'000
Plans cadastraux émis	6'500	> 6'800

Conception et mise en œuvre du PAV

En mars, le Grand Conseil a adopté une résolution visant à définir les modalités de développement du projet Praille Acacias Vernets ainsi que les principales options d'aménagement du périmètre.

Le projet de loi de déclassement portant sur une partie du périmètre a recueilli en mai les

préavis municipaux favorables de Genève, Carouge et Lancy. Deux d'entre eux ont donné lieu au lancement de référendums municipaux, dont seul celui lancé en Ville de Genève a abouti. Une négociation entamée entre l'Etat, les communes concernées et les représentants du comité référendaire est parvenue à un accord début mars 2010. L'avant-projet de loi sera amendé en fonction des accords trouvés.

Les études techniques, développées en collaboration avec d'autres directions générales et départements, ont produit des premiers résultats, notamment relatifs à la géologie, aux infrastructures ferroviaires, à la problématique des tours, à la faisabilité d'une remise à ciel ouvert des rivières et aux diverses autres contraintes environnementales telles que le bruit et la gestion de l'énergie. Dans une dynamique de projet transdisciplinaire, les résultats de ces études ont été progressivement intégrés dans les études d'urbanisme en cours.

En ce qui concerne les études d'aménagement, celles-ci sont structurées par l'étude menée sur les espaces publics et la mobilité. En mars et sur appel d'offre international, un mandat a été attribué à une équipe pluridisciplinaire composée de l'agence d'urbanisme AWP de Paris, du bureau d'architectes HHF de Bâle, du bureau d'ingénieurs mobilité CITEC et du bureau d'ingénieurs civils SOLFOR de Genève. Ce mandat comporte trois volets : l'établissement d'une image directrice concernant la charpente verte et la mobilité sur l'ensemble du site, une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour développer et affiner cette image directrice au travers des études menées secteur par secteur, ainsi que la réalisation d'un premier espace public emblématique. En septembre, une première proposition de cette image directrice a été rendue disponible, étant entendu que cette image se veut suffisamment itérative et souple pour interagir avec les études d'aménagement menées secteur par secteur.

L'aménagement du secteur de l'Etoile est étudié au sein d'une série d'ateliers de concertation auxquels participent les représentants des services cantonaux et communaux concernés, les représentants des propriétaires et superficières en place et divers représentants de la société civile comme l'ATE, le TCS ou le WWF. La direction de projet s'est assurée d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage en mandatant Bertram Ernst, auteur du *masterplan*, pour alimenter ces ateliers par des propositions d'aménagement urbain.

En mai, un appel d'offre international a été lancé pour un mandat d'études parallèles d'urbanisme portant sur les trois secteurs des Acacias. En septembre, deux équipes locales – Arbane et Manzoni & Schmidig – et une équipe zurichoise ont été sélectionnées par un groupe de suivi incluant les représentants des communes concernées.

Les résultats de ces études sectorielles qui préparent le plan directeur de quartier PAV et les plans localisés de quartier PAV pour les quatre secteurs du nord du périmètre sont attendus pour la fin de l'été 2010.

Par ailleurs, la collaboration avec la fondation des terrains industriels (FTI), la direction générale des affaires économiques, l'office du logement et la direction générale de l'aménagement du territoire s'est poursuivie pour traiter des questions liées au relogement et/ou à la relocalisation des entreprises existantes et aux aspects fonciers.

Un état des lieux a été réalisé à travers le regard de trois photographes et par l'intermédiaire d'une enquête de terrain sur le point de vue des usagers et voisins du périmètre. Les résultats de ces travaux visent non seulement à alimenter de façon sensible les études d'urbanisme en cours, mais aussi à poser les premiers jalons d'un partage avec la population des démarches menées au sein de l'administration.

Coordination de la politique du sport et soutien aux associations sportives

Les contacts avec les communes genevoises, en particulier la Ville de Genève, se sont intensifiés. Une réflexion a été lancée au sujet de l'amélioration des conditions d'organisation de manifestations sportives d'envergure. Un premier forum sur l'organisation de manifestations sportives à Genève a ainsi été organisé à l'automne par la Ville de Genève et l'Etat de Genève, réunissant les principaux organisateurs de manifestations sportives et les autorités concernées. Des pistes d'amélioration ont été élaborées et seront explorées dès 2010.

La délégation du Conseil d'Etat au sport et la commission cantonale des sports ont à nouveau été réunies en vue de discuter des orientations en matière de coordination de sport.

Par ailleurs, les suites de l'EURO 2008 ont encore largement occupé la coordination du sport, notamment au regard des investigations de la Cour des comptes.

A la suite de la réorganisation des départements, le domaine du sport a été intégré au DIP, devenu département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Organismes rattachés

Fondation du Stade de Genève

La fondation du Stade de Genève a poursuivi sa stratégie visant à développer les manifestations sportives et à augmenter le nombre de spectateurs. Elle a diversifié ses activités en programmant de grands événements musicaux. Ainsi, 213'785 spectateurs se sont rendus au Stade en 2009. Ces événements ont permis à la fondation de terminer l'année avec un solde positif supérieur à 1,375 million de francs.

Par ailleurs, le conseil de fondation a développé des contacts avec le club français Evian-Thonon-Gaillard FC (ETG FC), afin que celui-ci puisse louer les infrastructures du Stade de Genève. Parallèlement, des contacts avec des investisseurs intéressés à s'impliquer financièrement dans une équipe de football et un stade en Suisse ont été amorcés.

Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles à l'Arena

Les activités menées en 2009 par la fondation s'achèvent sur un bilan globalement positif; l'exercice annuel budgétaire est bénéficiaire, notamment en raison du nombre de jours d'occupation, exceptionnellement élevé en 2009. La gestion de la salle reste satisfaisante en regard de la vente de la totalité des loges et de la stabilité du sponsoring.

Les principales activités ont porté sur l'étude de l'agrandissement de la capacité d'accueil de la salle et la construction d'une patinoire pour accueillir des matches du Genève-Servette Hockey Club. La fondation a aussi étudié la mise en place d'un nouveau système de gradins mobiles permettant une plus grande souplesse d'utilisation. Elle s'est également attelée à augmenter ses fonds propres, afin d'améliorer et de régulariser sa situation comptable, ainsi qu'à mettre en place un nouveau système de contrôle interne et d'évaluation des risques.

L'année s'est achevée sur le changement de l'autorité de tutelle de la fondation : jusque-là rattachée au DCTI, elle dépend désormais du DSE.

Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI)

Le budget prévisionnel de la FIPOI pour l'année 2009 se solde par un résultat positif. La fondation s'est penchée sur l'optimisation de sa gestion interne, la révision de ses statuts et l'élargissement de sa sphère d'intervention dans d'autres cantons. Elle a également poursuivi ses tâches de maintien et d'adaptation des bâtiments dont elle a la charge et l'étude des mesures de sécurité à mettre en place autour des bâtiments abritant les organisations internationales. La gérance des bâtiments continue à faire partie de son périmètre d'activités; une étude a cependant été initiée pour externaliser une partie de ce volet.

Les projets principaux auxquels s'est attelée la FIPOI ont porté sur la rénovation du Centre William-Rappard de l'OMC, l'extension de son siège et sur l'étude du périmètre de sécurité autour du bâtiment, ainsi que sur l'inscription de ce dernier au registre foncier au nom de l'organisation. Les autres projets ont porté sur la poursuite des chantiers de l'UICN, du centre de logistique du CICR, de l'extension du CERN et sur la réalisation d'un bâtiment, propriété de la FIPOI, destiné à accueillir diverses missions diplomatiques et organisations internationales. La fondation a également été active sur le projet de valorisation des terrains de l'OIT et sur

celui du Campus Santé, consistant à réaliser un nouveau bâtiment pour le Fonds mondial.

La FIPOI a encore poursuivi et développé les activités de ses centres de conférences, avec notamment la tenue au CICG de la conférence ministérielle de l'OMC qui a réuni plus de 3'500 participants, parmi lesquels une centaine de ministres.

Fondations immobilières de droit public (FIDP)

En 2009, les FIDP ont poursuivi leurs activités de construction et d'acquisition de nouveaux logements, ainsi que de rénovation d'habitations.

Elles ont construit et mis en location 87 logements. Deux importants chantiers ont également pu démarrer en 2009; ils permettront la réalisation de 139 logements supplémentaires sur le canton. A noter encore l'achèvement d'une importante opération de rénovation qui concernait 153 habitations et le lancement d'une étude pour une rénovation d'envergure qui touchera plus de 500 logements dans un immeuble sis à l'avenue des Libellules. Les FIDP ont aussi déposé en 2009 trois autorisations de construire qui portent sur la construction de 87 logements et la démolition-reconstruction de 280 appartements.

CONSEILLER D'ÉTAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

SECRETAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS
(10.6)

CONTRÔLE INTERNE,
SYSTÈMES D'INFORMATION
ET LOGISTIQUE
(11.7)

FINANCES
(4)

RESSOURCES HUMAINES
(3.5)

AFFAIRES JURIDIQUES
(4.5)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES CAS ET
DU RÉSEAU DE SOINS
(3)

Service de l'accès aux soins
et de la coordination
(2)

Service de la surveillance
des établissements
(0)

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SANTÉ
(18.6)

Service de la consommation
et des affaires vétérinaires
(57.25)

Service
du pharmacien cantonal
(7.95)

Service
des droits de pratique
(10.35)

Service de la prévention et
de la promotion de la santé
(3.9)

Service épidémiologie
et maladies transmissibles
(3.75)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES
(8.1)

Service de la promotion
économique
(11.2)

Service du commerce
(33.4)

Registres du commerce
et des régimes matrimoniaux
(15.2)

Office cantonal
de l'approvisionnement
économique du pays
(mandataire)

Service cantonal du
développement durable
(5.6)

8. Département de l'économie et de la santé

L'action politique du département de l'économie et de la santé (DES) est fondée sur quatre missions fondamentales :

- 1) Soutenir et développer les conditions-cadre de l'économie;
- 2) Proposer des mesures visant à promouvoir la santé, et organiser un système de santé économique et efficient, garantissant l'accès à des soins de qualité pour tous;
- 3) Développer des synergies entre la santé et l'économie, à travers le renforcement des clusters présents dans notre région afin de favoriser une croissance durable;
- 4) Conseiller et promouvoir l'intégration des critères du développement durable.

L'année 2008 avait été marquée, dans le domaine de la santé, par l'adoption de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile et de celle sur le réseau communautaire d'informatique médicales (e-toile), le renforcement de la collaboration intercantonale avec la signature de deux accords visant à améliorer la couverture sanitaire, ainsi que par l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. L'année 2009 a été consacrée en priorité à la mise en œuvre de ces réformes, ainsi qu'à la gestion de la pandémie H1N1. D'autres projets ont été conduits en 2009, comme la révision de la loi sur les chiens, la mise en place d'un tarif unique des transports sanitaires urgents, la création d'un réseau des urgences genevois ou encore la transformation de la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) en un établissement public autonome.

Dans le domaine de l'économie, 2008 avait été marquée par le démarrage des travaux visant à regrouper les promotions économiques exogènes de Suisse occidentale. Un objectif atteint en 2009 avec le lancement, au 1^{er} janvier 2010, de «Greater Geneva Berne Area». La politique touristique avait également été l'objet d'une vaste réorganisation illustrée notamment par l'adoption d'un concept «Vision 2015» et d'un plan de mesures. Les travaux se sont poursuivis en 2009 et aboutiront, en mars 2010, à la présentation de la nouvelle «marque Genève». Enfin, toujours au chapitre des réformes entamées en 2008 et poursuivies en 2009, citons la révision de la loi sur les taxis (élaboration et mise en consultation d'un avant-projet de loi)

ainsi que la simplification des démarches administratives avec le développement de l'administration en ligne.

Depuis le début de la législature, les principales réformes réalisées sont, par domaine d'activité, les suivantes :

Santé

- élaboration de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile qui vise à préserver l'autonomie des personnes et à répondre de manière coordonnée à leurs besoins (loi adoptée le 26 juin 2008 par le Grand Conseil);
- élaboration de la loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale afin de lancer des projets pilotes en matière de cybersanté (loi adoptée par le Grand Conseil le 14 novembre 2008);
- élaboration de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (loi déposée le 29 octobre 2008 et adoptée par le Grand Conseil le 22 janvier 2009);
- regroupement du service de protection de la consommation (SPCo) et de l'office vétérinaire cantonal (OVC) et création du service de la consommation et des affaires vétérinaires en vue de renforcer les synergies et l'efficacité des contrôles (1^{er} janvier 2008);
- signature, avec le canton de Vaud, du «Protocole d'accord sur la régulation financière des activités hospitalières» et d'un autre accord donnant la possibilité de traiter à Nyon des patients genevois afin de réduire les délais d'attente (juin 2008);
- signature, en été 2005, d'une convention intercantonale (Genève, Vaud, Neuchâtel) étendue au canton du Jura en 2008, afin d'optimiser les contrôles des denrées alimentaires;
- création d'une commission consultative chargée d'assurer une application équitable de la clause du besoin et d'assurer une régulation efficace de l'offre de soins ambulatoires (2005);
- lancement d'un programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus (septembre 2008);
- élaboration et mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010;

- stabilisation des coûts de la santé durant la législature : Genève enregistré, en 2007, le troisième meilleur résultat de Suisse;
- exigence auprès de la Confédération d'une participation des cantons à la procédure d'approbation des primes-maladies et de la réduction du niveau des réserves des caisses maladies à Genève;
- élaboration d'un contrat de prestations 2008-2011 entre les HUG et l'Etat (juin 2008);
- élaboration d'un contrat de prestations 2008-2011 entre la FSASD et l'Etat (juin 2007);

Economie

- création et lancement d'une promotion économique de Suisse occidentale (2008-2009);
- création du service du commerce (1^{er} décembre 2007), né de la fusion entre le service des autorisations et patentes (SAP) et l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC);
- modification de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi afin d'intégrer la FAE à la Coopérative-romande de cautionnement et de bénéficier des aides financières fédérales prévues par la Nouvelle politique régionale (projet de loi adopté par le Grand Conseil le 19 septembre 2008);
- réforme de la politique touristique : réorganisation et signature d'un contrat de prestations avec Genève Tourisme & Bureau des Congrès, élaboration d'un concept «Vision 2015» et d'un plan de mesures (2007-2009);
- refonte de la loi sur les taxis (lancement d'une procédure de consultation élargie en 2008, rédaction et mise en consultation d'un avant-projet de loi en 2009);
- Mise en valeur des intérêts de l'économie genevoise dans la cadre des projets d'agglomération franco-valdo-genevois et Praille-Acacias-Vernets (co-pilotage de l'étude METRON);
- développement de clusters technologiques régionaux dans la cadre de la NPR (création de la plate-forme Micronarc en 2007 et de celle d'Alplct en 2008);
- élaboration d'un contrat de prestations entre la FAE et l'Etat de Genève (mai 2008);

Développement durable

- révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (adopté par le Grand Conseil le 17 novembre 2006);

- mise en place d'un partenariat avec la HEG afin de sensibiliser et d'accompagner les entreprises dans l'intégration des critères du développement durable;
- organisation de diverses actions de sensibilisation et d'information à l'attention de la population et des administrations publiques;

Plans de mesures

L'intégralité des mesures adoptées par le Conseil d'Etat dans ses plans P1 et P2, et qui relèvent du DES, ont été mises en œuvre. Les résultats les plus significatifs sont les suivants :

- développement de l'administration en ligne avec le lancement du «Guichet manifestation» et l'élaboration du «Guichet PME-PMI» (P1.19);
- décloisonnement des services délivrant des autorisations dans le domaine de la santé et du commerce (P1. 56);
- fusion du service des autorisation et patentes avec l'office cantonal de l'inspection du commerce et création du service du commerce (P 1. 57);
- mise en place de la structure commune de promotion économique pour la Suisse occidentale baptisée «Greater Geneva Berne Area» (P2. 33);
- adoption de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile qui légitime le rôle des aidants naturels (P.1. 47);
- diminution du nombre de journées d'hospitalisation inappropriées au sein des HUG illustrée notamment par le développement des activités ambulatoires (P. 48);
- révision de l'ensemble des émoluments du département afin d'adapter leurs montants aux charges réelles (P 2. 38).

Réalisation par domaine d'action et par type de prestation publique

Développement durable

Politique et actions de promotion et de conseil en matière de développement durable

Festival du développement durable

A l'occasion de son 7^e anniversaire, la Fête du développement durable a fait peau neuve. Afin de diversifier davantage les public-cibles, elle est devenue «festival», inaugurant ainsi une formule décentralisée pour investir, du 3 au 7 juin 2009, une multitude de lieux sur l'ensemble

du territoire genevois. Au programme : expositions, visites guidées, marchés du terroir, projections de films, randonnées, conférences-débats, brunchs et spectacles pour petits et grands. Grâce à la mobilisation de plus de 100 partenaires, la manifestation a attiré plus de 19'000 personnes, un chiffre comparable aux éditions précédentes.

Promotion d'une alimentation saine et durable : projet «Cuisinez malin»

Plusieurs ateliers-cuisines destinés aux enfants entre 6 et 10 ans ont été organisés pour la première fois en 2009 dans le cadre du programme Marchez et mangez malin! coordonné par le département et soutenu par Promotion Santé Suisse. Ce projet, auquel se sont associés les chefs Philippe Chevrier et Damien Coche, a pour objectif de donner aux enfants le goût d'une alimentation saine et respectueuse du développement durable. Un site internet (www.ge.ch/cuisinezmalin) a été élaboré et près de 4'000 exemplaires d'un recueil de recettes plébiscitées par les enfants ont pu être diffusés grâce à différentes institutions actives en matière de santé publique ainsi que par Migros Genève.

Publication des indicateurs de développement durable

Grâce à une collaboration entre l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et le service cantonal du développement durable (SCDD), le canton a réalisé, pour la première fois, une publication permettant de mettre en perspective les trois dimensions du développement durables (économie, environnement, société). Cette publication couvre 28 thématiques considérées comme prioritaires. Elle met en évidence l'évolution des résultats genevois en matière de développement durable et offre un outil de référence et de réflexion stratégique pour les décideurs politiques et économiques.

Elaboration du guide des achats professionnels responsable

Fruit d'une collaboration entre le SCDD, la Centrale commune d'achat et l'Unité de développement durable du canton de Vaud, ce projet vise à sensibiliser les acheteurs des secteurs public et privé aux principes du développement durable : Il leur fournira des outils pratiques facilitant l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques dans leurs appels d'offres. Le guide traite de 13 catégories de produits et prestations faisant fréquemment l'objet d'appel d'offres. Le contenu du guide a été finalisé en 2009. Il sera disponible en juin 2010.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : sensibilisation au développement durable

Le SCDD et le service de formation de l'Etat, en collaboration avec des représentants du projet d'agglomération, ont mis sur pied une formation à l'attention de l'équipe du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise et du comité de projet (franco-suisse). La formation, qui s'est déroulée le 10 juin à Genthod (partie théorique) et les 18 et 19 septembre à Amsterdam (visites de sites), a attiré plus de 35 participants. But de cette formation : fournir aux participants un certain nombre d'éléments et de méthodes pour une intégration optimale des principes du développement durable dans le projet d'agglomération.

Santé

Politique et actions en matière de promotion de la santé

Mise en application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Le projet de loi, élaboré par le Conseil d'Etat, sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a été adopté par le Grand Conseil le 22 janvier 2009. Lors des débats en plénière, les députés ont accepté un amendement donnant la possibilité aux établissements et aux lieux publics d'aménager des fumeurs. Le 27 septembre 2009, les Genevois, appelés à se prononcer sur cette loi dans le cadre d'un référendum, l'ont adoptée à plus de 80%. Un mois plus tard, soit le 31 octobre 2009, la loi et son règlement sont entrés en vigueur. A ce jour, 52 demandes d'exploitation d'un fumeur dans un établissement public ou accessible au public et 31 demandes d'exploitation d'un fumeur dans un lieu à caractère privatif ont été déposées. Un recours est par ailleurs pendant auprès du Tribunal fédéral.

Déploiement du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention

Le premier axe du plan cantonal, visant à «retarder l'âge de la 1^{ère} consommation d'alcool», a donné lieu, en 2009, à la réalisation, en collaboration avec le service du commerce et la police, d'actions de prévention durant des manifestations telles que les Fêtes de Genève et les fêtes de fin d'année. S'agissant de la lutte contre la dépression, le programme «Alliance contre la dépression» s'est illustré par la mise sur pied d'un projet, en collaboration avec les HUG et l'Arcade sages-femmes, visant à améliorer la détection de la dépression périnatale.

Enfin, le programme «Marchez et mangez malin!» a poursuivi des actions dans le cadre du plan d'actions 2009-2010 composé de

vingt-trois projets et de quatorze partenaires. Ce plan d'actions a reçu le soutien de Promotion Santé Suisse.

Poursuite du programme de vaccination HPV (cancer du col de l'utérus)

Le département a poursuivi la gestion du programme cantonal de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV). Le programme cible les jeunes filles de 11 à 19 ans, soit près de 22'000 personnes. Depuis son lancement en septembre 2008, plus de 13'000 jeunes filles – soit plus de 70% du public cible – ont été vaccinées gratuitement (3 injections). Les frais du programme, environ 2,9 millions de francs en 2009, sont pris en charge par les assureurs.

Pandémie de grippe H1N1

Suite à la survenue des premiers cas de grippe pandémique A H1N1 au Mexique et aux États-Unis, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé, le 25 avril 2009, une «urgence de santé publique de portée internationale». Le dispositif Osiris a été déclenché le 30 avril. L'état de pandémie (phase 6 du niveau d'alerte de l'OMS) a été annoncé le 11 juin.

Pandémie H1N1 (Genève)	Juin à septembre 2009	Octobre à décembre 2009
Nbre de personnes touchées	166	2219
hospitalisation	85 (dont 14 en soins intensifs)	
décès	1	
Nbre de personnes vaccinées	80'000	

Deux stratégies se sont succédées pour protéger efficacement la population :

- 1) Une stratégie dite d'endiguement, basée sur l'identification et l'isolement des cas suspects ou avérés et la quarantaine volontaire de leurs contacts, a été mise en place de manière à retarder le plus possible une circulation soutenue du virus dans le canton.
- 2) Ce stade une fois dépassé, la stratégie s'est axée sur le diagnostic et la prise en soin des personnes malades, la vaccination, les conseils d'hygiène élémentaire et l'information de la population.

Pendant toute cette période de crise, l'état-major de crise Osiris a reçu l'appui du département pour la conduite du dispositif, en particulier concernant ses aspects sanitaires, la communication et l'information.

Politique et actions en matière de maîtrise des coûts de la santé

Lancement du suivi des prestations de santé à Genève

Ce document réunit des indicateurs nouveaux grâce à la collaboration des milieux concernés

(Association des Médecins du canton de Genève (AMG), Coopérative professionnelle des pharmaciens suisses (OFAC), HUG, santé-suisse). Il permet de donner une image plus précise de la réalité du système de soins genevois. La publication, destinée avant tout aux partenaires du réseau des soins, est actualisée tous les trimestres. Elle est accessible par le biais du site www.ge.ch/couts_sante et doit permettre de partager des constats afin d'aboutir à des efforts communs en vue d'une meilleure maîtrise des coûts de la santé.

Rapport sur les comptes des caisses-maladie et la fixation des primes 2010

En collaboration avec les services de l'assurance maladie, le département a rédigé et adressé un rapport à l'Office fédéral de la santé publique lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance maladie. Sur la base de l'analyse effectuée, le département a revendiqué, en 2009, une baisse de plusieurs primes, une meilleure transparence ainsi que des primes équitables au vu des réserves élevées que connaît encore le canton.

Autorisation d'exercer des professions et activités médicales

Comme en 2008, le service des droits de pratiquer a délivré, en 2009, 1500 autorisations à des professionnels de la santé ou des institutions. Par ailleurs, l'ordonnance fédérale dite de la «clause du besoin», qui a été prolongée par les autorités fédérales jusqu'au 31 décembre 2009, a été modifiée et prolongée jusqu'au 31 décembre 2011.

Politique et actions en matière de contrôles et de préavis sanitaires

Contrôle du marché des médicaments

Le département a effectué 225 inspections en 2009. Des contrôles particuliers ont également été effectués dans des commerces non spécialisés (principalement des grandes surfaces) pour vérifier si la remise de certains dispositifs médicaux s'accompagnait de conseils spécialisés, comme stipulé par l'ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux. 42 autorisations de mise sur le marché concernant des spécialités de comptoir (médicaments «maison» fabriqués par le pharmacien et ne pouvant être vendus que dans son officine) ont été délivrées, contre 120 en 2008.

Contrôle des produits chimiques

Un contrôle de l'entretien des pataugeoires du canton a été effectué en 2009 (produits utilisés, sécurisation de l'entreposage, possession des permis de traiter). Des contrôles particuliers ont

également été conduits dans les laboratoires des centres d'enseignement afin de limiter le recours à des substances particulièrement dangereuses et d'améliorer le stockage des produits.

Contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires, axé sur la collaboration intercantonale (Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura), a permis de réaliser 33 plans de contrôle communs. Environ 7'000 échantillons ont été contrôlés à Genève avec un taux de non-conformité moyen proche de 17%. Par ailleurs, plus de 1'988 inspections d'hygiène ont été effectuées dans les entreprises fabriquant, traitant ou distribuant des denrées alimentaires.

Un effort particulier a été porté sur les entreprises traitant des produits d'origine animale et soumises à autorisation, les grandes centrales de production de denrées alimentaires ou encore la production d'eau potable. Le travail lié à l'hygiène des viandes reste en progression et plus de 501 contrôles d'abattage ont été menés. Un important travail a également été effectué dans le cadre des manifestations publiques (fête de la musique, fêtes de Genève, etc.) avec plus de 620 inspections.

Révision de la législation sur les chiens

A la suite de l'adoption de l'initiative populaire 137 «Pour l'interdiction des races de chiens d'attaque et autres chiens dangereux» le 24 février 2008, la législation sur les chiens a dû être revue. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté en août 2009 une révision totale de la Loi sur les chiens ainsi qu'un projet de révision partielle de la Loi sur les contributions publiques. Un effort particulier a également été porté sur les questions de sécurité publique en procédant à l'évaluation de plus de 120 chiens dangereux par un éducateur canin étatique.

Chiffres-clés	2008	2009
Agressions par des canidés	165 (dont 94 sur humains)	203 (dont 94 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	111	143

Surveillance des professions de la santé et des droits des patients

La commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients a poursuivi en 2009 ses travaux.

Procédures disciplinaires	2008	2009
Nombre de plaintes	83	89
Décisions de classements immédiats par le Bureau	40	31
Décisions d'avertissement	3	9
Décisions de blâme	1	2
Propositions de suspension ou de radiation	1	1

Volet psychiatrique	2008	2009
Examens d'office des entrées non volontaires	2160	1779
Recours c/ entrées non volontaires	31	19
Recours c/ refus de sortie	365	375
Demandes de levée de mesures de contrainte	40	25

Politique et actions en matière de collaborations médicales

Collaboration hospitalière Vaud-Genève

L'accord entre le canton de Vaud et le canton de Genève, qui prévoit de concentrer certaines prestations hospitalières et de réguler les déséquilibres financiers liés à la répartition volontaire des activités hospitalières, impose un mécanisme de rétrocession financière. L'accord a été signé en 2008 et, pour la première fois en 2009, il a permis un lissage financier portant sur l'année 2008. L'analyse des volumes d'activité en francs des prestations définies dans l'accord a abouti à la rétrocession de 249'921 francs au canton de Vaud de la part du canton de Genève.

Hospitalisations hors cantons	2008	2009
Nombre de cas	850	920
En millions de CHF	4,8	5,7

Médecine hautement spécialisée

La Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée est entrée en vigueur en 2009. Le canton de Genève est membre de droit, en tant que canton hébergeant un hôpital universitaire, de l'organe de décision.

Signature du contrat pour le projet-pilote e-toile

La loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale est entrée en vigueur en avril 2009. Elle a permis de signer, en septembre, un contrat de joint-venture avec La Poste pour réaliser un projet pilote en vue de l'exploitation finale en partenariat public-privé du réseau e-toile. Des investissements en matériel et des développements informatiques ont ainsi pu être réalisés durant l'automne pour créer l'infrastructure sécurisée et décentralisée de gestion des droits d'accès aux documents médicaux. Ces développements sont réalisés grâce au pilotage d'un groupe d'accompagnement qui réunit les partenaires de la santé à Genève ainsi que sous la surveillance de la Fondation Iris. Le réseau e-toile connaîtra sa mise en exploitation durant le premier semestre 2010. Il s'agit du premier projet pilote de la stratégie nationale e-health qui propose un échange multilatéral d'information médicale.

Mise en place d'un tarif unique des transports sanitaires urgents

La convention relative aux frais de transports et de sauvetage par voie terrestre (P1-P2-P3)

entre santésuisse, l'APPAG (Association Professionnelle Patronale des Ambulanciers de Genève), le SIS (Service d'Incendie et de Secours de la Ville de Genève), SK Ambulances SA et l'Aéroport International de Genève (SSA) été approuvé le 11 novembre 2009. Cette convention prévoit un tarif unique.

Création d'un réseau des urgences genevois (RUG)

Afin de remédier à l'engorgement des services d'urgences du canton et d'offrir une réponse de qualité aux besoins de santé de la population, des acteurs publics et privés se sont réunis pour créer un réseau des urgences genevois (RUG). Initié par le canton, le RUG réunit les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Hôpital de la Tour, la Clinique des Grangettes, la Clinique de Carouge et le Groupe Médical d'Onex.

Politique et actions en matière de réseau de soins et de maintien à domicile

Règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (RSDom)

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 26 juin 2008, de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, le Conseil d'Etat a adopté, en décembre 2009, le règlement d'application. La loi et son règlement ont les objectifs suivants :

- améliorer l'accès aux soins et l'orientation des personnes dans le réseau de soins;
- organiser le réseau autour de la trajectoire de soins des patients;
- favoriser le maintien à domicile;

Une Task Force a été mise en place en 2009 afin d'opérationnaliser le réseau de soins dès l'entrée en vigueur de la loi et de son règlement d'application, le 1^{er} février 2010. Les travaux préparatoires sur la mise en œuvre du programme d'accès aux soins (PASS) ont porté sur les domaines suivants :

- organisation du PASS;
- accueil et l'information des personnes dans les centres de maintien à domicile (CMD);
- processus et procédures d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle des personnes et de leur situation sociale, administrative et financière;
- choix d'un outil informatique commun, à but d'orientation;
- choix d'un outil informatique permettant une gestion centralisée des lits dans les établissements pour personnes âgées et des places en structures intermédiaires.

Transformation de la Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD)

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil, en juin 2009, un projet de loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMASD) qui transforme la FSASD en un établissement public autonome. Il vise à donner à la FSASD, subventionnée par l'Etat, une légitimité politique explicite. Le projet de loi a été accepté à l'unanimité de la commission de la santé, en décembre 2009.

Economie

Politique et actions en matière de soutien à l'économie et à l'emploi

Dispositif pour l'emploi et l'économie

Face à la crise économique sévère et brutale dont la profondeur s'est fait ressentir dès le premier trimestre 2009, le Conseil d'Etat a mis sur pied un dispositif comprenant 31 mesures destinées à soutenir l'emploi et l'économie à Genève. Le département a notamment conduit les projets suivants :

- mise sur pied d'une ligne téléphonique permettant de recenser les difficultés des entreprises et de leur délivrer tout appui logistique et technique dans le domaine de la recherche, de l'administration ou de la levée de fond (395 appels comptabilisés);
- élaboration d'un projet de loi, accepté à l'unanimité du Grand Conseil, pour doter la Fondation d'aide aux entreprises de moyens supplémentaires (8,9 millions de francs);
- organisation de réunions régulières avec les partenaires sociaux;
- stratégie de soutien à l'innovation et au pôle *cleantech*.

Renforcement du secteur *cleantech*

Le département a piloté et coordonné plusieurs initiatives traitant des technologies environnementales (*cleantech*). Les bases nécessaires à la mise sur pied d'un *cluster cleantech* (pôle de compétences dans les technologies environnementales) ont été posées et reposent sur trois objectifs :

- promouvoir l'image d'excellence de la région;
- encourager les synergies entre les différents acteurs;
- favoriser l'éclosion de projets innovants dans ce domaine;

Parmi les différents projets traités figurent notamment la participation du canton au lancement, en 2010, d'une plateforme régionale dédiée aux *cleantech* (via la Conférence des Chefs de département de l'économie publique

de Suisse occidentale) et l'élaboration d'une stratégie d'encouragement au secteur *cleantech* (en collaboration avec l'OPI).

Valorisation des intérêts de l'économie genevoise dans les projets territoriaux stratégiques

Le département a poursuivi la mise sur pied des instruments nécessaires à l'aménagement et au développement à long terme de zones d'activités dans les projets territoriaux stratégiques (projet d'agglomération, projet PAV). Dans le cadre du projet d'agglomération, la politique des pôles de développement économique (définie à travers l'étude METRON) a été élargie à l'ensemble du territoire franco-valdo-genevois. Elle donnera lieu, en 2010, à des scénarios de potentiels d'implantations économiques, en intégrant l'effet frontière ainsi que la réalisation du programme prévu d'infrastructures. Sur le secteur Praille-Acacias-Vernets, le département a participé aux différentes démarches et études lancées en 2009, et en particulier à l'examen des conditions de délocalisation des entreprises sises sur le site.

Politique et actions en matière de collaboration économique intercantonale

Naissance de «Greater Geneva Berne Area»

Afin de renforcer l'efficacité de leur promotion économique, les cantons de Suisse occidentale ont décidé de mettre sur pied une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger. Lancée en 2008 à l'initiative du canton de Genève, en sa qualité de président de la CDEP-SO, cette idée est aujourd'hui devenue réalité : les trois structures qui existaient auparavant (DEWS/Fribourg-Genève/Berne) ont laissé la place, au 1^{er} janvier 2010, à l'association «Greater Geneva Berne Area» (GGBa). L'année 2009 a été consacrée aux travaux préparatoires en vue du lancement de la nouvelle structure, notamment la définition des attributions de GGBa, des règles de fonctionnement de la structure, le choix des marchés, la sélection du personnel ou encore la création des premiers outils de communication.

Soutien à l'innovation et aux secteurs à hautes valeurs ajoutées

Le département a poursuivi, en 2009, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), sa participation aux plateformes de promotion sectorielles mises sur pied pour promouvoir l'excellence de la région et favoriser les interrelations entre les divers acteurs dans des domaines à hautes valeurs ajoutées. Tout comme en 2008, le département a assumé la présidence de la plateforme Alplct (technologie

de l'information). Une plateforme dans le domaine des cleantech sera lancée en 2010.

La NPR a également mis en place un dispositif de transfert de technologies et de soutien à l'innovation dans les PME. Les activités du réseau Platinn et d'Alliance sont activement soutenues par le département. Elles permettent aux sociétés désireuses de développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits de bénéficier d'un soutien professionnel et pertinent.

Politique et actions en matière de simplification des procédures administratives

Lancement du guichet universel «Manifestations»

Le lancement, en octobre 2009, du guichet universel «manifestations» témoigne de la volonté du Conseil d'Etat de simplifier les démarches administratives et de faciliter la vie des usagers. Le guichet virtuel est la première prestation intégrée mise en place par l'Etat. Il permet d'obtenir par internet toutes les autorisations nécessaires pour organiser un événement (fêtes de quartier, concerts, etc.). Piloté par le département, ce projet est le fruit d'un travail mené en collaboration avec dix services répartis dans cinq départements.

Développement du Guichet PME/PMI

Dans le cadre du projet d'administration en ligne cantonal, le département est en charge de la mise en place de la plateforme PME Genève, avec pour objectif de simplifier les relations entre les entreprises et l'administration. La première phase du projet est terminée : il s'agit d'un site Internet comprenant des informations sur les démarches administratives liées à la création d'entreprise (service compétent, prérequis, base légale et formulaires). La deuxième étape à venir du projet vise la mise en place d'une relation interactive entre les entreprises et l'administration via la mise à disposition de formulaires.

Nouveau site internet du registre du commerce

Le nouveau site du registre du commerce (<http://rc.ge.ch>) propose des possibilités de recherche beaucoup plus étendues qu'auparavant. Il est également possible d'obtenir gratuitement les extraits en format pdf de même que les statuts qui ont été adoptés ces deux dernières années. L'année 2009 a par ailleurs été marquée par une augmentation significative des demandes de modifications de statuts. Suite à l'introduction, en 2008, d'une nouvelle ordonnance fédérale, du nouveau droit de la Sàrl et surtout de la possibilité de renoncer à

l'inscription d'un organe de révision (opting-out), de nombreuses sociétés ont souhaité bénéficier de la nouvelle législation.

Chiffres-clés	2007	2008	2009	Diff. 08-09
Inscriptions nouvelles	3'229	3'121	3'106	- 0.48%
Modifications	11'592	11'882	15'031	+ 26.50%
Radiations	2'106	2'115	2'295	+ 8.51%
TOTAL	16'927	17'118	20'432	+ 19.36%

Service du commerce : diminution des délais de traitement

Sur le plan de la délivrance des autorisations, le volume de travail du service du commerce (SCom) a été multiplié par dix pour les manifestations. Les autres autorisations ont connu une augmentation de 40%. Malgré cette forte progression, les délais de traitement des requêtes d'autorisations ont considérablement diminués entre 2008 et 2009 :

- traitement des requêtes concernant les taxis et les limousines en 15 jours, contre 30 auparavant;
- traitement des demandes de vente à l'emporter de boissons alcooliques entre 7 et 21 jours, contre 40 à 60 jours auparavant;
- délivrance, dans les 48 heures, des autorisations de commerce d'objets usagés, de commerce itinérant, de prolongation d'horaire, d'animations et pour les taxis français;
- demandes de manifestations traitées le jour même;
- diminution de 33% du temps de traitement pour instruire un dossier LRDBH.

Le SCom a par ailleurs renforcé ses contrôles sur le terrain. L'augmentation moyenne, sur l'ensemble des législations surveillées, atteint 33%. En 2009, un accent particulier a été mis sur la surveillance des législations suivantes :

- la loi sur les taxis et limousines, avec 2'542 contrôles;
- la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques, avec 1'081 contrôles;
- l'ordonnance fédérale relative à l'indication des prix dans les commerces et la loi sur les heures d'ouverture des magasins, avec 7'126 contrôles.

Organismes rattachés

Fondation pour les terrains industriels (FTI)

Face à la grave pénurie de zones industrielles que connaît Genève et aux relocalisations indispensables liées au projet PAV, le Conseil d'Etat a mis l'accent sur le développement des zones industrielles. La FTI participe étroitement à un programme de suivi ciblé et périodique, qui a fait l'objet d'un premier rapport en novembre 2009.

Objectif de ce programme de suivi :

- création de nouvelles zones et extension des zones actuelles;
- révision des plans directeurs des zones existantes, en vue de les densifier;
- examen des modifications juridiques nécessaires pour développer la mixité et la densité;
- relocalisation des entreprises sises sur le secteur PAV;
- politique d'acquisition foncière de la FTI.

Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Avec l'adoption par le Grand Conseil, en juin 2009, du projet de loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises et la loi sur la fondation d'aide aux entreprises, la FAE a été dotée de moyens supplémentaires en matière de cautionnement, de possibilités d'audit, de coaching et de prise de participation. Le volume brut total des aides accordées par le Conseil de fondation de la FAE, tous dossiers confondus, s'élevait en 2009 à 42,9 millions de francs (contre 22,2 millions en 2008).

FAE	2007	2008	2009	Diff. 08-09
Nbre de contacts	230	230	387	+ 71%
Dossiers déposés	53	77	107	+ 39%

Cliniques de Joli-Mont et de Montana

Dans les deux cliniques, le nombre d'admissions et de journées d'hospitalisation a augmenté en 2009. Ces augmentations, en particulier pour la clinique de Joli-Mont, sont les effets de la nouvelle tarification hospitalière (APDR), introduite en 2008, qui a pour conséquence des durées de séjours limitées dans les hôpitaux et donc des transferts plus rapides vers les cliniques.

Chiffres-clés	Joli-Mont		Montana	
	2008	2009	2008	2009
Nombre d'admissions	1'815	1'884	1'204	1'246
Taux d'occupation	93.80%	95.60%	88.70%	89.80%
Nombre de journées d'hospitalisation	33'658	34'204	23'320	23'580
Durée moyenne de séjour (en jours)	18.72	18.24	19.6	18.7

Le nombre d'admissions à la clinique de Joli-Mont a été supérieur à celui budgété : c'est le résultat le plus élevé depuis 2003. Dans les deux cliniques, les travaux d'entretien et de rénovation ont été réalisés pour améliorer le confort et la sécurité des patients.

Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

L'opération «Victoria», lancée en juin 2006 et prévue sur trois ans, s'est terminée fin 2009.

L'objectif financier est atteint : 100 millions d'économies ont été réalisés en trois ans, 310 postes supprimés sans aucun licenciement, les recettes augmentées grâce à un meilleur relevé des prestations, des bonnes pratiques de soins ou de gestions introduites et des partenariats noués pour mutualiser les moyens. Parmi les mesures menées en 2009 dans le cadre de l'Opération Victoria, des moyens importants ont été attribués pour mettre en place le *Same Day Surgery* (opération le jour de l'admission) et le *One Day Surgery* (opération et sortie le même jour) afin de diminuer les journées d'hospitalisation inappropriées et de réduire les délais d'attente. Le nombre de lits autorisés pour les HUG (fixé à 1'900 dans le cadre de la planification hospitalière du système genevois de santé 2003-2010) a également été atteint, avec 1'901 lits en 2009. En matière de collaboration régionale de soins, plusieurs nouvelles conventions ont été négociées. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2009, les prestations de médecine hyperbare en Romandie ont été concentrées à Genève. Enfin, les HUG ont créé un groupe de travail pluridisciplinaire (médecins, soignants, administratif, personnel logistique) chargé d'élaborer une véritable politique environnementale. Les HUG ont réalisé leur écobilan, devenant ainsi le premier

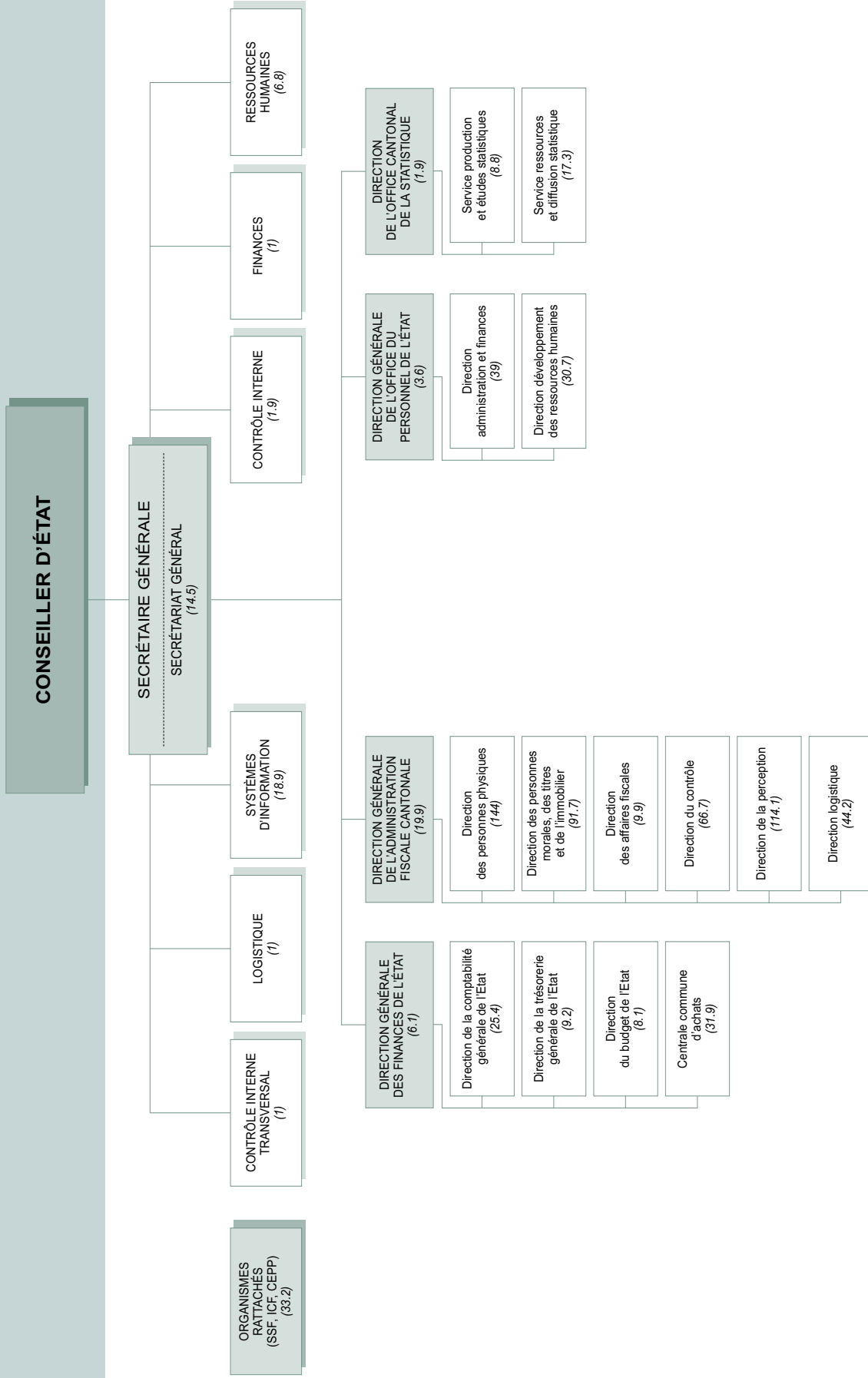
hôpital européen à mesurer leur impact sur le réchauffement climatique et la consommation de ressources naturelles.

Fondation d'Aide et de Soins à domiciles (FSASD)

La FSASD a augmenté, en 2009, ses prestations visant à permettre aux bénéficiaires de garder la meilleure qualité de vie et la plus grande autonomie possibles à leur domicile.

Prestations FSASD	2006	2007	2008	2009
Nombre de bénéficiaires	16'104	16'168	16'447	16'577
Nombre de personnes en âge AVS	11'839	11'995	12'208	12'359
Nombre de prestations (heures)				
- soins	365'482	403'855	434'285	444'338
- aide pratique	427'044	428'103	424'905	417'819
- repas à domicile	416'171	402'698	414'494	426'091
- sécurité à domicile	3'930	3'844	3'937	3'927
Provenance : - HUG	6'257	5'852	5'675	6'424
- Joli-Mont	1'116	1'107	956	1'093
- Montana	184	194	195	197

La partie administrative du dossier unique informatisé des bénéficiaires de la FSASD a été réalisée et testée. Elle sera mise en production début 2010. Un rapport détaillé a été remis à la commission des finances du Grand Conseil en décembre 2009. Enfin, la fondation a été primée pour son plan mobilité douce par le prix «Vélo 2009 - Entreprises cyclophiles», attribué par Pro Vélo Suisse.



Organigramme général du département des finances
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2009)

3. Département des finances

Le département des finances (DF) présente la caractéristique de regrouper, en plus de directions générales classiques (administration fiscale cantonale et office cantonal de la statistique), des directions générales transversales (direction générale des finances de l'Etat et office du personnel de l'Etat). Ces dernières préparent et mettent en œuvre des décisions du Conseil d'Etat dont l'application concerne l'ensemble de l'administration cantonale et une partie des organismes subventionnés.

Durant la législature 2006-2009, l'activité du département s'est concentrée sur quelques objectifs prioritaires, dont l'atteinte a nécessité de nombreuses réformes :

- 1) Rétablir l'équilibre des finances publiques sans augmenter les impôts ni réduire les prestations;
- 2) stabiliser la dette;
- 3) réduire les risques financiers auxquels l'Etat est exposé et, dans ce cadre, fixer les principes directeurs du contrôle interne transversal et départemental;
- 4) adapter la politique des ressources humaines aux réalités du marché du travail actuel et aux attentes des collaboratrices;
- 5) corriger l'injustice fiscale faite aux familles et aux ménages à revenus moyens;
- 6) améliorer la perception de l'impôt;
- 7) offrir de nouveaux instruments statistiques pour améliorer l'information des acteurs de l'économie et de la société civile et accroître l'efficacité des politiques publiques.

1. Rétablir l'équilibre des finances publiques sans augmenter les impôts ni réduire les prestations

Grâce aux effets conjugués d'une conjoncture favorable pendant les deux premières années de la législature et du respect d'un cadre rigoureux en matière de taux de croissance des charges, d'importants excédents de fonctionnement ont pu être dégagés lors des comptes successifs (205 millions en 2006, 786 millions en 2007, 496 millions en 2008 et un nouvel excédent en 2009, détaillé dans les Comptes) en dépit des coûts supplémentaires de la nouvelle péréquation intercantonale (RPT). A fin 2008, l'agence Standard & Poors a relevé de

A à A+ sa note à long terme attribuée au canton de Genève.

La maîtrise des charges a été obtenue par des mesures d'efficience (amélioration de la productivité) découlant de la mise en œuvre de deux plans de mesures, des progrès des systèmes informatiques et de l'amélioration des processus dans les différents départements. Ces mesures se sont notamment traduites par des projets transversaux :

- L'introduction de la procédure des reports budgétaires pour les dépenses générales pour éviter le gaspillage des ressources des achats de fin d'année dictés par les contraintes du principe d'échéance;
- les mesures incluses dans les plans P1 et P2, qui ont permis d'obtenir d'importantes améliorations en termes de qualité et d'efficacité, mais également des économies de fonctionnement récurrentes (voir le chapitre introductif du présent Rapport);
- le processus de centralisation des achats, qui s'est poursuivi avec l'extension à des entités autonomes du périmètre géré par la Centrale commune d'achats;
- le DF a également apporté son conseil et son expertise dans le rééquilibrage des charges et des revenus entre l'Etat et les communes. Il a activement collaboré, sous l'égide de l'Association des communes genevoises, aux travaux qui ont abouti à la loi introduisant la mise d'un nouveau système de péréquation financière intercommunale permettant de ne pas péjorer la situation des communes les moins nanties dans le cadre du transfert des charges de l'Etat vers les communes.

La mise en œuvre d'une politique financière visant le respect de l'équilibre budgétaire à moyen terme a été concrétisée par deux modifications de la loi générale sur l'administration des finances de l'Etat (LGAF) :

- Il s'agit d'abord de l'examen du contreprojet à l'initiative «anti-dette» (accepté par le peuple le 30 novembre 2008) et des mesures législatives l'accompagnant, proposées par le DF. Désormais, l'adoption d'un budget déficitaire exigera la majorité absolue au Grand Conseil et devra être accompagnée d'un plan de retour à l'équilibre;
- en outre, en cas de déséquilibre du compte de fonctionnement deux années de suite, le peuple sera appelé à trancher par un vote

entre des mesures d'économie et des hausses d'impôts, selon le mécanisme constitutionnel adopté par le peuple genevois au début de la législature;

- l'adoption par le Grand Conseil, le 6 novembre 2009, d'un projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la LGAF permet de prendre en compte l'existence de la réserve conjoncturelle (744 millions à fin 2008) prélevée sur le résultat annuel pendant les années de haute conjoncture. Ainsi, le budget peut être déficitaire à hauteur de la réserve conjoncturelle, ce qui permet de résoudre la contradiction entre la volatilité conjoncturelle des recettes fiscales et la progression lente et régulière des charges de l'Etat.

2. Stabiliser la dette

La dette de l'Etat a diminué de deux milliards de francs entre fin 2005 et fin 2009. Cette baisse a été obtenue par :

- L'acceptation par le peuple, lors de la votation du 17 juin 2007, du transfert de certains actifs de l'Etat aux Services industriels de Genève, à l'Aéroport international de Genève et aux Transports publics genevois;
- la centralisation de la gestion des liquidités (*cash pooling*), qui a permis d'intégrer les mouvements d'entités subventionnées, optimisant ainsi la gestion courante de la trésorerie (pour plus de détails, voir ci-après, sous *Trésorerie et gestion de la dette*, p. 34);
- la possibilité de payer l'impôt fédéral direct par mensualités, offerte à tous les contribuables dès le mois de novembre 2008. Cette nouvelle prestation a été utilisée par plus de la moitié des usagers après une année seulement.

3. Réduire les risques financiers auxquels l'Etat est exposé et, dans ce cadre, fixer les principes directeurs du contrôle interne transversal et départemental

- La Fondation instituée en 2000 par la loi 8194 afin de liquider les affaires immobilières cédées par la Banque cantonale de Genève est entrée en liquidation en 2009 et cessera d'exister en 2010. Conformément à la loi, l'Etat reprend au 1^{er} janvier 2010 tous les droits et obligations de la fondation. Sur le total de 5,3 milliards d'actifs repris à la banque en 2000, le risque de perte finale de l'Etat était alors estimé à 2,7 milliards de francs. Les prix obtenus lors de la vente d'objets ont permis une importante réduction du risque de perte finale, qui se situe en-dessous de 2 milliards.

- Le processus de fusion des caisses de prévoyance publiques (CIA, CEH, CP) a été lancé en mai 2007 et s'est poursuivi tout au long de la législature. L'objectif est de préserver durablement le niveau de prestations des caisses dans la perspective de l'évolution démographique à long terme et des changements légaux annoncés sur le plan fédéral, ainsi que de réduire le risque financier que supporte l'Etat du fait de la garantie qu'il accorde à ces caisses.

- Un projet de loi prévoyant le retrait progressif de la garantie de l'Etat sur les dépôts de la BCGE (près de 5 milliards de francs) a été rédigé en collaboration avec la banque. Son dépôt a été retardé suite à l'éclatement de la crise financière.

- Le DF a piloté la réalisation du projet de loi visant à réformer globalement les règles de gouvernance des établissements et fondations de droit public. Ce projet a été mis en consultation durant l'automne 2009.

- Le 13 décembre 2006, le Conseil d'Etat a approuvé le Manuel du contrôle interne, élément central de la mise en place généralisée d'un système de contrôle interne cohérent au sein de l'Etat. Le manuel est constitué de trois parties comprenant les documents généraux sur lesquels se fonde le système de contrôle interne de l'Etat et des annexes orientées vers les besoins spécifiques des diverses activités de l'administration. Parallèlement, un programme de formation mis en œuvre en partenariat avec la Haute école de gestion a permis de former plusieurs centaines de cadres dirigeants et contrôleurs de gestion aux aspects théoriques et pratiques du contrôle.

4. Adapter la politique des RH aux réalités du marché du travail actuel et aux attentes du personnel

Le processus de modernisation de la gestion des RH au sein de l'Etat a connu plusieurs avancées déterminantes. Ces réformes se sont appuyées sur des négociations intenses et constructives avec les associations représentatives du personnel. En outre, la modernisation des systèmes d'information relatifs aux ressources humaines (SIRH) a permis de prendre en compte et d'automatiser la production d'indicateurs de gestion (postes, absentéisme).

- Une importante refonte de la loi sur le personnel, entrée en vigueur le 31 mai 2007, a simplifié les motifs de résiliation des rapports de service (licenciement en cas d'insuffisance

de prestations ou d'inaptitude à remplir les exigences). La réforme a en outre posé le principe de la délégation de compétences du Conseil d'Etat aux départements en matière de nominations et de licenciements, en vue d'alléger la bureaucratie et de simplifier les procédures. Elle a enfin renforcé la protection de la personnalité du personnel de l'Etat, notamment en matière de harcèlement psychologique ou sexuel. De nouvelles dispositions réglementaires ont entériné, en mars 2007, le principe de l'engagement dans la classe de fonction définitive, ainsi que la réduction à deux ans de la période probatoire.

- Ces modifications légales ont engendré des adaptations réglementaires portant sur les modalités de la délégation de compétence et le processus en cas de suppression de poste. Le renforcement des dispositions relatives à la protection de la personnalité a abouti à la constitution, en 2009, du Groupe de confiance, qui propose des actions de médiation ou d'investigation pour faire cesser les atteintes à la personnalité qui lui sont signalées.
- Elles ont également entraîné un important effort de formation des cadres pour permettre la mise en œuvre de l'évaluation bisannuelle des collaborateurs-trices (entretiens de développement) et la gestion des cas d'insuffisance de prestations ou d'inaptitude (entretiens de service).
- Le nouveau système de rémunération, adopté par le Grand Conseil le 13 novembre 2008, a été introduit le 1^{er} janvier 2009. Rompant avec une approche fondée sur l'ancienneté, le nouveau système a notamment supprimé la désuète prime de fidélité au profit d'un 13^e salaire versé dès l'engagement.
- Dans le cadre des mesures en faveur des familles, l'allocation de naissance en faveur des membres du personnel de l'Etat a été portée à 500 francs à partir du mois d'août 2009. Parallèlement, le congé paternité a été renforcé, à la suite de l'adoption d'une motion par le Grand Conseil.
- Les négociations et travaux techniques menés durant l'année 2009 ont abouti à la signature, en décembre, d'un accord entre le Conseil d'Etat et le Groupement des associations de police sur le système de rémunération des policiers, des gardiens de prisons et des surveillants de maisons d'arrêt. L'accord revalorise le métier de policier et confère au système de rémunération une transparence et une cohérence conformes aux recommandations de la Cour des comptes.

- Le Conseil d'Etat a adopté des organigrammes standardisés dans le but de réduire les échelons hiérarchiques et de clarifier les compétences de chacun d'eux.

5. Corriger l'injustice fiscale faite aux familles et aux ménages à revenus moyens

- Des travaux intensifs ont accompagné l'élaboration de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques, massivement adoptée par le peuple genevois le 27 septembre 2009, qui rétablit notamment l'égalité fiscale entre couples mariés et non mariés, allège la charge des familles avec enfants et celle des petits revenus dépassant le minimum vital.

6. Améliorer la perception de l'impôt

- La nouvelle loi relative à la perception et aux garanties des impôts est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Elle introduit plusieurs nouveautés, dont l'octroi d'un escompte lorsque tous les acomptes sont payés avant l'échéance du premier versement. Elle établit une égalité entre le taux d'intérêt perçu par le contribuable et l'Etat lors de paiement anticipé ou excédentaire ou de paiement tardif ou insuffisant.
- La direction de la perception est parvenue à combler complètement son retard. Les objectifs ont été atteints en 2009 et les actes de perception (rappels, sommations, réquisitions de poursuite) se sont réalisés sans attente. La mise en application, le 1^{er} janvier 2009, de la nouvelle loi de perception a nécessité un important travail d'intégration et s'est déroulée sans problème majeur.

7. Offrir de nouveaux instruments statistiques pour améliorer l'information des acteurs de l'économie et de la société civile et accroître l'efficacité des politiques publiques

- Une convention cadre liant l'Etat de Genève et plusieurs partenaires français a consolidé l'activité de l'Observatoire statistique transfrontalier. Celui-ci offre aux acteurs de la coopération transfrontalière des informations harmonisées facilitant la conduite des projets.
- Genève a été le premier canton à mettre à disposition un calculateur de salaire en ligne sur internet, qui constitue un instrument de prévention des risques de sous-enchère en matière salariale.
- La nouvelle statistique de l'aide sociale offre une vision complète et comparable avec d'autres cantons.

- L'indicateur avancé de l'économie genevoise LEA-PICTET-OCSTAT a été profondément révisé. Un indicateur avancé de l'emploi a été mis sur pied et, depuis 2009, le PIB du canton est calculé annuellement et estimé trimestriellement.
- L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) produit et diffuse désormais les loyers au m², ce qui constitue une première suisse.
- Les statistiques fiscales ont été automatisées, et dans le domaine du logement, un fichier de référence permettra un échange d'informations dématérialisé avec les détenteurs d'informations.
- L'OCSTAT participe activement à la mise en œuvre à Genève de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres. Il s'occupe en particulier des liens à établir entre les habitants, les logements qu'ils occupent et les bâtiments dans lesquels ils habitent.

Activités et projets opérationnels

Organisation du DF

Tout au long de la législature 2005-2009, un important travail a été effectué en vue de clarifier et d'améliorer la cohérence de l'organisation générale du département des finances. Le secrétariat général (SG) a été consolidé. Il fournit au conseiller d'Etat en charge du département l'expertise nécessaire au développement de projets stratégiques et l'accompagnement dans les processus de négociation ou dans les relations avec les partenaires et les citoyens.

Les directions de support (finances, ressources humaines, systèmes d'information) permettent au SG d'assumer le fonction de surveillance de l'administration et de mettre à disposition des directions générales les outils dont elles ont besoin. Les directions générales ou offices du département – administration fiscale cantonale (AFC), direction générale des finances de l'Etat (DGFE), office du personnel de l'Etat (OPE), office cantonal de la statistique (OCSTAT) – ont renforcé leur organisation et leur management pour réaliser les prestations prescrites par la loi à la satisfaction de l'utilisateur et selon le principe de l'économie des ressources.

Ressources humaines du DF

Evolution de l'effectif

Les objectifs du Conseil d'Etat en matière de réduction des postes ont été atteints. Durant la législature, le DF a ainsi économisé 40,8 postes

dans le cadre des mesures visant à accroître l'efficacité (la cible initiale était de -39,35 postes équivalent temps plein (ETP), correspondant à 5% de réduction). Parallèlement, 9,75 postes ont été transférés au DF, en lien principalement avec le regroupement de la section des traitements (intégration du service des paies du DIP) sur le budget 2008. Entre 2005 et 2009, les postes du DF figurant dans les budgets votés ont diminué continuellement : 793,05 ETP en 2005 selon la nouvelle structure du département; 783,75 ETP en 2006, 769,85 ETP en 2007, 769,65 ETP en 2008 et 762 ETP en 2009.

S'agissant des postes d'auxiliaires, d'agent-e-s spécialisé-e-s et des emplois temporaires¹, la situation est restée stable. Fin 2006, le DF comptait 21 ETP auxiliaires, 4,6 ETP agent-e-s spécialisé-e-s et 39,5 ETP emplois temporaires. Fin 2007 les ETP dans ces catégories avaient diminué légèrement : 19,1 ETP auxiliaires, 2,8 ETP agent-e-s spécialisé-e-s et 16 ETP emplois temporaires. A la fin de l'année 2008, le DF avait 19,4 ETP auxiliaires, 3,8 ETP agent-e-s spécialisé-e-s et 14,5 ETP emplois temporaires, chiffres proches de la situation fin 2009, alors que fin 2009 le DF comptait 21,75 ETP d'auxiliaires, 3 ETP d'agent-e-s spécialisé-e-s et 20,75 ETP emplois temporaires.

En 2009, 45 personnes ont rejoint le département alors que 36 l'ont quitté, dont 12 pour cause de départ en retraite ou retraite anticipée, 36 suite à une démission et 7 à la suite d'un licenciement. Le *turnover*² se situe ainsi à 5,3% (6,5% en 2008) pour le personnel fixe.

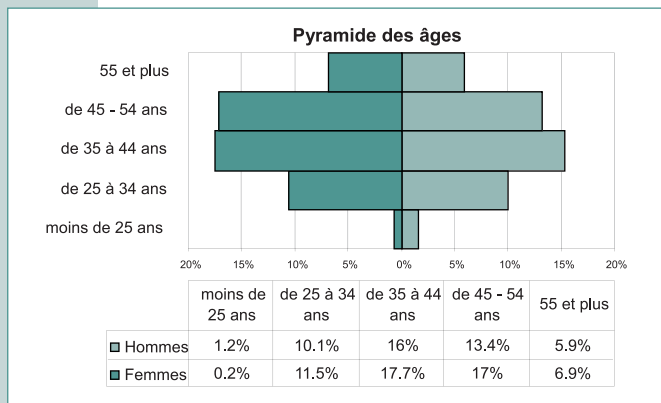
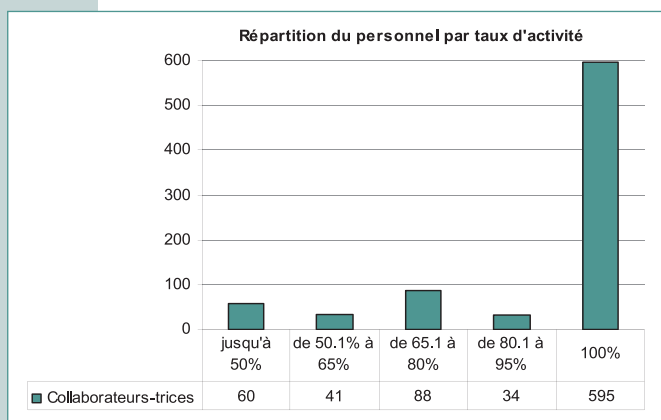
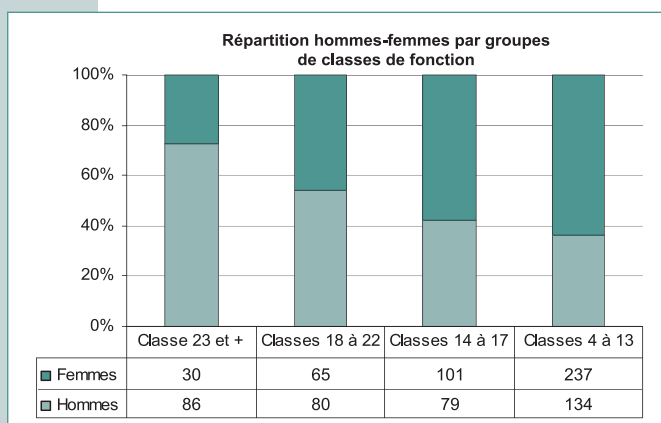
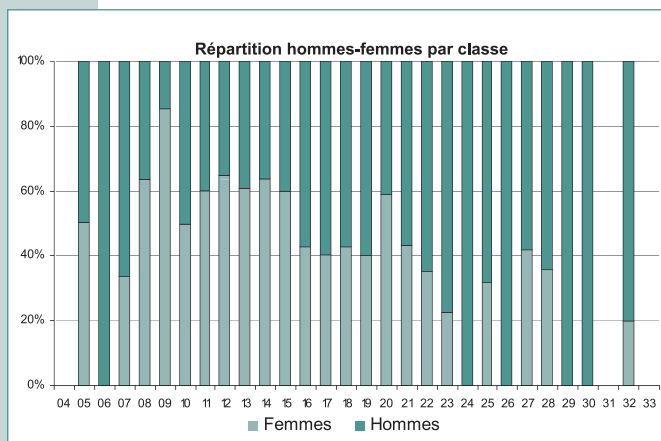
A fin 2009, le personnel du DF se composait de 53% de femmes et 47% d'hommes (fin 2007 : respectivement 54% et 46%, et fin 2008 : respectivement 55% et 45%). En revanche, les postes en classe 23 et plus (cadres supérieurs selon la définition légale actuelle) demeuraient majoritairement occupés par des hommes (74%). Par rapport aux deux années précédentes (70%), le taux d'hommes dans cette catégorie a même légèrement progressé. Un effort supplémentaire sera donc nécessaire afin de promouvoir l'accès de femmes à des fonctions de cadres supérieurs.

Le taux d'activité moyen se situait à 92%, sans évolution notable par rapport aux deux années précédentes. La pyramide des âges a peu évolué, avec une représentation importante des 35 à 54 ans. La proportion des collaboratrices âgées de moins de 35 ans a cependant

¹ Les emplois temporaires incluent : ETC (2006), ETC et EFTI en 2007, EFTI et PEF en 2008 et 2009.

² Moyenne du nombre de départs et d'arrivées, divisées par l'effectif total de janvier 2009.

Composition et caractéristiques de l'effectif au 31.12.2009



continué à diminuer, atteignant 23% contre 26% en 2008 et 27% en 2007.

Le taux d'absentéisme³ a légèrement baissé en 2009, passant à 6,2% (taux moyen annuel), après 6,8% en 2008 (6,1% en 2007). Ces données font l'objet d'une analyse fine au niveau du département. Fin 2009, le DF s'est engagé dans le projet de gestion des absences qui a succédé au projet pilote conduit en 2008. Une première phase de préparation et de formation débutera au courant du premier trimestre 2010 ; l'objectif est de réduire l'absentéisme à travers un meilleur processus de suivi et d'accompagnement.

Les entités du DF ont poursuivi en 2009 la mise en place de programmes de mesures destinées à corriger les points faibles identifiés lors de l'enquête de satisfaction réalisée en 2008 auprès du personnel. Les collaborateurs-trices ont été étroitement associé-e-s à ces démarches, à travers des groupes de travail chargés de définir des mesures appropriées pour améliorer l'organisation interne du travail, la répartition des tâches, la circulation de l'information et la qualité des relations avec l'encadrement (écoute, reconnaissance). Ces diverses mesures ont notamment permis d'instaurer des séances d'information, de redéfinir des flux de communication, de modifier certains processus de travail, de renforcer le dialogue entre les responsables hiérarchiques et leurs équipes ou encore d'améliorer la qualité de l'accueil des nouveaux collaborateurs-trices. Ces efforts seront poursuivis en 2010, notamment à travers la mise en œuvre du projet de gestion des absences.

Systèmes d'information

La mise en œuvre des différents projets évoqués ci-dessus a exigé un fort engagement de la part de l'unité des systèmes d'information. La mise en production de l'ensemble des modules du SIRH est aujourd'hui pratiquement achevée (voir pp. 34-35). La refonte de l'informatique de l'AFC a été menée à son terme et les systèmes d'information de l'AFC ont été adaptés de manière à prendre en compte plusieurs nouvelles dispositions légales liées.

Contrôle interne

Un effort important a été consacré tout au long de la législature à la mise en place d'un système de contrôle interne dans l'ensemble du DF. Les principales procédures ont été clarifiées et formalisées et une base de données des compétences financières a été constituée. Les directions du DF poursuivent le travail

³ Absences pour cause de maladie et d'accident, professionnel ou non.

d'amélioration de leurs processus de contrôle. Elles collaborent en outre avec l'unité de contrôle interne dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par les autorités de surveillance (ICF et Cour des comptes).

Directions générales

Administration fiscale cantonale

Un effort particulier a été porté dans le domaine de la formation continue dans l'ensemble de l'AFC. Tout au long de leur carrière, les collaborateurs-trices ont ainsi la possibilité de se perfectionner en suivant toute une palette de cours internes, qui représentent entre 300 et 550 heures de formation.

Le site Internet de l'AFC a été intégralement revu en 2009 dans son architecture, ses contenus et son interactivité. Une *newsletter* électronique a été créée afin de mieux informer les usagers.

Les CD-ROM destinés aux personnes physiques et morales sont désormais utilisés par 75% des contribuables. L'introduction progressive d'un système électronique de circulation des dossiers (*workflow*) dans tous les services de taxation a permis d'obtenir des améliorations considérables en termes d'efficacité, tout en facilitant le travail des taxateurs-trices. La totalité des déclarations fiscales sont numérisées depuis 2008 lors de leur réception. Cette évolution a également permis de développer la taxation automatique. 6'000 cas (taxations simples) ont été traités de cette manière en 2009 et l'effort sera poursuivi.

L'introduction de la taxation automatique et du *workflow* a permis de traiter 6'500 dossiers N-1 de plus que durant l'année précédente et d'atteindre les objectifs fixés. La production des années N-2 et N-3 est aussi supérieure aux années précédentes.

Direction des personnes physiques

Signalons encore que les travaux d'introduction du nouveau certificat de salaire, ainsi que les règles relatives à son utilisation, ont été finalisés en 2006. La présentation unifiée du nouveau certificat a permis de rationaliser le travail des taxateurs-trices. En outre, la loi relative à la réforme II de l'imposition des entreprises a été adoptée en votation populaire le 17 mai 2009. Conçue pour adapter le droit genevois à la réforme fiscale fédérale, elle améliore les conditions fiscales pour les PME lors de transferts de propriété et atténue l'imposition des dividendes.

Réclamations	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009
Réclamations traitées	14'473	13'736	13'377	15'426
Solde des réclamations à traiter	5'436	4'632	4'919	5'522

Des efforts importants ont été consentis dans le traitement des réclamations et les objectifs fixés en nombre de dossiers traités ont été atteints. L'augmentation du solde des réclamations à traiter est due à une croissance des réclamations en 2009 (+ 15%).

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les recettes (estimées) des années 2001 à 2006 au titre de cet impôt sont fondées sur un taux moyen d'imposition de 20,5%, qui correspond au taux moyen d'imposition d'une assiette fiscale de 424'000 francs. Pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009, ce taux moyen est passé à 21%. Ces recettes estimées sont un minimum et se fondent uniquement sur la dépense imposable conventionnée. Selon les cas (calcul de contrôle, application des conventions de double imposition) l'assiette effective et l'impôt sont plus élevés. La baisse de l'assiette fiscale moyenne provient du décès d'un contribuable dont l'assiette fiscale était très importante.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette fiscale moyenne	Recettes estimées cantonales
2001	573	206'300'000	360'035	42'291'500
2002	581	220'400'000	379'346	45'182'000
2003	582	229'600'000	394'502	47'068'000
2004	586	243'570'000	415'648	49'931'850
2005	602	254'920'000	423'455	52'258'600
2006	611	259'195'000	424'214	53'134'975
2007	639	278'630'000	436'041	58'512'300
2008	683	312'790'000	457'965	65'685'900
2009	712	324'690'000	456'025	68'184'900

Production des services de taxation	Fin 2006	Fin 2007	Ecart 2007/2006	Fin 2008	Ecart 2008/2007	Fin 2009	Ecart 2009/2008
Dossiers traités de la période fiscale N-1	214'302	213'137	-1'165	209'806	-3'331	216'327	6'521
Production en francs (impôt cantonal)	1'395'300'000	1'417'300'000	22'000'000	1'434'800'000	17'500'000	1'564'900'000	130'100'000
Dossiers traités de la période fiscale N-2	241'783	243'497	1'714	245'627	2'130	247'849	2'222
Production en francs (impôt cantonal)	2'065'500'000	2'101'200'000	35'700'000	2'398'300'000	297'100'000	2'567'400'000	169'100'000
Dossiers traités de la période fiscale N-3	243'234	244'414	1'180	245'780	1'366	247'929	2'149
Production en francs (impôt cantonal)	2'270'800'000	2'330'400'000	59'600'000	2'389'200'000	58'800'000	2'527'300'000	138'100'000

Direction des personnes morales

Entre 2006 et 2009, le nombre de personnes morales assujetties à Genève est passé de 24'000 à 26'000. Au cours de la législature, les collaborateurs-trices du service des personnes morales ont augmenté leur productivité de plus de 25% en ce qui concerne la taxation des dossiers de la période fiscale N-1, tout en améliorant la qualité de leur travail. Ce gain d'efficacité et d'efficacité a principalement été rendu possible par l'introduction de la nouvelle déclaration des personnes morales lors de l'année civile 2007 et par la création d'un CD-ROM à leur attention, ainsi que par la refonte informatique du service et l'amélioration des flux opérationnels.

Production des services de taxation PM	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009	Ecart (2008/2009)
Dossiers traités de la période fiscale N-1	17'555 ⁽²⁾	20'177 ⁽³⁾	20'423 ⁽⁴⁾	22'029 ⁽⁵⁾	+ 1'606
Production en francs (impôt cantonal)	937'000'000	542'000'000	756'000'000	755'000'000	- 1'000'000
Dossiers traités de la période fiscale N-2	24'128 ⁽¹⁾	23'133 ⁽²⁾	23'479 ⁽³⁾	24'418 ⁽⁴⁾	+ 939
Production en francs (impôt cantonal)	899'000'000	1'058'000'000	948'000'000	1'101'000'000	+ 153'000'000

⁽¹⁾Période fiscale 2004; ⁽²⁾Période fiscale 2005; ⁽³⁾Période fiscale 2006; ⁽⁴⁾Période fiscale 2007; ⁽⁵⁾Période fiscale 2008.

Direction des affaires fiscales

Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP - I et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. Enfin, il est utile de préciser que l'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Statistique des allègements fiscaux

En 2009, onze allègements fiscaux ont été octroyés, représentant la création de 454 emplois supplémentaires dans les 10 ans. Les allègements fiscaux conduisent à un renoncement de recettes fiscales, au plan cantonal et communal, de 105,2 millions de francs pour la même durée.

Allègements fiscaux octroyés en 2009

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés depuis l'implantation jusqu'au 31.12.2009 ¹⁾	Emplois restant à créer ²⁾	Impôts exonérés (ICC) ²⁾
Bio-technologie	2	7	67	2'064'000
Technologie industrielle	4	40	54	9'619'000
Horlogerie	2	6	24	1'259'000
Pharmaceutique - Bien-être	3	138	118	92'277'000
Total	11	191	263	105'219'000

¹⁾ estimation selon les *business plan* des entreprises

²⁾ cumul des impôts exonérés - calculés selon les *business plan* fournis - pour toute la période des allègements fiscaux

Allègements accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets au 1^{er} janvier 2010

Sur les allègements fiscaux accordés depuis 1998, 46 déploient encore leurs effets après le 1^{er} janvier 2010. Selon les *business plan* relatifs à ces allègements fiscaux, le montant des impôts exonérés (ICC), calculé du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'à l'échéance des arrêtés, s'élève à 428,7 millions de francs.

Allègements accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 1.1.2009	Montant d'impôts exonérés (ICC) calculés du 1.1.2010 jusqu'à échéance des arrêtés ¹⁾²⁾
1998	12	2	3'199'000
1998	12	1	559'000
1999	28	0	0
2000	24	10	14'134'000
2001	11	0	0
2002	4	3	24'331'000
2003	8	4	6'855'000
2004	3	2	70'871'000
2005	6	1	20'782'000
2006	3	3	7'773'000
2007	8	6	21'814'000
2008	6	6	170'423'000
2009	11	10	91'144'000
Total	124	46	428'686'000

¹⁾ le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts exonérés - calculés selon les *business plan* fournis - divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux).

²⁾ en regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des emplois créés.

Direction du contrôle

La direction du contrôle a fortement amélioré son organisation. En 2009, elle a en outre étendu son périmètre d'activité par la mise en place de contrôles externes et formé des collaborateurs-trices à cet effet. Une évaluation des effets de ce type d'actions sera effectuée après un an de travail. Les travaux de la vérification ont par ailleurs été largement rationalisés.

Traitement de cas complexes	2006	2007	2008	2009
Nombre de contrôle terminés	621	659	684	764
Montant des reprises ICC + IFD	23'238'847	60'255'183	30'807'047	38'671'128

Traitement de cas simples	2006	2007	2008	2009
Nombre de contrôles terminés	1'301	876	930	857
Montant des reprises ICC + IFD	24'263'111	16'282'738	13'423'773	18'020'253

Enquêtes spéciales	2006	2007	2008	2009
Nombre d'enquêtes spéciales	164	125	134	128

Service du registre fiscal

Enquêtes, mutations, délais	2006	2007	2008	2009
Nombre d'enquêtes traitées (principalement recherches d'adresses)	5'400	5'862	7'400	7'324
Nombre de mutations faites	143'000	156'935	227'177	308'354
Nombre de délais personnes physiques	142'000	150'000	180'000	183'473

Service de l'enregistrement et des successions

Droits d'enregistrement (nombres)	2006	2007	2008	2009
Nombre de dossiers déposés				
• actes authentiques	17'330	17'619	17'637	19'142
• actes judiciaires	6'091	5'225	5'547	5'700
• actes sous seing privé	953	1230	785	772
Nombre de factures notifiées				
• comptes mensuels des notaires	568	576	480	628
• factures individuelles pour les notaires	593	284	266	462
• actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	1'212	1'218	1'344	947
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu)				
• suppléments	182	146	226	74
• dégrèvements	181	165	240	153
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8706 (contreprojet à l'IN 115, dite Casatax)	901	917	805	1'079

Droits d'enregistrement (francs)	2006	2007	2008	2009
Ventes immobilières	121'151'703	133'382'068	115'771'042	121'583'401
Donations	6'117'302	11'742'991	9'024'925	49'381'388
Autres droits	29'493'968	18'925'455	18'463'144	21'492'283
Centimes additionnels	19'526'689	24'428'900	25'120'339	26'126'842
Amendes	89'833	31'858	141'950	193'051
Sous-total	176'379'494	188'511'272	168'521'400	218'776'966
Suppléments	5'138'870	89'592	1'057'106	451'194
Dégrèvements	-5'004'423	-6'008'521	-10'861'089	-3'343'344
Remises	0	-61'726	0	0
Irrécouvrables	-85'753	-25'678	-13	-1'726'595
Total	176'428'188	182'704'938	158'717'404	214'158'221

Droits de timbre cantonal (francs)	2006	2007	2008	2009
Droit produit et perçu	1'641'654	1'593'980	1'655'951	1'803'665

Droits de succession (nombre de dossiers)	2006	2007	2008	2009
Inventaires effectués	1'008	965	971	1'033
Dossiers de succession ouverts	3'543	3'403	3'421	3'592
Successions clôturées car considérées déficitaires	1'268	1'036	725	334
Immeubles genevois estimés	938	966	669	1'029
Taxations notifiées	2'749	2'781	2'518	2'493
Rectificatifs notifiés				
• suppléments	78	97	95	151
• dégrèvements	178	202	173	191

Droits de succession (francs)	2006	2007	2008	2009
Droits de base	61'662'495	78'919'358	50'891'079	131'076'145
Centimes additionnels	47'916'849	44'689'608	6'363'265	61'165'726
Intérêts	255'475	3'471'076	1'495'803	4'157'809
Pénalités	4'315'973	108'162	104'175	45'650
Emoluments d'inventaires au décès	664'750	834'815	618'700	728'930
Frais	3'010	3'635	2'965	2'830
Sous-Total	114'818'552	128'026'655	89'475'987	197'177'091
Suppléments	3'529'691	4'769'400	4'907'789	4'110'968
Dégrèvements	-11'746'439	-15'432'446	-11'536'046	-8'194'071
Remises	-2'933'690	-144'503	-7'350	-15'178
Irrécouvrables	-258'943	-87'922	-1'249'926	-87'988
Total 1	103'409'171	117'158'184	81'590'454	192'990'822
Principe d'échéance	-5'771'571	-15'362'924	26'304'980	120'532'318
Total 2	97'637'600	101'795'260	107'895'434	313'523'140

Note : le premier total («total 1») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous «principe d'échéance» correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

Direction de la perception

Recouvrement des créances	2006	2007	2008	2009
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	140'659	132'793	159'786	139'124
Sommations de payer	124'624	100'156	77'214	94'755
Réquisitions de poursuite	57'461	50'354	59'124	59'127
Réquisitions de continuer la poursuite	43'169	38'840	42'137	42'154
Réquisitions de vente	448	726	693	667
Requêtes en mainlevée d'opposition	4'089	3'820	3'741	3'352
Procès-verbaux de saisie	33'996	36'885	40'457	37'477

Le service de l'impôt à la source a dû faire face à une forte augmentation du nombre de contribuables. 2009 a de nouveau été une année difficile et de nombreux retards n'ont pu être évités dans le traitement des dossiers, ce d'autant que le développement d'une nouvelle solution informatique a perturbé le travail

quotidien. Des mesures d'organisation interne ont permis de limiter les conséquences et la situation devrait s'améliorer en 2010.

Impôt à la source	2006	2007	2008	2009
Nombre d'inscrits au rôle IS	103'075	110'837	117'261	126'378
Nombre de rectifications	37'249	38'609	39'993	41'534

Relevons enfin qu'après la centralisation des taxes sur le tourisme, l'AFC a intégré dans son organisation la taxe d'exemption de servir (taxe militaire). Le retard a été entièrement résorbé. D'autre part, le service de l'assurance-maladie a délégué en 2007 à l'AFC la gestion de ses actes de défaut de bien.

Direction générale des finances de l'Etat

La qualité de l'information financière et des outils d'aides à la décision a été notablement améliorée, même si certains projets ne sont pas encore totalement achevés. Rappelons la mise en œuvre des normes comptables IPSAS (dès l'exercice 2008), avec la publication des états financiers de l'Etat.

Parallèlement, les travaux se sont poursuivis en vue de la préparation du budget par prestations, dont une «version 0» a été présentée pendant l'automne 2009. Le principe, posé dans le premier plan de mesures du Conseil d'Etat du 30 mars 2006, vise à passer d'une logique fondée sur l'organisation administrative à une approche fondée sur les résultats, soit sur les prestations fournies. Une première étape a été franchie en novembre 2008, lorsque le Conseil d'Etat a adopté une déclinaison du projet de budget 2009 par politique publique. Le budget 2010 a marqué une étape supplémentaire, avec la présentation d'un budget par groupes de prestations homogènes, en annexe du budget actuel. Ces évolutions sont en ligne avec la modification de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) votée le 15 mai 2009 par le Grand Conseil.

Comptabilité de l'Etat

Le projet de centralisation de la fonction finance a été entamé dès l'automne 2006 par l'établissement du premier périmètre de centralisation basé sur l'enregistrement des factures «fournisseurs» et des écritures comptables. En 2009, les factures ont été scannées en vue de leur archivage électronique dans la CFI. Ce projet sera étendu en 2010 à l'ensemble des départements. D'autre part, l'application des normes IPSAS a nécessité l'élaboration de directives détaillées pour l'administration. Le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2008 a permis d'effectuer un inventaire et une valorisation des actifs détenus par l'Etat.

Achats de biens et services

Le processus de centralisation des achats a été mis en œuvre sur deux axes : d'une part, la signature de conventions avec des entités publiques autonomes (Université, FSASD, Hospice général, Cour des comptes, Assemblée constituante, HES-SO, TPG) ; d'autre part, une extension du champ de compétence de la centrale commune d'achats (CCA) incluant certains achats de services.

La CCA a collaboré activement à la préparation du manuel de sensibilisation des achats professionnels durables avec les services du développement durable des cantons de Genève et Vaud, certains services métiers et l'Association des communes genevoises. De nouveaux critères de développement durable ont été intégrés dans les appels d'offres, ainsi qu'un engagement formel des fournisseurs sur les aspects sociaux, économiques et écologiques.

Au niveau de l'organisation, la CCA a amélioré le processus de passation des commandes par le déploiement des outils informatiques au sein des départements, ce qui permet une meilleure traçabilité. Des améliorations au niveau des outils ont en outre permis de faire face à l'augmentation du nombre de commandes à gérer. La meilleure réactivité et le raccourcissement des délais se sont traduits par une diminution des réclamations.

Indicateurs activité de la CCA	2006	2007	2008	2009	ECART 2006/2007	ECART 2007/2008	ECART 2008/2009	ECART 2006/2009
Nombre de commandes*	24'272	25'944	26'480	28'781	6.9%	2.1%	8.7%	18.6%
Nombre de lignes de commandes	57'943	63'860	68'197	76'593	10.2%	6.8%	12.3%	32.2%
Nombre de demandes d'achat reçues	14'774	15'246	16'246	18'379	3.2%	6.6%	13.1%	24.40%
Nombre de lignes de demandes d'achat	56'055	62'333	67'049	76'203	11.2%	7.6%	13.7%	35.93%
Nombre de factures comptabilisées	60'977	60'211	61'683	59'865	-1.3%	2.4%	-2.9%	-1.82%
Montant moyen d'une demande d'achat	4'543	3'665	3'947	4'828	-19.3%	7.7%	22.3%	6.27%
Montant moyen d'une commande	2'804	1'963	2'413	2'290	-30.0%	22.9%	-5.1%	-18.30%

*Hors contrats de location de services CTI

Trésorerie et gestion de la dette

Au 31 décembre 2009, l'endettement du canton de Genève se situait à 10,6 milliards de francs, en recul de près de 830 millions de francs par rapport à fin 2008 et de près de 1,7 milliard de francs par rapport à fin 2007. Depuis le début de la législature, le recul de l'endettement s'élève à près de 2,13 milliards de francs. Cette évolution s'explique par la bonne maîtrise des charges de l'Etat, conjuguée à une conjoncture favorable.

Dettes *	Fin 2005	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009
En millions de francs	12'706	13'171	12'257	11'406	10'574
Ecart en millions de francs	-	+ 465	- 914	- 851	- 832

* hors effet IPSAS

En ligne avec la politique de gestion de la dette du Conseil d'Etat, la trésorerie générale a maintenu un taux moyen des intérêts passifs à 2,6%. Ce niveau, inférieur à l'objectif fixé de 2,8%, a pu être atteint grâce aux taux historiquement bas sur les marchés financiers. Peu d'opérations de financement à long terme ont été nécessaires; un emprunt public a été réalisé en novembre 2009 pour une durée de 10 ans. Le profil des échéances a été maintenu, tout en préservant un niveau de sécurité appréciable.

Gestion de la dette	Objectifs 2008 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2008	Objectifs 2009 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2009
Taux moyen de la dette	max. 3,2%	2,7%	max. 2,8%	2,6%
% emprunts à taux variable	max. 30%	22,6%	max. 30%	14,1%
% emprunts à court terme	max. 25%	19,4%	max. 25%	22,4%

Dans la continuité du *cash-pooling*, la mise en place de la Caisse centralisée, démarrée en 2007, s'est poursuivie en 2009 avec l'intégration des mouvements de liquidités de plusieurs nouvelles entités. Celles-ci disposent ainsi d'un système d'*e-banking* leur permettant de connaître en temps réel leur position vis-à-vis de l'Etat. Les travaux se poursuivront en 2010.

Caisse centralisée : tableau récapitulatif des conventions passées	Date de démarrage
Transports publics genevois (TPG)	01.12.2007
Hospice général (HG)	10.12.2007
Fondation d'animation socioculturelle (FASe)	14.01.2008
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	01.05.2008
Clinique genevoise de Montana	01.05.2008
Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	02.05.2008
Université de Genève	02.05.2008
Clinique de Joli-Mont	01.07.2008
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	01.07.2008
ASTURAL	01.09.2008
Fondation officielle de la jeunesse	01.09.2008
Secrétariat Fondation immobilière de droit public (FIDP)	01.01.2009
Fondation HBM Camille Martin	01.01.2009
Fondation HBM Emile Dupont	01.01.2009
Fondation HBM Emma Kammacher	01.01.2009
Fondation HBM Jean Dutoit	01.01.2009

(suite du tableau)

Caisse centralisée : tableau récapitulatif des conventions passées	Date de démarrage
Fondation René et Kate Block	01.01.2009
Caisse allocations familiales non actifs (CAFNA)	01.01.2009
Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD)	01.01.2009
Association des répétiteurs Ajeta (ARA)	01.04.2009
Université populaire de Genève	01.07.2009
Fondation Cap Loisirs	25.08.2009
Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	01.10.2009
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	01.12.2009
Fondation Ensemble	14.12.2009
Conservatoire populaire de musique	01.01.2010

L'effort de rationalisation des comptes bancaires a été maintenu au cours de l'année 2009. L'Etat de Genève dispose actuellement, au bilan, de 128 comptes bancaires et de 20 comptes postaux.

Office du personnel de l'Etat

Direction du développement des ressources humaines

L'année 2009 a vu la mise en place d'une nouvelle offre de formation continue intégrant les compétences clés en termes d'employabilité. Les synergies initiées en 2008 avec les autres centres de formation du «grand Etat» (HUG, Hospice général, FSASD, FEGEMS) ont été poursuivies. Parallèlement, le système d'information des ressources humaines (SIRH) a été enrichi à l'automne 2009 d'un module relatif à la formation, permettant la gestion de l'offre comme les inscriptions en ligne au moyen d'une application unique.

Les cadres ayant une responsabilité d'encadrement (900 personnes) ont suivi la formation sur l'entretien d'évaluation et développement du personnel (EEDP) et l'entretien de service (ES). Plus généralement, le cursus certifiant destiné aux cadres s'est poursuivi en 2009 avec ses deux programmes distincts, l'un destiné aux cadres supérieurs (45 participants) et l'autre aux cadres de proximité (30 participants). 217 cadres ont suivi le cursus qui leur est destiné depuis sa mise en place en 2006.

Le secteur de l'apprentissage a bénéficié d'un renforcement des collaborations avec les structures concernées, notamment l'OFPC. En 2009, 81 nouveaux-elles apprenti-e-s ont été engagé-e-s. Ils ont été 297 durant la législature. Un film a été réalisé en collaboration avec DIP pour promouvoir l'Etat employeur dans le domaine de l'apprentissage.

Le projet pilote mené fin 2008 dans sept services de l'Etat pour améliorer la gestion des

Indicateurs d'activités de l'OPE

Service de santé de l'Etat	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart
Médecine du travail (visites, entretiens) ⁽¹⁾	1'488	1'190	1'623	1'847	2'291	54%
Médecin-conseil (visites, entretiens) ⁽²⁾	4'684	4'552	3'473	3'454	2'208	-53%

⁽¹⁾ Visites médicales périodiques pour professions à risque, visites médicales cas problématiques, études postes de travail, vaccinations et examens vues et ouïes.

⁽²⁾ Visites médicales d'engagement, expertises, entretiens à la demande collaborateurs-trices, entretiens à la demande médecin traitant, entretiens psychologiques, entretiens assistante sociale, expertises psychiatre consultant.

Service des ressources humaines	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart
Total des évaluations de fonctions ⁽³⁾	568	229	343	479	372	-35%
Evaluations en cours en fin d'année	146	51	40	40	69	-53%
Nouvelles demandes d'évaluation	297	83	292	439	332	12%

⁽³⁾ Conformément au protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel signé le 13 septembre 2006 pour 2007, reprise des évaluations

Service de formation de l'Etat	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart
Nombre de personnes formées	4'891	4'905	5'600	6'174	6'421	31%
Nombre d'apprenti-e-s ⁽⁴⁾	155	177	176	188	201	30%
Nombre stagiaires matu-pro	14	21	27	40	59	321%
Nombre stagiaires formation commerciale	0	6	6	6	7	700%

⁽⁴⁾ Les apprenti-e-s de 1^{ère} année ont passé de 58 en 2006 à 70 en 2007 et à 81 en 2009

Service des paies	2005	2006	2007 ⁽⁵⁾	2008	2009	Ecart
Nombre de paiements effectués	96'272	95'423	312'069	313'291	322'180	235%
Montant annuel du net versé (mios francs)	578.41	564.75	1'672	1'724	1'839	218%

⁽⁵⁾ Suite fusion des services paies OPE et DIP

Service des assurances	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart
Nombre déclarations accidents	3'609	3'726	3'246	3'931	3'697	2%
Montant des indemnités journalières	9'095'477	8'364'430	7'275'517	8'342'654	8'513'960	-6%
Assurance scolaire	3'299	3'243	3'017	2'319	2'413	-27%
RC véhicules à moteur	130	142	115	96	75	-42%
Cas incendie	28	17	22	27	14	-50%

Service de la gestion	2005	2006	2007	au 30.9.08	2009	Ecart
Etablissement des actes administratifs	3'893	3'609	3'352	2'468	Délégation de compétences	Délégation de compétences
				Délégation de compétences dès 01.10.08		

absences et le bien-être au travail a permis d'obtenir une diminution de 20 à 25% des absences non prévues de courte durée, grâce à une nouvelle procédure de gestion des absences. Parallèlement, un modèle de suivi des absences de longue durée a été élaboré, permettant ainsi une mise en conformité avec les exigences de la 5^e révision de l'AI. Pour ces absences de longue durée, le service de santé a formalisé un processus de retour au travail. En termes d'organisation, une réflexion de fond a été menée sur le fonctionnement du service de santé. La décision a été prise d'externaliser les médecins conseils, ce qui se traduira par un appel d'offre début 2010.

Les demandes d'évaluation traitées en 2009 par le service des ressources humaines ont diminué de 22% par rapport à l'exercice précédent. Elles procèdent essentiellement de réorganisations de services. Le service a apporté son support et son expertise dans le cadre des travaux portant sur la réorganisation de la police, le versement d'indemnités ou la mise en conformité des directives RH.

Direction administration et finances

En janvier 2007, la fusion des services des paies de l'OPE et du DIP est entrée dans sa phase opérationnelle. La réalisation des paies s'effectue de manière unifiée à l'aide du système d'information des ressources humaines (SIRH). Le 1^{er} janvier 2008 aura vu la mise en œuvre d'un nouveau certificat de salaire et la mise en place du module SIRH permettant la gestion des postes. Courant 2008, les départements ont pu accéder en ligne aux directives et aux procédures de l'OPE, réactualisées de façon continue et assorties de liens vers les bases légales et réglementaires. Dès octobre 2008, les nouvelles délégations de compétences ont induit des procédures adaptées entre les responsables RH des départements et l'OPE. Enfin, le 13^e salaire a été introduit au 1^{er} janvier 2009.

Les recommandations de la Cour des comptes concernant l'organisation et la gestion des assurances du patrimoine de l'Etat et du personnel ont été mises en œuvre, via la séparation des assurances «personnes» et des assurances «patrimoine» au 1^{er} janvier 2010.

La direction administration et finances a en outre été fortement impliquée dans les négociations et l'élaboration du protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et le Groupement des associations de la police sur la nouvelle rémunération mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2010.

Office cantonal de la statistique

En 2009, l'OCSTAT a élaboré et diffusé 26 publications analytiques. Celle qui a porté sur le domaine international à Genève (*Etudes & documents N° 49*) a bénéficié d'une large audience et suscité un intérêt marqué. Des thèmes variés ont été traités dans la série «Coup d'œil», notamment l'Audit urbain, enquête européenne à laquelle Genève et la Suisse ont participé pour la première fois, qui permet de situer l'agglomération genevoise parmi près de 350 villes européennes à l'aide de plus de 300 indicateurs statistiques.

Le site Internet *Statistique Genève* a été revu dans son contenu et dans sa présentation. Conformément aux bonnes pratiques de la statistique publique, le calendrier de diffusion des principaux résultats périodiques figure dorénavant sur le site. L'édition CD-ROM de l'*Annuaire statistique* s'est enrichie d'un nouveau moteur de recherche et de la possibilité d'établir des liens directs avec le site Internet. Placé sous la responsabilité de l'OCSTAT, le site Internet de l'Observatoire statistique transfrontalier a également été revu et enrichi. Une septantaine de cartes ont en outre été élaborées et mises à disposition sur Internet. Elles complètent l'offre d'informations statistiques et offrent une vision synthétique de la réalité socio-économique du canton de Genève, contribuant à déceler les disparités territoriales et répondent aux préoccupations exprimées par les autorités en matière d'inégalité sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) dans le canton de Genève et de l'administration en ligne (AeL), l'OCSTAT a procédé à un

premier échange des fichiers relatifs aux bâtiments et aux logements avec les professionnels de l'immobilier. A terme, un échange régulier et dématérialisé d'informations est prévu pour les diverses statistiques relatives au domaine du logement et de la construction, avec un partage d'informations contenues dans ces fichiers.

L'OCSTAT a préparé la conception générale de la mise en œuvre, dans le canton de Genève, du nouveau système de traitement de registres et d'enquêtes auprès des personnes et ménages, qui remplacera le traditionnel recensement fédéral de la population.

Dans le cadre de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT), dont l'OCSTAT est le répondant, une enquête de terrain a été réalisée dans le secteur des transports de choses pour tiers afin de fixer les usages professionnels en vigueur. Compte tenu de l'intérêt porté à l'étude de l'OGMT relative à la «Définition de la notion de sous-enchère salariale abusive et répétée», une version en allemand a été publiée en 2009, avec le financement du SECO. L'OGMT a également procédé à une révision et une mise à jour des documents méthodologiques relatifs à la «Constatation des conditions de travail en usage à Genève».

Enfin, l'OCSTAT a repris l'animation et la responsabilité du Groupe de perspectives économiques (GPE). A cette occasion, il a conduit une réflexion sur les indicateurs économiques faisant l'objet d'analyses et de prévisions, ainsi que sur l'amélioration de la présentation des résultats des travaux du groupe. Ceux-ci figurent sur un nouveau site Internet dont le contenu a été restructuré.

CONSEILLER D'ÉTAT

SECRETÉRIE GÉNÉRAL

SECRETÉRIES GÉNÉRAUX ADJOINTS (19.1)

ARCHIVES D'ÉTAT
(15.55)

AGIDOC
ARCHIVES ET
DOCUMENTATION
(3)

RESSOURCES
HUMAINES
(7.1)

SYSTÈMES
D'INFORMATION
ET LOGISTIQUE
(11)

FINANCES
(6.3)

CONTRÔLE INTERNE
(2.4)

OFFICE
DES DROITS
HUMAINS
(1.8)

OFFICE
DES POURSUITES
(182.65)

OFFICE
DES FAILLITES
(53.6)

OFFICE CANTONAL
DE LA POPULATION
(24.2)

OFFICE
PÉNITENTIAIRE
(4)

OFFICE CANTONAL
DES AUTOMOBILES
ET DE LA NAVIGATION
(118.03)

POLICE
(23)

Bureau du Délégué
aux relations de la Genève
internationale
(2.5)

Solidarité internationale
(3.5)

Bureau de l'intégration
des étrangers
(4.5)

Service pour la promotion
de l'égalité entre homme
et femme
(5.8)

Bureau du Délégué
aux violences domestiques
(1.4)

Service
des votations et élections
(6)

Service des étrangers
et des condamnés
(124.4)

Service des passeports
et de la nationalité
(8.2)

Direction cantonale
de l'état civil
(12.8)

Service cantonal
des naturalisations
(15.2)

Service cantonal
des objets trouvés
(6.1)

Service de probation
et d'insertion
(38.55)

Prison de
Champ-Dollon
(238.8)

Service d'application
des peines et mesures
(10.6)

Service des établissements
de détention et des peines
alternatives
(118.45)

Police Judiciaire
(285.6)

Gendarmerie
(791.5)

Police de la sécurité
internationale
(208.8)

Service
des contraventions
(345.45)

Organigramme général du département des institutions

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2009)

5. Département des institutions

Le département des institutions (DI) a cimenté ses **projets et actions** durant l'ensemble de la législature autour de la conviction partagée que droits et sécurité des personnes se déclinent ensemble. Le projet de réorganisation de la police dans le but de la rendre plus efficace, tout en revalorisant le métier de policier, réorganisation dont le Grand Conseil a été saisi en septembre 2009, a été mené à son terme. Les lignes de la politique pénitentiaire de ces prochaines années ont été dessinées, suite aux Assises pénitentiaires organisées par le département en juin 2009, dans un rapport que le Conseil d'Etat a transmis en septembre dernier au Grand Conseil. Autant de travail de longue haleine dont les orientations et la concrétisation marqueront durablement les domaines de la sécurité. Une visibilité plus forte a été donnée au service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, au Bureau du délégué aux violences domestiques, au service de la solidarité internationale et au Bureau de l'intégration des étrangers, en créant l'office des droits humains, actif depuis avril 2008. Le même souci de cohérence a permis de regrouper également sous l'office cantonal de la population et dans un même lieu, le service des étrangers et confédérés, le service des passeports et de la nationalité, la direction cantonale de l'état civil et le service cantonal des naturalisations. Des réalisations marquantes et/ou uniques seront développées par domaine d'action. L'intégralité des **mesures** adoptées par le Conseil d'Etat dans ses plans P1 et P2 et qui relèvent du département, sont à jour sur le plan technique et il est à signaler qu'il n'y a aucun retard en termes de suivi. Comme l'exercice 2009 n'est pas bouclé au moment de la rédaction de ce rapport, les résultats chiffrés de l'ensemble des mesures ne sont pas encore disponibles.

Réalisations par domaine d'action

Gestion du patrimoine financier et historique

Les Archives d'Etat ont assumé leur mission de préarchivage auprès des services de l'administration cantonale en collaboration avec le réseau des archivistes des différents départements et ont également procédé à plusieurs visites dans les archives de communes. Le groupe de coordination de l'archivage au sein de l'Etat a poursuivi ses travaux. L'un des sujets abordés a été l'archivage des sites internet. Les

Archives d'Etat ont reçu 302 mètres linéaires d'archives, dont des fonds d'archives privées importants.

La numérisation de grandes séries s'est poursuivie, en particulier celle des répertoires de l'état civil, offrant ainsi en ligne une quantité importante d'informations. Plus de 37'500 prises de vue ont été réalisées grâce à deux caméras numériques dont l'une a été acquise cette année. De format A0, elle augmente la qualité de numérisation du service.

		2007	2008	2009
Gestion des fonds	Accroissement des fonds (mètres linéaires)	+ 989	+ 489	+ 302
	total (estimation)			26'780
	articles inventoriés	+ 6'166	+ 13'527	+ 8'379
	total(base de données)			119'801
Consultation	documents consultés	10'458	9'565	11'857
	numérisation (images en ligne)	+ 39'500	+ 41'785	+ 37'522
	Total (estimation)			153'500

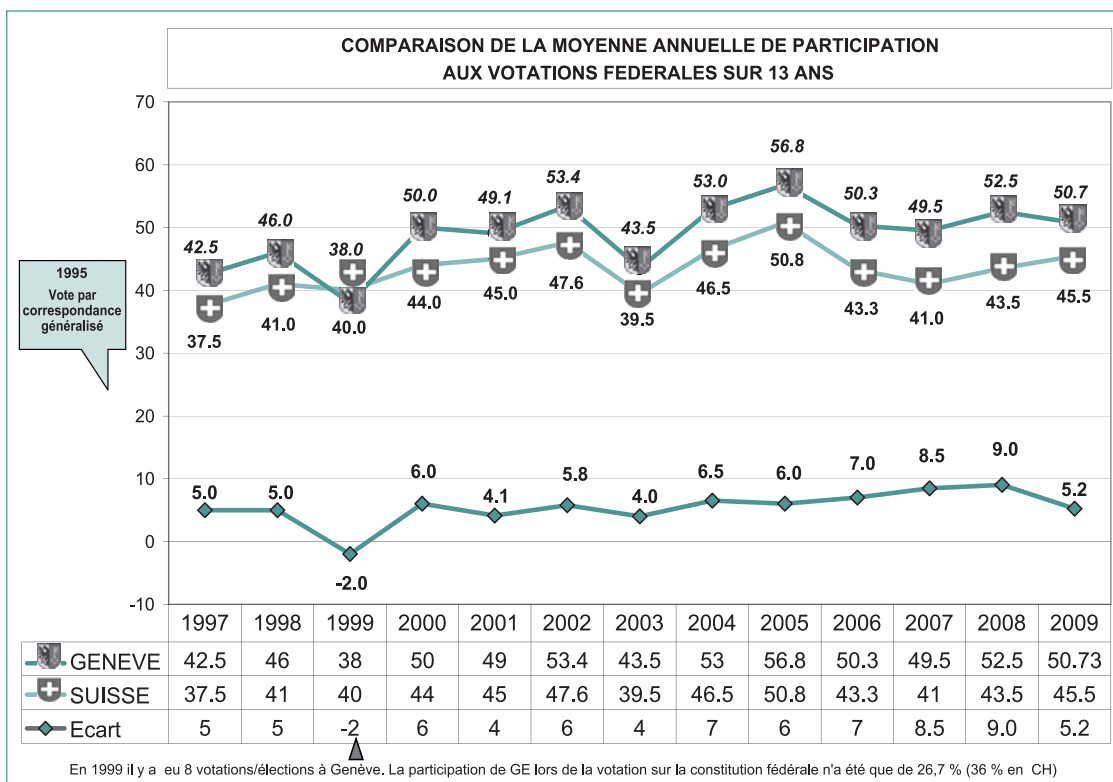
Droits politiques

Informier sur les droits politiques

L'organisation et le dépouillement des votations et élections ont été assurés lors des trois élections cantonales pour le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et les juges suppléants à la Cour d'appel de la magistrature, des quatre votations fédérales et cantonales, des votations communales en Ville de Genève, Carouge, Lancy et Versoix et du remplacement de 107 conseillères et conseillers municipaux au sein des différents conseils municipaux des communes genevoises.

La législation genevoise n'indiquant pas de quelle manière, ni à quel moment doit être calculé le nombre de signatures nécessaires pour permettre l'aboutissement d'un référendum ou d'une initiative communale, la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) a été modifiée (PL 10491) afin d'éliminer cette carence.

Suite au transfert du contrôle des signatures à l'appui d'initiatives et de référendums cantonaux et communaux de l'office cantonal de la population (OCP) au service des votations et élections (SVE), ce sont 120'351 signatures qui ont été vérifiées par le SVE. Par ailleurs, début 2009, une modification du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques a permis un accord entre l'OCP et le SVE, afin que ce dernier prenne en charge l'établissement des duplicatas des cartes de vote.



Des travaux afin de réaliser la création du site Internet du SVE ont été entrepris. Celui-ci est maintenant opérationnel et permet aux électeurs et électrices d'obtenir diverses informations concernant les droits et devoirs des citoyennes et citoyens en matière de droits politiques.

Aide humanitaire et coopération au développement

Poursuivre sur le terrain les actions de solidarité internationale

Dans le cadre de la loi sur le financement de la solidarité internationale, le DI poursuit sa politique de soutien à de nouveaux projets et de suivi des projets en cours. Un budget global de 14'100'000 francs a été alloué par l'Etat de Genève en 2009 pour les subventions accordées dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs

Un nouveau contrat de partenariat pour un montant annuel de 3 millions de francs a été signé avec la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour la période 2009-2012. Il définit les modalités d'octroi de la subvention que l'Etat de Genève accorde à la FGC pour des projets de coopération au développement présentés par ses associations membres. Une nouvelle convention a également été signée avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour la période 2010 - 2013. Des réunions de travail avec les différents partenaires extérieurs actifs dans la solidarité internationale (la Direction du développement et de la coopération (DDC), les cantons suisses et les communes genevoises) ont eu lieu tout au long de l'année. De nouvelles actions de coopération décentralisée sont en train de se développer avec différents services de l'Etat qui

Tableau récapitulatif (à 4 chiffres correspondant respectivement à 2006, 2007, 2008 et 2009)

Projets	Projets traités	acceptés	reconduits	refusés	en attente
>60 000 CHF (CCSI)	47-38-38-44	14-8-7-23	19-17-14-13	7-5-8-4	7-8-9-4
Aide humanitaire	3-15-8-17	3-8-7-12		0-6-0-5	0-1-1-0
<60 000 CHF	57-53-54-61	20-22-30-23	6-5-4-3	15-20-15-14	16-6-5-21
Projets de sensibilisation / information	6-10-10-6	6-6-7-5	0-1-0-1	0-3-3-0	
Projets/manifestations à Genève et impliquant les pays en développement	21-27-29-34	7-11-11-14	2-1-2-5	11-10-13-9	1-5-3-6
Total	134-143-139-162	50-55-62-77	27-24-20-22	33-44-39-32	24-20-17-31

transfèrent leur savoir faire et leurs technologies aux partenaires du sud. C'est ainsi que les départements du territoire, de l'instruction publique et de l'économie et de la santé développent des projets de coopération décentralisée au Nicaragua, au Paraguay et au Cameroun.

Informier et sensibiliser la population sur les questions de solidarité internationale

Une convention entre le FIFDH, le DIP et le DI est en cours d'élaboration pour garantir le soutien de l'Etat de Genève au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains. Le service de la solidarité internationale (SSI) participe au Festival du développement durable de Genève, qui a lieu une année sur deux, pour présenter ses activités à la population et la sensibiliser sur les questions de solidarité internationale. Lors de l'édition 2009, le SSI a rassemblé trente associations soutenues par l'Etat de Genève pour leur donner l'occasion de faire connaître leurs actions sur le terrain. Il a également organisé une conférence sur la sécurité alimentaire qui a permis d'ouvrir un dialogue sur les enjeux des crises alimentaires.

Réfléchir et collaborer avec l'ensemble des acteurs publics

La réflexion sur le rôle des coopérations cantonales se poursuit dans le cadre des ateliers qui se tiennent avec les autres cantons actifs dans l'aide au développement et avec la DDC. En novembre 2009 a eu lieu la troisième rencontre entre les cantons suisses et la DDC dans le but de mieux définir les enjeux et la complémentarité entre les cantons et la Confédération. Par ailleurs, une initiative commune entre quatre cantons (Jura, Berne, Fribourg et Genève) pour développer un projet de santé mentale en Bosnie et Herzégovine est en train de se concrétiser, en collaboration avec la DDC. Les HUG sont également associés à ce projet. En septembre 2008, le SSI a organisé une rencontre entre des représentants des communes genevoises et du canton, afin d'améliorer leur capacité de collaboration dans le domaine de la coopération au développement et de susciter une réflexion sur cette problématique. Une deuxième rencontre a eu lieu en septembre 2009.

Genève internationale

Affirmer le rôle de la Genève internationale de l'environnement

Le Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI) s'est réuni sept fois. Sa principale réalisation a été la proposition d'un train de

14 mesures pour renforcer la Genève internationale de l'environnement, adopté le 17 juin 2009 par le Conseil d'Etat. Il a estimé en effet qu'il convenait d'apporter une attention particulière à ce secteur d'activité qui est en développement et qui suscite l'intérêt d'autres villes internationales. Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre sous la supervision des membres du GIAI. Un bilan des actions entreprises au niveau cantonal et de l'évolution de la Genève internationale de l'environnement sera effectué à la fin du premier semestre 2010.

Le 28 septembre 2009 a eu lieu le 7^e Rassemblement pour les droits humains, organisé par le DI en collaboration avec la chancellerie, sur le thème des changements climatiques.

Conforter le rôle et les liens de la Genève internationale

Le GIAI a préavisé cinq demandes de gratuité de locaux présentées par des ONG et deux projets d'actions sur territoire genevois en lien avec la Genève internationale. La Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale quant à elle s'est réunie quatre fois et a notamment traité de la Genève internationale de l'environnement et de la communication sur la Genève internationale. Le Comité diplomatique a tenu deux réunions qui ont notamment permis d'informer la communauté diplomatique de l'action de la police genevoise et de lancer, avec le soutien de la Ville de Genève, un projet de nouvelle crèche dans le quartier des organisations internationales.

Accueillir des missions permanentes

Il faut rappeler que le 26 mai 2008, le Groupe permanent conjoint canton-Confédération sur les priorités de la Genève internationale (GPC) a décidé d'apporter une attention particulière à la présence et aux besoins des missions permanentes. L'objectif est de parvenir à une représentation aussi universelle que possible des Etats à Genève. A ce jour, 30 Etats membres de l'ONU ne sont pas représentés à Genève. Le GPC a ainsi dressé une liste de 15 Etats qu'il conviendrait d'accueillir prioritairement d'ici fin 2011. Le GPC s'est réuni à deux reprises au niveau technique. Ses travaux ont principalement porté, dans le cadre de groupes de travail ad hoc, sur le projet de site unique de l'OMC et la valorisation des terrains de l'OIT.

Promouvoir la Genève internationale

Afin de faire mieux connaître et apprécier la Genève internationale à Genève, en Suisse et dans le reste du monde, un plan de communica-

tion pour les années 2009-2010 a été élaboré. Il prévoit un renforcement significatif de l'information à l'attention de publics choisis au moyen d'outils appropriés, dont notamment un portail Internet.

Citoyenneté, population, migration

Promouvoir l'intégration par l'apprentissage de la langue et l'accès à l'information

Les offres soutenues par le crédit fédéral visent à encourager l'apprentissage du français et la garantie de l'accessibilité de l'offre de cours se sont poursuivies. Trente projets proposés par 17 associations ont été financés par le crédit de l'Office fédéral des migrations (ODM) à hauteur de 484'498 francs. Par ailleurs, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a pu continuer à fournir une aide financière annuelle à plusieurs associations de terrain qui apportent une contribution majeure à l'intégration des personnes étrangères dans notre canton. Le BIE a mis sur pied un vaste programme d'information destiné aux personnes migrantes et à leur accueil. Plusieurs documents ont été produits, allant de l'information générale sur Genève à des documents plus spécifiques sur l'accès au travail, les aides juridiques, en plus des brochures existantes (ressources genevoises en matière de santé et d'aide sociale, couples biculturels, liste de cours de français, etc.).

Accueillir les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s : une tâche essentielle pour une Genève ouverte et multiculturelle

En plus de ces documents, le BIE a organisé les premières séances de bienvenue et d'information à destination des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s à Genève, et ce sur divers thèmes (institutions, santé, monde du travail et de l'emploi, logement, culture, us et coutumes, etc.), en français, anglais, espagnol et portugais.

Promouvoir l'intégration par le biais de la sensibilisation et de la lutte contre le racisme et les discriminations

En plus des projets proposés par des associations et financés par le BIE, ce dernier a coordonné une large campagne dans le cadre de la semaine internationale d'actions contre le racisme en mars 2009, avec une riche programmation d'événements et d'actions culturelles, d'information, de réflexion, de communication et de sensibilisation. Par ailleurs, dans le but d'explorer de nouvelles pistes, le BIE a mandaté une spécialiste afin d'identifier et de décrire un dispositif à même d'effectuer, de manière

indépendante ou en interrelation avec d'autres structures, les tâches incombant à la lutte contre le racisme et les diverses formes d'intolérance qui y sont liées, incluant entre autres l'écoute et le conseil offerts aux victimes, l'analyse des données récoltées, la publication de rapports et les conseils aux autorités publiques.

Communiquer, informer et travailler en réseau

Depuis une année, le BIE développe et met en œuvre une stratégie de communication, d'information et de création de réseaux afin de consolider la place de la thématique de l'intégration et de la lutte contre le racisme, tant dans le paysage audio-visuel genevois que dans la société civile. Celle-ci vise à augmenter la visibilité du BIE afin qu'il devienne une ressource incontournable pour les migrant-e-s et les acteurs de l'intégration à Genève. Ainsi, une campagne de communication d'envergure sur la thématique des préjugés est planifiée pour le début de l'année 2010. Le site Internet du BIE a également été considérablement étoffé et une nouvelle identité visuelle mise en place. Les résultats ne se sont pas fait attendre, car le nombre de visites est en augmentation de 150% depuis un an. La reprise du site vivreici.ch complète cette stratégie de communication sur Internet.

Répondre aux exigences fédérales et internationales

Le service étrangers et confédérés (SEC) de l'office cantonal de la population (OCP) a principalement axé son action sur la mise en œuvre des Accords de Schengen-Dublin, entrés en vigueur le 12 décembre 2008. Outre l'impact sur les guichets dû à l'accueil obligatoire des ressortissant-e-s extra-européen-ne-s pour la saisie des informations utiles à la délivrance du titre de séjour, le domaine de l'asile et de l'aide au départ a été fortement mis à contribution dans l'organisation du départ d'étrangers concernés par la procédure «Dublin». L'OCP, suite à la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LaLHR), a mis en place tant l'EGID, le registre des bâtiments, que la transmission des fichiers via une plateforme informatique fédérale dénommée Sedex et que le NAVS13, nouveau numéro AVS à 13 chiffres. L'OCP a également diffusé cette information aux ayants droit. Le SEC, avec le concours constant des services transversaux de l'OCP, a poursuivi les travaux relatifs à l'introduction de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et assuré la mise en œuvre de la loi cantonale sur le séjour et l'établissement des

confédérés (LSEC) en étroite collaboration avec les communes genevoises.

Adopté par le Grand Conseil le 18 septembre 2009, le PL10478 ouvrant un crédit d'investissement de 983'338 francs pour la transformation et les équipements complémentaires de l'OCP en vue de l'introduction des documents biométriques a pour objectif de permettre l'enregistrement et la prise en compte des données biométriques, tant par le service des passeports et de la nationalité que par le service des étrangers, ainsi que la délivrance des nouveaux passeports biométriques, des documents de voyages des ressortissant-e-s étrangers et des autorisations de séjour et d'établissement des ressortissant-e-s extra-communautaires, dotant ainsi le canton de Genève d'un centre de saisie moderne et adapté aux nouvelles normes internationales et aux besoins des administré-e-s.

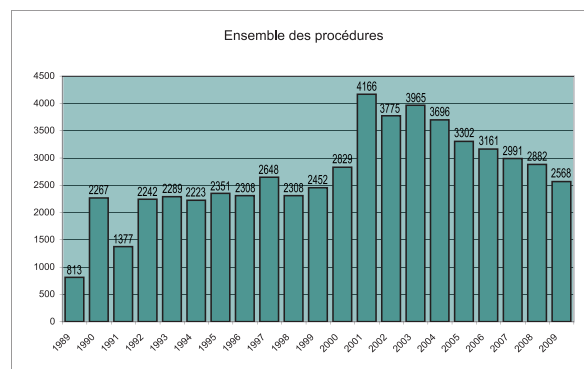
Assurer la transparence et la qualité des prestations

Un comité de gestion des risques a été créé au sein de l'OCP. Son activité a consisté à assurer le suivi des observations formulées par l'ICF dans ses quatre rapports. Il a été également entrepris de coordonner la formalisation des processus en vigueur dans les quatre services qui composent l'office. Le service financier a repris les tâches financières des services des passeports et de la nationalité, des naturalisations et de la direction de l'état civil. Un budget par prestation actuellement en phase test a été introduit.

La nouvelle organisation mise en place par la direction cantonale de l'état civil (DCEC) permet de saisir dans le registre de l'état civil informatisé «Infostar» les candidat-e-s à la naturalisation suisse et genevoise dès le début de la procédure. Cette disposition permettra aux nouveaux et nouvelles citoyen-ne-s genevois-es d'obtenir le futur passeport biométrique, établi sur la base des données personnelles inscrites dans le registre «Infostar», dès la prestation de serment.

Les discussions avec les magistrat-e-s des communes et le DI concernant la diminution du nombre d'arrondissements de l'état civil visant à répondre aux objectifs d'efficience et de professionnalisation voulus par le législateur fédéral se sont poursuivies. Un nouvel arrondissement de l'état civil, regroupant les communes de Chêne-Bourg, Thônex et Veyrier, a vu le jour en novembre 2009. A ce jour, le canton de Genève compte 13 arrondissements de l'état civil.

Les objectifs en matière d'instruction administrative des dossiers de naturalisation sont atteints, tant du point de vue de la qualité des prestations que des délais. Quand bien même le nombre de collaborateurs et collaboratrices est en diminution, celle-ci est maintenue par un engagement conséquent de l'ensemble des employé-e-s du service et par la diminution sensible des procédures engagées annuellement. En effet, la baisse du nombre de nouvelles demandes de naturalisation déposées s'est poursuivie en 2009. Il est encore difficile de déterminer l'absence de motivation pour la naturalisation des ressortissant-e-s étrangers qui remplissent les conditions pour le dépôt d'une telle demande. Il est néanmoins vraisemblable, notamment du fait que la majorité des candidat-e-s sont des ressortissant-e-s européen-ne-s, que la libre circulation des personnes au sein de l'Union Européenne n'est pas étrangère à ce phénomène. On peut également mettre en évidence la politique menée par les autorités genevoises quant à la non-discrimination des étrangères et étrangers dans un nombre de domaines important. On devrait pourtant enregistrer une légère hausse du nombre des demandes en 2010 compte tenu de la révision programmée de la législation fédérale en 2011. Le canton de Genève a enregistré, pour l'année 2009, 2'667 nouveaux et nouvelles citoyen-ne-s toutes procédures confondues. Quant aux nouvelles demandes, elles atteignent le nombre de 2'568.



Sécurité publique

Gérer les grands événements et les catastrophes

Dans un contexte de crise financière mondiale, les manifestations contre la mondialisation et le système économique se sont multipliées. La police a dû assurer une présence en diverses circonstances. Comme chaque année, un contingent de policiers genevois a été engagé à Davos durant le WEF. La manifestation anti WEF, interdite par le Conseil d'Etat, a mobilisé,

avec le WEF, 662 gendarmes et 107 unités PJ, y compris le dispositif ante et post manifestation. Lors de la manifestation anti G20 du 28 mars, 200 gendarmes ont été engagés. La conférence du suivi de Durban II du 20 au 24 mars a représenté 2'728 heures et l'assemblée générale de l'OMC a mobilisé 684 gendarmes et 180 unités PJ. Outre la grande manifestation du 28 novembre, la police a été engagée sur toute la durée de l'assemblée générale afin d'assurer la sécurité des participants et des lieux de la conférence. Il faut signaler le dispositif OSIRIS afin d'assurer le suivi technique, administratif et financier de la campagne de vaccination (grippe A H1N1).

Assurer la sécurité publique et développer des actions de prévention

Le projet de loi 10178 du Conseil d'Etat sur les agents de sécurité municipaux, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes adopté par le Grand Conseil en février 2009 confère aux agents de la police municipale la mission de se consacrer en priorité à la sécurité de proximité, tout en garantissant la coopération avec la police cantonale. Cette loi favorise la collaboration entre les communes et l'Etat pour une meilleure sécurité des personnes.

Le volume des cambriolages reste élevé. Une opération particulière a été conduite contre les cambrioleurs géorgiens. Si la très grande criminalité violente reste dans les «normes genevoises» (9 meurtres et 9 car jacking), la tendance des années précédentes à un recours plus fréquent à des actes de violences (agressions) se poursuit. A noter le nombre important de hold up (19, y compris les tentatives). Ces faits ont amené la mise sur pied de deux opérations pour la sécurité des commerces et des stations-services et pour la surveillance des offices postaux le matin. Plusieurs opérations de police intensive visant la délinquance de voie publique, sur un secteur déterminé, ont été menées, comme sur le périmètre du «Petit-Lac». Le «marché des stupéfiants» n'a pas connu d'évolution particulière au regard des années précédentes. Les axes d'action relèvent toutefois de la lutte contre le trafic de rue et des enquêtes judiciaires contre les filières.

Lors des pré-Fêtes et Fêtes de Genève, il faut souligner l'action de la brigade des mineurs avec d'autres services autour de la prévention de la consommation d'alcool par les jeunes. Les actions relevant de la sécurité routière se sont poursuivies, qu'il s'agisse de PREDIRE (PREvention – DIssuasion – REpression) ou

PRECISE – concept de circulation PréCiSe constitué d'actions Précises dans la Circulation chaque Semaine – ou encore VISIROUTE.

Un projet de loi sur la prostitution visant à mieux contrôler les salons et les agences d'escorte a été déposé en mars 2009 au Grand Conseil et adopté à l'unanimité le 17 décembre 2009.

Coopérer pour plus d'efficacité

Selon l'accord sur la délégation de tâches liées au contrôle des personnes aux frontières à l'Aéroport international de Genève, des agents du corps suisse des gardes-frontière (Cgfr) dûment formés procèdent dès le 1^{er} avril 2009 au contrôle systématique des personnes aux frontières en provenance d'un pays hors Schengen, respectivement en partance pour un pays non membre de l'association Schengen, conformément aux diverses bases légales et directives applicables. La reprise des contrôles par le Cgfr aux niveaux arrivées et départs ainsi qu'aux portes C2 et C3 de l'Aéroport International de Genève permet une économie de 41 unités par année pour la PSI.

Garantir la transparence

Dans le cadre des travaux de réorganisation de la police, il a été décidé de la création d'une Inspection générale des services (IGS). La première étape de cette structure a été mise en œuvre au 1^{er} juillet 2009. Les tâches de l'IGS consistent notamment à analyser et réactualiser tous les ordres de service du Corps de police ; garantir une vision d'ensemble de la direction de la police dans le contrôle des affaires disciplinaires et des doléances; garantir un meilleur suivi (coordination et rapidité de traitement) des procédures disciplinaires ainsi qu'une égalité de traitement entre l'ensemble des collaborateurs de la police genevoise et un meilleur suivi des doléances émanant notamment du public.

Réorganiser la police genevoise

Après avoir pris connaissance des rapports déposés en mars 2009 respectivement par M. Mario Annoni, ancien Président du Conseil d'Etat du canton de Berne, et par la Cour des comptes, le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser la police genevoise. Le but poursuivi est de rendre la police plus efficiente, tout en revalorisant le métier de policier.

A cette fin, le Conseil d'Etat a validé un certain nombre de recommandations et chargé la direction de la police, ainsi qu'un groupe de travail placé sous la responsabilité du secrétaire général du DI, de formuler des propositions en vue de leur mise en œuvre, en les chiffrant.

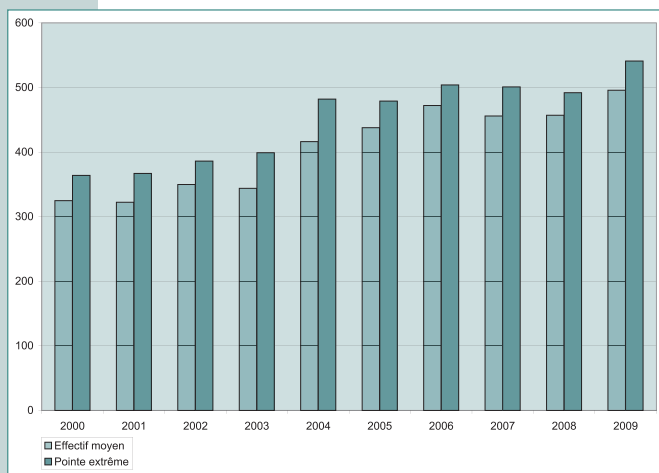
Une délégation du Conseil d'Etat a piloté cette réorganisation à laquelle le SPJ, l'UPCP et le SPSI ont été associés. Le Grand Conseil a été saisi de cette réorganisation en septembre 2009.

Action pénitentiaire

Lutter contre la surpopulation carcérale et maintenir la qualité des prestations

L'activité de la prison de Champ-Dollon a été marquée par une augmentation sensible du nombre moyen de détenus (496, soit une hausse de 8,5% par rapport à 2008) et l'établissement d'un nouveau record (541 détenus le 14 mai 2009, soit un taux d'occupation de 200%). La marge opérationnelle de l'établissement est désormais réduite et les conditions de travail du personnel et les conditions de détention de la population carcérale péjorées. Pourtant, aucun incident majeur n'a marqué l'année 2009. La mission fondamentale d'un établissement pratiquant la détention avant jugement a pu être accomplie à satisfaction et un effort constant est fourni par l'ensemble du personnel afin de maintenir les prestations de base destinées à la population carcérale. Plusieurs situations sanitaires délicates (cas de varicelle, de grippe A H1N1 et de tuberculose) ont été harmonieusement résolues grâce à une excellente coopération avec le centre de médecine pénitentiaire des HUG et par l'application des plans de mesures préalablement établis.

Champ-Dollon



Le nombre des condamnations a progressé. Le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) a effectué de nombreux placements dans les établissements concordataires (238 en 2007, 297 en 2008, 240 en 2009) et dans les établissements hors concordat (28 en 2007, 48 en 2008, 50 en 2009). Malgré l'ouverture de l'établissement de la Brenaz, le nombre des personnes condamnées en attente de transfert

à Champ-Dollon est en hausse (moyenne de 113 pour 2009).

Nombre de nouveaux dossiers	2007	2008	2009
Peines privatives de liberté de moins de 12 mois	1'173	1'310	1'498
Peines privatives de liberté supérieures à 12 mois	199	223	196
Peines privatives de liberté de substitution	461	156	845
TIG	162	196	235
Mesures	—	19	32
Dossiers mesures actifs	186	166	215

Dans ce contexte, le crédit d'investissement du projet CURABILIS (L 10 418) voté par le Grand-Conseil en juin 2009 devrait améliorer la prise en charge pénitentiaire. D'importants travaux de rénovation et connexes à la prison de Champ-Dollon mentionnés dans la même loi ont été planifiés et partiellement mis en œuvre sans perturber le fonctionnement de la prison. Dans ce cadre, le recrutement de nouveaux agents de détention a été renforcé et accéléré. Une école de 35 gardiens stagiaires débutera en janvier 2010 et il est d'ores et déjà prévu d'organiser une seconde école quelques mois plus tard.

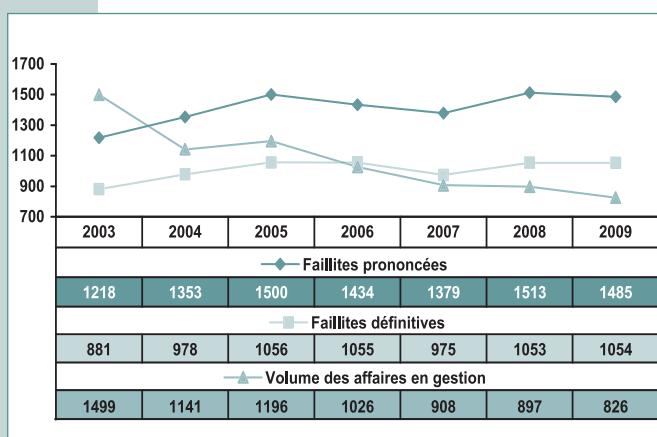
Promouvoir une nouvelle politique pénitentiaire

En mai, sur mandat du Conseil d'Etat, la direction générale de l'office pénitentiaire a élaboré une stratégie de planification en vue de la réalisation de nouvelles places de détention afin de répondre aux besoins du canton dans ce domaine à l'horizon 2020. Cette réflexion a été poursuivie dans le cadre des Assises pénitentiaires organisées par le département le 19 juin 2009. En septembre, le Conseil d'Etat a transmis un rapport au Grand Conseil (RD 797) définissant la politique pénitentiaire pour les prochaines années en affirmant notamment la nécessité de construire de nouvelles places de détention afin de résoudre le problème de la surpopulation de la prison de Champ-Dollon et de permettre que les personnes privées de liberté puissent être détenues de manière respectueuse. Il est ainsi prévu d'optimiser la capacité d'accueil de la prison de Champ-Dollon par le transfert de l'unité médicale dans l'enceinte de la prison, mais à l'extérieur des bâtiments. De même, l'extension de l'établissement fermé la Brenaz devrait permettre à terme la création de 150 nouvelles places de détention pour l'exécution des peines libérant ainsi des places à Champ-Dollon. Enfin, une nouvelle prison destinée à la détention avant jugement devrait être érigée dans le périmètre attenant à la prison de Champ-Dollon.

Activité économique

Contribuer à l'activité économique

La contribution à l'activité économique représentée en chiffres arrondis, pour l'office des faillites (OF), la somme de 49 millions de francs distribuée en 2009 dans l'économie à titre principalement de dividendes en faveur des créanciers, soit 14% de moins que l'an passé (58 millions de francs). Ces montants sont liés à la nature des faillites prononcées; ainsi, malgré un niveau élevé de faillites prononcées ces dernières années, le volume des affaires en gestion a dans le même temps diminué. L'année 2009 a connu une hausse des faillites d'entreprises de plus de 25% sur un an (268 en 2008, 336 en 2009). A cela s'ajoutent 2,2 millions de francs à titre d'émoluments. Les recettes provenant des masses en faillite en 2009 représentent 59 millions de francs, soit 12% de moins qu'en 2008.

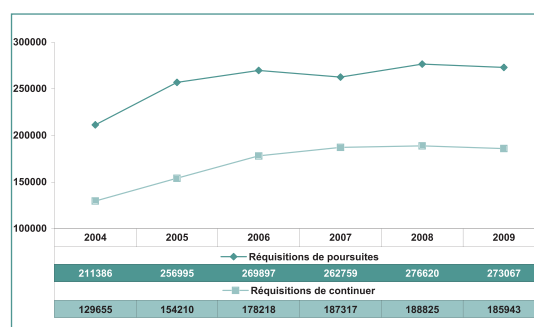


Chiffres-clés

Gestion des faillites	2007	2008	2009
Faillites prononcées	1'379	1'513	1'485
Faillites définitives	975	1'053	1'054
- dont les entreprises	297	268	337
Volume des affaires en gestion	908	897	826

Flux financiers	2007	2008	2009
Émoluments (en CHF)	2'799'761.40	2'619'222.96	2'195'497.18
Versement dans l'économie (en chf)	68'299'728.20	56'762'960.10	48'731'463.60

L'office des poursuites (OP) a vu le dépôt des réquisitions se stabiliser en 2009. Le nombre des réquisitions de poursuite a ainsi diminué de 1,28%, et celui des réquisitions de continuer de 1,53%. Il convient toutefois de relever que, globalement, le volume de travail a fortement augmenté ces cinq dernières années (+29,18% pour les réquisitions de poursuite et +43,41% pour les réquisitions de continuer la poursuite).



Le nombre de séquestre ordonné par le Tribunal de première instance a quant à lui reculé de 0,48%.

S'agissant des réquisitions de ventes, elles ont diminué de 3,58%, les ventes d'immeubles intervenues dans les seules procédures de poursuites ont, quant à elles, augmenté de 14,63%, passant de 41 à 47.

Réquisitions et ordonnances

Procédures de poursuites Réquisitions	Total 2008	Total 2009	Variation 08/09
Poursuites	276'620	273'067	-1.28%
Continuations	188'825	185'943	-1.53%
Inventaires	106	135	27.36%
Ventes	180	256	42.22%
Séquestres	2'374	2'289	-3.58%
TOTAL	468'105	461'690	-1.37%

Procédures immobilières

Procédures immobilières	Total 2008	Total 2009	Variation 08/09
Dossiers immobiliers	175	172	-1.71%
Gérances légales	109	128	17.43%
Ventes immobilières	30	37	23.33%
Dossier mobiliers	115	126	9.57%
Ventes mobilières (actifs spéciaux)	8	41	412.50%
TOTAL	437	504	15.33%

Les émoluments rapportés par l'OP pour l'année 2009 se sont élevés à 29'759'866 francs, soit une diminution de 11,75% par rapport à 2008. Les encaissements ont représentés un montant de 197'770'930 francs (-10,68% qu'en 2008). Le nombre des plaintes pour l'OP a diminué de 6,21% entre 2008 et 2009. Il est à relever que ce chiffre est en constante diminution depuis 2004 (-44,19%).

Le système informatique métier et des processus de travail en relation avec l'introduction du critère d'émissions CO2 dans le cadre du calcul fiscal pour les voitures de tourisme ont été adaptés par l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN).

Parc de véhicules routiers immatriculés à Genève ¹⁾	2007	2008	2009	Variation
Voitures de tourisme	217'284	214'509	215'154	0.30%
Cars, autobus	394	434	436	0.46%
Voitures de livraison	13'638	14'164	14'471	2.12%
Camions	2'333	2'324	2'318	-0.26%
Motocycles légers	4'788	4'353	3'926	-10.88%
Motocycles	40'467	41'249	44'173	6.62%
Remorques spéciales	1'775	1'748	1'734	-0.81%
Remorques	6'465	6'107	6'258	2.41%

Parc des bateaux immatriculés à Genève ¹⁾	2007	2008	2009	Variation
Bateaux à voile	3'056	3'048	3'066	0.59%
Bateaux à moteur	3'293	3'337	3'366	0.86%

Immatriculations de véhicules routiers	2007	2008	2009	Variation
1 ^{ères} immatriculations de véhicules d'occasion	43'615	42'357	40'930	-3.49%
1 ^{ères} immatriculations de véhicules neufs	17'090	16'230	13'797	-17.63%

Délivrances de permis	2007	2008	2009	Variation
Permis de circulation pour véhicules routiers	---	---	111'835	---
Permis de circulation pour bateaux	1'759	1'423	1'449	1.79%
Permis de conduire au format carte de crédit	32'917	30'356	30'227	-0.43%
Permis de conduire pour bateaux	802	773	974	20.64%

Examens de la conduite de véhicules routiers	2007	2008	2009	Variation
Examens de théorie pour véhicules routiers	8'762	8'783	9'668	9.15%
Examens pratiques voitures (cat. B)	8'789	7'794	7'114	-9.56%
Examens pratiques motocycles (cat. A et A1)	1'915	2'176	2'408	9.63%
Examens de théorie pour bateaux	710	577	718	19.64%
Examens pratiques pour bateaux	802	680	707	3.82%

Mesures administratives concernant le permis de conduire	2007	2008	2009	Variation
Avertissements	7'193	4'941	6'396	22.75%
Retraits de permis, interdictions de faire usage du permis étranger et autres mesures	10'217	8'629	10'044	14.09%

Fourrière	2007	2008	2009	Variation
Nombre de mises en fourrière	2'783	2'573	2'392	-7.57%

Contrôles techniques	2007	2008	2009	Variation
Contrôles techniques et expertises ²⁾	106'970	101'369	72'284	-40.24%
Contrôles délégués	11'759	10'520	11'047	4.77%

Aspects financier	2007	2008	2009	Variation
Emoluments perçus (en mio CHF)	27.13	25.52	22.76	-12.13%
Impôts perçus (en mio CHF)	87.33	87.01	88.61	1.81%

¹⁾ état au 30 septembre

²⁾ yc. prestation facturée pour vhc non présentés

Optimiser les systèmes d'information

L'OF a connu une avancée significative dans la refonte de son système d'information puisque la société qui élaborera la nouvelle application a été désignée après un appel d'offres. Le développement a débuté en janvier 2010. Dans

le cadre de son projet de refonte informatique, l'OP a engagé en automne 2009 une procédure AIMP, laquelle devrait aboutir au début 2010 au choix de la solution.

Mener une politique des ressources humaines dynamique

Le 1^{er} janvier 2009 est entrée en vigueur la nouvelle organisation de l'OF. Cette structure permet d'améliorer la motivation, la promotion, la qualité et la productivité, de remédier à l'absentéisme, d'atteindre un bon niveau de formation, de responsabiliser chacun-e et de rationaliser les tâches, principalement par l'instauration d'une meilleure polyvalence du personnel.

Les travaux se poursuivent à l'OP afin d'établir et de diffuser une charte éthique, de suivre l'absentéisme, de revoir les directives, de planifier des séances d'information à l'ensemble du personnel, d'analyser les risques des autres services (cellules juridiques, notifications, etc.) et d'établir des tableaux de bord et indicateurs de performance permettant le suivi des mesures nouvellement implémentées.

L'OCAN est un office-pilote dans le projet visant la réduction du taux d'absentéisme de courte durée par des mesures managériales et dans le projet de réduction du taux d'absentéisme de longue durée.

Intégration sociale

Agir contre les violences domestiques

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de modification de l'article 8 «Mesure d'éloignement administratif» de la loi sur les violences domestiques (LVD), la modification du règlement fixant le tarif des greffes en matière civile concernant l'article 28b du Code Civil Suisse «violences, menaces ou harcèlement» afin qu'il y ait une égalité de traitement entre les personnes victimes de violences domestiques mariées ou non mariées, et l'implémentation de l'Observatoire genevois des violences domestiques dans de nombreuses institutions. L'inauguration de la ligne téléphonique «violences domestiques 0840 110 110», ouverte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et destinée aux personnes victimes, auteurs et témoins de violences domestiques, a été un autre temps fort de l'année. Elle a eu lieu le 25 novembre 2009 à l'occasion de la campagne d'information et de prévention contre les violences domestiques 2009 orchestrée par la Conférence latine contre les violences domestiques et déployée dans l'ensemble des cantons romands et dans celui de

Berne jusqu'au 9 décembre 2009. Deux Forums Violences Domestiques réunissant 330 professionnel-le-s ont également été organisés.

S'engager pour les droits humains

L'office des droits humains (ODH) établit un état des lieux des lois, déclarations, conventions ou traités des droits humains aux niveaux suisse, européen et onusien. Il participe au plan national, au titre de représentant du canton de Genève, au suivi des recommandations de l'Examen Périodique Universel de la Suisse au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. L'ODH a notamment piloté et coordonné le groupe de travail de mécanisme de coopération administrative de lutte contre la traite d'êtres humains, poursuivant sa collaboration avec les différents membres, notamment le service de coordination contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants (SCOTT) de l'Office fédéral de la police, la Police judiciaire, le Ministère public, l'OCP et plusieurs associations concernées par la traite d'êtres humains. Il a représenté le DI, avec la cheffe de la police, aux Assises contre l'homophobie. Dans ce cadre, il a mis en place une collaboration avec les services des RH des différents départements, afin de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices au respect de l'orientation sexuelle.

S'engager pour l'égalité

La participation au programme de lutte cantonal contre les mutilations génitales féminines a permis de soutenir plusieurs projets de sensibilisation sur le terrain, notamment en Mauritanie, en Guinée, au Mali, au Soudan et au Kenya. Le groupe de pilotage de prévention des mutilations génitales féminines a terminé ses travaux et un rapport du Conseil d'Etat a été déposé au Grand Conseil en janvier 2010.

En mars 2009, un séminaire sur la prévention du harcèlement sexuel dans les entreprises a été organisé en collaboration avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), puis en avril, une soirée d'information sur les crimes d'honneurs en collaboration avec l'association Araignées artisanes de paix et la Ville de Genève. En novembre, le SPPE a mis

sur pied, en collaboration avec le Centre Camarada et l'association Espace femmes International, une soirée d'information sur les mariages forcés.

Une soirée de célébration du centenaire de l'ADF a été organisée en juin 2009 par le SPPE, en collaboration avec le département des finances et du logement de la Ville de Genève, en présence notamment de Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale. Le SPPE a coordonné la 9^e édition de la Journée des filles en collaboration avec le département de l'instruction publique et a tenu un stand de promotion de l'égalité à la Cité des métiers de Palexpo. Une exposition, un concours, des échanges et des animations ont été organisés en collaboration avec l'association de la Cité des métiers et la Fédération des entreprises romandes - Genève.

Le SPPE a soutenu un projet de valorisation du patrimoine genevois du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) géré par l'association Espace Femmes International, ainsi que la campagne contre les discriminations salariales «Equal Day Pay» gérée à Genève par l'association Business and Professional Women (BPW).

Promouvoir les femmes à des postes de cadres

En mars 2007, le Conseil d'Etat a validé un rapport du SPPE sur les mesures de promotion des femmes cadres. Dans cette suite, des objectifs quantitatifs ont été fixés et communiqués dans le cadre d'un point presse du Conseil d'Etat en février 2008; d'ici fin 2010, la proportion de femmes occupant de tels postes devra atteindre 35%. A fin 2015, cette proportion devra se situer au moins à 40%. Pour réaliser cet objectif dans les départements, un état de la situation, un recensement des mesures possibles existantes dans les organisations et un plan d'actions doivent être définis. Pour ce faire, un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied en 2009 par le collège des responsables des ressources humaines de l'administration. Le SPPE y joue un rôle d'expert.

CONSEILLER D'ÉTAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS (19.4)

UNITÉ ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
(2.8)

DIRECTION PROJET
HARMONISATION
SCOLAIRE
(4.1)

SYSTÈMES
D'INFORMATION
(13.5)

Service écoles-médias
(81)

LOGISTIQUE

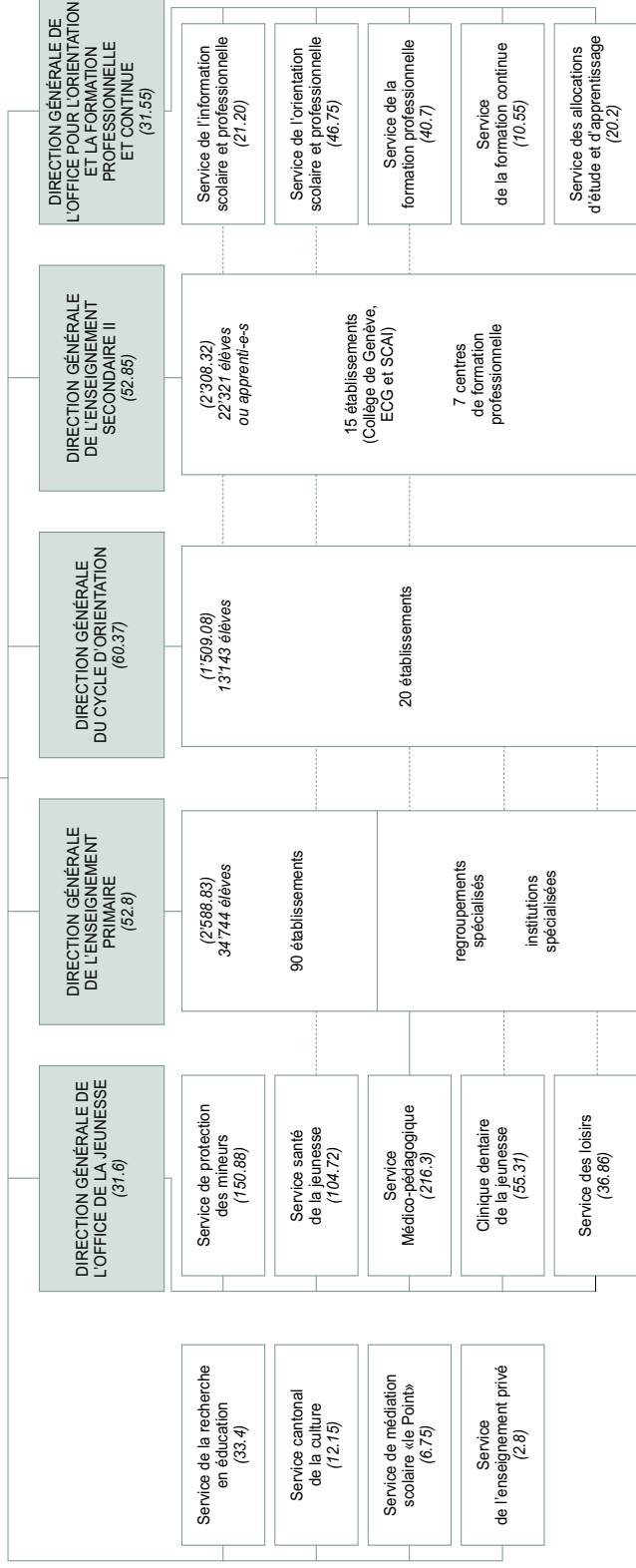
Service technique
(7)

Service de la
restauration scolaire
(1)

CONTRÔLE INTERNE
(2.2)

RESSOURCES
HUMAINES
(10.5)

FINANCES
(16.1)



4. Département de l'instruction publique

Le département de l'instruction publique (DIP) s'est engagé dans d'importants changements durant la législature 2005-2009, marqués par la présentation des 13 priorités pour l'instruction publique. L'ensemble des projets du DIP menés durant cette législature s'inscrit dans la triple volonté de modernisation du service public, l'augmentation du niveau d'exigences et un renforcement du dispositif tourné vers l'égalité des chances et la démocratisation des études. Il s'agit notamment d'élever le taux de certification au secondaire postobligatoire à 95% d'une classe d'âge d'ici 2015, selon l'objectif fixé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Depuis le début de la législature, les principales réformes réalisées sont, par domaine d'activité, les suivantes :

Modernisation du service public

- la réunification de l'enseignement primaire, qui a vécu pendant 15 ans avec deux systèmes et qui offre désormais un seul système d'enseignement et d'évaluation dans tout le canton;
- la création, à la rentrée 2008, des directions d'établissement ainsi que la réorganisation des structures de l'école primaire;
- l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement sur les conseils d'établissement (décembre

Les principaux indicateurs des trois niveaux d'enseignement

Effectifs élèves et apprenti-e-s	2006-2007		2007-2008	2008-2009	2009-2010 (17.11.2009)		
	31.12.2006		31.12.2007	31.12.2008	total	filles	garçons
Enseignement primaire	35'193	Enseignement primaire	34'719	34'745	34'744	17'048	17'696
Cycle d'orientation	13'154	Cycle d'orientation	12'977	12'992	13'143	6'454	6'689
Enseignement postobligatoire ⁽¹⁾	20'265	Enseignement postobligatoire ⁽¹⁾	20'786	21'442	22'321	10'952	11'369
- Elèves et apprentis en école	13'947	- Elèves et apprentis en école	14'965	15'283	15'816	8'394	7'422
Collège de Genève ⁽²⁾	7'394	Collège de Genève ⁽²⁾	7'533	7'629	7'698	4'332	3'366
Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	2'133	Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	2'360	2'472	2'869	1'897	972
Ecole de Commerce ⁽³⁾	2'593	Ecole de Commerce ⁽³⁾	2'722	2'650	2'668	1'031	1'637
Ecole d'ens. technique	395	Ecole d'ens. technique	253	152	-	-	-
CEPTA techniciens	104	CFP construction	236	279	364	49	315
CEPTA apprentis	644	CFP technique	567	626	680	43	637
Ecole d'arts appliqués	460	CFP arts appliqués	471	449	470	297	173
Centre horticole de Lullier	224	CFP nature et environnement (Lullier)	222	236	259	120	139
		CFP santé-social (CEFOPS)	601	699	721	617	104
		E.S.I.G.		91	87	8	79
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	302	- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	272	408	422	171	251
Maturité commerciale	237	Maturité commerciale	215	252	253	108	145
Maturité technique ou artisanale	65	Passerelle ECD maturité commerciale		91	106	36	70
		Autres maturités professionnelles	57	65	63	27	36
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	3'901	- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'359	4'517	4'680	1'687	2'993
Ecole de Commerce	1'600	Ecole de Commerce	1'673	1'740	1'841	1'027	814
Ecole d'arts appliqués	59	CFP arts appliqués	132	81	120	56	64
CEPTA	2'146	CFP construction	958	1'063	1'030	33	997
		CFP service et hôtellerie / restauration	384	419	405	162	243
		CFP technique	769	758	671	35	636
		CFP nature et environnement (Lullier)	98	109	104	18	86
		CFP santé-social (CEFOPS)	329	343	509	356	153
		AFE (tous CFP)	16	4			
- S.C.A.I.	562	- S.C.A.I.(service)	573	606	658	244	414
- Ecoles pour adultes	701	- Ecoles pour adultes	617	628	745	456	289
Collège pour adultes	274	Collège pour adultes	255	272	338	203	135
E.C.G pour adultes	427	E.C.G pour adultes	362	356	407	253	154
CEFOPS	852						
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI	68'612	Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI	68'482	69'179	70'208	34'454	35'754

Notes : - Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2006, 2007 et 2008, et au 17 novembre 2009 - Source : Service de la recherche en éducation.

- Dès septembre 2007, un nouveau dispositif de la formation professionnelle a été mis en place par la création de 7 pôles de formation (centres de formation professionnelle - CFP)

⁽¹⁾ Y compris CEFOPS / CFP santé-social.

⁽²⁾ Y compris les classes d'accueil.

⁽³⁾ Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

2007). Election des conseils d'établissement en février 2009 et mise en œuvre des projets à la rentrée 2009 sur une durée de trois ans;

- une nouvelle loi sur le cycle d'orientation (adoptée en mai 2009) ainsi qu'une commission consultative chargée de la coordination et de l'évaluation des dispositifs qui relèvent des mesures de soutien scolaire aux élèves en difficulté tant dans les enseignements obligatoires que postobligatoires;
- la mise en conformité de la formation professionnelle commerciale à plein-temps avec la loi fédérale sur la formation professionnelle;
- la revalorisation de la formation professionnelle par sa nouvelle structure en 7 pôles, organisée par familles de métiers;
- l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, par le biais de deux lois, l'une sur la formation professionnelle, l'autre sur l'information et l'orientation scolaire et professionnelle (entrées en vigueur en janvier 2008);
- la nouvelle loi sur l'Université – approuvée en juin 2008 par le Grand Conseil et plébiscitée par le peuple en novembre 2008 –, qui renforce son autonomie et lui donne une meilleure gouvernance suite à la crise de 2006.

Augmentation du niveau d'exigences

- l'adhésion aux accords intercantonaux sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS et convention scolaire romande) en février 2009;
- la validation des acquis de formation entre les différentes filières de la formation générale ou professionnelle du secondaire II;
- le renforcement du dispositif «maturités spécialisées» pour permettre aux élèves de l'École de culture générale d'accéder aux HES;
- la mise en place de la Cité des métiers et de la formation permanente dans les locaux de l'OFPC (inauguration en septembre 2008) ainsi que la Cité des Métiers et des Formations à Palexpo, organisée par le DIP, l'Union des Associations patronales genevoises et la Communauté genevoise d'action syndicale;
- la mise en place d'une structure inter-facultaire (IUFÉ) pour la formation des futur-e-s enseignant-e-s du primaire et du secondaire ainsi que la formation continue (février 2009, PL transmis au GC);
- la création de pôles de spécialisation, par la création de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) en novembre 2008 ainsi que celle de l'Institut

de Hautes études internationales et du développement (IHEID) en janvier 2008.

Egalité des chances

- la création et le développement du Réseau d'enseignement prioritaire (REP), soit un soutien renforcé aux établissements scolaires intervenant dans les régions et quartiers en rupture de mixité sociale et engagement des autorités communales et cantonales à accompagner ce projet par une politique de la Ville (rentrée 2006);
- la création de classes d'accueil à effectif réduit et la mise en place d'un Bureau d'accueil des familles migrantes pour soutenir les familles allophones primo-arrivantes et orienter leurs enfants dans l'enseignement primaire;
- les nouvelles missions de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe): l'aide à l'insertion des jeunes en rupture de formation, la collaboration avec les éducatrices et les éducateurs du REP, une réflexion sur l'harmonisation nécessaire des horaires scolaires et la mise en œuvre d'une assistance personnalisée aux mineurs ayant eu à faire avec la justice;
- l'adoption d'une nouvelle loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (novembre 2008);
- un nouveau dispositif de transition pour les élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire;
- la mise en place du dispositif de suivi individualisé des apprenti-e-s en formation duale «Réussir +» pour faire diminuer les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage et les résiliations de contrats d'apprentissage en cours de formation (septembre 2006);
- la gestion du suivi individualisé, projet réalisé en collaboration avec la Confédération en lien avec le *Case Management* (octobre 2008);
- des actions et des outils pédagogiques pour sensibiliser la communauté scolaire aux enjeux de l'égalité homme-femme.

Culture

- l'intégration du Fonds cantonal d'art contemporain au sein du service cantonal de la culture (DIP);
- la création d'une commission d'expert-e-s chargée de rédiger un avant-projet de loi sur les arts et la culture afin de renforcer le rôle de l'Etat et donner une nouvelle ambition à la culture (mai 2009);

- l'adoption d'un plan d'actions «Ecole, arts et culture» (juin 2008) pour recenser les actions culturelles menées au sein du département et proposer des mesures facilitant l'accès à la culture pour chaque élève;
- la création d'une Haute école de musique pour les futurs professionnels ainsi qu'une réforme qualitative, quantitative et structurelle de l'offre en matière de formation musicale de base pour les jeunes jusqu'à 25 ans;
- la création de la Haute école d'art et de design (HEAD), par la réunion de l'Ecole supérieure des beaux-arts et de la Haute école d'arts appliqués (2006).

Mesures d'efficacité du DIP pour la période 2006 - 2009

Postes réalloués en 2009 par rapport à l'exercice 2008

Postes 2005/2009 variations	2005	efficacité demandée	variations cumulées 2006/2009			2009	écart 09/05
			PAT	PAT	PE		
B voté	7'090.650	5% de 1'662.4 postes				7'142.710	+52'060
catégorie		PAT	PAT	PE	total		
Efficacité demandée / réalisée		-83.300	-81.089	-111.068	-192.157		
Internalisation / externalisation			+92.150	-22.390	+69.760		
Transferts internes							
Petit Etat			-109.500	-	-109.500		
RPT			+8.564	-	+8.564		
Besoins nouveaux couverts par réallocations internes DIP			+70.501	+106.756	+177.257		
Postes nouveaux obtenus du CE (2006 : +35.5 P. / 2007 : +38.5 p. / 2009 : +25 p.) *			+22.263	+75873	+98.136		
Total variations			+2.889	+49.171	+52.060		

* postes nouveaux 2006 et 2007 obtenus du CE par réallocations des autres départements

Les mesures d'efficacité du DIP – en réponse à l'exigence du Conseil d'Etat – ont consisté à diminuer de 5% le nombre de postes de personnel administratif et technique (PAT) pour la période 2006-2009. Elles ont entraîné une diminution de postes non dédiés à des prestations directes aux élèves de 192,1 postes (-81 PAT et -111 pour le personnel enseignant). L'objectif fixé au DIP par le Conseil d'Etat, soit -83,3 PAT, est atteint avec une différence de deux unités. Il est par contre largement dépassé au regard de l'ensemble des mesures mises en place par le DIP pour diminuer les prestations non dédiées aux élèves.

Pour la période budgétaire 2006 à 2009, des besoins nouveaux en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves, notamment au post-obligatoire, ont été enregistrés par le DIP. Le département a fait partiellement face à cela en

procédant à une réallocation interne des postes, notamment entre l'enseignement primaire et le cycle d'une part et le postobligatoire d'autre part. Afin de faire face à ces besoins nouveaux, le DIP a procédé à des réallocations internes vers des prestations directes aux élèves pour un total de 177,2 postes, soit 70,5 postes pour le personnel administratif et technique et 106,7 postes pour le personnel enseignant.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestations publiques :

1. Services de support du DIP

Contrôle interne et finances

Déploiement du système de contrôle interne (SCI)

En 2009, le DIP a constitué sa direction de gestion des risques et du contrôle interne. Les principaux travaux réalisés sont :

- une première élaboration de cartographie de risques opérationnels et stratégiques;
- une approche systématique pour le développement de tableaux synthétiques (SG/DG/Offices/Services) liant les missions, le cadre légal, les objectifs, les prestations et processus clés;
- l'élaboration d'objectifs, d'indicateurs et de valeurs cibles pour les programmes stratégiques départementaux dans le cadre du budget par prestations d'une part et, d'autre part, en support des premiers travaux de déploiement du contrôle de gestion départemental;
- le démarrage du projet de revue des directives départementales dans l'objectif d'une évaluation exhaustive de celles-ci (sous l'angle quantitatif et qualitatif) et de leur centralisation et partage sur un site intranet dédié.

Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

En 2009, le DIP a déposé 10 projets de loi – dont 8 en renouvellement de subvention – et négocié 16 contrats et conventions. Les contrats renouvelés ont, pour la plupart, fait l'objet d'une évaluation préalable en partenariat avec les institutions concernées. Le DIP a par ailleurs suivi les travaux parlementaires des projets de loi déposés en 2008 (15 projets de loi, dont 14 votés en 2009). S'agissant des arrêtés LIAF, 80 ont été adoptés par le Conseil d'Etat en 2009. Enfin, le DIP a contribué aux réflexions et propositions du groupe de travail interdépartemental LIAF.

Ressources humaines

Mise en place des entretiens d'évaluation et de développement (EEDP) du personnel enseignant primaire, secondaire et tertiaire non HES, en période probatoire et en cours de carrière

En collaboration avec les directions générales, les directeurs-trices d'établissements scolaires et les associations professionnelles, la direction des ressources humaines du DIP a assuré le pilotage de la mise en place et de l'adaptation du processus d'évaluation au personnel enseignant. Ainsi dès 2010, les enseignant-e-s nommé-e-s et en période probatoire auront des entretiens réguliers d'une périodicité de 3 à 4 ans.

Poursuite de la réorganisation de la fonction RH du DIP

La réorganisation des ressources humaines du DIP s'est poursuivie, en 2009, par l'adoption d'un plan d'actions et la mise en place d'un comité de direction, chargé d'intégrer les personnels enseignant, administratif et technique. La direction des ressources humaines a également suivi plusieurs projets stratégiques.

Décentralisation de la gestion administrative du personnel administratif et technique avec mise en place d'une gestion des risques RH

En collaboration avec les directions générales et en complément à la délégation de compétences, la direction des ressources humaines met en place une gestion des risques RH pour accompagner la dernière étape de la décentralisation de la gestion administrative du personnel administratif et technique.

Mesures d'efficacité et rééquilibrage du ratio entre le personnel en charge de prestations publiques et le personnel en charge de prestations de moyens (mesure 43 du Conseil d'Etat)

En collaboration avec les directions générales et la direction des finances, la direction des ressources humaines a assuré le suivi des mesures d'efficacité et de l'évolution du ratio de personnel consacré aux prestations publiques et de moyens.

A l'occasion de cet exercice, le DIP a réalisé les mesures d'efficacité attendues, en équilibrant le ratio en faveur des prestations publiques et en mettant en évidence que plus de 50% du personnel administratif et technique réalise des prestations publiques en lien direct avec les jeunes enfants, les élèves et leurs familles

(éducateurs-trices, animateurs-trices assistant-e-s sociales-aux, conseillers-ères sociales-aux, psychologues, infirmiers-ères et éducateurs-trices pour la santé, médecins dentistes et assistant-e-s dentaires, logopédistes et conseillers-ères en formation, bibliothécaires, assistant-e-s techniques dans les établissements scolaires secondaires, directeurs-trices d'établissements scolaires primaires et secondaires). Un peu moins de 50% du personnel administratif réalise des prestations de moyens (assistant-e administratif-ive, assistant-e de direction, comptable, teneur-euse de comptes, secrétaire comptable, magasinier-ère-comptable, magasinier-ère, informaticien-ne, etc.).

Logistique

Service technique

La mission du service technique est de coordonner les démarches nécessaires pour adapter le parc immobilier aux projets prioritaires du département, aux évolutions pédagogiques et à celle des effectifs. Ses prestations de support ont permis notamment l'ouverture de deux nouveaux CMP, la mise à disposition d'un nouveau bâtiment pour le CRER II, la mise à disposition de locaux entièrement rénovés et adaptés aux besoins du CFP Santé-Social et la réalisation, dans le cadre du projet DIP-Pôles, de la deuxième étape de transformation des locaux du CFP technique, construction et arts appliqués.

Systèmes d'information

Service Ecoles-Médias (SEM)

Le service Ecoles-Médias permet de gérer les systèmes d'informations et l'informatique pédagogique et administrative. Cette structure a également pour but de développer l'usage des médias – nouveaux ou traditionnels – dans l'enseignement par le biais de formations et de dispositifs ad hoc. Elle donne ainsi les moyens au département de piloter la communication institutionnelle ainsi que l'information documentaire. Le SEM a réalisé des actions spécifiques dans les domaines des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) pour l'enseignement et les systèmes d'information du département. Durant l'année 2009, les secteurs Formation et Logistique, jusqu'ici dispersés, ont rejoint les locaux du service à la rue des Gazomètres. Seul le secteur Production reste donc encore décentralisé.

• Logiciels «libres»

Le SEM poursuit l'intégration progressive des logiciels «libres» dans l'informatique pédagogique et administrative du DIP. Au cours de l'année 2009, des projets pilotes ont été menés dans deux écoles primaires. Sur ces

sites, des ordinateurs comportant une configuration entièrement libre ont été déployés.

- **Périmètre SIEF**

Trois projets ont été menés à terme dans les délais avec succès : le projet nBDS-ArcView afin de faciliter la répartition des élèves dans les établissements scolaires, le développement d'une interface entre la base de données scolaires (nBDS) et le service de recherche en éducation et enfin l'adaptation de l'application EvaCom complétée par la saisie Internet des moyennes de périodes pour le CO.

- **nBDS**

La migration et la normalisation de la base de données scolaires ont également été couronnées de succès. Mise en production en avril 2009, le nombre d'utilisateurs (initialement près de 800) a plus que doublé en raison de la convivialité de la nouvelle application. Cependant, il reste encore un travail technique conséquent à effectuer pour bénéficier au quotidien des fruits de cette nouvelle technologie.

- **Projet SIGEF**

Suspendu dès 2008 dans l'attente d'une évaluation de la solution vaudoise, le projet de loi n'a pas été déposé en 2009. Dans l'intervalle, les succès enregistrés par les développements dans le cadre du périmètre SIEF permettent d'envisager de nouvelles pistes prometteuses.

- **Projet TAMI**

Ce projet concerne la gestion informatisée des dossiers des personnes suivies par le SPMI (DIP) et le STA (DSE). Le lot 1 a été mis en production le 2 juin 2009. Les opérations de recette, accompagnement au changement, formation (de 241 personnes) et support sur site ont contribué à la réussite de ce démarrage. Le deuxième semestre a été consacré à la stabilisation du lot 1 et au démarrage du lot complémentaire (fonctionnalités non couvertes par le lot 1), en appliquant la méthode Hermès. Le déploiement de ces fonctionnalités se poursuivra en 2010.

- **Formation continue des enseignants et accompagnement au changement**

Le secteur Formation a consolidé une offre de services reposant sur quatre piliers : formations «catalogue» proposées en début d'année au corps enseignant, formations sur site demandées par un établissement ou

un groupe d'enseignant-e-s pour répondre aux besoins du terrain, formations de proximité comme accompagnement au changement – cette année Open Office et Uniboard, et dispositif de support et formation à distance.

- **Ressources pédagogiques**

En coordination avec le CTI, trente-sept nouveaux sites Internet pédagogiques ont été mis en ligne. Le SEM a également testé, sélectionné et déployé en production une nouvelle plateforme de *e-learning* : Moodle. Par ailleurs, le service a réalisé quatorze nouvelles productions audiovisuelles et multimédias pour l'école.

- **Réseau des bibliothèques scolaires**

Après la mise en réseau du catalogue des ressources documentaires disponibles dans les cinquante-deux bibliothèques scolaires, le déploiement du nouveau progiciel de gestion informatisée Flora s'est poursuivi avec le module du prêt, ceci malgré des problèmes de stabilité de l'application. A ce jour, près d'un million de documents imprimés ou multimédias sont recensés, dont environ cent cinquante milles au CRDP – la médiathèque du SEM des enseignant-e-s du DIP – et autant pour la bibliothèque scolaire du SEM destinée aux enseignant-e-s du primaire pour leur élèves. Par ailleurs, depuis le début 2009, la Centrale de documentation de culture générale des écoles professionnelles est passée sous la responsabilité du secteur Documentation du SEM.

- **Parc informatique pédagogique**

Le parc de matériel informatique pédagogique a atteint à fin 2009 le seuil de 11'000 ordinateurs déployés dans les écoles et établissements scolaires.

- **Communication**

Le secteur Production a édité en 2009 deux publications *Les Clefs de l'école* diffusées à 228'000 exemplaires. Il a également réalisé la brochure d'information sur l'offre de formation continue pour les enseignants secondaires et participé à la publication du matériel de communication concernant la pandémie de grippe. Sur Internet, le projet Web06 – visant la mise en conformité avec la charte graphique de l'Etat – est quasiment finalisé avec la refonte des sites du CO, du PO et de l'OFPC. La mise en place d'un Intranet a progressé, avec une entrée unique pour l'orientation vers les outils de gestion en ligne utilisés au DIP. Enfin, un service de revue de presse quotidienne en ligne a été réalisé.

2. Services transversaux du DIP

Service de la recherche en éducation (SRED)

En 2009, le service de la recherche en éducation (SRED) a, selon ses missions, mené de nombreux projets de recherche et d'évaluation qui ont donné lieu à la publication de rapports et de notes d'informations. Le SRED participe et contribue ainsi au suivi et à l'évaluation des projets stratégiques du DIP. Le service a par ailleurs réalisé les différentes prévisions d'effectifs d'élèves et d'enseignant-e-s et la production des statistiques éducatives cantonales. L'année 2009 a également donné lieu à la publication de l'ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation. Toutes les publications sont disponibles sur le site interne du SRED (www.ge.ch/SRED).

Le service cantonal de la culture (SCC)

Dans le cadre de la réorganisation du domaine culturel et plus particulièrement de la redéfinition de la politique culturelle, une commission d'expert-e-s – nommée par le Conseil d'Etat – a commencé d'importants travaux de révision de la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture.

Deux nouveaux projets de loi ont été déposés durant l'année : l'un définit les missions et le cadre d'exécution du Fonds cantonal d'art contemporain (PL10618) ; le second concerne le soutien accru de l'Etat en faveur de l'Association pour la danse contemporaine (PL 10551).

Concernant le volet école et culture différents projets ont été menés en collaboration avec les niveaux d'enseignements (plate-forme Internet, résidence d'un chorégraphe à de Saussure, test du Carnet arts et culture, etc.).

Enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre

Le PL modifiant l'article 16 LIP ayant été approuvé le 13 mars 2009, les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en oeuvre de la réforme prévue pour la rentrée scolaire 2010-2011. Les écoles souhaitant rejoindre le dispositif ont été soumises à certification selon la norme qualité ArtistiQua, le collège d'experts prévu par la procédure d'accréditation a été désigné par le Conseil d'Etat et les travaux d'analyse des dossiers de candidature et de visites institutionnelles sont en cours. Un groupe de pilotage de la transition a été chargé

par le département de la finalisation des éléments de la feuille de route établie en 2008 pour la mise en place de la structure nouvelle.

Service de l'enseignement privé (SEP) Autorisation et surveillance des écoles privées

Le travail du service ainsi que la consultation de la commission de l'enseignement privé, réunie à cinq reprises en 2009, ont donné lieu à l'octroi de huit autorisations d'exploiter de nouvelles écoles et quatre autorisations complémentaires, douze reconductions de l'autorisation à des écoles dans leurs trois premières années de fonctionnement, six retraits d'autorisation par suite de cessation d'activité ou de fusion.

À la suite de l'adoption, au deuxième semestre 2008, du règlement modifié C 1 10.83 relatif à l'enseignement privé, la liste des écoles nécessitant une autorisation d'exploiter a été mise à jour selon les nouveaux critères liés aux notions d'école et d'enseignement. Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2009 s'élève à 230. La procédure de recensement bisannuel du personnel enseignant des écoles privées a été entamée dans le dernier trimestre de l'année.

Service de médiation scolaire (SMS, le Point)

En 2009, sous l'égide du secrétariat général du DIP, le SMS a poursuivi son action de soutien à la réorganisation de l'enseignement primaire, en participant notamment activement à l'élaboration de plusieurs projets d'établissement ayant pour thème la régulation des comportements des élèves et/ou la gestion de la violence scolaire. Parallèlement, le SMS (le Point) poursuit ses actions de conseil et d'intervention en matière de développement collectif et gestion de crise auprès des directeurs-trices d'établissement et de leurs équipes, dans les trois ordres d'enseignement.

Domaine d'action : Orientation et formation des adultes

L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Encouragement de la qualification professionnelle

Le *Case Management* de la formation professionnelle – initié par la Confédération – est entré

dans sa phase opérationnelle au cycle d'orientation et au postobligatoire, ainsi que dans la formation duale en intégrant Réussir Plus. Le dispositif EQIP pour les jeunes de 18 à 25 ans en rupture de formation a démarré en septembre 2009.

Augmentation et adaptation de l'offre de formation professionnelle

Un nombre très élevé de places d'apprentissage en formation duale est maintenu en 2009. Des mesures incitatives sont mises en œuvre pour augmenter le nombre de places de formation initiale en deux ans.

Projet de loi pour faire face à la pénurie de personnels qualifiés dans le domaine de la santé et du social

Un projet de loi a été adopté par le Grand Conseil pour augmenter le nombre de CFC dans les secteurs de la santé et du social, ceci en concertation avec les différents départements concernés.

Adaptation du système d'octroi des bourses et prêts d'études

Le projet de loi sur les bourses et prêts d'études a été accepté par le Grand Conseil. Le RDU a été intégré au nouveau système. La mise en place de ce système nécessite désormais le développement d'une application informatique dont l'étude de faisabilité est en cours d'élaboration.

Développement des prestations d'orientation pour les élèves du cycle d'orientation

Une approche éducative de l'orientation a été intégrée pour sensibiliser de manière plus précoce les jeunes aux mondes des métiers et des professions. Ceci touche l'organisation des visites et des stages dans les entreprises, mais aussi le concept même des cours d'information scolaire et professionnelle.

Renforcement de l'orientation professionnelle

La Cité des métiers et de la formation permanente – ouverte en septembre 2008 – a connu un fort développement avec une fréquentation de plus de 20'000 personnes pendant la première année. En novembre 2009 a eu lieu également la troisième édition de l'exposition «Cité des métiers» à Palexpo avec une fréquentation de plus de 75'000 visiteurs.

Développement de la qualité de l'offre de formation professionnelle et d'orientation

Selon l'exigence des nouvelles lois fédérales et cantonales, les écoles professionnelles, mais aussi les services d'orientation doivent

être soumis à des certifications. Celles-ci impliquent des démarches d'analyse, d'élaboration de procédures et de mise en conformité.

Adaptation de l'offre de formation pour les adultes

Dans le cadre de INTEREG, un projet de modularisation de l'offre de formation est mis en place. Il touche à la fois des métiers (santé, social, hôtellerie, restauration) et des compétences transversales comme la lecture et l'écriture. Ainsi, des personnes en emploi de solidarité peuvent accéder à des qualifications professionnelles.

Domaine d'action : Enfance et jeunesse

L'Office de la Jeunesse (OJ)

Enseignement spécialisé

Une étude a été menée pour conceptualiser une nouvelle organisation cantonale de la pédagogie spécialisée. Afin d'améliorer le fonctionnement de l'Etat et de favoriser une conduite globale de l'enseignement spécialisé des jeunes de 0 à 18-20 ans et du SMP, un fort consensus s'est dégagé pour faire reposer la direction des prestations médico-psychologiques et en pédagogie spécialisée sur un dispositif unique. Cela permettra de supprimer les financements croisés ainsi que le décalage antérieur entre direction formellement responsable et direction réellement impliquée disposant de toutes les informations.

Afin de répondre aux besoins d'enfants sévèrement atteints sur le plan psycho-affectif et au niveau de leurs acquisitions scolaires, deux nouveaux centres médico-pédagogiques (CMP) ont été ouverts en 2009 : un CMP pour enfants de 4 à 7 ans souffrant d'autisme ou de traits autistiques et un CMP pour adolescents souffrant de handicap mental important.

	2007	2008	2009
Nombre d'enfants			
- en classes spécialisées	529	513	495
- en institutions, externats	817	823	884
	1'346	1'336	1'379

Grâce à des moyens surnuméraires et à une forte implication du service, le Secrétariat à la formation scolaire spéciale (SFSS) est maintenant en mesure de traiter les décisions à rendre ainsi que les factures dans des délais satisfaisants.

	2008	2009
Nbre de décisions rendues	4'500	6'350
Nbre de factures traitées	5'600	14'006

Education spécialisée

Un plan de projet de loi visant à revoir le dispositif et le fonctionnement de l'éducation spécialisée a été réalisé et validé. Les travaux débiteront dès l'an prochain.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) va reconnaître le foyer «La Ferme», qui offre 13 places internes pour des enfants de 4 à 12 ans.

	2007	2008	2009
Nbre de places d'internat et d'externat	421	422	424
Total des journées d'exploitation	130'103	131'578	134'063
Total des journées de séjour	121'922	121'438	120'594
Enfants hors «GE» placés dans les IGE genevoises	49	63	71
Enfants «GE» placés hors canton	172	155	167

Les familles d'accueil avec hébergement ont pu bénéficier de conférences et de groupes de paroles leur permettant de renforcer leurs compétences parentales. La baisse de leur nombre est préoccupante, notamment lorsqu'il s'agit de placer des enfants en bas âge.

	2007	2008	2009
Nbre de familles agréées	105	98	97
Nbre d'enfants accueillis	118	109	102

Santé scolaire

Le service de santé de la jeunesse (SSJ) a poursuivi en 2009 sa réorganisation interne ainsi que son projet d'informatisation du système de collecte des données de terrain par les infirmières scolaires (carnets de santé notamment). Les besoins de santé des élèves dans les écoles du secondaire et du postobligatoire ont fortement augmenté, ainsi que le nombre d'enfants et jeunes souffrant de maladies chroniques et nécessitant un projet d'accueil individualisé. Le service a été très fortement impliqué dans la gestion et le suivi de la grippe A H1N1 dans le cadre de la cellule de coordination santé transversale du département (CECOSA), dans la préparation, en tant qu'expert, de l'exposition le «zizi sexuel», dans la préparation et la réalisation des Assises contre l'homophobie, ainsi que dans la prévention des violences, notamment en milieu scolaire (suicide, jeu du foulard, violence de genre, violence sexuelle, maltraitance, abus sexuels chez les mineurs).

Enfin, le SSJ a participé aux réflexions sur la mise en place du Plan d'études romand (PER) et est devenu un partenaire important dans le projet de prévention et de lutte contre la rupture scolaire et sociale.

	2007	2008	2009
Nbre de visites de santé	26'615	25'808	27'352
- systématiques	14'869	14'442	13'023
- non systématiques	11'746	11'366	14'329
Primaire	4'383	4'589	5'397
EFP	95	61	85
Cycle d'orientation	2'023	1'928	2'564
Post-obligatoire	5'245	4'788	6'283
Nbre de projets d'accueil individualisés	462	555	690

La clinique dentaire de la jeunesse a augmenté les moyens mis à disposition des programmes de prévention de la carie.

Protection des mineurs et assistance socio-éducative

Plusieurs rencontres ont été organisées entre le service de protection des mineurs et les principaux partenaires pour améliorer la collaboration et préciser les limites d'intervention. De plus, les assistant-e-s sociales-aux du service ont bénéficié d'une formation spécifique concernant le travail en réseau.

Grâce au budget qui a été mis à disposition en 2009 pour l'accompagnement en milieu ouvert (AEMO), plus de 100 mineurs ont bénéficié d'un soutien de proximité dans le but de renforcer les compétences parentales. Cette nouvelle prestation fera l'objet d'une évaluation spécifique. Compte tenu du nombre important de curatelles de surveillance des relations personnelles (308.2CC) qui sont suivies depuis plus de deux ans et pour lequel le conflit parental ne s'est pas atténué, un groupe de travail a élaboré de nouvelles pistes d'interventions.

	2007	2008	2009
Nbre de mineurs suivis	8'296	8'154	8'297
avec mesures judiciaires	2'926	2'999	3'798
Nbre de clauses péril prises	26	34	34

En juin 2009, le logiciel «TAMI» a été mis en production. Si la qualité de l'information et le contrôle se sont améliorés, les temps de traitement ont augmenté.

L'enquête santé concernant les collaboratrices du SPMI a été finalisée en 2009. Les résultats ainsi que les pistes d'actions seront présentés à l'ensemble des collaboratrices au début 2010. Dans l'intervalle et afin d'améliorer les conditions de travail des collaboratrices, un «pool de remplacement» a été constitué en octobre 2009.

Prévention et accompagnement des parents et enfants/adolescent-e-s lors des traitements médico-pédagogiques

Le nombre de nouveaux cas reste stable

et le nombre total d'enfants traités dans les consultations est en léger repli (- 2,1%) en 2009, après trois années de très forte augmentation. En conséquence, le nombre de séances est également en baisse. De plus, l'accent est mis sur les activités préventives, notamment la collaboration avec les directeurs-trices d'établissement dans les écoles primaires ou avec les éducateurs-trices du REP.

	2007	2008	2009
Nbre d'enfants et ados traités	7'120	7'588	7'427
Nbre de nouveaux cas	2'496	2'515	2'510
Nbre de traitements intensifs	5'301	4'378	4'272

2009 a été la première année de fonctionnement pérenne des traitements ordonnés de justice qui avaient été confiés en 2008 au SMP dans le cadre d'un projet pilote en collaboration avec le Tribunal de la Jeunesse. Il s'agit de mettre en place des thérapies adaptées pour des mineurs délinquants graves afin de réduire le risque de récidive. Durant cette année, il y a eu 17 traitements intensifs (financés par le Pouvoir judiciaire) et 28 traitements dans le cadre de la LAMAL.

Soutien à l'enfance et à la parentalité

La surveillance et l'autorisation des familles d'accueil à la journée a été renforcée afin de répondre à l'objectif d'une visite par année au minimum dans les familles. Près de 300 places ont à nouveau été créés dans les crèches et jardins d'enfants. La mise en vigueur du contrat-cadre a été reportée au 1^{er} janvier 2011 afin de donner encore un peu de temps aux communes pour mettre leur système en place. Concernant les adoptions, comme les trois dernières années, le nombre d'enfants accueillis reste restreint (entre 23 et 29) alors même que le nombre de candidat-e-s à l'adoption se maintient (plus de 100 familles autorisées en attente d'un enfant à la fin 2009).

Promotion et organisation de loisirs éducatifs des mineurs

Afin d'optimiser le transport des élèves du primaire lors des activités scolaires et des déplacements dans le cadre des camps d'été, les prestations de l'ECDIP et du SLJ ont été réunies. Dès 2010, l'ensemble des transports ainsi que les livraisons de l'ECDIP seront assurés par le service des loisirs.

	2007	2008	2009
Nbre de participants			
- secteur vacances	2'730	2'722	2'588
- activités du mercredi	1'323	1'350	1'212
- Sport-Ados	1'356	1'345	1'410

Domaine d'action : Enseignement et formation

Projets transversaux

Harmonisation de la scolarité obligatoire

En février 2009, Genève est le neuvième canton à adhérer à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS); de même, en toute logique, il adhère à la Convention scolaire romande qui renforce la coopération à l'échelle régionale dans l'espace romand de la formation, dans lequel, dès 2011, les élèves seront formés en référence au plan d'études romand (PER) durant les onze années de leur scolarité obligatoire. Il s'agit ainsi de mettre en œuvre des moyens communs d'enseignement et d'intégrer des épreuves intercantionales.

Pour répondre aux exigences de l'harmonisation dans le délai maximal de six ans à partir du 1^{er} août 2009, date de la ratification par la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, la direction de projet du DIP a engagé en 2009 les travaux dans les domaines suivants :

- l'obligation scolaire dès 4 ans révolus;
- l'actualisation des objectifs pédagogiques pour le cycle primaire 1 (ou élémentaire) qui signifie la fin de l'école enfantine;
- l'augmentation de la dotation d'enseignement pour les élèves qui entraînera une modification des grilles-horaires et par conséquent des horaires scolaires dans l'enseignement primaire (voir ci-dessous);
- le renforcement des mesures de suivi et de soutien pédagogique pour les élèves en difficultés scolaires afin d'assurer à tous l'atteinte des connaissances et compétences de base qui figurent dans le PER;
- la mise en cohérence des nouvelles structures du cycle d'orientation avec les dispositions intercantionales du concordat HarmoS;
- la transparence des exigences et des conditions de passage de la scolarité obligatoire vers les filières de formation du secondaire II postobligatoire dans l'optique d'assurer en 2015 une proportion d'au moins 95% de certification d'une classe d'âge;
- les dispositifs d'information et de formation complémentaire (sous forme de « recyclage » ou de formation continue) du corps enseignant primaire et secondaire I en lien avec la mise en place de l'institut universitaire (IUFÉ), afin que les maîtres-ses généralistes et

spécialistes puissent appliquer dans les meilleures conditions les objectifs du PER;

- les programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s dans le domaine des langues – l'allemand et l'anglais, qui sera introduit dès la 5^e primaire actuelle dès 2013, mais aussi en vue d'assurer en français pour tous les élèves au moins les niveaux de base requis en lecture;
- le développement des instruments d'assurance qualité, tels que les standards de formation en lien avec le monitoring national du système de formation voulu par HarmoS et les épreuves communes cantonales et intercantionales;
- enfin, afin d'assurer la cohérence des parcours de formation et des transitions entre les degrés d'enseignement primaire et secondaire I, le DIP travaille à la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire.

Les orientations et les actions résultant de ces projets, ainsi que les estimations des moyens et des ressources seront décrits dans l'exposé des motifs du projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique qui sera soumis au Grand Conseil au printemps 2010.

Temps scolaire et accueil à la journée

Partout en Suisse, les élèves du degré primaire vont à l'école 4 jours et demi par semaine contre 4 jours seulement à Genève. Sur toute la scolarité obligatoire, l'écart avec les cantons les mieux dotés en heures d'école (Valais et Fribourg) est estimé à 10-12%. Avec une nouvelle matière à enseigner – l'anglais – et les exigences du PER, le canton de Genève doit donc inéluctablement augmenter le temps d'enseignement, plus particulièrement à l'école primaire. Une commission consultative «HarmoS et horaire scolaire» – rassemblant tous les partenaires (associations de parents et d'enseignant-e-s, communes, groupement intercommunal pour le parascolaire, animation socio-culturelle, écoles de musique, représentant-e-s des domaines du sport et de la culture, etc.) – a été instaurée à cet effet, afin d'étudier un modèle optimal et si possible consensuel d'horaire scolaire qui réponde aux exigences de l'harmonisation scolaire mais aussi aux besoins des familles et, plus généralement, de l'évolution économique et sociale.

Suite au rejet par le Grand Conseil en juin 2009 de l'IN 141 qui modifie la Constitution pour

préconiser un accueil continu à la journée et au dépôt de trois projets de loi (radical, libéral et socialiste) en guise de contreprojet, la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture a finalement élaboré un seul contreprojet adopté à l'unanimité le 4 novembre 2009. Le rapport de la commission est attendu pour février 2010.

Dans cette perspective, il est prévu que le Conseil d'Etat soumette successivement au Grand Conseil un projet de loi qui porte sur l'horaire scolaire, d'une part, puis un projet de loi d'application, si le contreprojet à l'IN 141 est adopté, qui fixera, d'autre part, les dispositions pour les activités extrascolaires.

Politique et action en faveur de l'égalité

Le secrétariat général, la direction des ressources humaines du DIP et les services RH des directions générales ont maintenu une attention toute particulière au respect de l'égalité homme-femme, notamment dans le processus de recrutement des cadres du département. Le taux de femmes cadres supérieures du DIP est de 51,9% au 30 novembre 2009 (statistiques OPE).

La Journée des filles a atteint des records réjouissants avec 70,4% de participation de filles de 5 P en 2009. En septembre 2009, pour la première fois en Suisse, le DIP en collaboration avec le DI a organisé des Assises contre l'homophobie, regroupant un grand nombre de professions pour élaborer des pistes d'action contre cette forme de discrimination.

Politique et action en faveur du développement durable

En 2009, le DIP – sur la base du système de management environnemental (SME) adopté par le Conseil d'Etat – a conduit le projet Education au développement durable (EDD), dont les trois projets majeurs sont les suivants :

- l'enquête sur les actions menées au sein des établissements scolaires des trois degrés d'enseignement;
- le guide d'accompagnement des Agenda 21 d'établissements scolaires, élaboré par le DIP en collaboration avec le service cantonal du développement durable, et reconnu par la Commission suisse pour l'UNESCO comme «Activité de la décennie pour l'éducation en vue du développement durable»;
- l'offre de cours liés à l'éducation au développement durable au sein de la formation continue des enseignant-e-s 2008-2009.

Enseignement primaire (EP)

A la rentrée 2008, 93 directeurs-trices ont été désignés à la tête des 91 établissements primaires (avec deux directions en duos). En cours d'année scolaire, cinq cessations d'activité ont été enregistrées, comblées par trois nouveaux engagements. A la rentrée 2009, le nombre des directeurs-trices s'élevait donc à 91, celui des établissements à 90 (avec une direction en duo). Les deux établissements qui couvraient, en 2008, le secteur Satigny/Russin/Dardagny/La Plaine ont en effet été réunis en un seul à la rentrée 2009.

Election des conseils d'établissement

L'élection des conseils d'établissement de l'enseignement primaire a eu lieu les 27 et 28 février 2009 dans les 91 établissements. Près de 60'000 parents et plus de 2'000 enseignant-e-s étaient appelé-e-s aux urnes pour élire leurs représentant-e-s. Pour l'élection des parents, le taux de participation moyen s'est élevé à 18%. Il varie de 7% à 35% selon les endroits. De manière générale, la participation a été plus forte dans les régions résidentielles que dans les quartiers populaires. Sur les 364 sièges réservés aux parents (958 candidat-e-s), environ 70% sont occupés par des femmes. Plus de 80% des votants ont eu recours au vote par correspondance. L'élection des enseignant-e-s s'est déroulée de manière tacite dans la plupart des cas, puisque, dans de nombreux établissements, ces personnes s'étaient préalablement concertées pour désigner leurs quatre représentant-e-s au sein du conseil. Dans les six établissements dans lesquels ont eu lieu des élections, le taux de participation s'est élevé à 80% et plus.

Mise en œuvre des projets d'établissement

Les 91 établissements ont déposé chacun un plan de projet que la direction générale a validé sur la base de :

- sa cohérence et sa conformité par rapport au cadre institutionnel;
- sa pertinence par rapport à la situation «diagnostique» établie par chaque établissement.

Au niveau de leurs contenus, en dehors des priorités que constituent l'amélioration globale des performances d'élèves et l'encadrement des élèves en difficulté, 63% des projets concernent l'Instruction et la culture, 24% l'Education et les valeurs, 13% la Communauté ouverte et les complémentarités. Les établissements réalisent leurs projets sur trois ans. Leur mise

en œuvre est assurée par un dispositif de suivi particulier relevant de la direction générale, l'atteinte des objectifs est évaluée et un bilan sera établi au terme des trois années. Il servira de base à l'élaboration du projet suivant.

Extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

A la rentrée 2009, le REP a intégré un 15^e établissement : celui de Livron / Golette à Meyrin. L'adhésion au REP procède d'une démarche volontaire de l'équipe enseignante qui s'engage sur une durée d'au minimum trois ans, afin de mesurer les effets des actions entreprises. Des ressources particulières en matière d'encadrement des élèves sont allouées à ces établissements. Un contrat est conclu avec les autorités communales pour accorder aux quartiers concernés une attention soutenue en matière de logement, de sécurité, d'urbanisme, d'actions socioéducatives et culturelles.

Ouverture d'un bureau d'accueil des familles allophones

Afin de renforcer le dispositif d'accueil des familles migrantes, la direction générale a ouvert un bureau d'accueil des familles allophones à la rentrée 2009. Les deux personnes en charge du bureau ont pour mandat :

- d'accueillir les enfants et les familles allophones, de les informer et de faciliter leur intégration au système scolaire primaire genevois;
- de recueillir les informations nécessaires pour orienter les élèves et répondre à leurs besoins, d'assurer leur suivi et d'accompagner leur progression en vue d'une intégration scolaire réussie;
- de travailler en partenariat avec les acteurs de la migration pour faciliter le processus d'intégration des enfants migrants.

Après une période de mise en place, une cinquantaine d'enfants allophones sont passés par le bureau durant les deux derniers mois de l'année et ont intégré l'école genevoise à mi-temps dans une classe ordinaire et à mi-temps dans une classe d'accueil.

Cycle d'orientation (CO)

Nouvelle loi sur l'organisation du CO et plan d'études romand (PER)

En mai 2009, le peuple genevois a accepté à une forte majorité la loi 10176 sur la nouvelle organisation du CO qui devra être opération-

nelle à la rentrée scolaire 2011. Les profonds changements qu'elle induit nécessitent un travail important dans tous les domaines (nouvelles structures des classes, nouvelles conditions d'orientation, nouvelles pratiques pédagogiques, nouvelles démarches d'encadrement des élèves, etc.). La réorganisation du CO doit en outre être compatible avec la mise en place, aussi à la rentrée 2011, du nouveau plan d'études romand (PER) issu de la votation populaire fédérale du 21 mai 2006 sur l'harmonisation suisse de la scolarité obligatoire. Le CO s'est donc investi pendant toute l'année 2009 dans les collaborations intra-cantoniales et inter-cantoniales.

Enseignement postobligatoire (PO) et formation professionnelle (voir aussi OFPC)

Augmentation des effectifs

Les effectifs de la rentrée 2009 sont en augmentation par rapport à la rentrée précédente. Ce sont en effet près de 22'600 élèves et apprenti-e-s qui ont été accueillis fin août, ce qui représente plus de 500 élèves et apprenti-e-s supplémentaires par rapport à août 2008.

L'organisation de la rentrée avec cette augmentation d'effectifs plus importante qu'attendue, a pu être organisée grâce à l'octroi de 40 postes d'enseignant supplémentaires accordé par la commission des finances du Grand Conseil.

Adaptation des structures

L'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG) a été rattachée administrativement et financièrement à l'enseignement secondaire postobligatoire, avec le transfert budgétaire y relatif en provenance de la HES-SO GE.

Adaptation de l'offre de transition

Un nouveau dispositif de transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif, dont les premiers modules ont été mis en place à la rentrée scolaire 2009, permettra aux élèves provenant, soit du CO, soit de l'extérieur, de se mettre à niveau pour entrer dans la filière scolaire de leur choix ou pour développer un projet professionnel. Avec le nouveau dispositif, une année préparatoire est instaurée à l'école de commerce et à l'école de culture générale (ECG). En revanche, les «compléments de formation» disparaissent. Comme les années précédentes, ce sont près de 350 élèves qui sont accueillis dans ces classes.

Nouvelle formation professionnelle à Genève

A la rentrée 2009, le CEC Nicolas-Bouvier dispense la formation théorique pour les apprenti-e-s dual d'agent-e en information documentaire.

Projet pilote d'une attestation fédérale à plein-temps en deux ans dans le domaine du commerce

L'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann poursuit l'expérience pilote initiée l'an dernier. Les douze apprenti-e-s sont actuellement en 2^e année et brigueront leur attestation en juin 2010.

Domaine d'action : Hautes écoles et recherche

HES-SO Genève

Révision de la loi cantonale sur les HES (C 1 26)

Le Conseil d'Etat a mandaté une commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi cantonale sur la HES-SO Genève. Cette commission, présidée par Mme Christiane Brunner, a démarré ses travaux en septembre 2009 et rendra son rapport en mars 2010. La réforme de la loi cantonale a pour objectif principal de rendre l'institution HES genevoise plus autonome, conformément aux attentes du projet de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) et de l'avant-projet de convention intercantonale de la HES-SO. La nouvelle loi cantonale permettra également d'améliorer le pilotage stratégique de la HES-SO Genève par l'autorité politique notamment au travers d'une convention d'objectifs. Enfin, elle fixera la gouvernance de la HES-SO Genève en déterminant clairement la répartition des responsabilités à l'intérieur de l'institution afin d'assurer une meilleure cohérence et visibilité du projet genevois, d'une part, et de permettre d'intensifier les collaborations avec l'Université de Genève, d'autre part.

Principaux changements

La réunion des deux écoles d'ingénieurs de Genève et de Lullier s'est concrétisée avec l'entrée en fonction, au 1^{er} janvier 2009, du nouveau directeur.

La nouvelle loi créant la Haute école de musique de Genève (HEM) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, faisant de la HEM la 6^{ème} haute école de la HES-SO Genève. En outre, suite à la convention signée entre les

cantons de Genève et de Neuchâtel, la HEM devient entièrement responsable de l'exploitation d'une filiale d'enseignement professionnel sur le site de Neuchâtel et qui comprend une centaine d'étudiant-e-s.

Formations

La HES-SO Genève offre actuellement 25 formations en filières bachelor et 12 en master. A la rentrée académique 2009, la HES-SO a ouvert de nouveaux masters autorisés par la Confédération et dans lesquels les écoles de la HES-SO Genève sont directement impliquées. Il s'agit de masters en design et en ingénierie. Il est à relever également certaines innovations au niveau de la formation de base de premier cycle, à l'instar de l'ouverture de la formation du soir en informatique à l'HEPIA.

Ecoles	15 oct 2007	15 oct 2008	15 oct 2009
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture*	731	711	791
Haute école de gestion	774	731	807
Haute école d'art et design **	528	528	631
Total HES-SO	2'033	1'970	2'229
Haute école de santé	693	694	738
Haute école de travail social	511	510	549
Total HES-S2	1'204	1'204	1'287
Haute école de musique	-	-	651
Total général	3'237	3'174	4'167

Source :

HES-SO/HES-S2

Service de la statistique au secrétariat général. Ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.

* La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture comprend l'école d'ingénieurs de Genève et l'école d'ingénieurs de Lullier.

** L'Ecole supérieure des beaux-arts est intégrée dans la Haute école d'art et design.

Par rapport à la rentrée académique 2008, le nombre d'étudiants total au sein des écoles de la HES-SO Genève a augmenté de 9,9%. L'accroissement des effectifs est particulièrement marqué à la Haute école d'art et de design (près de 20%) et s'explique principalement par l'ouverture de la nouvelle filière master en arts visuels. Il est à noter qu'après une longue période de baisse, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture enregistre une croissance de ses effectifs de plus de 11%, ce qui est réjouissant compte tenu de la pénurie d'ingénieurs sur le marché du travail.

Université de Genève

Nouvelle loi sur l'Université

La nouvelle loi sur l'Université, approuvée en votation populaire le 30 novembre 2008 par 72% des votants, est entrée en vigueur le 17 mars 2009, accompagnée d'un nouveau règlement du personnel. Ce cadre législatif permet à l'UNIGE de mieux assumer sa vocation de service public et de tenir sa place dans le paysage des hautes écoles suisses. Son autonomie est renforcée, ses responsabilités clarifiées. En juin 2009, les différents corps siégeant au sein de l'Assemblée de l'Université ainsi que les Conseils participatifs des facultés et la Commission du personnel ont été élus. En parallèle, les trois instances indépendantes, les

comités d'orientation stratégique, d'éthique et de déontologie et d'audit ont été mises en place et ont démarré leurs travaux.

Convention d'objectifs et plan stratégique

La convention d'objectifs, conclue entre l'Etat et l'Université, a été ratifiée par le Grand Conseil genevois le 3 décembre 2009. Elle fixe les objectifs assignés à l'institution et les critères permettant de déterminer si ceux-ci ont été atteints. Elle définit également le montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour quatre ans à l'Université pour la réalisation des objectifs.

Formation et recherche

L'UNIGE héberge trois pôles de recherche nationaux, en génétique, en sciences des matériaux et dans l'étude des émotions, et plus d'une quinzaine de groupes de recherche genevois collaborent à des pôles nationaux localisés dans d'autres universités suisses.

L'UNIGE compte 9 centres interfacultaires (informatique, gérontologie, études européennes, histoire de la réformation, sciences de l'environnement, formation des enseignants, neurosciences et sciences affectives, finances).

Suite à l'adoption par le Grand Conseil en décembre 2009 du PL modifiant la loi sur l'instruction publique relative aux titres et exigences de formation professionnelle initiale des enseignant-e-s, l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignant-e-s) offrira dès la rentrée 2010, un parcours de 240 crédits (bachelor + certificat) pour la formation des maîtres-ses du primaire et un master spécialisé en enseignement secondaire, qui correspond au diplôme désormais requis pour l'enseignement dans les établissements secondaires genevois. La création de l'IUFE a pour but :

- la reconnaissance des diplômes genevois d'enseignant-e-s sur le plan suisse et européen;
- l'adhésion des professionnels de la branche à la formation proposée (principe de participation);
- le maintien d'un haut niveau de cohérence dans la formation des enseignant-e-s de tous les degrés d'enseignement (primaire, enseignement spécialisé, cycle d'orientation et postobligatoire).

Sur la scène internationale, l'UNIGE est présente dans plus d'une centaine de projets européens. Quatre chercheurs se sont vu attribuer un «European Research Council Advanced Grant»,

un subside destiné à des chercheurs de tout premier plan. Dans les comparaisons internationales des universités, l'UNIGE a confirmé son excellent rang et se profile comme une des universités généralistes les plus réputées du monde francophone. Elle est dans les cinq à dix meilleures en Europe et/ou dans le monde, et ceci notamment en biologie moléculaire et biochimie, biologie humaine et animale, physique fondamentale et appliquée, astronomie, chimie fondamentale et appliquée, géosciences, arts et humanités. Outre ses activités de formation et de recherche, l'UNIGE accueille quelque 10'000 participants dans plus de 230 programmes de formation continue.

IHEID

Né de la fusion entre l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a poursuivi en 2009 son essor avec le soutien de la Confédération et du canton de Genève et selon les lignes déterminées par son Conseil de fondation.

Sur le plan académique, il a connu une nouvelle progression du nombre des candidatures d'étudiant-e-s (plus 24% par rapport à 2008) et procédé à l'engagement de six professeur-e-s (dont 50% de femmes et de professeur-e-s assistant-e-s), tout en développant ses activités de recherche et de formation continue. Il a, en outre, renforcé sa coopération académique, en premier lieu avec l'Université de Genève, par le moyen du Conseil de supervision créé pour structurer leurs activités conjointes, et intensifié ses échanges avec ses partenaires à travers le monde. Enfin, il a consacré beaucoup d'attention à ses projets immobiliers, principalement la construction de la Maison de la paix et de la Résidence des étudiants, qui avancent à un rythme soutenu et sont appuyés par les résultats favorables d'une campagne de recherche de fonds.

Données statistiques

Nombre de postes du personnel administratif et technique de 2006 à 2009*

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009-2008
Technique	163.6	165.2	160.2	158.6	-1.0%
Scientifique**	332.8	337.4	350.7	313.2	-10.7%
Juridique	3.8	4.1	4.1	3.1	-24.4%
Enseignant	5.3	4.6	4.0	3.9	-2.5%
Administratif	574.3	575.8	584.4	590.0	0.9%
Manuel	87.9	81.4	78.0	74.7	-4.2%
Médico-sociaux	323.7	330.2	328.0	322.7	-1.6%
Stagiaire technique	13.7	6.0	6.0	5.5	-8.3%
Total des postes tous fonds	1504.9	1504.6	1515.2	1471.5	-2.9%

* équivalent plein temps, tous fonds confondus

** Sans les collaborateurs-trices scientifiques, qui passent dans le corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche dès 2009

Evolution du nombre de postes d'enseignant-e-s et de collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche de 2006 à 2009

Equivalent plein temps/ Tous fonds	2006	2007	2008	2009	Variation 2009-2008
Corps professoral	473.3	482.4	474.14	415.5	-12.4%
dont PO, PEC, Pas*, Past*	379.9	395.1	384.15	385.7	0.4%
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche**	1795.0	1775.8	1817.28	1956.4	7.7%
dont MER	119.8	113.8	112.10	122.7	9.5%
dont chargés d'enseignement	124.0	124.4	126.06	139.4	10.6%
dont MA	204.1	204.8	220.00	204.4	-7.1%
dont assistants, postdoc*, doctorants*, attachés de recherche*	1217.9	1196.1	1201.90	1236.8	2.9%
Total en postes EPT	2268.3	2258.1	2291.42	2371.9	3.5%

* dès 2009, Pas = prof. associé, Past = prof. assistant

** dès 2009 y compris les chargé-e-s de cours, qui étaient précédemment dans le corps professoral d'où la variation de -12,4% du corps professoral, et les collaborateurs-trices scientifiques.

Effectifs féminins de l'Université de Genève

Les données des effectifs féminins placent toujours l'UNIGE au-delà de la moyenne suisse. Cependant, en 2009, seules deux femmes ont été nommées au titre de professeure ordinaire à l'Université de Genève.

		Moy. suisse 2008	Genève 2008	Genève 2009
Corps professoral	Professeures ordinaires, professeures d'école, professeures associées*, professeures assistantes*, Professeures titulaires, professeures suppléants, professeures invitée, chargées de cours, chargées d'enseignement, chercheuses invitées*, MER, Privat docent	15.0%	17.4%	18.8%
	Cheffes de clinique scientifiques, collaboratrices scientifiques*, maîtres assistantes, assistantes, postdoctorantes*, doctorantes*, attachées de recherche*, monitrices, auxiliaires de recherche et d'enseignement*, chercheuses Marie-Curie, chercheuses Sciex*	24.4%	31.8%	32.3%
		40.1%	49.1%	50.2%

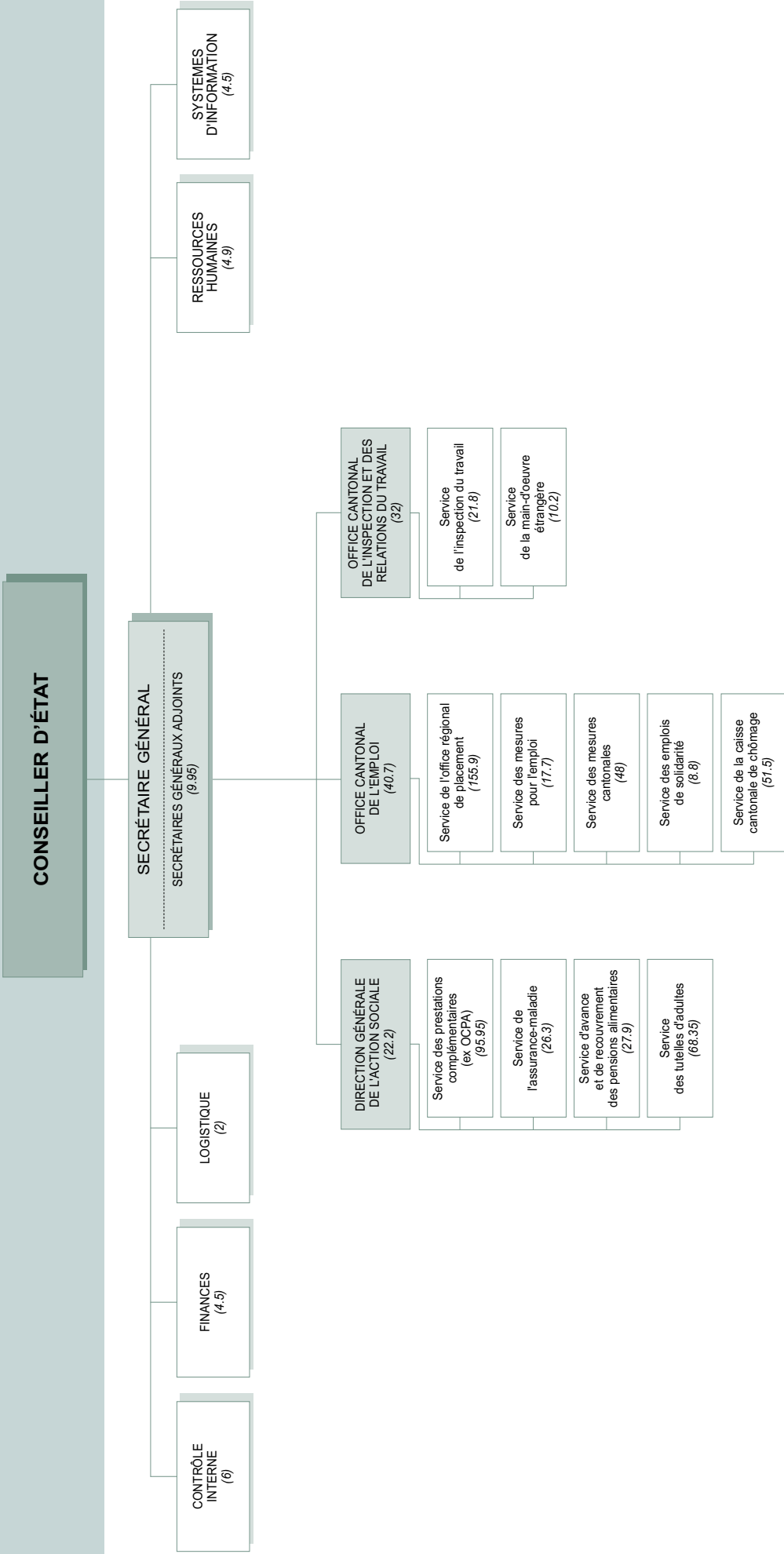
* Dès 2009, l'entrée en vigueur de nouvelles fonctions du personnel enseignant avec la nouvelle loi a entraîné une redistribution des fonctions dans le référentiel de l'Office fédéral de la statistique.

Nombres d'étudiants par faculté 2006-2009

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009-2008
Sciences	1'815	1'778	1'916	1'981	3.39%
Médecine	1'387	1'413	1'456	1'643	12.84%
Lettres	2'299	2'120	1'872	1'978	5.66%
Sciences économiques et sociales	2'784	2'807	3'038	3'408	12.18%
Droit	1'382	1'461	1'493	1'632	9.31%
Théologie	91	90	140	153	9.29%
Psychologie et Sciences de l'éducation*	1'938	1'873	1'984	1'906	-3.93%
Architecture	128	69	39	23	-41.03%
Ecole de traduction et d'interprétation	428	472	468	503	7.48%
Institut européen	128	92	73	85	16.44%
Institut de formation des enseignants (IUFE)			*	356	-
Total sans instituts	12'380	12'175	12'479	13'668	9.53%
Institut oecuménique	11	23	24	14	-41.67%
Institut des hautes études internationales et du développement	1'341	1'166	876	807	-7.88%
Total avec instituts	13'732	13'364	13'379	14'489	8.30%

* La diminution apparente des effectifs de la FPSE est simplement due à la création de l'IUFE. En 2008, les effectifs de l'IUFE (136) avaient été inclus dans la FPSE.

En 2009, le nombre d'étudiant-e-s a augmenté de 9,53% par rapport à 2008. Les effectifs d'étudiants en Bachelor ont progressé de 7% et ceux de Master de 26%. Toutes les formations dispensées aux 13'668 étudiant-e-s sont compatibles avec le système de Bologne.



Organigramme général du département de la solidarité et de l'emploi
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2009)

9. Département de la solidarité et de l'emploi

L'année 2009 aura été marquée par une situation économique très difficile, les trois premiers trimestres enregistrant une baisse du PIB et un nombre important de suppressions d'emplois dans des secteurs sensibles aux fluctuations de l'économie mondiale. C'est ainsi que les secteurs de l'industrie d'exportation, de l'horlogerie, mais aussi de la finance et des services aux entreprises ont rencontré d'importantes difficultés, qui se sont traduites par des licenciements et par un fort ralentissement de l'embauche.

A ce titre, l'année 2009 a particulièrement sollicité tant l'Office cantonal de l'emploi (OCE) que l'aide sociale. A l'OCE, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en matière de chômage au 1^{er} février 2008, l'accent est mis sur la rapidité du suivi des demandeurs d'emploi afin d'améliorer leurs chances de retour à l'emploi. Ainsi, malgré la forte hausse du nombre d'inscriptions au chômage et l'augmentation de la proportion de personnes inscrites depuis plus de douze mois, l'OCE observe que le nombre de personnes parvenant chaque mois en fin de droits n'a cessé de baisser ces dernières années, passant de 523 en 2006 à 409 fin 2009.

Le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) a simultanément engagé deux ambitieux chantiers législatifs pour favoriser l'emploi et soutenir les familles. La nouvelle loi en matière de chômage s'étant attaquée à améliorer la réinsertion des chômeurs pendant leur délai cadre d'indemnisation, il s'agit maintenant de renforcer le soutien aux chômeurs de très longue durée. Le dispositif du revenu minimum cantonal d'insertion (RMCAS) s'avère ici insuffisamment performant. C'est pourquoi le DSE a mis en consultation, en juin 2009, un projet de loi introduisant un dispositif puissant d'évaluation et de réinsertion professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Bien accueilli en procédure de consultation, ce projet de loi a été déposé en décembre 2009 et constituera une priorité du DSE en 2010.

L'aide aux familles en situation de précarité est également au cœur des préoccupations du DSE, qui a déposé en décembre 2009 un projet de loi visant à créer des prestations complémentaires pour les familles qui travaillent.

L'année 2009 aura également été marquée par le vote de la loi sur la gestion des établis-

sements pour personnes âgées (LGEPA), abrogeant la loi sur les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 3 octobre 1997 (session du 3-4 décembre 2009). Cette loi fixe un cadre clair et précis sur les standards de construction et sur la gestion administrative et financière des établissements médico-sociaux. Elle permet de rétablir dans ce secteur essentiel une confiance qui avait été écornée suite à des dysfonctionnements récurrents dans une partie des établissements subventionnés. Ce chantier législatif était impératif afin de garantir la stabilité de ce secteur pour lequel le Conseil d'Etat a consenti, comme l'atteste le budget 2010, d'importants efforts afin de mettre rapidement sur le marché les lits dont la planification sanitaire a identifié la nécessité.

Sur le plan des établissements publics autonomes rattachés au DSE, d'importants chantiers ont été achevés en 2009, qui seront détaillés dans ce rapport.

Depuis le début de la législature les principales réformes réalisées sont, par domaine d'activité, les suivantes :

Solidarité

- regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au DIP et pour adultes au DSE (dès le début de la législature et finalisé avec le budget 2007);
- rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006);
- approbation par le Grand Conseil de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA), abrogeant la loi sur les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 3 octobre 1997 (session du 3-4 décembre 2009);
- élaboration et signature des contrats de prestations des établissements médico-sociaux (EMS), des établissements pour personnes handicapées (EPH) et du mandat de prestations de l'Hospice général;
- réforme de la gouvernance de l'Hospice général et de ses règles de gestion (mars 2006);

- réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) (juin 2006, déploiement des effets le 1^{er} juillet 2007);
- introduction du revenu déterminant unifié (RDU) auprès de six services prestataires, visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (de janvier 2007 à janvier 2009) et dépôt au Grand Conseil, en collaboration avec le DCTI, du projet de loi 10527 ouvrant un crédit d'investissement pour le développement du système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU), dans le but d'étendre le RDU à l'ensemble des prestations sociales versées dans le canton de Genève;
- modernisation de l'aide sociale et introduction de mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (juillet 2006), suppression des effets de seuil négatifs de l'aide sociale (entrée en vigueur 1^{er} juillet 2009) et des barèmes donnant droit aux subsides en matière d'assurance-maladie (entrée en vigueur 1^{er} janvier 2009);
- adaptation du régime des allocations familiales avec un accent favorisant les familles nombreuses (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009);
- suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales, en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
- reconduction, avec certains assureurs-maladie, de l'accord contractuel supprimant les suspensions de prestations pour les assurés insolubles, selon l'art. 64a LAMal, et poursuite des mesures prises dans ce domaine, grâce à un versement direct aux assureurs-maladie des subsides destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale et du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS);
- refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008);
- intégration de la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) dans les EPI (1^{er} septembre 2008);
- mise en place en mars 2008 de la commission d'indication dans le domaine du handicap permettant d'orienter efficacement les personnes en situation de handicap vers les structures les plus adaptées à leurs besoins;
- exigence d'une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance (entrée en vigueur effective 1^{er} mars 2009);
- renforcement du contrôle au sein de l'Hospice général et instauration d'enquêtes préalables systématiques pour améliorer la lutte contre l'abus d'aide sociale;
- enquête de domiciliation dans le domaine des prestations complémentaires AVS/AI ayant abouti à 11 plaintes pénales, 132'000 francs de prestations interrompues sur l'année 2008 et 529'760 francs de remboursement réclamés pour des prestations injustement perçues;
- dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, poursuite de la lutte contre les effets de seuil par l'introduction d'un subside destiné aux seuls enfants grâce à une extension du barème d'octroi (loi 10292 adoptée le 10 octobre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009); attribution plus ciblée des subsides par l'introduction d'un revenu plancher au-dessous duquel le subside n'est pas automatique (loi 10122 adoptée le 25 janvier 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009) et augmentation des subsides pour faire face à la hausse importante des primes d'assurance-maladie 2010 (modification du RaLAMal décidée par le Conseil d'Etat le 28 octobre 2009, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010);
- élaboration d'un projet de loi instaurant des prestations complémentaires familiales, pour assurer un minimum vital aux familles dont les parents exercent un emploi (*working poor*) (projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires cantonales, déposé au Grand Conseil en décembre 2009 après une consultation menée du 15 juin au 1^{er} octobre 2009).

Emploi et relations du travail

- regroupement de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) en vue de renforcer la lutte contre le travail au noir (décembre 2006);
- dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir au 1^{er} janvier 2008, mise en œuvre des coordinations intra et inter-départementales au niveau des services et offices concernés;

- refonte de la loi en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi (loi adoptée en juin 2007 et acceptée en votation référendaire le 16 décembre 2007);
- mise en œuvre de la troisième étape de l'introduction de la libre circulation des personnes (juin 2007);
- accord avec les partenaires sociaux du gros œuvre sur les conditions de travail en usage à Genève pour pallier le vide conventionnel sur le plan national (novembre 2007);
- poursuite et développement de l'appui en matière de procédures d'extension des CCT;
- poursuite et développement de l'expérience-pilote de reclassement des chômeurs de longue durée en collaboration avec une structure privée; extension du dispositif à des bénéficiaires du RMCAS (novembre 2007);
- modification du règlement d'exécution de la loi en matière de chômage en vue de favoriser le retour au marché primaire de l'emploi des bénéficiaires d'emplois de solidarité (EdS) (février 2009);
- dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour un outil de pilotage du service des emplois de solidarité afin de permettre une gestion efficace et sûre des salaires et des prestations complémentaires versés ainsi qu'un suivi plus précis de l'évolution sociale et professionnelle des bénéficiaires EdS (septembre 2009);
- élaboration d'un projet de loi visant à renforcer la réinsertion des chômeurs de très longue durée. Ce projet de loi introduit dans la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) un nouveau dispositif d'insertion professionnelle tout en abrogeant la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit (RMCAS) (projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle, déposé au Grand Conseil en décembre 2009 après une consultation menée du 15 juin au 1^{er} octobre 2009);

Aéroport International de Genève (AIG)

- transfert des actifs de l'AIG (loi adoptée en novembre 2006 par le Grand Conseil et en juin 2007 par le peuple);
- adoption d'un plan directeur 2007-2011 pour l'AIG, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal (début des travaux septembre 2007);

- inauguration d'un nouveau satellite en novembre 2008;
- inauguration en présence des autorités fédérales du T1+ qui augmente de 40% la surface du terminal principal de l'aérogare, après trois ans et demi de travaux et 250 millions d'investissements (octobre 2009);
- planification des travaux pour la construction d'un nouveau terminal pour l'accueil des vols longs-courriers, dont le chantier doit débuter en 2010.

Palexpo

- loi transformant la structure juridique de Palexpo, ouvrant une part minoritaire de son capital à des privés afin d'assurer, notamment, le financement de sa modernisation (novembre 2007);
- création de la société Palexpo SA (2008);
- début des travaux du programme «Vision 20XX» avec, en 2009, la rénovation complète du centre de congrès et de la zone d'accueil de Palexpo;
- suite à la défection abrupte de la Foire de Genève pour son édition 2009, Palexpo a mis sur pied en cinq semaines un événement populaire de qualité pour pallier cette annulation, «Les Automnales» (novembre 2009).

Ports Francs et Entrepôts de Genève

- réforme de la gouvernance des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA comprenant une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006), entrée en vigueur en 2008;
- modernisation des Ports Francs et inauguration d'un nouveau bâtiment administratif (2009).

Plans de mesures

L'intégralité des mesures, adoptées par le Conseil d'Etat dans ses plans P1 et P2 et qui relèvent du département, ont été mises en œuvre.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

Politique et action en matière d'aide sociale générale

Supervision et coordination des prestations sociales

Le Conseil d'Etat s'engage pour combattre la pauvreté des familles qui travaillent et renforcer

la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale. En décembre 2009, il a déposé au Grand Conseil deux projets de loi en ce sens. Le premier renforce l'aide sociale en mettant la priorité sur la réinsertion professionnelle, en particulier pour les chômeurs de très longue durée. Le second concerne l'introduction de prestations complémentaires familiales. Ces textes ont reçu un écho très favorable lors de la procédure de consultation conduite entre le 15 juin et le 1^{er} octobre 2009.

Assistance publique, information et prévention sociale

L'année 2009 marque un retournement de tendance : les effets de la crise économique se déploient de manière différée pour l'aide sociale, avec une augmentation marquée et constante des dossiers d'aide.

Le volet de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) visant à limiter les effets de seuil a été mis en œuvre après l'adaptation des outils informatiques. Les collaborations avec les partenaires (OCAI, OCE, SPC, office du logement) ont été renforcées, de même que les mesures d'insertion et de prévention pour amortir les effets anticipés de la dégradation de la conjoncture économique.

Action sociale (situation au 31.12)	2007	2008	2009
Nombre de personnes prises en charge	14'469	13'652	14'247
Nombre de personnes aidées financièrement ¹⁾	10'556	9'788	10'550
Nombre de dossiers totaux	8'308	7'887	8'383
Evolution N-1	-4%	-5%	+6%
Nombre de dossiers aidés financièrement ¹⁾	5'854	5'436	5'965
Evolution N-1	-6%	-7%	+10%

¹⁾ A partir de 2009, seuls sont considérés comme « aidés financièrement » les personnes/dossiers ayant reçu une prestation financière au mois de décembre. Les données 2008 et 2007 sont retraitées en conséquence.

Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

La crise économique s'est répercutée également sur le RMCAS avec une hausse de 25% des dossiers d'aide. Une réflexion concertée sur la prise en charge des bénéficiaires devrait conduire à l'évolution du cadre législatif du RMCAS en 2010.

RMCAS (situation au 31.12)	2007	2008	2009
Nombre de personnes aidées financièrement	2'464	2'526	3'225
Nombre de dossiers aidés financièrement	1'370	1'413	1'772
Evolution N-1	+2%	+3%	+25%

Aide aux requérants d'asile

Le nombre de demandeurs d'asile s'est stabilisé en 2009 suite notamment à l'entrée en vigueur des accords de Dublin. En raison des arrivées importantes fin 2008, un plan global pour le

logement a été élaboré : ouverture d'abri PC pour répondre à l'urgence des arrivées, travaux de réhabilitation des foyers, en particulier au Lagnon et aux Tattes, lancement des études pour augmenter les capacités en logements collectifs.

Asile (situation au 31.12)	2007	2008	2009
Nombre de personnes prises en charge	3'975	4'327	4'306
Evolution N-1	-6%	+9%	-0.5%
- dont assistées et logées	2'415	2'051	1'995
- dont logement seul	1'478	1'619	1'600
- dont aide d'urgence	82	430	470
- dont ETSP (étrangers sans papiers) ¹⁾		227	241
Nombre d'arrivées ¹⁾	631	1'309	1'074
Nombre de départs ou disparitions	-899	-957	-1'095

¹⁾ ETSP transférés de l'aide sociale à l'asile sur 2008

Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

- 1) Les dispositions légales et réglementaires d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Un effort particulier a été fourni pour introduire dans le dispositif une allocation supérieure pour le troisième enfant.
- 2) Les effets de la modification législative en matière de versement des avances de pensions alimentaires se sont pleinement fait ressentir au cours de l'année 2008. Dès 2009, la situation s'est stabilisée à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne le nombre de dossiers qui ont bénéficié d'avances de pensions.

Le taux de recouvrement a toutefois subi une légère baisse, qui s'explique principalement par l'impact de la crise économique sur les revenus des débiteurs du SCARPA.

	2007	2008	2009
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'436	3'413	3'184
avec avances	741	626	608
sans avances	2'695	2'787	2'576

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions%
2007	26'487'632.90	13'470'421.90	11'121'456.77	41.99
2008	23'715'185.70	6'489'054.20	10'011'010.64	42.21
2009	23'108'961.95	5'951'548.80	9'319'289.79	40.33

- 3) En 2009, la commission consultative en matière d'addictions a attribué la somme totale de 235'000 francs à cinq projets, sur les sept qui lui ont été présentés.
- 4) Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux victimes (LAVI) le 1^{er} janvier 2009, un nouveau projet de loi d'application a

été déposé devant le Grand Conseil le 25 mai 2009 qui tient compte de la loi fédérale révisée (PL 10496).

Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

La loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA 10401), abrogeant la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 3 octobre 1997 (J 7 20), a été votée par le Grand Conseil lors de sa séance du 4 décembre 2009. Cette nouvelle loi apporte un cadre et des règles de gestion claires et précises en matière de financement des EMS et innove en proposant que des structures privées non subventionnées puissent accueillir des personnes en âge AVS, sous réserves des conditions d'exploitation y relatives.

Conformément aux dispositions prévues par la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), le département a transmis au Grand Conseil en 2009 les contrats de prestations pour la période quadriennale 2010-2013 des 52 EMS. Par ces contrats de prestations, le gouvernement entend poursuivre la collaboration qu'il a établie avec les EMS et définir, pour les années 2010 à 2013, les modalités d'octroi de la subvention qui leur est accordée pour les prestations de soins en faveur des personnes âgées qu'ils hébergent.

Chiffres-clés 2009

	2007	2008	2009
Nombre d'établissements (reconnus LAMal)	52	51	51
dont Nouveaux	3	1	
Fermetures		2	
Total des subventions (en CHF)*	207'487'188	216'429'012	225'871'632
- via le prix de pension	121'657'445	122'649'915	124'226'714
- via la subvention directe	85'829'743	93'779'097	101'644'918
Nombre de places (au 31 décembre) :			
Lits long séjour	3'418	3'467	3'462
Lits UAT	31	16	16
Total	3'449	3'483	3'478

Remarque : alors que le nombre de lits est resté relativement stable, la progression de la subvention directe entre 2007 et 2008 s'explique par la subvention supplémentaire de 5 millions de francs liée à l'initiative 125. Une nouvelle hausse est intervenue en 2009 en raison de la prise en charge par l'Etat de l'impact de la nouvelle politique salariale et de l'introduction d'un 13^e salaire.

Dans le cadre de l'initiative 125 «pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS», les 75 postes attribués dans les EMS durant l'année 2008 ont tous été maintenus en 2009. Lors du vote du budget

2010 de l'Etat de Genève, le Grand Conseil a en outre approuvé l'octroi de 1,5 million de francs supplémentaires en faveur de cette initiative. A l'instar des modalités d'engagement du personnel qui avaient été mises en place lors de la première enveloppe des 5 millions, le département privilégiera l'engagement de personnes inscrites au chômage dans le cadre de cette nouvelle enveloppe.

S'agissant de la planification 2001-2010, les projets de construction d'EMS votés par le Grand Conseil se poursuivent et contribueront ainsi, d'ici 2015, à mettre à disposition 604 nouveaux lits d'EMS (Avanchets, Drize, Lausanne, Vandelle, Bessonnette, Mouilles, Prieuré, Butini, De la Tour et Poterie) et 227 lits d'EMS rénovés/reconstruits (Butini, Prieuré et De la Tour), hors fermetures de lits d'EMS pendant cette période. Au 31 décembre 2009, l'EMS Villereuse (34 lits) a fermé afin d'être affecté exclusivement à une structure mettant à disposition des lits de répit, et l'ensemble de ses résidents ont été accueillis dans un nouveau bâtiment (EMS Poterie, 73 lits).

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze institutions sont actives dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont toutes titulaires d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la solidarité et de l'emploi.

Pour ces quinze institutions, en 2009, le canton a versé 136'519'230 francs de subventions, pour un total de 2'194 places d'accueil.

La commission cantonale d'indication permet d'orienter toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. En 2009, la commission d'indication a examiné 252 dossiers : 103 situations ont été orientées et 149 sont en cours d'instruction.

Un crédit de 5'419'300 francs au titre d'indemnité cantonale d'investissement a été accordé aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour le projet des Marronniers qui prévoit l'ouverture de 23 places d'accueil en résidentiel, soit 17 places en home avec occupation (HO) et 6 places en home sans occupation (H) pour des personnes souffrant de troubles psychiques.

Enfin, de nouvelles places ont été créées en 2009 dans les établissements suivants :

Fondation Aigues-Vertes, Fondation Ensemble, Association la Corolle, PRO entreprise sociale privée, Fondation Clair Bois, Fondation Trajets et les Etablissements publics pour l'intégration.

Elles se répartissent comme suit :

homes avec occupation (HO) = 13 places
 homes (H) = 10 places
 ateliers (A) = 53 places
 centres de jour (CdJ) = 11 places

Le montant du forfait pour les dépenses personnelles (FDP), pour les rentiers AI bénéficiaires de prestations complémentaires séjournant en institution a été augmenté à compter du 1^{er} juillet 2009. Il s'élève dorénavant à 450 francs par mois (auparavant 400 francs par mois).

Collaboration interinstitutionnelle en faveur de la réinsertion professionnelle (CII-MAMAC)

Le canton de Genève poursuit en 2009 le développement de la collaboration interinstitutionnelle entre l'assurance chômage, l'assurance invalidité et l'aide sociale. Il participe notamment, avec quinze autres cantons pilotes, à la mise en œuvre du projet fédéral CII-MAMAC qui vise le retour en emploi de personnes souffrant de problématiques complexes (santé, social, emploi). Ce projet prévoit la réalisation, par les trois dispositifs partenaires, d'une évaluation commune de chaque situation ainsi que la mise en œuvre concertée d'un plan de réinsertion individuel (*case management*). 2009 constitue la dernière année du projet pilote, lequel fera l'objet d'une évaluation sur le plan national début 2010.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a formellement adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour le séjour de personnes adultes ou mineures dans des institutions extracantonales. L'application de ces règles a permis au canton de Genève de récupérer, pour l'exercice 2009, un montant net estimé de 405'750 francs sur les séjours hors canton de résidents genevois (508'160 francs en 2008) ainsi qu'une compensation totale de 1'551'086 francs pour les placements dans ses propres institutions de personnes en provenance d'autres cantons.

Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées

Les gains d'efficacité et de qualité relevés en 2008 se sont poursuivis en 2009; ils ont permis

des réallocations de ressources de la gestion courante vers des activités de révision des dossiers.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS			
	2007	2008	2009
Prestations versées	156'394'351	192'008'056	196'836'317
Dossiers au 31.12.	10'107	10'097	10'055
Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF-AI			
	2007	2008	2009
Prestations versées	95'059'988	112'090'617	115'619'135
Dossiers au 31.12.	5'331	6'158	6'168
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS			
	2007	2008	2009
Prestations versées	93'518'692	58'022'520	59'110'859
Dossiers au 31.12.	11'004	9'449	9'476
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2007	2008	2009
Prestations versées	74'394'263	68'027'785	67'827'230
Dossiers au 31.12.	6'165	6'472	6'504
Aides complémentaires pour les rentiers AI et les personnes âgées (assistance)			
	2007	2008	2009
Prestations versées	5'851'509	5'278'878	4'840'719
Dossiers au 31.12.	356	339	375

Tutelles et curatelles d'adultes

L'année 2009 a été dense : la préparation de la mise en production de son nouveau système informatique «TAMI» (2 juin 2009) a requis d'importants efforts. Le STA travaille à l'amélioration de son organisation et de ses processus en lien avec les évolutions du métier induites par son nouveau système informatique. Par ailleurs, le STA poursuit sa politique de collaboration avec les autres institutions du département et son autorité de contrôle, le Tribunal tuteur.

Chiffres-clés

Dans un but de cohérence, les chiffres des trois dernières années ont été repris sur une base identique (dossiers actifs et en cours de clôture). Le nouveau système informatique permettra d'obtenir des statistiques plus exactes dès la fin de l'année 2010.

	2006	2007	2008	2009
Dossiers actifs & en cours de clôture	1'793	1'845	1'873	2'069
Nouveaux mandats	312	312	262	328
Opérations financières (nombre)	*	222'110	233'065	** 272'952

* Les données financières du STA pour 2006 ne sont pas disponibles en raison de la scission du service du tuteur général au 1^{er} juillet 2006.

** Au vu de la transition sur le nouveau système informatique «TAMI» en cours d'année, les données financières de 2009 sont provisoires.

Assurances sociales

Délivrance de subsides de l'assurance-maladie par le service de l'assurance-maladie

La politique de subventionnement des assurés de condition économique modeste a subi trois modifications importantes au 1^{er} janvier 2009 :

- introduction d'un revenu minimum ouvrant le droit au subside (revenu plancher);

- introduction de trois nouvelles catégories de subsides pour les enfants;
- prise en compte du revenu actuel pour l'examen du droit au subside en cas de changement de situation économique durable et notable.

La première modification a été introduite afin de garantir une meilleure équité dans l'attribution des subsides en prenant en considération la situation financière réelle de certains assurés, notamment les concubins. La deuxième modification a été introduite afin d'aider les familles de la classe moyenne et de lutter contre les effets de seuil. Trois nouvelles catégories de subsides ont été créées, uniquement pour les enfants. La troisième modification se fonde sur une jurisprudence du Tribunal cantonal des assurances sociales qui impose de prendre en compte le revenu actuel des assurés en cas de changement de leur situation économique.

Chiffres-clés*

- 102'373 personnes (100'662 en 2007 et 103'285 en 2008) domiciliées à Genève ont reçu un subside visant à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal;
- 25'576 personnes (25'182 en 2007 et 25'182 en 2008) bénéficiaires des prestations du service des prestations complémentaires (SPC) ont reçu un subside 100%, éventuellement plafonné à la prime moyenne cantonale;
- 14'439 personnes (15'428 en 2007 et 14'051 en 2008) bénéficiaires de l'aide sociale accordée par l'Hospice général (HG) ont reçu un subside partiel maximum (80 francs pour les adultes, 174 francs pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et 100 francs pour les enfants), le solde de la prime étant versé directement par l'HG à l'assureur;
- 62'358 personnes (60'197 en 2007 et 64'052 en 2008) ont reçu, en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU), un subside partiel de 30, 60 ou 80 francs par mois pour les adultes, 174 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 50 francs pour les enfants à charge;
- le montant total engagé par le SAM en 2009 au titre des subsides s'élève à 213'185'207 francs (213'725'017 francs en 2007 et 213'750'898 francs en 2008).

* Les chiffres entre parenthèses correspondent aux paiements réels en 2007 et 2008 et déterminants pour les comptes. Ils ne correspondent pas exactement aux chiffres, pour les mêmes années, publiés dans les précédents rapports de gestion, qui pour des raisons de délais de publication ne tenaient pas compte des transitoires.

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 23'419 (22'526 en 2007 et 25'096 en 2008) lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2009, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 9'383 (8'618 en 2007 et 8'777 en 2008) affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE, le service a envoyé 9'431 (11'560 en 2007 et 11'684 en 2008) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'930 (8'918 en 2007 et 9'227 en 2008) frontaliers ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France, 402 (265 en 2007 et 295 en 2008) ont choisi de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Les assureurs Visana, Vivacare et Sana 24 ont adhéré à la convention relative au remboursement des montants liés au contentieux dans l'assurance-maladie avec effet au 1^{er} janvier 2009. En revanche, le Groupe Mutuel l'a résiliée au 31 décembre 2008. Le taux de personnes couvertes par cette convention, qui garantit le droit au remboursement des prestations même en cas d'insolvabilité, est passé à environ 50%.

Malgré de longues négociations entre le DSE et le Groupe Mutuel, aucun accord n'a pu être trouvé pour l'année 2009. L'absence de convention avec le Groupe Mutuel a engendré une augmentation du nombre de personnes suspendues dans leur droit au remboursement des prestations LAMal.

Chiffres-clés*

- 45'491 (50'470 en 2007 et 54'589 en 2008) dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2009.
- Le montant total payé par le SAM en 2009 au titre du contentieux s'élève à 34'984'132 francs (37'910'391 francs en 2007 et 37'228'177 francs en 2008).

* Les chiffres entre parenthèses correspondent aux paiements réels en 2007 et 2008 et déterminants pour les comptes. Ils ne correspondent pas exactement aux chiffres, pour les mêmes années, publiés dans les précédents rapports de gestion, qui pour des raisons de délais de publication ne tenaient pas compte des transitoires.

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) - part gérée par la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2007 CHF	2008 CHF	2009 CHF
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	735'735'394	764'646'644	774'304'389
Cotisations AC (assurance-chômage)	120'642'507	125'828'750	149'148'633
Prestations servies :			
Rentes ordinaires AVS	710'739'833	735'681'575	787'057'810
Rentes extraordinaires AVS	203'756	194'174	187'416
Allocations pour impotents dans l'AVS	9'305'981	9'154'818	9'705'143
Rentes ordinaires AI	178'386'671	179'128'449	162'247'342
Rentes extraordinaires AI	34'257'554	36'492'919	37'842'105
Allocations pour impotents AI	9'898'039	10'859'982	11'238'669
Indemnités journalières aux invalides	6'910'455	8'481'860	9'235'980

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité

L'année 2009 est l'année de consolidation de la 5^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) entrée en vigueur en 2008, surtout par le renforcement de la réinsertion et du maintien sur le marché de l'emploi pour les ayants droit, le traitement rapide des dossiers et un service de qualité.

Pour ce faire, la 5^e révision a mis de nouveaux instruments à la disposition des offices, tels la détection précoce (DP), l'intervention précoce (IP) et les mesures de réinsertion (MR).

Les efforts consentis ces dernières années pour l'accélération de la procédure ont donc été poursuivis. Au niveau de la liquidation des dossiers, on recense 22'007 décisions dont 85% concernaient l'AI et 15% l'AVS. Parmi les décisions AI, 21% étaient des premières décisions pour l'assuré concerné. Quant aux factures payées, leur montant s'élève à 79,5 millions de francs (73,4 millions pour l'AI et 6,1 millions pour l'AVS, soit 63'555 factures individuelles traitées à l'OCAI).

Parallèlement, il y a eu 17'382 demandes déposées à l'office pendant cette période, qui se répartissent pour l'AI en 3'883 premières demandes et 9'848 demandes subséquentes, auxquelles s'ajoutent 3'651 demandes AVS.

Demandes reçues	2007	2008	2009
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'317	4'092	3'883
Allocations pour impotence AVS	677	735	881
Moyens auxiliaires AVS	2'537	2'675	2'770
Demandes subséquentes AI	9'197	7'031	9'848
Total	16'728	14'533	17'382

L'OCAI a traité en 2009 plus de premières demandes qu'il n'en a reçues, ce qui contribue à la baisse des suspens de 59% depuis fin 2007 (de 2'887 dossiers fin 2007 à 1'188 fin 2009).

Mesures professionnelles : 1'059 mesures d'intervention précoce et 695 mesures de réadaptation conventionnelle ont été achevées; à la fin de l'année, il y avait 1'471 bénéficiaires de prestations professionnelles en cours à l'OCAI.

Premières décisions de rentes : en 2009, l'OCAI a pris 1'965 premières décisions de rentes dont 1'074 (55%) se sont soldées par un refus. Parmi les 891 décisions d'octroi de rentes, 578 (65%) portaient sur des rentes entières et 189 (21%) sur des demi-rentes. Grâce aux mesures de prévention de la 5^e révision, on constate une forte diminution des octrois de rentes de 48% par rapport à 2008.

Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

Éléments généraux

L'année 2009 a été marquée par une forte hausse du nombre d'inscriptions au chômage en lien avec la situation économique très difficile. Le recul général de l'embauche rend ainsi plus difficile le remplacement de demandeurs d'emploi, ce qui entraîne une hausse générale du nombre de chômeurs.

L'OCE a affronté cette situation en augmentant ses effectifs avec l'accord du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et en recourant aux nouveaux instruments de la loi cantonale en matière de chômage, ce qui a permis de maintenir la progression du nombre de chômeurs dans des proportions moindres que dans le reste du pays (23,3% contre 45,5% au plan suisse).

Régime fédéral	2009	variation annuelle	%	Suisse
Demandeurs d'emploi*	22'067	+3'770	+20.6%	237'359
Chômeurs*	15'930	+3004	+23.2%	172'740
Taux de chômage*	7.2%	+1.3	-	4.4%
Durée moyenne du chômage (jours)*	283	+12	+4.1%	201
Longue durée (chômeurs inscrits depuis plus de un an)*	4'202 (26.4% du total)	+1'209	+40.4%	26'392 (15.3% du total)

* valeur à fin décembre 2009

** données encore non disponibles auprès du SECO

Observation : le taux de chômage effectif se situe, fin 2009, à 6,6%, selon le nouveau mode de calcul décidé par le Conseil d'Etat, en accord avec le Seco, tenant compte de l'évolution de la population active. Afin de faciliter la comparaison avec les années précédentes, le tableau ci-dessus ne mentionne toutefois que le taux «officiel». Le taux effectif remplacera ce taux officiel dès le rapport de gestion 2010.

Indemnisation des chômeurs

La caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) gère 53% des dossiers d'indemnisation des chômeurs du canton. En 2009, elle a instruit 13'589 dossiers et versé quelque 238 millions de francs d'indemnités journalières de chômage en faveur des chômeurs genevois, soit 20% de plus qu'une année auparavant. Suite aux malversations dont elle a été victime en 2008 et 2009, la CCGC a convaincu l'association des caisses publiques de Suisse de demander un audit du système informatique SIPAC au Seco, que ce dernier a accepté.

Réinsertion des demandeurs d'emploi

Le Seco a procédé, avec la collaboration des offices régionaux de placement (ORP), au remplacement complet dans toute la Suisse de son système de gestion des demandeurs d'emploi Plasta. Alors que le lancement en juin s'était très bien passé grâce à une préparation minutieuse impliquant tous les collaborateurs, des dysfonctionnements sérieux sont apparus dès le mois de septembre, qui ont fortement affecté le travail de l'OCE. A ce jour, et suite à des interventions à très haut niveau auprès de l'office fédéral de l'informatique (OFIT), les fonctionnalités essentielles sont assurées, mais pas le fonctionnement optimal.

Les mesures de marché du travail (MMT) ont poursuivi leur réorientation en direction de l'activation des demandeurs d'emploi, avec une augmentation substantielle des mesures de reclassement, désormais accessibles à plus de 2'000 personnes par an.

La mise à disposition de MMT pour les personnes dépendant de l'aide sociale, grâce au budget cantonal de lutte contre le chômage, a fortement progressé, pour atteindre plus de 100 personnes par mois à la fin de l'année. Cette action préfigure le dispositif décrit dans le projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale individualisée (PL10599), déposé au Grand Conseil en décembre 2009.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2007	2008	2009
Placements en ETC	2'063	360	5
Placements en stage	87	14	0
Placement en PCEF	-	899	1'081
Placements en ARE	356	518	389
Placements en EdS	-	149	240

Le placement en ARE a été fortement affecté par le recul général de l'embauche mais reste supérieur aux résultats des années de croissance économique ayant précédé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage (260 en 2005, 360 en 2006 et 356 en 2007).

Le dispositif des emplois de solidarité (EdS), en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le placement de 240 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009. La mesure est particulièrement utile aux personnes âgées de 50 ans et plus, qui occupent 42% des EdS. Seuls 11% des personnes engagées en EdS ont besoin d'une allocation complémentaire à leur salaire EdS, notamment pour des raisons de charge de famille.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

Le canton a traité 143 licenciements collectifs effectués par 104 entreprises (2008 : 68 licenciements collectifs). Au total, ce sont 2'543 personnes qui ont été concernées (991 en 2008) dont :

- 1'385 résident-e-s du canton
- 305 résident-e-s d'un autre canton
- 853 frontalier-ère-s.

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

600 dossiers de réduction de l'horaire de travail (RHT) ont été traités en 2009 (31 dossiers en 2008).

284 dossiers ont été admis, 211 l'ont été partiellement et 105 ont été rejetés. Par ailleurs, 34 millions de francs ont été alloués à 203 entreprises contraintes de réduire l'horaire de travail (chômage partiel) dans le but de maintenir les emplois. Les décisions RHT admises ont concerné potentiellement 3'391 collaborateurs, les décisions partiellement admises 1'835 collaborateurs et les décisions négatives 470 collaborateurs. Toutefois, la demande RHT ayant parfois un caractère préventif, toutes les demandes admises n'ont pas forcément été mises en œuvre par les entreprises, certaines étant parvenues à maintenir un taux d'activité suffisant.

Politique et action en matière de conditions de travail

Lutte contre le travail au noir

L'OCIRT a, pour la première fois en 2009, fait plein usage de l'article 13 LTN en faisant exclure 17 entreprises des marchés publics. Par

ailleurs, la collaboration administrative entre l'office et les autres services concernés s'est notablement améliorée dans le cadre du groupe interdépartemental de lutte contre le travail au noir (GITN).

Les premiers résultats 2009 sont les suivants :

	Nb cas / période	Sanctions, prest. récupérées, en CHF et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	396 enquêtes	171 entreprises sanctionnées / 233'380.- en amendes
Hospice général (divers cas)	474 examens particuliers	181 décisions / 19'600.- récupérés + 2 plaintes pénales
Office cantonal de l'emploi	6'080 cas contrôlés	95 fraudeurs, 777'971.- réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité	3 cas	3 fraudeurs / Le total des rentes annuelles stoppées s'élève à 226'644.-
CCGC	43 cas	5 fraudeurs + 2 dénonciations pénales. Cotisations sociales facturées : 33'807.-

Système Chèque service

La gestion du système est assurée par la fondation PRO, entreprise sociale privée.

	2007	2008	2009
Nombre d'adhérent-e-s	1'780	3'421	3'860
Masse salariale (en CHF)	9'701'390	17'251'978	~ 21'800'000*
Montants versés aux assurances sociales (en CHF)	1'363'646	2'714'061	~ 3'800'000*

* Ces chiffres ne sont pas définitifs. Le bouclage de l'exercice 2009 se fait au cours du premier trimestre 2010. Les clients ont un délai au 31.01.2010 pour s'acquitter de leur dû.

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié sept procédures d'extension de CCT : bureaux d'ingénieurs, commerce de détail, garages, métallurgie du bâtiment, nettoyage, parcs et jardins, sous-traitance transports publics.

2'872 entreprises (dont 1'246 hors-canton et étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'081 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des conditions de travail en usage et des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes, sans compter les 211 contrôles administratifs en matière de respect de l'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés et les 2'891 analyses de formulaires de demande de main-d'œuvre étrangère du groupe de travail tripartite composé par le conseil de surveillance du marché de l'emploi.

Les contrôles effectués en matière de respect des conditions de travail, essentiellement sur la base de dénonciations par les commissions paritaires ou de soupçons, ont permis de combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages. Les chiffres ci-dessous ne concernent pas les contrôles des commissions paritaires, mais seulement ceux effectués par l'OCIRT.

- Concernant le personnel détaché dans les branches sans convention collective de travail étendue, les contrôles ont concerné 87 entreprises pour 477 collaborateurs. Fin février 2010, la procédure était bouclée pour 68 de ces contrôles (19 sont en cours de traitement), dont 62 ont débouché sur le constat que les conditions de travail usuelles étaient respectées. Une seule entreprise, pour quatre employés détachés, a fait l'objet d'un constat de sous-enchère salariale, qui a pu aboutir à une mise à niveau des conditions salariales au terme d'une conciliation. Les autres entreprises, pour un total de douze employés détachés, ont été sanctionnées pour d'autres infractions, dont une fait désormais l'objet d'interdiction de travailler en Suisse.

- Dans les secteurs dotés de CCT étendue, 89 entreprises ont été contrôlées. La procédure a abouti pour 68 d'entre elles (soit 431 employés détachés), dont 24 ont abouti à un constat de sous-enchère salariale. Tous ces cas ont été réglés soit par voie de conciliation, soit par sanctions conventionnelles, auxquelles se sont ajoutées dix interdictions de travailler en Suisse pour les entreprises concernées. Ces contrôles sont effectués sur la base de dénonciations ou de soupçons. Les contrôles pour treize entreprises, totalisant 70 collaborateurs, sont encore en cours de traitement en février 2010.

- Enfin, sur les entreprises basées en Suisse (à Genève ou dans d'autres cantons) et employant du personnel régulier à Genève, les contrôles, toujours sur la base de soupçons ou de dénonciations, ont été jugés pour 695 entreprises (3'844 collaborateurs). 661 entreprises (3'618 collaborateurs) ont respecté toutes les dispositions des CCT ou des usages. Sept entreprises (14 collaborateurs) dans des secteurs sans CCT ont dû corriger leurs pratiques, et 27 entreprises (212 collaborateurs) dans des secteurs avec CCT. Au chapitre des sanctions prononcées par l'Etat, quinze entreprises se sont vu refuser l'attestation exigée pour l'exécution de marchés publics. Les contrôles pour 210 entreprises

totalisant 1'177 collaborateurs sont encore en cours de traitement en février 2010.

Main-d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné 6'881 dossiers en 2009. En dépit de la situation économique difficile, les entreprises ont montré un besoin relativement constant de main-d'œuvre extracommunautaire hautement qualifiée. La baisse plus marquée des autorisations de travail de courte durée (L) est notamment due à l'épuisement du contingent dès fin septembre 2009, contingent sur lequel sont également prélevées les autorisations pour les détachements de plus de quatre mois de ressortissants européens.

Les activités du service en matière d'autorisations de travail ont généré des émoluments d'un montant de 929'700 francs (896'100 francs en 2008).

	2007	2008	2009
Autorisations de travail B	648	785	730
Autorisations de travail L	791	848	600

Santé et sécurité au travail

1'301 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA).

On a dénombré 61 plaintes : la moitié d'entre elles concernent les conditions générales de travail, 18% la santé psychique, 23% la durée du travail et du repos.

Après une baisse importante durant le premier semestre, le nombre de permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail a à nouveau augmenté durant le deuxième semestre. 1'044 permis ont été accordés en 2009 (2008 : 1'036, 2007 : 982).

Protection de l'environnement

Ce secteur est rattaché depuis 1^{er} mai 2009 à la direction générale de l'environnement, dépendant du département du territoire (DT) et rattachée depuis décembre 2009 au département de sécurité, police et environnement (DSPE).

Organismes rattachés

Aéroport International de Genève

L'AIG poursuit la première phase du plan directeur 2007-2015, lequel doit permettre d'adapter ses installations, quantitativement et qualitativement, à l'évolution du trafic.

L'année 2009 a vu l'achèvement de nombreux travaux d'importance, en particulier l'extension

et la rénovation du terminal principal doté notamment de 40% de surfaces commerciales additionnelles, de treize guichets d'enregistrement supplémentaires et d'une nouvelle installation de tri des bagages. L'aéroport a également adapté ses structures afin de répondre aux exigences de l'accord de Schengen et a centralisé ses points de sûreté à l'entrée de la zone transit. Quant à l'aviation d'affaires, elle a vu la mise en service du hangar Geneva Airpark en été 2009 et la poursuite du chantier de TAG Aviation en vue également d'un nouvel hangar.

Par ailleurs, l'année a été marquée par l'inauguration de deux nouveaux long-courriers (Washington et Montréal) et par deux distinctions internationales (le prestigieux «Eagle Award», décerné par l'Association internationale du transport aérien, et le Prix européen des plans de mobilité d'entreprise).

L'AIG a connu une baisse modérée du nombre de passagers (11'324'141, soit -1,7%). La diminution a été plus marquée en ce qui concerne les mouvements (-9,2%, à 172'671), ce qui signifie un meilleur taux de remplissage des avions et un impact limité sur l'environnement ainsi que sur les riverains, tendance amorcée depuis plusieurs années. Il a poursuivi ses investissements (de l'ordre de 80 millions) et a versé à l'Etat de Genève quelque 39 millions de francs (rétrocession de 50% du bénéfice 2008, rémunération des prestations de police en 2009 et droit de superficie de 4,959 millions pour 2009).

Palexpo

Durant l'année 2009, Palexpo a réalisé d'importants travaux dans le programme de modernisation Vision 20XX, dans le contexte d'un calendrier d'expositions et d'événements chargé avec notamment la tenue de Telecom 2009. Palexpo a ainsi transformé le Boulevard 1+2, le restaurant Poivrier et la Brasserie ainsi que le Centre de congrès. Il a également :

- réaménagé des dépôts du sous-sol;
- acquis des locaux de la poste;
- posé des stores électriques sur la façade nord-est de la halle 1;
- créé un passage entre l'hôtel Crowne Plaza et Palexpo;
- achevé les travaux de rénovation de la toiture;
- procédé à la mise à niveau du câblage universel des halles 3 et 7.

Outre ces travaux, l'année 2009 aura vu la liquidation de la Fondation Orgexpo et le transfert de

son patrimoine à Palexpo SA. Enfin, Palexpo a dû en quelques semaines organiser ses premières «Automnales» pour pallier la défection de la Foire de Genève.

Chiffres pour 2009

Données opérationnelles

	Nombre événements	Taux occupation	Surface brute utilisée/m ²	Nombre exposants	Visiteurs Total
2008	135	49%	931'889	6'212	1'536'916
2009 ¹⁾	100	41%	722'722	4'598	1'348'280

Données financières

En milliers de francs	Charges hors amortissements	Revenus	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2008	7'354	14'415	572 mios	38 mios
Budget 2009 révisé	42'890	51'661	2)	2)

1) chiffres provisoires

2) pas encore disponible

Le transfert du patrimoine de la Fondation Orgexpo et de sa substance dans Palexpo SA explique l'écart entre les charges et revenus 2008 et 2009.

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

L'exercice 2009 marque un nouveau record en matière de résultats, ce dans un environnement économique plus difficile que par le passé. Le

taux d'occupation du site principal de la Praille s'est encore légèrement amélioré.

Le chantier du nouveau bâtiment administratif s'est achevé et les locaux ont été remis en août 2009. Les études concernant la construction d'un nouveau bâtiment de dépôt dans son prolongement ont débuté. Une demande d'auto-risation de construire a été déposée.

De nouveaux équipements de sécurité ont été installés, dont notamment certains en relation avec l'activité des autorités douanières présentes sur le site. Les travaux d'assainissement de l'ancien bâtiment administratif ont débuté à fin 2009. Ces travaux expliquent la baisse des recettes liées au loyer variable.

	2008 (en CHF)	2009 (en CHF)
Recettes totales	19'806'000	21'600'000 ¹⁾
Loyer fixe Praille	2'060'000	2'060'000
Loyer variable	5'740'469	4'800'000 ¹⁾
Loyer AIG – Halle de fret	1'097'738	1'094'741 ²⁾
Taux d'occupation		
- Praille	98.74%	98.92%
- AIG – Halle de fret	100%	94.65%
- Chambres fortes Praille et Aéroport	98.67%	96.61%

1) Estimation au 26 janvier 2010

2) Diminution du nombre de places de parking

CONSEILLER D'ÉTAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

ORGANISATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION (14.4)

FINANCES (9.35)

RESSOURCES HUMAINES ET GESTION (8.35)

LOGISTIQUE (1)

CONTRÔLE INTERNE (0.8)

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU (5.8)

Service de la planification de l'eau (24)

Service de l'écologie de l'eau (37.7)

Service de la renaturation des cours d'eau (6)

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT (10.35)

Service d'étude de l'impact sur l'environnement (4.9)

Service de géologie, sols et déchets (14.8)

Service de protection de l'air (12.65)

Service de l'énergie (12.1)

Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (7.8)

Service d'intervention environnementale (4)

Service de toxicologie de l'environnement bâti (7.65)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ (14)

Direction de la planification et des offres de mobilité (13.15)

Direction de l'organisation et de l'exploitation du réseau routier (28.8)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE (11.4)

Service des forêts (5.4)

Service de la conservation de la nature et du paysage (7.3)

Service de la faune et de la pêche (2.7)

Service des gardes de l'environnement et de la capitainerie (21.8)

Service de l'exploitation et de l'entretien (26.95)

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (13)

Service de la planification directrice cantonale et régionale (8)

Service de la planification directrice localisée et mise en oeuvre des grands projets (10.05)

Service des plans d'affectation et requêtes (16.425)

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (8.3)

Service de l'espace rural (2.6)

Service de la production et du développement agricoles (6.7)

Service des contributions et des structures (4.2)

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR (1.6)

Service de surveillance des communes (5.25)

Service des affaires extérieures (4.1)

Service de l'information et de la communication (9.9)

Service des affaires militaires (32)

Service de la mensuration officielle (17.1)

Organigramme général du département du territoire

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2009)

7. Département du territoire

Trois grandes réformes ont participé, cette législation, à un remodelage en profondeur de la mise en œuvre de politiques publiques placées sous la conduite du département.

Tout d'abord le transfert d'actifs entre l'Etat et les Services industriels de Genève (SIG), d'une part, et les Transports public genevois (TPG), d'autre part. Cette mesure de grande envergure, validée par le peuple en juin 2007 et effective le 1^{er} janvier 2008, est l'aboutissement de nombreuses actions menées en vue de responsabiliser les régies autonomes sur le plan de leur gestion opérationnelle, orientée dans une optique d'économie de moyens.

Ensuite, la mise sur pied du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui bénéficiera de subventions fédérales pour financer les infrastructures nécessaires à son développement. La méthodologie retenue pour fournir un dossier de qualité tout en respectant des délais très courts et impératifs a permis au projet d'agglomération d'être placé au plus haut de la cotation de la Confédération (40%), avec une allocation de subvention de 186 millions de francs pour financer 465 millions de francs de travaux. Le parlement devrait libérer les fonds en 2010.

Enfin, une loi relative aux organismes de coopération transfrontalière a été adoptée par le Grand Conseil en novembre 2008 en vue de permettre la création d'organismes de coopération transfrontalière sur le territoire du canton, pionnier en la matière sur le plan suisse. Trois groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) engageant des partenaires genevois et soumis au droit français sont déjà opérationnels : celui pour la galerie de Choully, celui pour l'exploitation du Téléphérique du Salève et celui pour les Transports publics transfrontaliers.

Concernant les réformes de nature administrative, il s'est agi d'ancrer l'ensemble des actions publiques sur une référence légale, de pérenniser une organisation orientée sur la délivrance de prestations et veiller à une allocation de ressources adaptée aux objectifs assignés, dans un esprit strict d'économie de moyens (réduction de 5% des postes).

Une gestion rigoureuse des ressources allouées et un renforcement progressif du contrôle interne et de gestion ont permis de mieux baliser l'action de l'administration sur le

plan des processus/procédures/analyses des risques/mesures correctives associées, et d'en augmenter par là la crédibilité sur le plan des résultats. L'analyse et la cartographie des risques sont en passe de devenir un exercice itératif et systématique (management de risques), l'incertitude demeurant une donnée intrinsèque de la vie de toute organisation et l'un des principaux défis du département résidant dans la détermination d'un degré d'incertitude acceptable.

La responsabilisation des directions générales dans le suivi de leurs budgets et de leurs comptes a également été renforcée. Le contrôle de gestion a permis de pérenniser le principe d'un reporting financier trimestriel impliquant et responsabilisant très fortement la hiérarchie. Plusieurs actions ont été prises à cet effet dans le cadre strict imposé au travers du Plan financier quadriennal 2008-2011 (PFQ), par une redéfinition des champs budgétaires simplifiés, la prise en compte des normes IPSAS, notamment pour ce qui concerne les financements spéciaux, ou encore la mise en application des effets financiers dus au transfert d'actifs entre l'Etat et les SIG, d'une part, et les TPG, d'autre part.

Le département s'oriente vers une gestion par programmes stratégiques et prestations rattachées. Dans la perspective de l'élaboration d'un budget par programmes, le département s'est attaché à consolider progressivement les données déjà capitalisées (affinage au niveau de l'inventaire réalisé des prestations associées - indicateurs de performance), à l'appui d'un travail post-recensement destiné à en faire un instrument de pilotage fiable. Dans le cadre de l'élaboration du budget par programmes/prestations, le département a également défini l'ensemble des prestations. Celles-ci, regroupées par programme, sont placées sous la responsabilité d'une direction générale. L'évaluation précise du coût des prestations est en voie de finalisation.

La politique interne du personnel innovante introduite se poursuit activement par le développement du volet qualitatif de la gestion du personnel, en parfaite cohérence avec la politique de l'Etat. Aux actions déjà mises en place visant à améliorer le support aux cadres, collaboratrices et collaborateurs, viennent désormais s'ajouter de nouveaux outils et méthodologies, notamment dans les domaines du recrutement,

des outils statistiques et de pilotage, ainsi qu'un appui pour favoriser la communication interne et la conduite du changement. Le renforcement des compétences managériales des cadres, le développement d'un «esprit-client» destiné à améliorer les interactions transversales (aussi bien à l'interne qu'avec le public) et l'harmonisation des pratiques en matière de gestion de projet s'inscrivent dans cette perspective.

Suivi des plans de mesures

Le département a été impliqué dans 18 mesures du P1 et 17 du P2. Pour chaque mesure, un responsable a été désigné. Un suivi global a été organisé au niveau du département. De manière générale, les objectifs fixés au département ont été atteints, à l'exception de la mesure 26 du P2 qui prévoyait le regroupement de l'ensemble des services de l'environnement dans un seul lieu, soit la Maison de l'environnement aux Acacias. Ce projet de construction, au bénéfice d'une autorisation de construire en force et d'une loi de financement, situé dans le périmètre du PAV, ayant été suspendu, le regroupement prévu n'a pas pu être réalisé jusqu'ici. Cependant, un ensemble de mesures d'organisation a permis d'améliorer d'ores et déjà le fonctionnement transversal et en réseau des services concernés.

Réalisations par domaine d'actions et par type de prestation publique

Les outils de la coopération régionale

Projet d'agglomération : le financement

Signée en décembre 2007, la charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois constitue la base du développement du territoire transfrontalier. Après la mise en place et le démarrage de la phase opérationnelle du projet, 2009 voit la concrétisation des mesures financées par le fonds d'infrastructure avec l'établissement des avant-projets pour les mesures de la tranche A (constructions débutant entre 2011 et 2014) représentant 465 millions de francs de travaux, dont 186 millions financés par la Confédération.

Le Conseil fédéral préconise une contribution notamment pour les projets suivants :

- l'aménagement des interfaces autour de chaque gare du CEVA, à hauteur de 31,42 millions de francs;
- la liaison souterraine piétonne entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel (4,89 millions de francs);

- la réalisation de l'extension du TCOB jusqu'en amont du village de Bernex (24,29 millions de francs);
- la réalisation de la ligne de tram Moillesulaz-Annemasse (23,6 millions de francs);
- l'amélioration de la capacité ferroviaire du futur RER Genève-Coppet (27,76 millions de francs);
- la réalisation d'une passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou d'aménagements pour les modes de déplacement doux au pont du Mont-Blanc (4,89 millions de francs).

En outre, un nombre important d'autres aménagements de mobilité douce, dont la «voie verte» allant de Saint-Genis à Annemasse via Genève, fait partie des mesures pour lesquelles un financement est retenu.

Projet d'agglomération : les PACA et lignes directrices

L'approfondissement du schéma d'agglomération par les études en cours sur les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), soit «axes radicaux», ainsi que sur les lignes directrices, avec leurs démarches participatives est en cours : ces projets urbains et territoriaux liés aux mesures d'infrastructures financées par la Confédération prévoient les nouvelles urbanisations de la Genève de 2030. Les études de base des planifications directrices de chaque collectivité et du futur plan directeur cantonal pour Genève s'appuient notamment sur ces projets.

Les premiers résultats sur les PACA de Bernex et de Saint-Julien Plaine de l'Aire ont identifié les options à retenir pour l'avenir : confirmation de la vocation de centre régional de Bernex, tracé du tram et quartiers adjacents pour Plan-les-Ouates et Saint-Julien, préservation des grandes campagnes (Plaine de l'Aire ouest, campagne de Compesières, Plateau de Neydens, etc).

Les études, qui se poursuivent ou seront engagées en 2010, portent sur huit axes radiaux, soit 8 PACA : Bernex; St Julien-Plaine de l'Aire; Genève-Eaux-Vives-Annemasse; Carouge-Veyrier-Etrembières; Genève-Meyrin-St Genis; Genève-Ferney-Gex; Nyon-St Cergue; Genève-Rolle. Elles portent également sur les trois secteurs d'envergure régionale suivants, intitulés «Lignes Directrices» : Nyon-Gex; Chablais; Bellegarde.

Projet d'agglomération : l'élaboration du PA2

Les études générales permettant d'élaborer le Projet d'agglomération 2 doivent être déposées

après de la Confédération en juin 2012 (délai de candidature à la tranche B du fonds d'infrastructure). Les politiques de service seront également développées, notamment en ce qui concerne le logement, les pôles de développement économique, la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et paysagers, la gestion des matériaux de construction, déblais, ainsi que la gestion de l'eau. L'ensemble des travaux se déroule sous l'égide du CRFG (Comité régional franco-genevois).

La révision du plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. L'actuel plan directeur cantonal a été adopté en 2001. En 2006, il a bénéficié d'une mise à jour intégrant les mesures réalisées et les nouveaux projets. Aujourd'hui, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois propose une vision renouvelée de l'aménagement à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, qu'il s'agira de traduire dans le plan directeur cantonal. Une révision complète de celui-ci s'avère dès lors nécessaire.

En 2009, la Commission consultative de l'aménagement du territoire (CAT), dont la mission comporte désormais également le suivi du projet d'agglomération, a développé un avant-projet de concept de l'aménagement cantonal. Ce concept, base du plan directeur, a pour rôle d'énoncer les objectifs stratégiques et les principes de l'organisation future du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Ce concept sera proposé courant 2010 au Conseil d'Etat. Par ailleurs, les premiers éléments du schéma directeur cantonal, qui constitue le volet opérationnel du plan directeur, ont été préparés fin 2009 et seront développés et débattus avec la CAT courant 2010.

Monitoring du plan directeur

Le plan directeur cantonal a fixé des objectifs en visant l'horizon 2020. Le monitoring du plan directeur permet d'en suivre l'évolution selon des indicateurs synthétiques dans les domaines urbanisation, mobilité, environnement, paysage-agriculture-nature. Ses fiches sont disponibles sur www.ge.ch/amenagement.

Les grands dossiers de l'aménagement au profit de l'habitat

Le plan directeur cantonal prévoit de réaliser de 2000 à 2020 un total de 32'000 nouveaux logements, soit 1'600 logements par an. De 2000 à 2008, 1'430 logements en moyenne sont

sortis de terre par an. Les trois trains de mesures visant à mettre à disposition de nouveaux périmètres à urbaniser ont été poursuivis durant cette même période. Cela a conduit :

- au déclassement de périmètres en zone villas en vue d'une densification (env. 3'000 logements);
- au déclassement de périmètres situés en zone agricole pour créer de nouveaux quartiers (env. 6'000 logements);
- à l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans les secteurs de la zone de développement (3 et 4A) où subsistent des potentiels (env. 3'000 logements).

Logements planifiés en 2009

En 2009, huit PLQ destinés au logement, pour l'essentiel en zone de développement, ont été adoptés par le Conseil d'Etat : ils permettront de construire environ 1'200 logements. 14 autres PLQ totalisant environ 1'900 logements sont actuellement en procédure et 19 autres PLQ sont en préparation, correspondant à environ 3'500 logements.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté cette année trois modifications de zones, offrant un potentiel d'environ 350 logements. Quant aux 15 modifications de zones actuellement en procédure et aux 10 en cours d'élaboration, elles offriront un potentiel de 9'000 logements, dont environ 5'000 dans les trois grands projets des Cherpines, de Bernex-Est et de Vessy. A noter que certains projets font l'objet de procédures conjointes de modifications de zone et de PLQ, comme par exemple le périmètre SOVALP à Lancy.

Plans localisés de quartiers et modifications de zones adoptés	2006	2007	2008	2009	Total
PLQ adoptés	16	16	17	8	57
PLQ adoptés avec du logement	14	15	13	8	50
Nombre de logements	923	2'133	1'354	1'217	5'627
MZ adoptés	15	12	16	5	48
MZ adoptés avec du logement	10	6	5	3	24
Nombre de logements	2'155	417	2'498	422	5'492
PDZI adoptés	0	0	1	1	2

Les nouveaux quartiers

La Chapelle - Les Sciens (env. 1'300 logements) : **premier PLQ adopté**

Sur la base du plan directeur de quartier «La Chapelle - Les Sciens» approuvé par le

Conseil d'Etat en 2007, trois mesures ont été engagées :

- un plan localisé de quartier «La Chapelle» portant sur le territoire de Lancy et représentant un potentiel d'environ 650 logements a été adopté en 2009 par le Conseil d'Etat. Suite au dépôt des premières demandes d'autorisations de construire, les premiers travaux devraient démarrer fin 2010 - début 2011;
- l'engagement en 2009 de la modification des limites de zone (MZ) et l'élaboration du PLQ concernant les terrains situés à Plan-les-Ouates. Ce PLQ et la MZ (potentiel d'environ 650 logements) seront mis en procédure d'adoption en automne 2010;
- un concours SIA a été organisé en 2008-2009 par les communes pour élaborer et concrétiser l'établissement scolaire du nouveau quartier.

Mon Idée - Communaux d'Ambilly (env. 4'000 logements) : **premier PLQ en travail**

Le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon-Idee Communaux-d'Ambilly (MICA) comprend trois sous-périmètres : les «Communaux d'Ambilly», à Thônex, les «Grands Prés» et «Mon-Idee», sur le territoire de la commune de Puplinge.

Le premier sous-périmètre a fait l'objet du plan directeur de quartier (PDQ) Mon-Idee Communaux-d'Ambilly, approuvé par le Conseil d'Etat en août 2008, ainsi que d'une modification des limites de zones (Loi 10189 promulguée en septembre 2008) créant une zone de développement 3. Il s'étend sur une superficie d'environ 38 hectares et représente un programme à horizon 15 ans (environ 1'240 logements) et un potentiel total au-delà de 15 ans évalué (environ 2'300 logements).

Les études sur les deux premières pièces urbaines A2 et B et sur les espaces publics et infrastructures ont été menées de manière coordonnée et ont abouti fin mars 2009 au projet qui a été présenté à la commune de Thônex, puis a fait l'objet d'une exposition publique.

Un premier plan localisé de quartier (PLQ) a été établi, intégrant dans son périmètre ces deux pièces urbaines (environ 610 logements), l'ensemble des espaces publics du quartier, ainsi que le maillon routier à réaliser entre la route de Jussy et le carrefour de Bel-Air. Ce

projet, complété par des études techniques, a fait l'objet d'une consultation auprès des communes de Thônex et Chêne-Bourg en novembre 2009. Les adaptations du dossier sont en cours, en vue du lancement de l'enquête publique début 2010.

Parallèlement, un groupe économique, composé de représentants de l'Etat de Genève, de la commune de Thônex et du groupement de promoteurs, a analysé le programme et les étapes de réalisation, la répartition des droits à bâtir, la question des logements ainsi que les coûts et le financement des aménagements et des infrastructures.

Les Vergers (env. 1'000 logements) : **PLQ élaboré**

Le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Les Vergers comprend un secteur destiné au logement, un secteur destiné à des activités sportives ainsi qu'un secteur destiné à des équipements publics.

Le projet de plan localisé de quartier (PLQ) sur le périmètre de la zone de développement 3, d'une capacité d'environ 1'100 logements, complété par des études techniques, a été préavisé favorablement par le Conseil municipal de Meyrin, en octobre 2009. Les adaptations et compléments du dossier sont en cours, en vue de l'enquête publique au premier trimestre 2010.

Parallèlement, un groupe économique s'est réuni pour traiter notamment de la question des logements, ainsi que des coûts et du financement des aménagements et des infrastructures. Par ailleurs, une démarche a été mise en place avec les propriétaires concernant la localisation des droits à bâtir.

Frontenex - La Tulette (env. 900 logements) : **premier chantier en 2010**

A la suite de l'adoption fin 2007 de deux plans localisés de quartier représentant quelque 550 logements, les premières autorisations de construire ont été délivrées en 2009 pour l'un d'entre eux et sont attendues pour l'année 2010 pour le second. Les premiers chantiers devraient s'ouvrir dès 2010. Un troisième projet de PLQ, portant sur un potentiel d'environ 220 à 250 logements, a été établi et mis à l'enquête publique en 2009 sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries. Enfin un dernier projet portant sur environ 100 logements à Cologny a été élaboré. Il sera mis à l'enquête en 2010, marquant ainsi l'aboutissement du développement du PAC de Frontenex-la Tulette. L'offre

de transports publics sera considérablement améliorée, du fait notamment de la mise en place de desserte du site de Mon Idée - Communaux d'Ambilly.

Un concours a par ailleurs été jugé à l'automne 2009, afin d'attribuer le mandat d'architecture pour la réalisation du collège du cycle post-obligatoire ainsi que le P+R dont la construction devrait débuter en 2010 encore.

Les Marbriers (env. 450 logements) : premières autorisations de construire en 2010

Le plan directeur de quartier Les Marbriers, approuvé par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007, prévoit un nouveau quartier d'environ 450 logements.

Après l'adoption d'un premier PLQ en 2008 portant sur environ 90 logements, un deuxième PLQ a été adopté et deux autres projets de PLQ ont été établis pendant l'année 2009, totalisant plus de 270 logements. Les premières autorisations de construire pourront être délivrées dès janvier 2010. Les études se sont poursuivies sur le secteur central, par le biais de demandes de renseignements déposées par les propriétaires (privés et commune de Lancy). Elles conduiront à la mise au point de deux nouveaux projets de PLQ en 2010. Ces projets, hormis les espaces réservés aux équipements publics, marqueront l'achèvement du site des Marbriers.

Le Plan du Rhône (env. 80 logements) : PLQ élaboré

Le plan directeur de quartier «Le Plan du Rhône» situé à la Plaine, sur la commune de Dardagny, a été approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2008. Le programme prévoit la construction de 80 logements, d'un EMS comportant 66 lits, d'équipements publics de proximité ainsi que de la réalisation du projet de renaturation qui apportera une importante plus-value environnementale au site, profitable à toute la région.

Un plan localisé de quartier a été élaboré à la fin de l'année 2009, en collaboration avec la commune de Dardagny et des investisseurs privés concrétisant la mise en œuvre du plan directeur de quartier. Il est complété par un cahier des charges des aménagements extérieurs qui revêt une importance particulière dans le site de plan du Rhône. Le PLQ sera mis en procédure d'adoption courant 2010.

Bernex-Est (env. 700 logements et 2'200 emplois) : plan directeur de quartier et modifications des limites de zones en chantier

Le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Bernex-Est se trouve dans un secteur du canton appelé à connaître des changements très importants dans les prochaines années. L'arrivée du tramway, ainsi que l'aboutissement des études du premier périmètre d'aménagement coordonné de l'agglomération (PACA), prévoyant l'arrivée de milliers de nouveaux habitants et d'emplois, place le développement du site de Bernex-Est dans un contexte particulier. Le site de Bernex-Est accueillera à terme près de 900 logements et 2'300 emplois tout en renforçant la césure verte qui traverse le site.

Entreprises en 2008 et poursuivies en 2009, les études d'aménagement préparent la finalisation d'un plan directeur de quartier en 2010. Sur cette base, un projet de modification des limites de zones a été établi. Il a fait l'objet des consultations techniques en 2009 et la procédure d'adoption sera engagée en 2010.

Plaine de l'Aire : image directrice et modifications des limites de zones à l'étude

Le développement de la Plaine de l'Aire a été lancé au printemps 2008. En partenariat avec les communes, une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) a été lancée au cours de l'année 2009 en vue de l'élaboration d'une image directrice sur l'ensemble du périmètre. Les résultats intermédiaires des MEP seront présentés au public au mois d'avril 2010; l'image directrice finale est attendue pour septembre 2010. Le Plan directeur de quartier (PDQ) devrait être finalisé pour fin 2011.

Parallèlement, un projet de modification des limites des zones a été établi et mis à l'enquête publique. Le projet de loi est actuellement en cours d'examen à la commission d'aménagement du Grand Conseil. En outre, d'autres études sectorielles sont lancées relatives aux risques majeurs, à l'assainissement, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et des impacts économiques sur les exploitations agricoles.

Grands-Esserts / Plateau de Vessy (env. 1'300 logements)

Ce périmètre représente un potentiel de développement de près de 1'200 logements sur des parcelles entièrement en mains de l'Etat. Situé dans un site magnifique, il représente une

chance d'extension et de diversification pour la commune de Veyrier.

Les pré-études d'aménagement ont été menées en 2004 et complétées en 2009 par des études complémentaires sur la mobilité et la sociologie urbaine. Celles-ci ont démontré que le potentiel de développement est assujéti à l'amélioration de la desserte par les transports publics et l'équipement des terrains (assainissement).

Un projet de loi de déclassement en troisième zone de développement a été soumis à enquête publique.

Aménagement du territoire : autres planifications

Planifications destinées au développement des activités

En dehors du périmètre Praille-Acacias-Vernets et au-delà des nouveaux quartiers au sein desquels sont également prévues des activités, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2009 sa politique de mise à disposition de nouvelles surfaces pour les activités.

Des projets de modification des limites de zones ainsi qu'un plan directeur de zone industrielle (PDZI) concernant la **zone industrielle des Batailles (ZIBAT)** ont été soumis aux Conseils municipaux de Meyrin et Vernier fin 2009. Ils devraient être adoptés dans le courant 2010.

Les nouveaux plans et règlements directeurs prévoyant une extension de 170'000 m² de la **zone industrielle du Bois-de-Bay à Satigny** devraient être adoptés par le Conseil d'Etat au début de l'année 2010.

Une étude visant à la mise au point d'un PDZI sur le secteur dit «A la Tuilière» à Satigny a en outre été engagée.

Suite à l'adoption de la modification de zone relative à l'**extension de la zone industrielle de Mouilles-Galand (Les Communs)**, à Vernier, une étude visant à la mise au point d'un PDZI a été engagée.

Par ailleurs, un projet de PDZI est en cours d'enquête technique sur les **secteurs de Valavran, du Planet et des Chanâts** sur le territoire de la commune de Bellevue. Un projet de loi visant à déclasser le secteur des Chanâts en zone de développement industriel et artisanal est également en cours d'élaboration.

S'y ajoutent, **sur la commune de Vernier, cinq projets de modifications des limites de zones visant à créer de nouvelles zones industrielles**, en cours de procédure.

Finalement, un projet de zone mixte destiné à compléter le développement du **secteur de Sécheron** a été adopté par le Grand Conseil. Le projet de modification de zones visant au **développement de l'OMC** sur son site a, quant à lui, reçu un fort soutien populaire à l'automne 2009 suite au référendum lancé à l'encontre du préavis du Conseil municipal de Genève. Enfin, la procédure relative au projet portant sur le secteur des organisations internationales, dit «Jardin des Nations», a été poursuivie avec pour objectif une entrée en force en 2010.

Concernant les **périmètres des gares CEVA, de Lancy Pont-Rouge, des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg**, qui accueilleront des programmes mixtes d'activités, d'équipements publics et de logements, les plans directeurs de quartier et les plans d'affectation ont été élaborés en concertation avec les communes et les CFF. Ils sont désormais tous en cours de procédure, toutefois à des degrés divers d'avancement. Ainsi les procédures de MZ et de PLQ portant sur la gare de Pont-Rouge sont sur le point d'être adoptées. Dans le cadre du projet de transformation du site de la gare des Eaux-Vives, le concours pour la réalisation du théâtre de la nouvelle Comédie a été jugé.

Parc et Plage aux Eaux-Vives : un projet phare pour Genève

Le projet définitif de Parc et Plage aux Eaux-Vives a franchi en 2009 deux étapes décisives. Tout d'abord, le projet de loi déposé fin août 2009 au Grand Conseil, ouvrant un crédit d'investissement de 48 millions de francs pour la réalisation d'un parc et d'une plage, et de 12,8 millions de francs pour le nouveau port de l'Etat, a été adopté en décembre 2009. Le dossier en autorisation de construire a été déposé à Noël, laissant espérer une ouverture du chantier plus rapide que prévue, soit en septembre 2010. La mise à disposition pour la population de ce nouvel équipement de délasserment est prévue pour 2013.

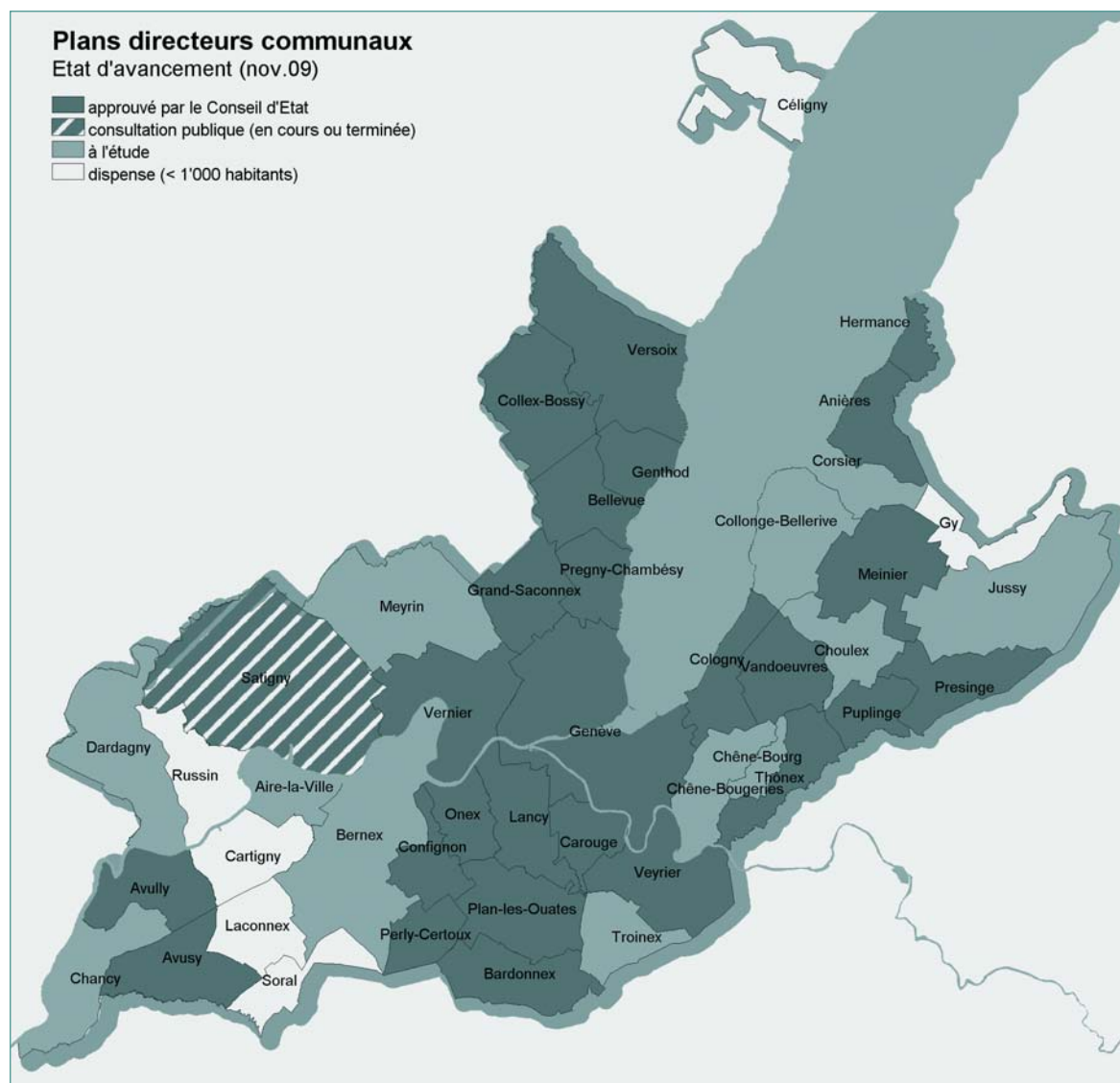
Plans directeurs communaux

Les plans directeurs communaux (PDCom) de Bardonnex, Carouge, Collex-Bossy, Lancy, Plan-les-Ouates, Puplinge, Thônex, Veyrier et Ville de Genève, ainsi que le plan directeur de chemins pour piétons (PDPCP) d'Anières ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2009.

13 projets de PDCom et 6 PDCP sont en cours d'élaboration. Les PDCom d'Aire-la-Ville, Bernex, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Corsier, Jussy, Meyrin et Satigny, ainsi que le PDCP de Cologny et Puplinge devraient être adoptés en 2010.

A fin 2009, 27 communes sont dotées d'un plan directeur communal.

Plans directeurs communaux	2006	2007	2008	2009
Plans adoptés	3	8	2	9
Plans directeurs communaux des chemins pour piétons adoptés	2	4	2	3



Attribution des degrés de sensibilité au bruit

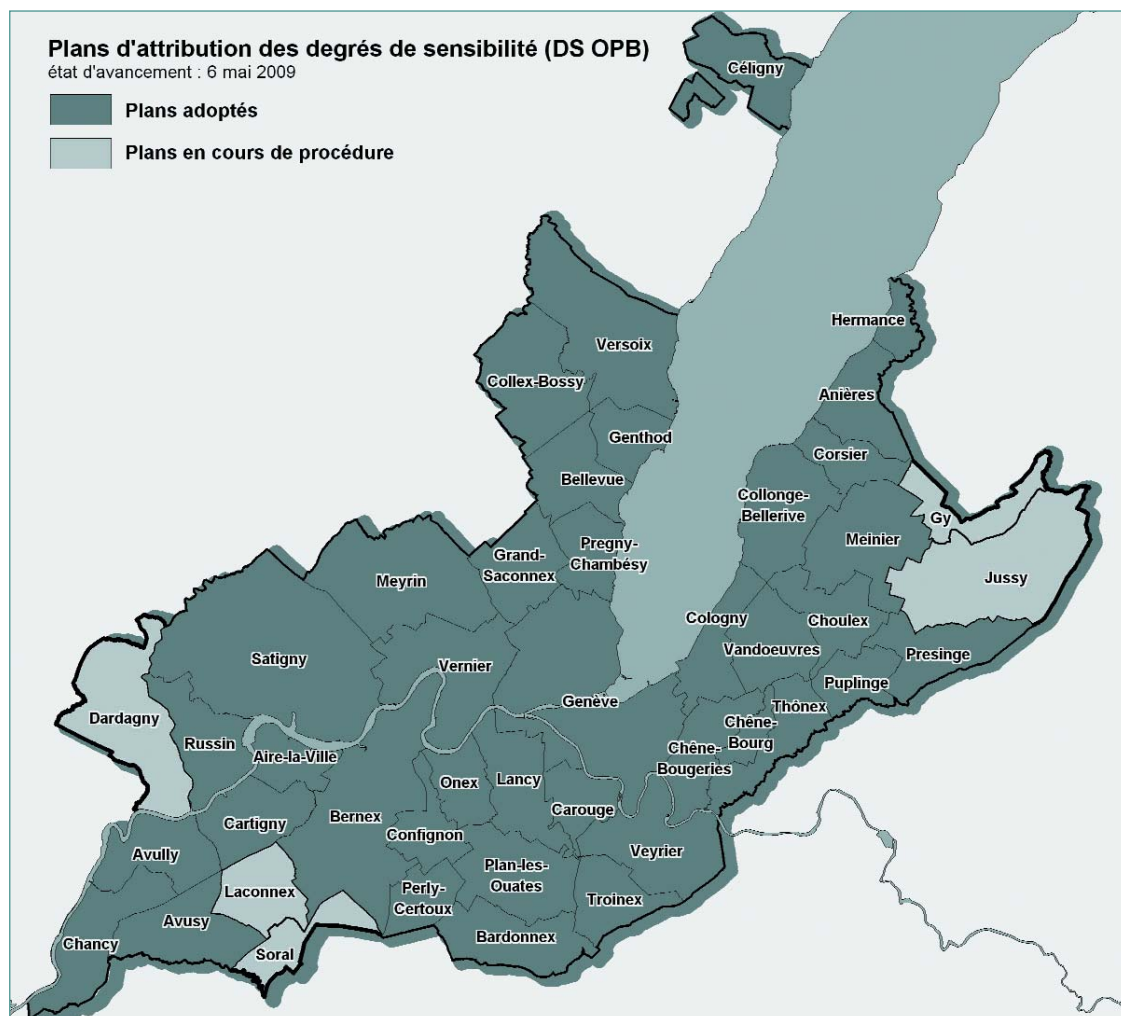
Conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), des degrés de sensibilité au bruit, attribués par le canton, fixent les niveaux de bruit admissibles en fonction de l'affectation du sol.

En 2009, 6 plans ont été adoptés par le Conseil d'Etat pour les communes riveraines de

l'Aéroport (Bellevue, Genthod, Meyrin, Pregny-Chambésy, Vernier, Versoix).

A fin 2009, 40 communes sur 45 sont dotées de plans d'affectation des degrés de sensibilité au bruit.

Plans des degrés de sensibilité au bruit	2006	2007	2008	2009
Plans adoptés	3	15	10	6
Total cumulé des communes dotées d'un plan	19	24	34	40



Organisation de la mobilité à l'échelle franco-valdo-genevoise

L'année 2009 a été une année charnière en matière de transports, tant en terme d'avancement de projets engagés que dans la planification de la mobilité du futur.

RER franco-valdo-genevois et infrastructures ferroviaires : légitimité populaire et volontarisme

Avec le bouclage de la part genevoise du financement de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse suite à un vote populaire en novembre 2009, la réalisation de cette infrastructure capitale a reçu un coup d'accélérateur en vue de la mise sur pieds d'un Réseau Express Régional franco-valdo-genevois à l'horizon 2016.

Désireux de doter cette région des infrastructures dont elle a besoin pour son développement, les cantons de Genève et de Vaud ont signé en décembre 2009 une convention cadre

avec les CFF et l'Office fédéral des transports prévoyant le préfinancement, par les cantons, d'études et d'infrastructures ferroviaires, permettant ainsi d'anticiper la mise en service de capacités supplémentaires entre Genève et Lausanne et de disposer d'une vision globale des besoins en la matière pour les 20 à 30 prochaines années.

Transports publics : planification de l'offre et nouvelles dessertes

L'année 2009 a vu l'adoption par le Conseil d'Etat du plan directeur des transports collectifs pour les années 2011 à 2014 dont l'ambition est d'augmenter, durant la période, l'offre de 37% par le biais, notamment, de la mise en service dès 2011 du tram Cornavin-Onex-Bernex et du développement des dessertes en lien avec les nouveaux périmètres d'aménagement, comme les Communaux d'Ambilly. Il est également envisagé de revoir l'organisation des lignes de tramways dans le sens d'une simplification de leur exploitation et de l'amélioration de leur vitesse commerciale.

En décembre 2009, le tronçon Avanchets-Meyrin est inauguré, permettant au tram de desservir la commune.

Offre et fréquentation TPG entre 2002 et 2010	Réalisé				Planifié	
	2002	2006	2007	2008	2009	2010
Offre en places kilomètres (PK x 1000)	1'673'107	2'124'454	2'256'623	2'415'861	2'362'443	2'509'630
Evolution depuis 2002		27%	34.90%	44.40%	41.20%	50%
Fréquentation en voyages kilométrés (VK x 1000)	247'280	301'881	343'171	386'069	387'240	391'939
Evolution depuis 2002		22.10%	38.80%	56.10%	56.60%	58.50%

Vitesse commerciale entre 2006 et 2010	Mesuré			Prévu	
	2006	2007	2008	2009	2010
Vitesse commerciale (Km/h)	15.75	16.19	16.33	16.50	16.75

Organisation et exploitation du réseau routier : des chantiers majeurs

Les grands chantiers de trams, qu'il s'agisse du TCMC entre «Cornavin» et «Meyrin-Gravière» dès 2006 et du TCOB, ont nécessité de nombreuses interventions liées à la gestion des circulations, souvent dans des conditions très difficiles, ou à l'adaptation / reconstruction de nombreux feux de carrefours. A ces chantiers majeurs de travaux publics s'ajoutent de très nombreuses sollicitations plus locales.

	2006	2007	2008	2009
Demandes d'adaptation du réseau routier	1'541	1'065	875	820
Préavis sur des dossiers d'autorisation de construire	756	860	950	920
Arrêtés de circulation ou de chantier	280	310	320	450
Modifications de feux de carrefours	16	2'100	100	200
Nouveaux dispositifs de feux	7	20	20	21

Gestion du stationnement : centralisation du contrôle en Ville de Genève

Les travaux en vue de l'adoption d'un plan directeur du stationnement engagés en 2008 se sont poursuivis durant l'année 2009 et doivent aboutir au printemps 2010.

Parallèlement, un changement important dans l'organisation du contrôle du stationnement en Ville de Genève est intervenu, par le biais de la reprise de cette tâche par l'Etat qui l'a confiée progressivement à la Fondation des parkings. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2010, un seul corps de contrôle opère sur le territoire de la Ville de Genève.

Mobilité douce : plan directeur en chantier

En soutenant l'initiative populaire 144, intitulée «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)», le Conseil d'Etat a manifesté son souhait de voir la

mise sur pied d'une véritable politique cantonale de la mobilité douce. Il prévoit ainsi l'adoption d'un plan directeur, destiné non seulement à définir les objectifs en termes de développement des réseaux piétonniers et cyclables, mais également à coordonner les actions complémentaires entre le canton et les communes.

Plan de mobilité de l'administration cantonale : expérience-pilote à David-Dufour

Le projet de plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC), initié en 2004, est axé sur l'étude de la situation des indemnités de déplacements, l'analyse de la situation des places de parking sur les terrains de l'Etat, la conclusion d'un accord de grand-compte UNIRESO avec les TPG et l'analyse d'une solution d'auto-partage.

Fin 2007, le Conseil d'Etat décidait l'instauration d'une participation de 200 francs à l'abonnement UNIRESO des collaboratrices et collaborateurs, et de la conduite d'une expérience pilote de plan de mobilité comprenant un volet d'auto-partage et des solutions pour favoriser l'usage des deux-roues non motorisés. Le site choisi, David-Dufour, fait l'objet de cette expérience-pilote depuis juin 2009; un bilan de l'expérience sera tiré en juin 2010.

Le 27 août 2008, en marge de la mise en place du PMAC, le Conseil d'Etat prenait deux arrêtés concernant la tarification des parkings de l'Etat. Le premier concerne les parkings de l'Etat en général et le second les parkings des établissements scolaires de l'Etat.

Protection de l'environnement : de la réglementation à l'action

La loi sur l'énergie révisée de fond en comble

La révision de la loi sur l'énergie proposée par le Conseil d'Etat a été adoptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2009 et fera l'objet d'une votation en 2010. L'objectif principal est de diminuer la consommation d'énergie, en particulier celle du mazout et du gaz destinés au chauffage en incitant les propriétaires à entreprendre des rénovations tout en limitant les répercussions du coût de ces travaux sur les loyers. Les principales nouveautés amenées par cette révision consistent à renforcer les exigences pour les bâtiments neufs et les rénovations, obliger l'assainissement des bâtiments les moins performants, généraliser la planification énergétique territoriale, assurer l'exemplarité de l'Etat et des collectivités publiques, permettre le

report d'une partie des coûts des travaux d'amélioration énergétique sur les loyers tout en limitant la hausse admissible des loyers, instaurer un bonus conjoncturel à l'énergie.

Chèque 2009 Energie : plus de 3'000 requêtes

En 2009, l'Etat de Genève a mis en place un programme exceptionnel de subventions baptisé *chèque2009énergie* tirant parti d'une subvention exceptionnelle débloquée par l'Assemblée fédérale et attribuée aux cantons proportionnellement à leurs propres engagements. Afin de saisir cette opportunité, Genève a augmenté de 14 millions de francs son enveloppe destinée aux encouragements pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables et ce sont près de 24 millions de francs au total qui ont pu être mis à disposition. Ce programme a enregistré plus de 3'000 requêtes. Les subventions accordées ayant un puissant effet de levier, près de 100 millions de francs seront investis au final dans le cadre de travaux réalisés à Genève en 2009 et favoriseront la diffusion de nouvelles technologies et de savoir-faire au sein d'un domaine d'activité qui inclut de nombreuses PME et quantité d'entreprises formatrices. En 2010, les subventions en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments seront reconduites dans le cadre d'un programme prévu pour 10 ans.

Substances dangereuses dans l'environnement bâti : évaluation et contrôle des risques

Suite à la décision du Conseil d'Etat de faire procéder à des expertises «amiante» de tous les bâtiments de l'Etat, les établissements d'enseignements primaire et secondaire ont fait l'objet d'expertises durant l'année 2009. L'entrée en vigueur de la modification de la loi d'application de la loi de la protection de l'environnement (LaLPE) couvre dorénavant la gestion de l'amiante et les PCB dans les bâtiments, et permettra notamment une prise en compte de cette problématique dès la planification des travaux.

Plus largement, l'adoption du plan de mesures 2009-2013 «Substances dangereuses dans l'environnement bâti» par le Conseil d'Etat en juin 2009 a fixé un nombre important d'objectifs. Ainsi, dans le domaine des peintures au plomb, des études ont été menées afin de fixer des critères pour la détection fiable de ces enduits toxiques. De plus, différentes techniques d'assainissement ont été évaluées en termes d'efficacité et de risques.

Dans le domaine des polluants émergents, le service de toxicologie de l'environnement bâti a développé des méthodes de mesures pour des perturbateurs endocriniens; l'usage de ces molécules qui altèrent le fonctionnement du système hormonal humain sera réglementé par le droit suisse dès fin 2010.

Restriction du trafic motorisé au centre-ville : premières études

Le 23 juillet 2008, le Conseil d'Etat a adopté la version révisée en 2008 du Plan de mesures d'assainissement de l'air (Plan OPair) qui prévoit notamment qu'une zone à émissions réduites (ZER ou zone à faibles émissions ou périmètre de restriction du trafic motorisé) sera introduite au centre de l'agglomération dès 2012, la date de mise en œuvre dépendant des travaux législatifs nécessaires à la Confédération et dans le canton.

En 2009, un projet pour une nouvelle ordonnance fédérale sur les zones à émissions réduites (Umweltzonen) a été élaboré. En outre, des projets de modification de l'ordonnance sur la signalisation routière et de l'ordonnance sur les amendes d'ordre pourraient être adoptés par le Conseil fédéral qui devrait accepter les nouvelles dispositions vers la mi-2010.

En parallèle, une étude détaillée a été lancée à Genève pour fixer les détails de la mise en œuvre.

Avec l'adoption de cette mesure, le Conseil d'Etat souhaite, d'une part, agir spécifiquement sur la qualité de l'air au centre-ville tout en ne ciblant que la minorité des véhicules les plus polluants et, d'autre part, accélérer le renouvellement progressif du parc automobile local. Une première étude de faisabilité montre qu'une réduction des émissions d'oxydes d'azote de 21% et de particules fines émises au pot d'échappement de 35% pourrait être obtenue au centre de l'agglomération si la mesure était introduite en 2012.

En Suisse, les cantons de Vaud, Berne, Bâle et du Tessin sont actuellement intéressés à la mise en place de ZER.

Projet Carré-vert : dépollution du site Artamis

Durant plus de 160 ans d'activités industrielles et notamment durant l'exploitation de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière, de nombreux polluants se sont accumulés dans le sous-sol et ont affecté la nappe d'eau souterraine. Suite à la localisation des foyers et à l'analyse de

pollutions, un consortium d'entreprises a ainsi été retenu par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les SIG pour la décontamination du site. Les travaux d'assainissement ont commencé en 2009 et se poursuivront jusqu'en 2012 (www.carre-vert.ch).

Lancement d'activités de gestion et de protection des sols

L'année 2009 marque le démarrage des activités de gestion et de protection des sols, en application des bases légales fédérales et cantonales.

La priorité a été donnée en 2009 à la mise en place de processus et de procédures pour intégrer cette thématique aux activités de la protection de l'environnement. L'adoption d'un plan de mesures en matière de protection des sols permettra de fixer des objectifs et des mesures pour les atteindre.

Adoption du plan de gestion des déchets 2009-2012 (PGD 2009-2012)

Le plan de gestion 2003-2007 fixait trois objectifs prioritaires en matière de déchets urbains : stabiliser les quantités produites; atteindre un taux de recyclage global de 45% et de 75% pour les déchets des entreprises. L'objectif de stabilisation a globalement été atteint : la quantité de déchets produite par habitant en 2007 - soit 673 kilos - était en effet sensiblement la même qu'en 2000. Le taux de récupération des déchets urbains, en constante augmentation, atteignait 38% en 2004, 39% en 2005, 41% en 2006 et 43% fin 2007 (contre 31% en 2000). Si l'objectif de 45% n'a pas été atteint globalement, près de la moitié des communes genevoises ont réussi à dépasser ce taux.

Le plan de gestion des déchets 2009-2012 adopté par le Conseil d'Etat en février 2009 définit les priorités suivantes : stabiliser les quantités de déchets urbains, recycler 50% des déchets urbains, recycler 70% des déchets des entreprises et de l'Etat, augmenter la part des énergies renouvelables produites à partir de bois usagé et de bio-déchets, promouvoir l'usage de matériaux recyclés sur les chantiers, soustraire de la mise en décharge 30% des matériaux d'excavation (chiffre moyen sur l'ensemble des chantiers genevois).

Parmi les mesures visant à atteindre les objectifs du PGD 2009-2012, des actions de communication et de sensibilisation ont été menées en 2009 :

Campagne «ECOMAT-GE»

La campagne ECOMAT^{GE} a pour objectif l'incitation à une gestion durable des ressources

et des déchets minéraux et recommande une quinzaine d'applications constructives à base de matériaux recyclés qui permettent de bâtir tous les éléments d'une ville.

Afin de diffuser le plus largement possible ces nouvelles pratiques auprès des acteurs de la construction, le projet ECOMAT^{GE} propose plusieurs outils : un site Internet (www.ge.ch/ecomat) qui recense toutes les informations utiles aux professionnels et constitue une plateforme d'échange de connaissances, une brochure de sensibilisation, un guide technique à l'intention des architectes, des ingénieurs et des entrepreneurs ainsi que des séminaires consacrés à la valorisation des matériaux minéraux, lancés à l'automne 2009.

Campagne «Pensez-tri, au travail aussi»

L'augmentation du taux de recyclage au sein des entreprises constitue l'une des priorités du PGD 2009-2012. L'opération «pensez-tri, au travail aussi» s'adresse de manière ciblée aux dirigeants de quelques 14'000 entreprises genevoises, leurs employés se voient quant à eux interpellés par le biais d'une campagne grand public : affichage dans la rue et les transports publics, spots radio, films diffusés sur internet (www.ge.ch/pensez-tri). Cette campagne est menée en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et les Recycleurs genevois.

Gestion de l'eau potable et renaturation des cours d'eau

Vers une communauté transfrontalière pour l'alimentation en eau potable

La coopération transfrontalière s'est déployée successivement au travers de la gestion des eaux usées (dès 1968), puis au travers des contrats de rivière (dès 1997). La coopération transfrontalière en matière d'alimentation en eau potable, entamée en 2008, a été rendue nécessaire du fait de l'inégalité de la répartition de cette ressource.

Sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG) et dans le contexte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, un groupe de travail chargé d'étudier les contours d'une future communauté transfrontalière pour l'alimentation en eau potable a été constitué.

De fin 2008 à fin 2009, d'importants travaux de recensement et de caractérisation de la ressource en eau potable disponible sur le

périmètre ont été réalisés. 260 captages ont ainsi été répertoriés, qui représentent 94 millions de francs de mètres-cubes d'eau potable distribuée annuellement. Cet inventaire a aussi permis de mettre en évidence l'importance des diverses ressources : 57% proviennent du lac Léman, 17% de la nappe du Genevois et 26% des autres aquifères profonds ou superficiels.

En 2010, la base de données sera complétée avec les paramètres physico-chimiques, les périmètres de protection des captages, les unités de distribution et une schématique des réseaux principaux d'adduction. L'adéquation de la ressource en regard des évolutions démographiques attendues sera intégrée par la suite.

Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE)

Outils de planification intégrée des eaux, les SPAGE incluent l'ensemble des planifications et actions entreprises en relation avec le bassin versant d'un cours d'eau, prenant en compte le régime hydrologique, la qualité des eaux de surface et souterraines, l'espace nécessaire au cours d'eau, son entretien, son éco-morphologie, ses relations avec la faune et la flore alentours et ses fonctions de loisir. Six SPAGE, mis à jour tous les six ans, couvriront à terme le territoire du canton et prendront en compte les parties françaises des bassins versants concernés.

Lancé en 2008, le premier SPAGE, concernant le bassin versant de l'Aire et de la Drize, a été finalisé en 2009 et mis en consultation dans les communes concernées et au Conseil du développement durable. Son adoption par le Conseil d'Etat est prévue en début 2010.

Bilan de 10 ans d'actions de renaturation - 1998-2008

Cette publication de 108 pages sélectionne 44 actions de renaturation conduites à Genève au cours de la décennie, en indiquant les objectifs, les travaux réalisés et les coûts comparatifs. Destinée à un public-cible de décideurs, elle a été largement diffusée auprès du Grand Conseil, des élus des communes, des associations concernées et des administrations homologues en Suisse. Bilan disponible sous www.ge.ch/dim/eau/renaturation.

	2006	2007	2008	2009
Dépenses en travaux de renaturation	6,193 Mios	5,912 Mios	7,667 Mios	15 Mios (estimation)

Renaturation de la Seymaz urbaine à Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries

Les travaux de renaturation de la Seymaz entre le Pont du Gothard et le Passerelle Gautier ont démarré en juillet 2009 et se sont terminés à fin novembre avec les nombreuses plantations réalisées sur les deux rives. Ces aménagements de la Seymaz en milieu urbain viennent compléter ceux déjà réalisés entre 2003 et 2007. Ils visent notamment à garantir à la population une sécurité accrue face aux inondations, tout en améliorant le cadre de vie pour les riverains.

Renaturation de l'Aire 2^{ème} étape - tronçon Certoux-Lully

Ce vaste chantier de renaturation s'est poursuivi tout au long de l'année 2009, afin de sécuriser définitivement le village de Lully contre les inondations. Une nouvelle rivière est profilée depuis l'amont du pont de Lully, permettant de doubler l'écoulement et de garantir ainsi le passage d'une crue centennale sans débordement sur les parcelles urbanisées. Simultanément un fossé naturel d'assainissement des eaux pluviales a été réalisé à travers la plaine de l'Aire afin d'intercepter les eaux responsables des inondations du village de Lully en novembre 2002.

La Confédération a annoncé en décembre 2009 sa volonté de soutenir financièrement ce chantier à hauteur de 5,965 millions de francs au titre de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (protection contre les crues).

Aménagements de la Versoix au pont CFF

Suite aux travaux réalisés en 2008 au niveau du barrage des Usiniers, le dernier obstacle à la libre migration des poissons au niveau du pont CFF à Versoix a été levé. Ainsi, la libre circulation et l'accès aux lieux de reproduction des espèces patrimoniales que sont la truite lacustre ou l'ombre de rivière sont aujourd'hui pleinement garantis sur l'ensemble du linéaire genevois de la Versoix.

Au niveau de la gestion du lac et des infrastructures portuaires, la capitainerie cantonale a poursuivi avec la Ville le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives. Quelques réorganisations et constructions nouvelles ont permis d'allouer près de 60 nouvelles places d'amarrage à fin 2009 (contre moins d'une dizaine les années précédentes).

Carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau : approbation du 115^e et dernier plan

Le 22 juillet 2009, le Conseil d'Etat a adopté le dernier des 115 plans constituant la carte des

surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau. Celle-ci est donc complète et remplace totalement l'ancien plan.

Cartes des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau	2008	2009
Plans adoptés	114	1

La nature et le paysage au cœur de la gestion de l'aménagement du territoire

Lancement d'études sectorielles à l'échelle transfrontalière

Outre le suivi des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), l'implication à l'échelle transfrontalière via le projet d'agglomération a continué de monter en puissance dans les questions touchant au paysage et aux corridors biologiques. Le comité de pilotage politique a soutenu le démarrage d'études sectorielles dans ces deux domaines et plusieurs groupes travaillent actuellement à la mise sur pied des bases nécessaires à l'établissement de contrats «territoire» et d'un nouveau plan paysage. Une réflexion concernant les produits et les ressources en biomasse de la forêt (notamment sur le plan énergétique) a également démarré à cette échelle.

Participation à la révision du plan directeur cantonal

Les sollicitations sont restées fortes quant aux questions concernant la nature en ville, les espaces publics ou le paysage urbain pour les grands projets de planification ou de réalisation des infrastructures de transport (trams) et d'urbanisation (PAV, MICA, divers PAC). Ces questions ont été intégrées au lancement de la révision du plan directeur cantonal. Sur un plan plus opérationnel, une quinzaine d'entreprises sont labellisées Nature et Economie et la Charte des Jardins poursuit sa progression auprès des communes et des particuliers.

Demandes d'autorisations de construire : amélioration du conseil préalable

En ce qui concerne les préavis et décisions délivrées, la recherche d'efficience dans le domaine des autorisations de construire s'est poursuivie par l'envoi d'un collaborateur au rapport d'entrée et une augmentation de la disponibilité pour le conseil préalable des requérants. Le volume des requêtes a augmenté régulièrement au cours de ces 10 dernières années, passant de 2'500 objets au début des années 2000 à près de 4'500 en 2009. Afin d'optimiser en particulier la gestion des décisions d'abattages, une première étape de l'inventaire des arbres, en collaboration avec les partenaires de la Ville de Genève et des communes genevoises, a pu être achevée.

Statistique des autorisations délivrées en matière d'abattage	2006	2007	2008	2009
Demandes d'autorisation de construire ayant un impact potentiel sur les éléments naturels protégés au sens de la législation (forêts, arbres isolés et milieux naturels)	838	917	950	2'136
Requêtes en abattage et élagages liées	366	440	511	464
Requêtes en abattage et élagages non liées	1'919	2'126	1'903	1'914

En plus des activités «classiques» telles que la gestion de la faune causant des dégâts, de la gestion des ressources piscicoles et de la pêche, de la lutte contre les espèces invasives (flore néophyte en particulier), la dernière année de législature a été marquée par la contribution au plan de relance fédéral et de soutien à l'emploi et à l'économie au niveau cantonal par la réalisation de plusieurs chantiers de renaturation de sites protégés. En intervenant dans 8 périmètres (Bois Vieux, Prés Bordon, Arales, Les Douves, Richelien, Bois des Mouilles, Bondex, Mategnin), près de 13 hectares de milieux humides marécageux et 6 hectares de prairies et lisières, ont été recréés en travaillant sur la forêt avoisinante. Le coût total des travaux avoisine les 3 millions de francs.

Enfin, plusieurs champs de coordination avec la Confédération ont été renforcés en 2009. La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage a été reçue à Genève pour la première fois depuis plus de trente ans. Divers travaux, concernant la stratégie nationale de la biodiversité, la préparation des négociations RPT pour les prochaines conventions-programmes, l'établissement de systèmes d'information, impliquent des représentants genevois.

Promotion de l'agriculture

Mise en œuvre de la loi sur la promotion de l'agriculture

Dans le contexte de la loi sur la promotion de l'agriculture entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, diverses mesures de soutien à l'agriculture ont pu être délivrées. Dans ce cadre, un contrat de prestations quadriennal a été conclu, d'une part, avec l'OPAGE, s'agissant de promotion agricole (10,25 millions de francs pour 2009 à 2012) et avec AgriGenève pour ce qui est de la vulgarisation agricole (850'000 francs de 2009 à 2012).

Vignes en zone frontière française : accord international conclu

Le 9 décembre 2009, le Comité mixte de l'agriculture a procédé à une modification de l'Annexe 7 de l'Accord entre la Communauté européenne

et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles, rendant possible la reconnaissance des vins AOC Genève issus de raisins de la zone frontière française.

Dès 2010, l'Accord permettra aux viticulteurs genevois de transformer à nouveau en vin «AOC Genève» des raisins provenant de parcelles clairement définies de la zone frontière française. Après des négociations entamées en avril 2005, la pratique établie depuis des générations, trouve désormais une assise de droit international. La modification de l'Annexe 7 entre en vigueur au 1^{er} août 2010. Pour cette même date, le Conseil fédéral a adapté en conséquence l'ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin. Il appartient encore à Genève de modifier le règlement sur la vigne et les vins de Genève conformément à ces nouvelles dispositions internationales et nationales et de régler les questions inhérentes au contrôle des vignes sises sur territoire français.

AOC viticoles : exigences renforcées et adaptées au droit fédéral

Le Conseil d'Etat a adopté, le 20 mai 2009, un règlement sur la vigne et les vins de Genève, adaptant ainsi les dispositions viticoles cantonales au droit fédéral issu de la politique agricole 2011. Parmi les trois classes de vin définies au plan national, les vins de pays (VDP) et les vins de table (VDT) sont dorénavant régis par la Confédération; les compétences des cantons se limitent désormais exclusivement aux vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC).

Dans ce domaine, l'interdiction d'utiliser des morceaux de bois de chêne dans le cadre de la vinification des vins AOC est ancrée dans la réglementation genevoise. Des termes vinicoles spécifiques réservés aux AOC et protégés contre l'usurpation ont fait l'objet d'une définition, fixant ainsi un cadre au niveau de leur usage. La structure des AOC genevoises a été revue. Parmi les 67 appellations existant actuellement, seules 23 subsistent – 22 AOC «1^{er} cru» et 1 AOC cantonale («AOC Genève») – ce qui permettra de renforcer l'image des AOC genevoises et leur promotion. Enfin, dans le but de promouvoir davantage la qualité des vins genevois, les exigences en matière de teneur naturelle en sucre, de rendement à l'unité de surface et de cotation à la dégustation ont été sensiblement accrues pour l'ensemble des AOC.

Adaptation réglementaire pour un soutien accru aux projets d'investissement agricoles
Suite à la modification de la législation fédérale relative aux améliorations structurelles dans

l'agriculture entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, le Conseil d'Etat a approuvé une adaptation du règlement d'application de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), entrée en vigueur à mi-octobre.

La réglementation cantonale permet d'apporter un soutien complémentaire aux prêts sans intérêts fédéraux et ce, notamment en matière d'aide à l'investissement pour l'installation des jeunes agriculteurs, la construction ou la rénovation de bâtiments d'exploitation, l'achat de véhicules ou de machines et d'aide au désendettement.

Montants octroyés au titre des crédits d'investissement et du désendettement (en CHF)	2006	2007	2008	2009
Prêts fédéraux	4'621'000	510'220	918'300	989'750
Prêts cantonaux	1'955'588	1'064'282	1'121'878	498'370
Subventions cantonales	1'415'800	173'682	230'478	206'781

Les réseaux agro-environnementaux genevois financés par la Confédération

Avec l'approbation en juin 2009 par l'Office fédéral de l'agriculture du concept cantonal relatif aux réseaux agro-environnementaux, les exigences cantonales en matière de mise en réseau des surfaces de compensation écologiques (SCE) ont été reconnues par l'autorité fédérale comme équivalentes à celles de la Confédération. Cette approbation augure d'un soutien financier plus important de la Confédération dans le domaine de la compensation écologique et de la reconnaissance des mesures prises à Genève pour favoriser la création de biodiversité dans l'espace agricole.

Contributions surfaces de compensation écologique (SCE) (en CHF)	2006	2007	2008	2009
Contributions versées par le canton, dont	376'252.00	360'312.00	373'870.50	368'982.20
- Arbres	36'550.00	36'275.00	46'010.00	36'835.00
- Haies	31'595.00	28'279.00	24'308.00	24'153.00
- Prairies extensives	149'695.00	136'445.00	115'850.00	112'525.00
- Bandes refuge	132'640.00	130'680.00	129'440.00	125'840.00
- Bonus réseaux et renaturation			49'227.50	55'516.20
- Autres	25'772.00	28'633.00	9'035.00	14'113.00

En 2006 et 2007, les contributions octroyées pour l'intégration d'une structure dans un réseau (bonus réseaux) sont comprises dans les montants versés pour les différents types de SCE.

Remise des clefs de la Maison du terroir

La cérémonie de la remise des clés de la maison du terroir a eu lieu en octobre 2009. Situé en plein cœur du vignoble genevois à Lully, ce bâtiment regroupe en un lieu unique les locaux techniques du domaine viticole de la

République et canton de Genève (Vignoble de l'Etat), la cave expérimentale de la station de viticulture et d'œnologie cantonale et les locaux nécessaires à l'office chargé de la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).

Mensuration officielle : modélisation 3D et centralisation des noms géographiques

Avec la mise en place progressive d'un socle constitué des principales composantes nécessaires à modéliser le territoire en 3D – bâti, infrastructures de communications, végétation, mobilier urbain, modèle de terrain et ouvrages d'art – le canton de Genève entre dans l'ère de la 3^e dimension. Un ensemble d'environ 80'000 bâtiments et plus de 20 ouvrages d'art – ponts, tunnels, passerelles – ont été saisis et modélisés en 3D. Ces données en cours de vérification seront intégrées dans le SITG en 2010. Genève a également participé à la rédaction et à la diffusion d'une charte éthique de l'usage des données 3D par les collectivités publiques.

En conformité de l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo RS 510.625), le Conseil d'Etat a adopté un règlement en 2009 qui clarifie les procédures de dénomination des rues et objets topographiques, leur mise à jour et leur gestion.

La mise à disposition d'une centralisation des noms géographiques officiels en tant qu'identificateurs d'informations des administrations tant fédérale, cantonale que communale est primordiale, afin d'éviter des erreurs dans les communications officielles et de garantir une harmonisation de la nomenclature sur le territoire de la Confédération. Le règlement prévoit une mise en conformité aux dispositions de l'ordonnance fédérale dans un délai de 5 ans.

Dépôt de l'arme personnelle des militaires à l'arsenal cantonal

Dès le 1^{er} janvier 2008, le canton de Genève a été le premier de Suisse à autoriser le dépôt volontaire gratuit de l'arme personnelle des militaires auprès de l'arsenal cantonal. Fin 2008, 150 armes étaient en dépôt. A fin 2009, environ 200 armes étaient déposées à l'arsenal, soit environ 3% des armes des militaires équipés dans le canton. Au vu du tournus des dépôts/reprises d'armes, ce sont environ 300 militaires qui ont bénéficié de cette prestation pour les années 2008/2009. La Confédération a revu entretemps la législation dans ce domaine et, à partir du 1^{er} janvier 2010, le modèle genevois du dépôt volontaire gratuit de

l'arme personnelle sera appliqué dans toute la Suisse.

Etablissements autonomes

Services industriels de Genève

Entre 2005 et 2009, les Services industriels de Genève (SIG) ont poursuivi la politique de modernisation, réduit son désendettement et renforcé la relation avec leur clientèle. La régie publique s'est aussi fortement orientée sur la notion de développement durable, que ce soit au travers du lancement du programme éco21, de la diminution de la consommation électrique, de la promotion de la gamme SIG Vitale, de la mise en service de GLN (Genève Lac Nations), ambitieux projet qui consiste à utiliser l'eau du lac Léman pour assurer le rafraîchissement et le chauffage de bâtiments dans le quartier Sécheron-Nations.

Grâce à de bons résultats financiers et à un dividende extraordinaire provenant de la fusion d'Atel et EOS pour devenir la société Alpiq, la régie publique a lancé en 2009 d'ambitieux projets dans les nouvelles énergies renouvelables, notamment dans le domaine de l'énergie éolienne. 250 millions de francs seront investis d'ici à 2015 pour produire environ 350 GWh, positionnant les SIG parmi les leaders dans le développement de sites éoliens en Suisse et permettant de faire passer sa production propre largement au-dessus de 30%.

Suite à une décision du Conseil d'Etat de lever toutes les barrières au rachat du courant d'origine renouvelable, notamment photovoltaïque, les SIG rachètent désormais, sans limite de quantité, le courant des nouvelles installations lorsqu'elles ne peuvent plus être prises en compte dans les quotas fédéraux.

A relever également le lancement du projet de développement de la fibre optique visant, à terme, à raccorder chaque ménage genevois à cette nouvelle technologie. Au niveau commercial enfin, il faut noter le succès populaire du projet «Eau de Genève» ainsi que celui rencontré par les offres de marché proposées par les SIG à leurs clients du marché électrique libéralisé : 2/3 l'ont accepté.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, date du transfert des actifs du réseau primaire d'assainissement, les SIG sont devenus le maître d'ouvrage du chantier de la nouvelle STEP de Bois-de-Bay, lancé sous l'égide du département du territoire. La STEP de Bois-de-Bay et la galerie de Merdisel ont été inaugurées le 18 juin 2009; la

galerie de Chouilly a été mise en eaux le 10 décembre 2009.

L'année 2009 a ainsi été marquée par l'achèvement des travaux de raccordement des eaux usées d'une partie du Pays de Gex sur la nouvelle STEP de Bois-de-Bay. Cette opération a permis de supprimer des STEP obsolètes côté français, ainsi que la STEP genevoise de Nant d'Avril qui traitait les eaux usées de la cité de Meyrin, de la ZIMEYSA et de la commune de Satigny.

La galerie de Chouilly, qui raccorde désormais les eaux usées d'une partie du Pays de Gex au réseau d'assainissement genevois via la Galerie de Merdisel, a coûté près de 20 millions d'euros financés par la France. Ce projet est le reflet d'une collaboration exemplaire avec la Communauté de Communes du Pays-de-Gex. Ce rapprochement a permis de donner à ce projet la dimension transfrontalière indispensable à la résolution des problèmes environnementaux posés par l'accroissement de la population et la rapide urbanisation du bassin franco-genevois.

Transports publics genevois

A partir du 1^{er} janvier 2008, les Transports publics genevois (TPG) ont racheté à l'Etat les bâtiments qu'ils occupent au Bachet-de-Pesay et à la Jonction, alors que l'Etat reprenait la maîtrise des terrains. Pour permettre aux TPG d'assumer les frais liés à cet achat de 64 millions de francs pour les bâtiments, l'Etat leur alloue une subvention de 5,3 millions de francs pour les années 2008 à 2010 du contrat de prestations en cours. Le capital de dotation des TPG a également été augmenté de 24 millions de francs pour se monter à 44 millions de francs.

Après la réorganisation et la consolidation de leur entreprise en 2008, les TPG ont poursuivi les objectifs fixés par le contrat de prestations TPG 2007-2010 qui les lie à l'Etat. Tout est mis en œuvre pour que sur la période 2002-2010, l'offre augmente de 50% et la fréquentation de 65%.

Le 12 décembre 2009, la deuxième étape du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) a pu être inaugurée permettant ainsi à la Cité de Meyrin

d'être reliée directement par le tram au Bachet-de-Pesay par la ligne 14, ainsi qu'à Moillesulaz par la ligne 16. La première étape du TCMC entre la gare de Cornavin et Les Avanchets, inaugurée le 8 décembre 2008, avait déjà permis aux usagers de bénéficier en 2009 d'un nouveau tronçon de tram.

Globalement, les objectifs fixés dans le contrat de prestation 2007-2010 devraient être atteints au terme du contrat et cela dans le cadre budgétaire prévu. Les gains de productivité et la croissance de l'offre issus de la réorganisation des TPG doivent se poursuivre, alors même que de nombreux défis attendent l'établissement public dans les prochaines années : poursuite de développement du réseau tram, mise en service de nouveaux dépôts, nouveau système de billettique.

Fondation des parkings

En 2009, la Fondation des parkings, qui fêtait son quarantième anniversaire, a été occupée par la préparation et l'engagement des travaux pour l'extension du parc relais P+R de Sous-Moulin (qui ont débuté le 7 septembre 2009), ainsi que par les études pour de futurs P+R à Sécheron, Frontenex ou pour l'extension du P+R existant du Bachet-de-Pesay notamment.

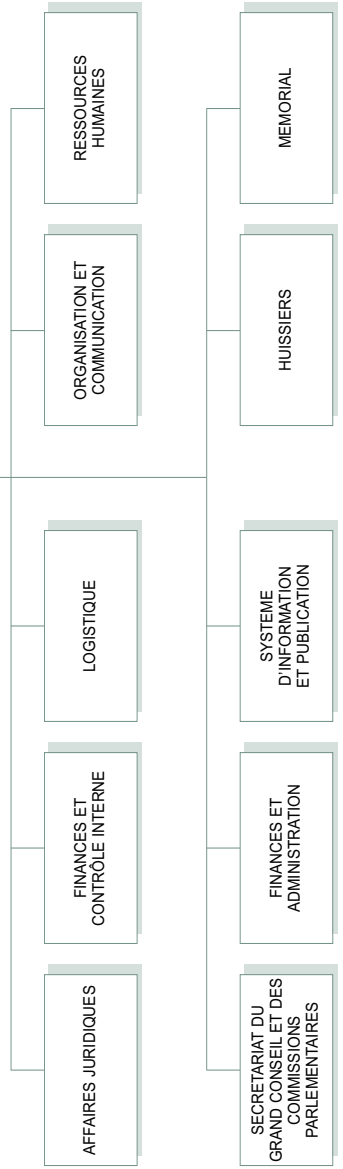
La Fondation, qui contrôlait déjà les places de stationnements horodateurs au centre-ville, a repris l'entier du contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève, sous réserve des compétences de la police et des agents de la police municipale, de manière progressive dès le 1^{er} septembre 2009 et totalement dès le 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, le mandat de gestion des parkings a été étendu avec la reprise de la gestion des parkings du département de l'instruction publique (DIP) sur mandat du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

Les résultats financiers positifs enregistrés ces 5 dernières années par la Fondation lui permettent de faire face aux prochaines étapes qui l'attendent. Il s'agit, par exemple, de la création de nouvelles places de stationnement dans le cadre du plan d'actions P+R 2011-2014 prévoyant les investissements financiers.

GRAND CONSEIL

BUREAU
DU GRAND CONSEIL

SAUTIER
SECRETARE GENERAL ADJOINT



10. Grand Conseil

La structure du présent rapport de gestion 2009 s'inscrit dans la perspective du budget par prestations. Quatre types de prestations concrétisent les attributions constitutionnelles et légales du Grand Conseil :

- fonction législative;
- fonction de haute surveillance;
- fonction de recours;
- élections et prestations de serment.

Le nombre d'objets traités en 2009 se répartit par type de prestations de la façon suivante :

	2009
Fonction législative	879
Fonction de haute surveillance	4 ¹⁾
Fonction de recours	92 ²⁾
Elections et prestations de serment	98
Total	1'073

Durant la quatrième et dernière année de la 56^e législature, le Grand Conseil a tenu 69 séances plénières (71 en 2008) représentant 138 heures (141,5 en 2008). Au cours de l'année 2009, il a traité au total 1'032 objets³, dont :

	2009
Initiatives populaires	9
Projets de lois	458
Motions	113
Résolutions	26
Pétitions	68
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	55
Interpellations	0
Interpellations urgentes écrites	186
Rapports de la Commission de grâce	10
Elections	98
Questions écrites	9
Total	1'032

En 2009, 10 recours ont été déposés contre des objets votés par le Grand Conseil (lois votées ou décisions de validité sur des initiatives populaires).

	2009
Recours déposés	10
Traités (y compris les recours déposés avant 2009)	17
Retirés	0
Total	27
Recours pendants devant les tribunaux	9

Points forts 2009

Renouvellement du Grand Conseil

L'année 2009 a été marquée par le changement de législature et les élections au Grand Conseil du 11 octobre 2009. A cette occasion, 74 députés sortants se représentaient, dont 59 ont été réélus. 41 nouveaux députés ont donc fait leur entrée au Grand Conseil au début de la 57^e législature. Le nombre de femmes au moment de la prestation de serment était de 30⁴. La prestation de serment et la séance inaugurale ont eu lieu le 5 novembre 2009.

Diffusion des séances du Grand Conseil sur internet (*streaming*)

Depuis 1998, les séances du Grand Conseil sont diffusées sur la télévision locale Léman Bleu. Sous l'impulsion de M. Eric Leyvraz, Président sortant, le Bureau a entamé, au début de l'année 2009, une réflexion en vue d'étoffer l'offre de diffusion des séances, notamment par l'utilisation d'un flux vidéo sur internet (*streaming*). Après plusieurs mois de travaux de mise en place et de tests du système, ce nouveau service d'information a été offert pour la première fois au public lors de la session des 8 et 9 octobre 2009. Depuis lors, il est accessible à chaque session au moyen d'un lien sur la page d'accueil du site internet du Grand Conseil (www.ge.ch/grandconseil). Le *streaming* permet ainsi à toute personne intéressée de suivre les débats du Grand Conseil sur son ordinateur, même si elle ne reçoit pas Léman Bleu ou se trouve hors du canton.

Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions du Grand Conseil suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, c'est-à-dire l'examen de leur validité (art. 66 de la Constitution cantonale, Cst GE, A 2 00), leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contreprojet (art. 67 Cst GE);
- adoption, amendement ou rejet de projets qui lui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat (art. 78 Cst GE);
- approbation ou rejet des conventions inter-cantoniales et internationales (art. 99 Cst GE);
- vote des impôts (art. 2 let. g de la loi portant règlement du Grand Conseil, LRGC, B 1 01), création et dissolution des fondations de droit public (art. 2 let. k LRGC), fixation du traite-

¹ Il s'agit des rapports d'activité de la commission de contrôle de gestion, de la commission des visiteurs officiels, de la commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe et de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO. Le traitement des autres rapports de ces commissions est inclus dans les chiffres de la fonction législative. Il en va de même des projets de lois relatifs aux comptes et au budget adoptés par le Grand Conseil.

² Y compris les décisions de la commission de grâce (14).

³ Ce chiffre ne comprend pas les recours contre les objets votés (27) et les recours en grâce traités directement par la commission de grâce (14) et non par le Grand Conseil.

⁴ Le chiffre est passé à 29, à la suite du remplacement de Mme Isabel Rochat, élue au Conseil d'Etat.

ment des fonctionnaires publics (art. 2 let. j LRGC);

- traitement des motions, résolutions, questions et interpellations urgentes écrites;
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées et les décisions sur la validité des initiatives populaires (art. 177 ss LRGC);
- publication du «Mémorial des séances du Grand Conseil» (art. 42-45 LRGC), en tant que source législative et d'interprétation.

Durant l'année 2009, le détail des objets traités dans le cadre de la fonction législative du Grand Conseil s'établit comme suit :

	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	3	6	0	0	9
Projets de lois	185	230	43	0	458
Motions	67	30	16	0	113
Résolutions	17	6	3	0	26
Rapports divers	26	16	0	9 ⁵	51
Questions	0	0	0	9 ⁶	9
Interpellations urgentes écrites	0	0	0	186 ⁷	186
Recours	détail ci-dessus				27
Total fonction législative					879

Réforme de la justice

Les travaux législatifs sur la réforme de la justice, entamés en 2008, se sont poursuivis durant toute l'année 2009. Pour rappel, cette réforme fait suite à l'exigence de l'article 86 al. 2 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (procédure administrative) et aux perspectives d'unification des procédures pénale et civile. La commission ad hoc Justice 2011, instituée le 21 février 2008 (voir la résolution 553), a été chargée de l'examen des projets de lois relatifs à cette réforme. Les objets traités en 2009 dans ce cadre se détaillent comme suit :

Objet	Commission ad hoc Justice 2011	Grand Conseil
PL 10355 d'application du Code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (E 4 10)	Voté le 1 ^{er} avril 2009	Voté le 27 août 2009
PL 10462 sur l'organisation judiciaire (E 2 05)	Voté le 26 août 2009	Voté le 9 octobre 2009
PL 10464 sur la juridiction des Prud'hommes (E 3 10)	Voté le 30 septembre 2009	Rapport déposé le 17 novembre 2009 - A l'ordre du jour
PL 10546 modifiant la Constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) (organisation judiciaire)	Voté le 9 décembre 2009	Rapport déposé le 7 janvier 2010 - A l'ordre du jour
PL 10465 d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (E 3 60)	Voté le 4 novembre 2009	Rapport déposé le 12 janvier 2010 - A l'ordre du jour

En 2010, la commission devra encore étudier certains projets de lois permettant de concrétiser le volet civil de la réforme et d'autres en vue de finaliser cette dernière.

Collaboration intercantonale

Les travaux de la commission interparlementaire (CIP) chargée d'examiner le projet de refonte de la Convention des conventions⁸ (projet CoParl), initiés en 2008, se sont poursuivis durant l'année 2009. Cette CIP, composée de six délégations cantonales de sept membres, est présidée par le canton de Neuchâtel. Genève assume la vice-présidence. Une séance plénière et deux séances du Bureau de la CIP ont eu lieu durant l'année 2009, à Neuchâtel. La Délégation genevoise s'est quant à elle réunie à trois reprises, afin de préparer les séances plénières et du Bureau. Les travaux relatifs à la CoParl sont presque terminés. La CIP a remis son rapport aux représentants gouvernementaux (CGSO) le 11 mars 2009. Le retour d'information de la CGSO sur le rapport précité a été transmis à la CIP à la fin de l'année 2009. La convention devrait en principe être signée par les gouvernements durant le premier trimestre 2010. Elle sera ensuite transmise au Grand Conseil en vue de son approbation (art. 99 Cst GE).

La CIP instituée à la fin de l'année 2008 en vue de l'examen du projet de concordat national sur les entreprises de sécurité s'est réunie à une reprise en 2009, à Fribourg. La délégation genevoise a tenu deux séances de préparation. La prise de position de la CIP a été transmise à la Conférence latine des directeurs de départements de justice et police le 15 janvier 2009.

Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées. Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessibles au public, dans leur intégralité, les débats du Grand Conseil dont il recrée l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages (consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat, ainsi que sur le site internet du Grand Conseil depuis 1993).

⁵ Rapports divers traités dans les points initiaux de l'ordre du jour.

⁶ Questions reçues (points initiaux de l'ordre du jour).

⁷ Interpellations reçues et transmises au Conseil d'Etat (points initiaux de l'ordre du jour).

⁸ Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (B 1 03).

Le Mémorial de cette quatrième année de la 56^e législature comprendra quelque 16'000 pages, réparties en 25 volumes.

Fonction de haute surveillance

La fonction de haute surveillance du Grand Conseil s'exerce plus particulièrement par quatre commissions parlementaires : commission des finances, commission de contrôle de gestion, commission des visiteurs officiels et commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (créée en 2009, séance inaugurale le 22 janvier 2010).

Commission des finances

La haute surveillance de la commission des finances comporte surtout l'étude et le vote du budget et des comptes. L'étude des comptes 2008 s'est déroulée sur 7 séances, entre avril et mai 2009, représentant environ 26 heures. La commission a consacré 31 heures d'examen au budget 2010, représentant 10 séances, qui se sont déroulées entre septembre et novembre 2009.

Commission de contrôle de gestion

La commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions de dotation faites par l'Etat (art. 201A LRGC). Pour l'accomplissement de sa mission, la CCG dispose d'un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de recherche d'informations et de documents (art. 24 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, D 1 10, et art. 201A al. 7 LRGC).

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009 (du 17 novembre 2008 au 2 novembre 2009), la commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant 78 heures. Pendant cette période, elle a procédé à 50 auditions. Les différentes sous-commissions ont procédé à 11 auditions, ce qui représente environ 16 heures de séances. La CCG a reçu et traité 50 rapports

de l'ICF, 5 rapports de la commission d'évaluation des politiques publiques et 6 rapports de la Cour des comptes.

Commission des visiteurs officiels

La commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise (art. 227 LRGC). Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées (art. 228 et 228A LRGC). Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus (art. 227 al. 4 LRGC).

Durant l'année 2009, la commission a tenu 24 séances, notamment une séance conjointe avec la commission des travaux à propos du projet Curabilis (établissement de détention destiné à l'exécution des mesures pour délinquants dangereux), et a visité 24 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté. Des membres de la commission ont par ailleurs présenté cette dernière à l'école de police et à l'école de formation des gardiens et surveillants de la prison de Champ-Dollon. Ils ont également participé aux Assises pénitentiaires organisées par le département des institutions.

Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe

La commission de contrôle de la Fondation de valorisation a pour mission de veiller au respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Fondation, de contrôler la gestion de la Fondation et d'examiner les projets de lois portant sur l'aliénation des biens immobiliers propriété de la Fondation (art. 201D LRGC).

En 2009, la commission a siégé à 10 reprises. Elle a examiné et s'est prononcée sur 20 projets de lois de vente. Elle a préavisé 9 dossiers de vente et a donné un avis sur 9 propositions d'abandon de créance. Elle a par ailleurs consacré 4 séances à l'acquisition par l'Etat de biens immobiliers en main de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

La commission a pris connaissance d'un rapport de la Cour des comptes consacré à la Fondation de valorisation, ainsi que des comptes et du

rapport de gestion annuel de la Fondation. Elle a également traité plusieurs questions de procédure (accès d'un tiers à des procès-verbaux, demande d'un commissaire de consulter des dossiers au siège de la Fondation de valorisation). Elle a enfin examiné divers rapports sur les comptes de la Fondation de valorisation et la gestion du conseil de fondation, et auditionné le département des finances et la Fondation à propos de la fin de la procédure de liquidation, le transfert des objets de la Fondation à l'Etat et la création d'une cellule de recouvrement au sein de l'Etat.

Après presque 10 ans d'activité, la commission a été dissoute le 31 décembre 2009, à la suite de la dissolution et de la liquidation de la Fondation. Les projets de lois d'aliénation des biens immobiliers encore en suspens à cette date seront traités par la commission des finances.

Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

La commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) a été instituée par la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 28). Elle se compose de sept membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier le rapport annuel du comité stratégique et le plan financier pluriannuel. En 2009, la CIP a siégé à trois reprises en séance plénière.

Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP Détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale⁹. Elle se compose de trois membres par canton contractant (GE, FR, JU, NE, TI, VD, VS), à l'exception du Tessin, lequel ne participe pas à la CIP. Celle-ci a tenu une séance en 2009, son Bureau s'étant réuni à une reprise.

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de sept membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07) le 1^{er} août 2009. Sa mise en place a eu lieu à la fin 2009, en vue de la séance inaugurale du 22 janvier 2010.

Fonction de recours

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions (art. 2 let. o LRGC);
- réception et traitement des demandes de grâce (art. 2 let. a LRGC).

Durant l'année 2009, le détail de la fonction de recours du Grand Conseil s'établit comme suit :

	2009
Pétitions	68
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la commission de grâce)	24

Pétitions

Reçues et renvoyées en commission des pétitions	37
Traitées	65
Retournées en commission	3
Retirées	0
Total	68

Grâces

En 2009, la commission de grâce a étudié 24 recours en grâce (25 en 2008) dont 10 traités par le Grand Conseil, soit :

	2009
Recours examinés par la commission	24
Recours traités par le Grand Conseil	10
Recours de la compétence de la commission	14
Amendes	9
Peines pécuniaires	3
Peines privatives de liberté	12
Grâces accordées	8 ¹⁰
Grâces rejetées	16
Dossiers reportés	0

Elections et prestations de serment

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes du Grand Conseil :

- élections des magistrats du Pouvoir judiciaire, dans l'intervalle des élections générales (art. 132 al. 4 Cst GE), ainsi que des membres des commissions et délégations officielles (art. 2 let. l LRGC).
En 2009, le Grand Conseil a procédé à 98 élections.
- prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes (art. 2 let. m LRGC).

⁹ Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) (CLDPA) (E 4 55) et Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) (CEDPM) (E 4 58).

¹⁰ Dont quatre grâces partielles.

Le secrétariat général a organisé conjointement avec la chancellerie d'Etat, le 7 décembre 2009, la prestation de serment du Conseil d'Etat à la Cathédrale Saint-Pierre. A l'occasion de cette cérémonie solennelle, le Conseil d'Etat a prononcé le traditionnel «Discours de Saint-Pierre», dans lequel il donne ses orientations pour la législature à venir.

Secrétariat général du Grand Conseil

Travaux liés au changement de législation

En sus de l'activité ordinaire de soutien au Grand Conseil, le secrétariat général a, durant l'année 2009, mené à bien l'ensemble des travaux liés au changement de législation, notamment :

- réalisation de la nouvelle brochure d'information «Le Grand Conseil : Mode d'emploi», distribuée aux députés, aux conseillers d'Etat et aux départements. Cette brochure présente le Grand Conseil, sa composition, ses compétences, son organisation et son fonctionnement. Un chapitre particulier est en outre consacré aux commissions;
- réalisation et lancement des appels d'offre et conduite de la procédure pour le renouvellement des ordinateurs des députés, ainsi que pour l'impression du Mémorial et des tirés à part;
- préparation et configuration des ordinateurs portables des députés;
- mise à jour du site internet afin de tenir compte de la nouvelle composition du Grand Conseil;
- participation à la préparation de l'élection du 11 octobre 2009;
- préparation et organisation de la séance inaugurale et de la prestation de serment du Grand Conseil, le 5 novembre 2009;
- co-organisation de la prestation de serment du Conseil d'Etat à la Cathédrale Saint-Pierre, le 7 décembre 2009.

Direction du secrétariat général du Grand Conseil

Soutien à la Présidence, au Bureau et au Grand Conseil

Le soutien à la Présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le Sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi des décisions du Bureau.

Le secrétariat général se charge en outre de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et procédural à la Présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et se charge de la transmission des textes votés, en vue de leur publication.

En 2009, le secrétariat général a également organisé divers événements, dans le cadre de ses prestations de soutien :

- la prestation de serment du Conseil d'Etat, le 7 décembre 2009, à la Cathédrale Saint-Pierre (séance du Grand Conseil);
- la sortie annuelle des députés. La coutume veut que celle-ci se déroule sur les terres d'origine de la Présidence du Grand Conseil. La sortie 2009 a eu lieu à Rivaz, commune dont est originaire le Président sortant, M. Eric Leyvraz;
- la rencontre traditionnelle avec les représentants des milieux internationaux, le 17 juin 2009 à Peissy.

Soutien aux commissions parlementaires

Aux termes de l'article 189A LRG, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En exécution de cette disposition, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, d'une collaboratrice scientifique et de quatre secrétaires scientifiques (de formation universitaire). En 2009, les commissions suivantes ont spécifiquement bénéficié de l'appui d'un secrétaire scientifique (respectivement d'une collaboratrice scientifique) :

- commission des finances;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des affaires communales, régionales et internationales;
- commission *ad hoc* Justice 2011;
- commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe;
- commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil;
- commission de grâce;
- commission législative (pour le traitement des initiatives populaires et les procédures de rectification);
- commission des visiteurs officiels;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire CoParl;
- délégation genevoise à la commission inter-

parlementaire relative au concordat sur les entreprises de sécurité.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le secrétariat général se charge de la préparation des séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions. Les procès-verbalistes qu'il met à disposition assurent la tenue des procès-verbaux. Les secrétaires scientifiques apportent en outre un appui de nature technique, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou encore en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent. Une révision de l'article 189A LRGC (loi 9923), entrée en vigueur le 2 septembre 2008, charge les secrétaires scientifiques d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également solliciter les départements pour qu'ils veillent à la cohérence interne et externe des modifications de lois votées.

Soutien juridique transversal

Le soutien juridique transversal à la Présidence, aux commissions et au secrétariat général, progressivement mis en place en 2008, a été développé en 2009, notamment dans le cadre de la gestion des recours et du soutien à la commission législative pour le traitement des initiatives populaires et des procédures de rectification des textes (art. 216A LRGC). Il devra encore être développé dans la perspective de la création d'un service juridique.

Soutien logistique au Grand Conseil

Le secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il s'occupe de la gestion des séances (p. ex. amendements) et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la salle du Grand Conseil (micros, vote électronique, enregistrement des débats et gestion de la retransmission télévisée et sur internet). Ces tâches prennent de plus en plus de temps en raison du nombre important d'utilisateurs de la salle, notamment le Conseil municipal et plus récemment l'Assemblée constituante.

Le secrétariat général s'occupe aussi de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la Présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonction-

nement du Grand Conseil et au travail des députés.

Systèmes d'information

Le secrétariat général, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information (CTI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il assure également la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés. En outre, il a organisé, en marge des sessions, des permanences informatiques à l'intention des membres du Grand Conseil.

Site internet

Le site internet du Grand Conseil est l'outil de communication et d'information du public sur ses activités. L'ensemble des textes publics, par exemple les projets de lois, de motions, de résolutions, les rapports, les ordres du jour et les procès-verbaux des sessions, y figurent et sont facilement accessibles depuis la page d'accueil. En outre, chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

C'est également par le biais du site internet qu'il est possible d'accéder à la diffusion vidéo des séances du Grand Conseil (*streaming*).

Le Mémorial, dès l'année 1993, est accessible sur le site internet. Un moteur de recherche, que le secrétariat général s'efforce constamment d'améliorer, permet de retrouver les débats parlementaires à l'aide de divers critères.

Gestion des documents

Lancé par le secrétariat général en 2007, le projet ArchiDoc a pour but de permettre la gestion informatisée de l'ensemble des documents du secrétariat général et des commissions du Grand Conseil. En particulier, il offre une gestion partagée des documents par les collaborateurs, ce qui permet notamment d'accroître leur polyvalence et de faciliter les éventuels remplacements en cas d'absence. A terme, ArchiDoc devrait également constituer la structure de base en vue de la mise en place du *e-parlement*.

La création de la structure de classement et les travaux informatiques nécessaires au démarrage de la plate-forme ont débuté en 2008. Cette dernière est opérationnelle depuis le début de l'année 2009 et les travaux de migration des documents ont débuté à ce moment. Ils ont été achevés en décembre 2009.

Site intranet

Le site intranet constitue notamment un outil de communication entre les collaborateurs du secrétariat général et de gestion des ressources humaines. En 2009, il a été enrichi d'une plateforme de gestion informatisée des objets en suspens devant les commissions.

Perspectives et objectifs 2010

Les volontés d'action pour 2010 se répartissent principalement entre les points suivants :

- développement et consolidation du soutien aux commissions, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 189A LRGC;
- développement et consolidation du service juridique;
- renforcement du suivi des dossiers parlementaires liés aux affaires extérieures;
- organisation d'un symposium sur la collaboration transfrontalière;
- développement informatique vers le *e-parlement*;
- refonte du site internet;
- archivage des vidéos diffusées au moyen du *streaming*;
- travaux préparatoires en vue de la rénovation de la Salle du Grand Conseil.